LA PRESSE — LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

ÉDITION DE MONTRÉAL ✱ ✱ 10¢ | Montréal, mercredi 24 mars 1965 / l'archange Gabriel / 81e année, No 69 / 6 cahiers / 80 pages / La météo : ensoleillé, frais / minimum 15 / maximum 35

En 10 ans, $1 milliard pour améliorer le réseau routier québécois • En page 17

Y. PATENAUDE
COMPTABILITE
ED. MONTREAL
1SEM. - OSAM.

Lesage entend doter le Québec de l'assurance-santé pour 1967

A cette fin, M. Lesage a décidé de former un comité d'étude qui soumettra ses conclusions dès la prochaine session

par Michel Lapalme

QUEBEC — Le gouvernement compte doter le Québec d'un régime d'assurance-santé pour 1967.

C'est pour cette raison que le premier ministre, M. Jean Lesage, a annoncé hier en chambre que son gouvernement avait décidé de former un comité d'étude chargé de préparer une documentation de base sur l'assurance-santé.

Les membres de ce comité devraient être nommés d'ici 15 jours.

Cette documentation sera ensuite soumise dès la prochaine session à un comité conjoint du Conseil législatif et de l'Assemblée législative.

A partir des recommandations de ce comité, le gouvernement sera en mesure d'adopter une législation.

Ceci, a dit M. Lesage aux journalistes, ne pourra vraisemblablement pas venir avant 1967.

C'est la première fois qu'un comité conjoint du Conseil législatif et de l'Assemblée législative est ainsi formé en vue de préparer un projet de loi.

"C'est la preuve, a souligné M. Lesage, que le gouvernement actuel ne compte pas abolir le Conseil législatif."

M. Lesage a rappelé que le gouvernement fédéral avait déjà formé de semblables comités et que c'était en tenant compte des résultats obtenus par ceux-ci qu'il avait décidé d'en créer un semblable dans le cas de l'assurance-santé.

Après avoir souligné à la Chambre que le public serait invité à faire connaître ses vues sur le sujet, le premier ministre a déclaré que le comité d'étude compilera et analysera toutes les données qui pourront être utiles au comité conjoint.

La tâche du comité

Entre autres choses, a-t-il dit, il prendra connaissance des études et des rapports déjà publiés sur l'assurance médicale, s'arrêtera à l'expérience d'autres provinces et d'autres pays en ce domaine, évaluera les aspects financiers des divers services qu'un programme d'assurance médicale peut fournir à la population et étudiera les aspects fédéraux et provinciaux de l'ensemble du projet.

A peine le premier ministre avait-il fait cette déclaration à la Chambre que le chef de l'opposition, M. Daniel Johnson, se levait pour déclarer : "Je vois que déjà nos assises ont eu un effet stimulant sur le gouvernement qui vient de nous annoncer enfin, au moins, un comité d'étude sur l'assurance-santé.

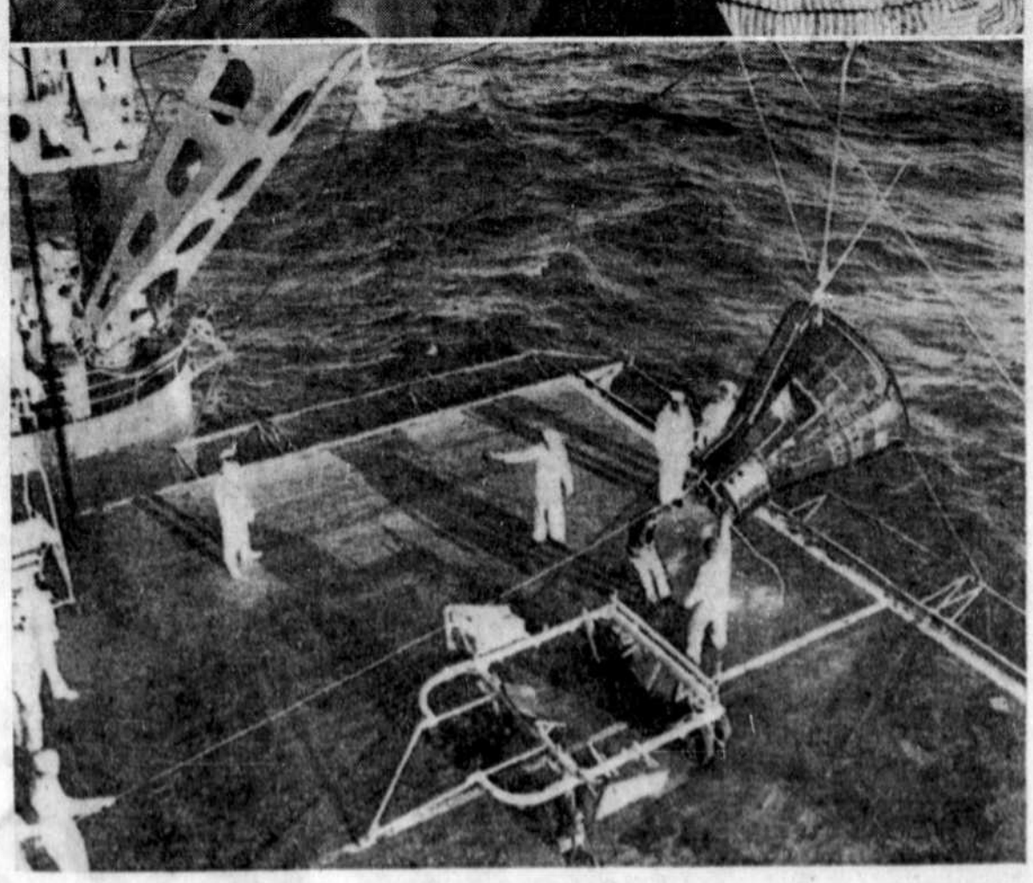
M. Lesage : Non, l'assurance médicale, communément appelée assurance-santé.

M. Johnson : Justement . . .

M. Lesage : L'assurance-santé comprend l'assurance-hospitalisation.

M. Johnson : C'est précisément là-dessus que nous aurons à discuter plus tard. Ce n'est peut-être pas assez large."





téléphotos AP-UPI

La gloire du retour

A peine avaient-ils mis pied à bord du USS Intrepid, les cosmonautes John Young, à gauche, et Virgil Grissom recevaient un appel de félicitations du président Johnson. Mais la gloire n'appartient pas qu'aux hommes, et c'est avec d'infinies précautions qu'a été hissée à bord du navire la précieuse capsule grâce à laquelle les premiers jumeaux américains de l'espace ont pu redorer le blason spatial des USA.

Deslauriers révèle l'origine des $10,000

M. Roch Deslauriers, chiropraticien de St-Jean, premier et principal témoin de la Couronne dans l'affaire Dupuis, a raconté ce matin devant le juge André Régnier, comment il avait réussi au début de mai 1961 à se procurer une somme de $10,000 et qu'il devait transmettre rapidement au député Yvon Dupuis dans l'espoir de faciliter et de hâter l'obtention des permis provinciaux nécessaires à l'établissement d'un hippodrome à St-Luc, près de St-Jean.

L'instruction préliminaire de M. Dupuis a donc débuté pour de bon ce matin en Cour de Magistrat à St-Jean. Elle se poursuivra vraisemblablement aujourd'hui, demain et peut-être vendredi.

M. Deslauriers a déclaré ce matin qu'il avait entrepris des démarches pour l'hippodrome à la fin de janvier ou au début de février de 1961 et qu'il se choisit alors deux associés, le Dr Yves Papineau et M. Albert Harris, de St-Jean.

Le trio jugea bon au départ de consulter les députés locaux et rencontrèrent en premier lieu le député fédéral M. Dupuis au bureau de ce derneir à St-Jean. Ils rencontrèrent par la suite le député provincial de St-Jean, M. Philodor Ouimet.

Voir DESLAURIERS en page 2

Un "Argus" s'écrase : 16 morts

HALIFAX, (PC, UPI) — Un appareil "Argus" de l'ARC s'est écrasé en mer, hier, au large des côtes de Porto Rico. Selon les premières nouvelles reçues, il n'y aurait pas de survivants parmi les 16 membres de l'équipage.

Les autorités de l'ARC ont rendu publics les noms de 10 des 16 membres de l'équipage. Le lieutenant de section J.E.K. Huet, de Granby, le lieutenant de section J. E. Perron, de Montréal, ainsi que le lieutenant de section J. W. Tetrault, de Transcona, au Manitoba, se trouvaient à bord de l'appareil.

L'accident a eu lieu à environ 60 milles au nord de San Juan, la capitale de Porto Rico.

Le quadrimoteur Argus avait décollé de la base américaine de Roosevelt Road, près de San Juan, pour participer à l'exercice "Maple Spring", manoeuvres conjointes anti-sous-marines auxquelles participent les Etats-Unis et le Canada.

L'écrasement, qui est survenu peu avant minuit, a été rapporté par le sous-marin "Alcide" de la marine royale, qui participait aussi aux manoeuvres.

Un porte-parole de l'ARC a déclaré que les destroyers d'escorte de la marine "Gatineau" et "Terra Nova" avaient reçu l'ordre de se porter sur les lieux de la tragédie.

Voir 16 MORTS en page 2

Nielsen n'a pas à révéler ses sources

par Jean-V. Dufresne et Jacques Pigeon

OTTAWA. — Le juge Frédéric Dorion a carrément interdit au procureur du gouvernement libéral, Me Jules Deschênes, d'interroger le député conservateur Erik Nielsen sur l'origine des renseignements qu'il divulgua, le 23 novembre dernier, lorsqu'il fit éclater l'affaire Rivard, sur le parquet des Communes.

Le président du tribunal a, en effet, invoqué le jugement qu'il rendit le 23 février dernier, suivant lequel la commission, selon lui, ne peut enquêter sur les présumées fuites d'informations émanant du "dossier secret" de la RCMP, sans outrepasser son mandat.

Le contre-interrogatoire de Me Deschênes, hier après-midi, portait sur les entretiens qu'eut le député du Yukon le 18 novembre avec Me Pierre Lamontagne, l'avocat chargé par les autorités américaines d'assurer l'extradition du fugitif Lucien Rivard, soupçonné dans un trafic de stupéfiants aux Etats-Unis.

— "Me Lamontagne vous a-t-il donné alors des renseignements que vous ne possédiez déjà ?" a d'abord demandé au témoin le procureur de la commission, Me André Desjardins.

Devant le silence du témoin, le juge a enchaîné :

— "Quel était l'objet de votre entretien avec l'avocat ?"

— "Ce que je lui ai dit apparaît dans les transcriptions de la commission", a répondu le témoin réticent, qui dit avoir

Voir NIELSON en page 2



Nielsen devant la Commission Dorion

Souriant et détendu, le député Eric Nielsen a échangé des blagues avec un surveillant, alors qu'il attendait hier de comparaître devant la commission d'enquête Dorion, instituée à la suite des révélations qu'il a faites à la Chambre des Communes.



L'enquête Dorion

On veut éprouver la crédibilité d'Eric Nielsen

Le procureur de la RCMP, Me Norman Matthews, a tenté d'éprouver la crédibilité du témoin Eric Nielsen en le questionnant au sujet des représentations qu'il a faites au ministre de la Justice, relativement aux accusations portées contre deux de ses commettants.

Il s'agit de deux fonctionnaires des Affaires indiennes accusés par le ministère de la Justice, et dont M. Nielsen a demandé que le procès soit tenu en dehors du Yukon pour éviter une publicité, dit-il, susceptible de nuire au ministère.

Précédemment, le procureur du gouvernement libéral, Me Jules Deschesne, avait demandé à M. Nielsen s'il n'avait pas fait des représentations à M. Favreau dans un autre but, celui de faire tomber les accusations portées contre les deux fonctionnaires.

Voir ON VEUT en page 2

Le vol Gemini, une réussite capitale

Les deux cosmonautes subissent de nombreux examens médicaux après un repos mérité

CAP KENNEDY, (AFP) — Après avoir parcouru 81,900 milles dans l'espace en quarte heures et 54 minutes à une altitude variant de 140 à 50 milles à bord de leur cabine spatiale "Molly Brown", les cosmonautes américains Virgil Grissom et John Young ont pris, la nuit dernière, quelque repos à bord du porte-avions "Intrepid".

Pendant 36 heures, les deux héros de l'exploit spatial accompli hier dans le cadre du programme "Gemini" — seconde étape, après le programme "Mercury", vers la conquête de la Lune — vont être soumis à une série de "tests" médicaux et techniques très poussés. En tout état de cause, et même si leur vaisseau spatial a touché l'eau à environ 60 milles du point d'impact prévu, leur vol est considéré comme historique et d'une importance capitale pour l'avenir.

Les deux astronautes américains ont pu piloter littéralement leur appareil et le faire évoluer presque à leur gré dans l'espace sur trois orbites de longueurs différentes.

Jusqu'au dernier moment, marqué par une certaine confusion concernant le point d'amerrissage de la cabine "Gemini", le vol s'était déroulé comme dans un livre. Le plan de vol avait été suivi à la minute près par les deux pilotes du cosmos et l'écrasante tâche qui leur avait été imposée avait pu être entièrement effectuée.

Le vol de mardi de Grissom et Young était d'autant plus important que de sa réussite dépendait la poursuite du programme de douze lancements dont le coût global est évalué à environ un milliard 300 millions de dollars. Deux autres lancements sont maintenant envisagés dans un avenir prochain : un premier de quatre à cinq jours dans un délai de deux ou trois mois et un autre de sept jours, un peu plus tard dans l'été.

Les diverses manoeuvres effectuées hier constituent les premiers et timides pas vers le rendez-vous spatial de deux cabines qui sera indispensable avant de pouvoir tenter un lan-

Voir GEMINI en page 2

Autres photos et informations en page 73

Pour le prestige et la science

DE NOTRE ENVOYÉ SPÉCIAL

par Roland Prévost

CAP KENNEDY. — Le 23 mars 1965 comptera comme une journée historique, aux Etats-Unis. Ce fut vraiment, pour ce pays le début d'un grand effort en vue des futures explorations humaines de la lune. En effet, les cosmonautes Grissom et Young ont réussi parfaitement à manoeuvrer leur appareil à leur gré et surtout à changer leur orbite. Un haut personnage a déclaré que, d'après les informations de la NASA, les Soviets n'ont jamais pu en faire autant, à preuve que leur Voshkod, il y a six jours, a atterri à environ 500 milles du point prévu. Il faut cependant préciser que ce véhicule russe, portant lui aussi deux cosmonautes, pèse environ 4,000 livres de plus que le "Gemini-3" lancé hier.

Grande excitation hier aux Etats-Unis. Les gens ont eu pendant des heures les yeux rivés sur le petit écran de la télévision, dans les hôtels, dans les restaurants et (me dit-on . . .) dans les bars.

Hier après-midi, sous une vaste tente installée sur la base même de Cap Kennedy, le vice-président des Etats-Unis, M. Hubert H. Humphrey, qui est également président du "Space Council", a déclaré aux journalistes — entre beaucoup d'autres choses, car un politicien a le verbe généreux — que les recherches et expériences spatiales ont un impact incalculable sur l'économie du pays.

"Nous ne pouvons pas, dit-il, sous-estimer les réalisations des Soviets. Mais cela ne nous empêche nullement de poursuivre notre programme spatial : c'est une question de prestige national, évidemment, mais c'est surtout un moyen de faire avancer la science et la technologie à un degré inimaginable. Contrairement aux Soviets,

Voir PRESTIGE en page 2

Ces marcheurs ont vraiment soif de liberté

DE NOTRE ENVOYÉ SPÉCIAL

par Guillaume de Maillard

MONTGOMERY, Alabama. — **Ils sont en train d'effectuer** une "marche forcée" de cinquante-quatre milles de long. Ils crient "Freedom" à pleins poumons. Ils chantent "We shall overcome" avec confiance. Mais que recherchent-ils au juste ? Quel genre de liberté les Noirs réclament-ils donc ?

Mardi, tandis que la troisième étape était entamée, j'ai voulu le savoir, j'ai voulu cerner ce problème de la liberté. Car enfin, ne paraissent-ils pas jouir de la liberté, ces Noirs ? Oui, certes. Encore que tout dépende des critères fixés à ce terme si vaste de "liberté."

Ce qu'ils veulent, avant toute chose ? Ne plus être inférieurs aux Blancs. Cela signifie : ne plus être un Américain de troisième zone. Cela signifie : pouvoir exercer des droits politiques élémentaires, pouvoir voter librement, pour le candidat de son choix. C'est déjà tout un programme. Mais cela signifie aussi, singulièrement, comme l'explique un marcheur qui va nu-pieds — et c'est un frappant symbole —, l'obtention d'un salaire "humain". Cet autre marcheur, botté, qui est manoeuvre, veut, quant à lui, avoir la faculté de s'affilier à un syndicat — un vrai.

Pour cette négresse dans la trentaine, "Freedom" (et elle traduit ainsi un sentiment général), cela équivaut, enfin, à l'arrêt d'une ségrégation, à l'école et ailleurs, larvée certes, mais réelle. Cela signifie encore : des logements meilleurs, où il n'y aurait plus de ségrégation, et "le traitement des Noirs, par la police, les autorités, analogue à celui des "white people" . . .

Le droit de vote, un atout important

Le droit de vote ? Il est certain qu'advenant le plein exercice du droit de vote par les Noirs, on assisterait aux Etats-Unis à des changements dont on commence à peine à se faire une idée.

Et c'est bien ce qui explique que le Sud, en général, boycotte le vote des gens de couleur : n'est-il pas, ce "Deep South", républicain — c'est-à-dire conservateur — dans l'âme, même s'il lui arrive de voter démocrate ? Or, tout paraît indiquer que les Noirs, dans l'ensemble, voteraient démocrates — encore que cette affirmation puisse être quelque peu grossière.

Quand même, comme on me l'explique, chiffres à l'appui, à l'échelon de l'Etat (disons l'Alabama), du comté et, singulièrement, de la ville, les Noirs, dans de nombreux cas, pourraient élire des hommes de leur choix. Dans plus d'une ville moyenne de l'Alabama (ce pourrait être le cas à Selma), ils pourraient aller jusqu'à détenir une majorité noire au conseil. S'ils pouvaient voter, tous ceux qui en ont le droit . . . Seulement voilà, la réalité, elle, est brutale et concise : quel-

Voir MARCHEURS en page 2

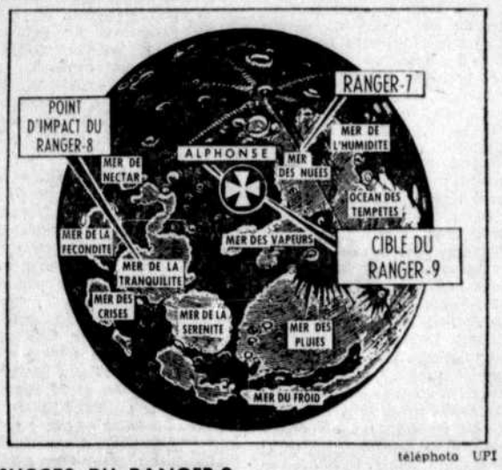
AUJOURD'HUI

LA COLLECTION MELOCHE

Selon deux numismates chargés par le gouvernement d'en faire l'inventaire, la collection Meloche vaudrait tout au plus $500,000. Page 12.

DOSSIERS DU QUEBEC

Jacques Guay, correspondant de LA PRESSE à Québec, écrit que "l'outrage au tribunal" est la seule exception à la philosophie de base de notre droit pénal, qui est de donner à un accusé toutes les chances de se défendre. Son article en page 5.



téléphoto UPI

SUCCES DU RANGER-9

Avant de s'écraser sur la lune ce matin, "Ranger-9" a pris des milliers de photographies qui, pour la première fois au monde, ont pu être transmises directement sur les écrans de télévision des foyers américains. (Voir nos informations en page 75)

SOMMAIRE

Annonces classées / 60 à 71
Bandes dessinées / 50
Courrier de Pauline / 20
Décès, Naissances, etc. / 75
Editorial / 4
Finance / 52, 53
Horoscope / 32
Immeuble / 72
Les patrons / 62
Loisirs et récréation / 50, 51
Mach / 58
Mots croisés / 63
Nouv. internationales / 57, 75
Radio et Télévision / 74
Sciences / 76
Session fédérale / 17, 25 à 27
Session provinciale / 17, 25, 28
Spectacles et Concerts / 46, 47
Sports / 41 à 45
Tribunaux / 10, 11
Vie féminine / 18 à 23
Vie mondaine / 19
Vie religieuse / 48
Vie syndicale / 14, 15
Votre médecin / 16

PRESTIGE

SUITE DE LA PAGE 1

nous ne faisons pas mystère de nos échecs ; quant à nos succès en astronautique, c'est l'affaire de toute la nation, qui doit en être informée."

Les événements de la journée

Après le départ de M. Humphrey, plusieurs dirigeants de la NASA ont répondu aux questions des journalistes. De cette conférence de presse et du dépouillement de nombreux documents, je tenterai de retracer pas à pas les événements de la journée.

Levés à **4 heures 42 du matin,** Grissom et Young ont pris un solide déjeuner d'explorateur : jus de tomate, cantaloupe, oeufs brouillés, une tranche de boeuf, des rôties recouvertes de gelée. Pas de café, un seul verre de lait. Pendant le repas, Young reçut un télégramme — Long de 60 pieds — signés par 2,400 de ses concitoyens d'Orlando, ville située à environ 60 milles de Cap Kennedy. A **5 heures 53,** ils partaient en auto pour se rendre au "Complex 16" endosser leurs vêtements spatiaux faits d'une substance caoutchoutée recouverte de nylon. Incidemment, à la conférence de presse, on a dit qu'avec ces vêtements, Grissom et Young auraient pu sortir de leur capsule pendant leur voyage orbital ; mais cela n'était pas inscrit dans leur mission.

Deux médecins, les Drs Tubbs et Benson, examinèrent l'état physique des cosmonautes et prononcèrent un verdict des plus favorable. Un examen final, plus sommaire, devait avoir lieu lorsque Grissom et Young furent installés dans leur capsule. En outre, pendant les trois orbites, des appareils devaient constamment mesurer la pression sanguine, les battements du coeur et autres détails physiologiques des voyageurs de l'espace. Quelques minutes avant de les conduire vers la fusée Titan, on injecta de l'oxygène pur dans leur costume, d'abord pour nettoyer celui-ci, et ensuite pour dégager l'azote du corps des deux hommes.

Le décompte des minutes fut parfait

La météo avait laissé, la veille, quelque inquiétude, mais lorsque nous sommes arrivés à la base, à 7 h. 30, les nuages commençaient à se dissiper et, vers 9 heures, il n'en restait plus que de minces filaments épars.

Le décompte des minutes se fit si bien qu'il semblait que le départ aurait lieu une demi-heure avant le temps fixé, mais il se produisit une fuite qui fut rapidement corrigée, tout simplement en resserrant un boulon. S'il était survenu un contretemps plus grave, le départ eut pu être retardé jusqu'à midi, mais pas d'avantage car la NASA exigeait au moins deux heures de clarté après l'amerrissage de la capsule dans l'Atlantique : en principe, les trois orbites devaient durer quatre heures et cinquante-deux minutes : Grissom et Young ont pris quatre minutes de plus, ce qui est un exploit formidable.

A **7 heures 32,** on fermait les écoutilles de la capsule, soit 12 ou 13 minutes en avance. Puis commença le décompte impressionnant, pendant que les cosmonautes vérifiaient une fois de plus leurs instruments, en communication avec les techniciens installés dans un "block-haus" voisin.

Les centaines d'appareils photographiques et de caméras de télévision étaient braqués sur la fusée, que l'on distinguait à peine, de notre poste d'observation placé à environ deux milles. Soudain, à **9 heures 24** une flamme orange jaillit ; à mesure que l'énorme engin s'élevait, le bruit paraissait s'accroître. Quelques secondes après on entendit deux ou trois éclatements, comme des coups de canon : on distinguait bien la fusée et sa courte traînée de feu, mais une catastrophe était-elle imminente ? C'était tout simplement trois avions militaires qui, en suivant la fusée pour prendre des photos, avaient dépassé le mur du son.

Le film des 3 orbites

Voici maintenant la séquence des principaux événements survenus pendant les trois orbites de la capsule Gemini. J'ai dû élaguer beaucoup de détails, car pendant tout le voyage, Grissom — son camarade a très peu parlé — n'a cessé de communiquer avec les stations au sol et sur des navires, disséminées sur tout le parcours des orbites.

Soixante secondes après le décollage, le véhicule spatial file déjà à 658 milles à l'heure et l'équipage est soumis à deux fois l'attraction terrestre au niveau du sol. Après deux minutes seulement, la vitesse est de 3,000 milles à l'heure. On allume le moteur du deuxième étage de la fusée. **Une minute** plus tard, la vitesse est montée à 3,500 milles à l'heure.

Quatre minutes et 35 secondes : vitesse de 12,000 milles à l'heure. Le pilote rapporte que le vaisseau navigue aisément, un peu plus d'une minute après on a détaché le moteur de mise en orbite : il n'a fallu qu'une quinzaine de secondes pour cette manoeuvre, au-dessus des Bermudes.

Vingt minutes : on traverse la côte nord-ouest de l'Afrique, et l'équipage communique avec la station des Iles Canaries. Grissom s'entraîne aux manoeuvres de roulement et autres déplacements du véhicule ; tout va bien. Il confie des problèmes au calculateur électronique pour s'assurer de son orbite.

38 minutes : l'orbite est de 87 milles marins (100 milles terrestres) à son périgée, et d'environ 121 milles marins (142 milles terrestres) à l'apogée. Dans quelques instants, on sera en contact avec le navire américain "Québec" stationné dans l'océan Indien.

Une très importante mission

56 minutes : Grissom passe au-dessus de la station d'observation de Carnavon (Australie) et il voit distinctement les lumières de la ville de Perth.

On se prépare, sur instruction venue du sol, à effectuer une manoeuvre importante au-dessus du Texas, celle de placer la capsule dans une orbite presque circulaire, à l'altitude de 100 milles environ. C'est alors que Young prépare l'expérience des effets de radiation sur le sang, en s'exposant pendant 20 minutes à du phosphore 32 radio-actif.

Une heure 18 minutes : On approche des côtes du Mexique. C'est presque le début de la seconde orbite. La manoeuvre de changement d'orbite, au-dessus du Texas, est une des plus importantes missions ; en réalité, cela ne s'est pas encore fait par un véhicule spatial habité. Il n'a fallu que cinq secondes pour le réaliser, ce qui démontre la grande possibilité de déplacement de l'engin.

Une heure 48 minutes : On approche encore de la côte africaine. L'ordinateur a calculé la nouvelle apogée et le nouveau périgée de l'orbite : 97 et 105 milles respectivement.

Au-dessus de l'archipel Hawaii

Deux heures 19 minutes : On arrivera bien dans la troisième orbite. Le vaisseau vient de passer au-dessus de l'archipel Hawaii, dans le Pacifique. Un poste de la Marine annonce, peu après, que la couverture de nuages est des quatre dixièmes au point de chute, ce que confirme une très belle image transmise par un satellite météorologique Tiros.

Le navire "Québec" averti qu'il faut préparer la descente, information relayée par le satellite de communications Syncom II. L'amorce de la descente doit se faire un peu à l'est d'Hawaii, et le périgée sera abaissé de 50 milles.

Au-dessus de la péninsule de la Californie, on commence à ressentir l'absence de communications radio, due à l'ionisation de l'air causée par l'extrême chaleur qui entoure l'appareil. On avait pensé que des jets d'eau, à ce moment, annuleraient la perte d'électrons par les atomes de l'air, mais la communication n'a été possible qu'à très haute fréquence. Ce qui, d'après les experts, représente déjà un succès. Le reste est bien connu.

Toutes les précautions imaginables . . .

Toutes les précautions imaginables avaient été prises pour assurer le retour des deux cosmonautes.

On avait prévu que, si tout allait bien, ils tomberaient dans l'Atlantique, au large de l'île antillaise Grand Turk, à environ 800 milles au sud-est de Cap Kennedy. Dans l'Atlantique, la Marine avait stationné vingt navires le long des orbites que devait suivre la capsule Gemini.

Cette flotte comprenait le porte-avions "Intrepid" qui, en mai 1962, a repêché le cosmonaute Scott Carpenter. Dès que la descente de Grissom et Young était signalée par les stations de repérage, des hélicoptères, partis du porte-avions, avaient pour mission de survoler la région et de laisser tomber, d'une hauteur de 20 pieds, des hommes-grenouilles, le plus près possible du véhicule spatial. Il fallait en effet y attacher une sorte de radeau circulaire pour l'empêcher de sombrer avec ses deux passagers.

La marine et l'aviation s'étaient aussi préparées à recueillir Grissom et Young dans une autre zone de l'Atlantique, advenant une descente prématurée, pendant la première ou la deuxième orbite, ou même avant l'amorce de la première orbite. Dans ce dernier cas, la capsule Gemini se serait trouvée à 45,000 pieds d'altitude et il eut fallu recourir aux parachutes d'urgence.

Si un accident fût survenu dès le lancement ou dans les quelques secondes suivantes, Grissom et Young devaient se faire éjecter par leurs sièges munis de parachutes : ils seraient tombés, avait-on prévu, à environ 25 milles au large des côtes de la Floride. Des véhicules terrestres, des vedettes rapides, des avions et des hélicoptères ont été tenus en alerte dans cette région pendant les cinq minutes consécutives au décollage de la fusée.

GEMINI

SUITE DE LA PAGE 1

cement en vue de la conquête de la lune.

Une autre première

Ce vol a permis également, pour la première fois, d'utiliser les ondes d'un satellite de communications "Symcom" pour pallier la défectuosité enregistrée dans l'une des stations de repérage en Australie. Pendant le silence de cette station, l'équipage de "Molly Brown" a pu rester en rapport avec les autres postes.

Ce succès spatial américain devrait se compléter dans quelques heures par celui que la fusée lunaire "Ranger-9" est en voie de remporter en atteignant la lune pratiquement au point qui avait été fixé par les techniciens. Lancée dimanche, cette fusée va fournir des renseignements précieux sur une partie encore inconnue de la surface de l'astre.

Les cosmonautes seront de retour au Cap Kennedy demain et vendredi à Washington, ils recevront l'hommage de la nation américaine dont la fierté leur a été exprimée par le président Lyndon Johnson dans une communication téléphonique reçue à bord de l'"Intrepid" peu après leur récupération.

En souvenir d'une vedette

La capsule avait été baptisée "Molly Brown" en souvenir d'une vedette de Broadway du siècle dernier, dont la vie a fait l'objet d'un film récent, "The Unsinkable Molly Brown", où le personnage était incarné par Debbie Reynolds.

Les astronautes ont enlevé leurs combinaisons spatiales pour affronter l'extrême chaleur qui régnait dans leur étroit habitacle pendant l'attente des navires. C'est en sous-vêtements qu'ils sont apparus à l'air libre, le visage rayonnant.

En arrivant à bord de l'"Intrepid", les deux hommes se sont dirigés aussitôt vers un distributeur automatique d'eau potable et ils ont bu longuement. Ils n'ont pas attendu que le porte-avions arrive jusqu'à eux ; un hélicoptère leur a permis d'aller à la rencontre du bâtiment.

Grissom et Young sont les 12e et 19e personnes à avoir pénétré dans le Cosmos. Onze de ces explorateurs ont été des Soviétiques.

La capsule de Grissom et Young devait s'appeler "Gemini III". On la baptisa finalement "Molly Brown" pour porter chance à Grissom dont la capsule avait coulé à pic au retour de son premier voyage dans l'espace en 1961. Molly Brown avait été surnommée l'"insubmersible" ("The Unsinkable").

ON VEUT

SUITE DE LA PAGE 1

M. Nielsen a nié l'affirmation du procureur, et déclaré que le délégué apostolique du Yukon, Mgr Coderre, avait lui fait des représentations identiques aux siennes.

Lorsque le procureur de la gendarmerie a tenté d'approfondir la question dans le but d'éprouver la crédibilité du témoin, l'avocat de M. Nielsen s'est fermement opposé à cette ligne de conduite et le juge s'est dit d'accord avec lui.

DESLAURIERS

SUITE DE LA PAGE 1

Par la suite, les députés se dirent prêts à coopérer dans le projet, selon le témoin.

On entreprit alors un échange de correspondance avec Québec, plus précisément avec l'assistant - procureur - général du temps, Me Charles-Edouard Cantin, et aussi avec le contrôleur du Revenu provincial.

Par la suite, au cours d'une entrevue à Québec, MM. Deslauriers et Ouimet essuyèrent un refus verbal de la part d'un haut-fonctionnaire, un M. Gelly. Néanmoins, le député Ouimet expliquant que Gelly n'était qu'un fonctionnaire, suggéra au promoteur de voir un ministre et le groupe rencontra effectivement le ministre du Revenu, M. Paul Earl.

Par la suite, le 7 mai 1961, M. Deslauriers dit avoir reçu un appel téléphonique de M. Dupuis, qui lui demandait pour le lendemain une somme de $10,000 pour l'obtention rapide du permis. "Il m'a dit que tout s'arrangerait immédiatement, sans retarder trop trop", dit le témoin.

M. Deslauriers ajoute que son interlocuteur lui demanda de l'argent, "pas de chèque". M. Deslauriers entreprit aussitôt des démarches pour obtenir l'argent. Ses deux associés ne purent lui en fournir. Il emprunta donc $2,000 à la succursale de la Banque Toronto-Dominion de St-Jean, sortit $600 de son propre compte de banque et obtint $2,400 de sa belle-mère, Mme Thomas Poissant, de Napierville, ainsi qu'un dernier $5,000 de M. Raoul Gobeil, de Brossard.

Dans la soirée du 8 mai, Deslauriers reçut un appel téléphonique de M. Dupuis qui se trouvait à ce moment à Ottawa, et Dupuis lui expliqua alors qu'il devait remettre cet argent à un messager au Château Laurier, sans toutefois préciser le nom du messager.

Au cours de la matinée, Me Raymond Daoust, procureur de M. Dupuis, protesta contre le fait que le procureur de la Couronne, Me Jean Bienvenue, désignait son client comme prévenu et demanda qu'on l'appelle "Monsieur". Me Daoust expliqua qu'il fallait faire des distinctions en certains cas. Me Bienvenue, tout en n'étant pas d'accord sur les distinctions, a répondu qu'il s'efforcerait d'utiliser le mot "Monsieur" de préférence à "prévenu".

L'instruction se poursuit cet après-midi.

16 MORTS

SUITE DE LA PAGE 1

L'Argus, un avion de 128 pieds de longueur destiné à la chasse aux sous-marins, est utilisé par l'ARC depuis 1958, en remplacement du "Lancaster" sur la côte de l'Atlantique. Une escadrille de 33 avions "Argus" opère maintenant sous la direction du Commandement maritime.

L'avion, construit par "Canadair" de Montréal, transportait un équipement électronique très moderne conçu spécialement pour la recherche, la poursuite et la destruction des submersibles ennemis.

A cause de son long rayon d'action, jusqu'à 18 heures de vol, l'"Argus" a été employé à des opérations de recherches et de secours.

Il transporte ordinairement 15 membres d'équipage, trois pilotes, trois navigateurs, deux ingénieurs d'aviation, et sept opérateurs d'équipement électronique.

NIELSEN

SUITE DE LA PAGE 1

lu dans les dossiers la déposition de Me Lamontagne relatant l'entretien.

Irrité par les réponses évasives du témoin, le juge suggéra d'ajourner quelques minutes, à la reprise des procureurs, car M. Nielsen venait de reconnaître que Me Lamontagne pouvait, en effet, lui avoir donné des renseignements qu'il ignorait avant son entretien avec l'avocat.

Cet aveu provoqua aussitôt des objections chez le procureur du député, Me Richard Bell (ancien ministre de l'Immigration dans le cabinet conservateur) et Me Ross Drouin, qui occupe pour ce parti devant la commission.

Bien que l'interrogatoire de Me Desjardins ne visât pas directement à relier les renseignements que possédait le témoin aux "fuites" du dossier de la RCMP, le juge Dorion accueillit les objections conservatrices en rappelant précisément son jugement du 23 février.

On se souvient que le juge, alors se rendit personnellement au bureau du premier ministre pour l'informer que la commission ne pouvait déborder sur les "fuites" de la Gendarmerie sans élargir les cadres de la commission, seule responsabilité du conseil des ministres.

Mais avant que le juge n'accueille les objections des Mes Drouin et Bell, le procureur de la commission avait réussi, à coups de questions répétées, à faire reconnaître par le témoin que Me Lamontagne, en effet, lui avait donné des renseignements.

— "Mais je révélerais les sources d'information si je devais répondre que Me Lamontagne m'a fourni des renseignements que j'ignorais avant de le rencontrer", a expliqué M. Nielsen, achevant de confondre le tribunal par des réponses aussi contradictoires.

Le juge, alors, ajourna.

La rencontre du 18 novembre

Pour Me Lamontagne, ce jour-là, M. Erik Nielsen était un parfait inconnu. Il ignorait même que cet homme, qui voulait le rencontrer, était député du Yukon depuis 1957. Aussi, lorsque l'avocat de White Horse se présenta à son bureau, Me Lamontagne dut fouiller le guide parlementaire pour contrôler ses prétentions politiques.

Le député qu'on surnomme à Ottawa "Yukon Erik", n'a rien du défunt lutteur, au contraire. Il est assez petit, n'a rien non plus du chercheur d'or, et porte des lunettes classiques à monture de métal.

S'étant assuré qu'il était bien député, Me Lamontagne soupçonna alors que sa visite pouvait être reliée à l'affaire Rivard, mais, explique M. Nielsen, Me Lamontagne était réticent, voulant d'abord connaître ce que savait de l'affaire son interlocuteur avant de répondre à ses questions.

Pour rassurer Me Lamontagne, le député lui promit que rien ne serait révélé aux Communes de ce que l'avocat pourrait lui apprendre qu'il ignorait, si toutefois il décidait de faire une déclaration en Chambre à ce sujet, car il n'était pas encore fixé là-dessus.

Me Lamontagne, lui, jugea qu'il était préférable, dans l'éventualité d'une déclaration publique à la Chambre, de "corriger" s'il y avait lieu les renseignements que disait posséder le député.

Des renseignements assez minces

Ceux-ci, du reste, sont assez minces : M. Nielsen avait appris —, d'où, on ne le saura peut-être jamais —, que Me Raymond Denis avait offert $25,000 à Me Lamontagne; que ce dernier avait refusé; que Me Guy Lord, secrétaire du ministre de la Justice, semblait mêlé à l'affaire; qu'on avait menacé Me Lamontagne de lui faire perdre les causes du gouvernement s'il continuait de s'opposer à la libération sous cautionnement de Lucien Rivard; que Me Guy Rouleau, alors adjoint parlementaire du premier ministre, l'avait même appelé.

Me Lamontagne apporta quelques corrections : le pot-de-vin offert s'élevait à $20,000; Me Lord était innocent de mauvaises intentions; il avait été dupé.

"Mais il ne fut jamais question que Me Lamontagne rédige pour moi la déclaration que j'envisageais de faire aux Communes", déclare M. Nielsen.

Me Lamontagne, en effet, pensait lui offrir de préparer la déclaration qu'il ferait en Chambre. Dans son esprit, il n'était pas nuisible pour la cause contre Rivard que l'affaire éclatât aux Communes, cela pouvait même mettre fin aux pressions qui, prétend-il, s'exerçaient pour obtenir sa libération.

Mais il n'y donna pas suite, après avoir consulté son associé, Me Antoine Geoffrion, ses patrons, le gouvernement canadien, et Washington, qui l'avait chargé d'obtenir l'extradition de Rivard.

Plus tôt, hier après-midi, un journaliste, M. Gilles Constantineau, est venu relater une observation que Me Lamontagne lui fit le 20 novembre, à Québec : "Je pense que je vais écrire le "script" de Nielsen..."

"Il n'en fut pas question", affirme M. Nielsen, qui dit même avoir suggéré à Me Lamontagne de rédiger, lui, une déclaration à la presse, qui suivrait sa propre déclaration aux Communes.

M. Nielsen avait promis au jeune avocat de ne rien révéler, en Chambre, avant de l'avoir prévenu, ce qu'il fit le jour même où il fit éclater la bombe, le 23 novembre, en se contentant de dévoiler les seuls renseignements qu'il possédait, et non ceux que Me Lamontagne lui avait révélés.

Ainsi, s'il croyait Me Rouleau relié à l'affaire, il n'en souffla mot, car son opinion du rôle qu'y avait joué l'adjoint parlementaire de M. Pearson se trouva modifié par suite des précisions que Me Lamontagne lui avait données.

"Mais dans votre déclaration aux Communes (c'est le procureur libéral Me Jules Deschunes qui le contre-interroge maintenant), n'avez-vous pas affirmé que vous ne connaissiez rien de plus que ce que contenaient les dossiers de la police ? Quels dossiers ?"

— "Les dossiers que mentionne le Hansard (le journal des débats parlementaires)".

—"Vous souvenez-vous d'avoir discuté de ces rapports avec Me Lamontagne ?"

—"Non. Et je précise que ma réponse à votre question n'implique pas que j'aie jamais pris connaissance de ces dossiers".

—"Pouvez-vous jurer que vous ignoriez tout de tels dossiers le jour de l'entretien avec Me Lamontagne ?"

Soupçonnant la finesse de Me Deschênes, le juge ne voulut plus rien entendre. Déjà, Mes Drouin et Bell s'apprêtaient à intervenir dans un grognement d'insatisfaction qu'ils ne manquent jamais d'exprimer, lorsqu'ils soupçonnent un avocat de vouloir faire indirectement, ce qu'il est interdit de faire directement.

"J'ai rendu ma décision !", lança le juge avant même que les procureurs conservateurs n'aient eu le temps de quitter leur fauteuil.

MARCHEURS

SUITE DE LA PAGE 1

ques chiffres qu'on m'a communiqués parlent d'eux-mêmes.

Ainsi, le comté de Dallas (Selma) comptera pour l'heure quelque 330 Noirs inscrits comme voteurs . . . sur un total de 15,130 voteurs en puissance. Et les Blancs ? Ils sont environ 14,450 qui pourraient exercer leur droit de vote ; 9,470 sont inscrits.

Le comté de Montgomery ? Les Blancs pourraient y être 62,923 à voter. Inscrits : 39,368. Les Noirs, eux, seraient 33,060 à pouvoir déposer un bulletin dans l'urne. Mais ils ne sont que 7,755 à être inscrits sur les listes électorales.

Au bas de l'échelle économique

L'aspect économique est plus frappant encore. J'ai effectué une rapide enquête. Elle semble indiquer qu'à Montgomery (et c'est la même chose dans le reste de l'Etat, apparemment), le coût de la vie y est sensiblement le même qu'à Montréal — la nourriture, dans les restaurants, y serait même plus chère. Mais les salaires y sont relativement moins élevés.

Quelques salaires "blancs" au hasard : il est vendeur dans une librairie. Il fait $1.25 de l'heure, pour un salaire brut de $50 par semaine — il faut néanmoins tenir compte des avantages sociaux propres à l'Alabama. Dans la même librairie, la première vendeuse — elle est d'origine allemande — gagne $60 par semaine (salaire brut).

Voici une serveuse, à mon hôtel : $25 par semaine, plus les pourboires. Lui, il est gérant du service "pièces détachées" d'un grand garage de Montgomery : $175 par semaine. Voici enfin un ingénieur. Il a 25 ans. Après le "High School", il a fait 5 ans d'études comme ingénieur. Il travaille au "Département des routes" du comté de Montgomery depuis 3 ans : $60 par semaine.

Et les Noirs ? Celui-ci marche de tout coeur (et il en a gros sur le coeur). Il a 27 ans. Il est cireur de souliers dans une pharmacie. Et cela, pour $25 par semaine, plus les pourboires. Son compagnon — qui a d'ailleurs bien mal aux pieds — est "bus-boy" : $20 par semaine. A l'hôtel, je demande à l'opératrice d'ascenseur combien elle gagne — "$18 par semaine, 6 jours par semaine, 7 heures par jour . . ."

Souvent, le temps supplémentaire est payé normalement. Et, si vous êtes "à la semaine", parfois pas du tout. Il est vrai que plus d'un employé blanc m'avouera subir le même sort.

Bref, pour récapituler, d'une façon générale, le Noir gagne près de la moitié moins cher que le Blanc. Et il a rarement accès aux "bons emplois". Les Blancs, eux, dès qu'ils grimpent un échelon social, se font un revenu "confortable, et, dans le commerce surtout, quelquefois illimité . . .

J'ai rejoint les marcheurs. On passe devant une maison de Noirs, plantée là, en bordure de la route, et entourée de verdure. Je sors du rang et je frappe à la porte. C'est une maison de bois, avec un étage. Sept pièces. Façade d'où se détachent des "rubans" de peinture. A l'arrière, un petit jardin. Devant et sur les côtés, une maigre pelouse.

J'entre. Ils sont sept, me dit la mère. Cinq enfants. Trois filles : 11 ans, 9 ans, 4 ans ; deux garçons : 10 ans et 6 ans — tous crépus comme il se doit.

Le "daddy" travaille tout près de Montgomery, comme manoeuvre : $35 par semaine. La mère, elle, lave la vaisselle dans un restaurant pour $14 par semaine et deux — maigres — repas par jour.

Dans le living-room trône une TV des jours héroïques. Mais la radio ne le cède en rien : une pièce de musée qui doit bien dater de 1938. Et, curieusement, tout à côté, un transistor "nec plus ultra" détonne : c'est celui de la "grande fille".

La maison, du dehors comme à l'intérieur, fait penser à certains taudis de Montréal.

"We shall overcome." . . . Je le souhaite de tout coeur. Mais la pauvreté n'est-elle pas universelle ?

Je me retape un demi-mille. Devant mes yeux des pieds exécutent une sarabande. C'est effarant. Ici, une paire de bottes. Plus loin, des souliers de tennis, qui voisinent avec une paire de pieds aussi noirs que nus. Deux rangs en avant, c'est une étudiante (en tout cas, elle en a l'âge) qui est aussi pieds nus.

Là, ce sont des bottines de l'armée qui avancent péniblement. Enfin, j'aperçois des souliers décents, à semelle souple. Chose certaine, peu de marcheurs sont chaussés pour un rallye de cette envergure, même s'ils n'effectueront que 11 milles. Mais le suis-je mieux ? Mes pieds s'échauffent. Je décroche.

Vers sept heures, le téléphone sonne. Au bout du fil une voix "amie" : un Canadien. — Jean Cloutier, de Radio-Canada.

J'ai, comme qui dirait, l'impression que, à l'avenir, il se débarrassera difficilement de moi : il est motorisé.

Celui qui veut une chose en vient à bout ; mais la chose la plus difficile dans le monde, c'est de vouloir.

Joseph de Maistre

Le ministère de la Justice fera aussi office de conseiller

QUEBEC. (DNC) — La création d'un ministère de la Justice sera comme la création d'un Barreau à l'intérieur du gouvernement, a déclaré hier le procureur général, M. Claude Wagner.

Il a ajouté qu'en créant ce ministère, on transforme le département du procureur général en conseiller du gouvernement.

M. Wagner faisait ces déclarations à deux journalistes qui lui demandaient la signification de la loi qui a pour titre : "Loi du ministère de la Justice".

Cette loi a été annoncée hier et elle ne doit être déposée en Chambre que cet après-midi, à 2 h. 30.

M. Wagner a expliqué hier que cette loi n'allait pas seulement permettre un changement de nom, mais qu'elle allait définir le rôle du ministre à la fois comme procureur général et comme ministre de la justice, "moins occupé à poursuivre qu'à conseiller".

M. Wagner a ajouté : "Vous serez particulièrement intéressés par un article de la loi qui fait dépendre tous les conseillers juridiques de tous les ministères du ministère de la Justice.

— Même le conseiller du conseil des ministres ? demande un journaliste.

— Exactement, M. Pigeon dépendra du ministère de la Justice."

M. Wagner a cependant mentionné que le projet de loi ne comprendrait pas la création du conseil consultatif dont il veut doter son ministère.

"J'attendais précisément que le ministère de la Justice soit formé. A ce moment-là, ce sera le conseil consultatif du ministère de la Justice. Il suffira d'ailleurs d'un simple arrêté ministériel pour le fermer."

Les typos de New York en grève le 31 ?

NEW YORK (PA) — Le comité exécutif du syndicat international des typographes a autorisé ses membres des quotidiens de New York, à déclencher la grève. En conséquence, les typos se réuniront le 31 mars pour prendre le vote de grève si, entre temps, leurs pourparlers avec les employeurs n'ont pas donné de résultat.

Un arrêt de travail de 114 jours qui avait eu lieu en 1962-63 avait coûté à l'économie de New York, une somme estimée à $250 millions. Cette fois encore, le conflit porte sur l'automatisation et implique les quotidiens suivants : New York Times, The Daily News, The New York Herald Tribune, The New York journal American, The New York World-Telegram and Sun, The Long Island Press et The Long Island Star-Journal.

Hold-up de $75 dans une pharmacie

Deux bandits, l'un armé d'un fusil à canon tronqué, ont perpétré un hold-up à la pharmacie Duchesne, au 551 est, rue Ontario, vers 7 h. 45 hier soir.

Le propriétaire, M. Yves Duchesne, était sur les lieux avec son commis, M. Robert Huard, au moment de la visite des voleurs. Celui qui était armé est demeuré à l'écart pendant que l'autre se lançait sur les deux victimes, distribuant quelques coups de poing au hasard pour se frayer un chemin vers la caisse enregistreuse. Après en avoir extrait une somme de $75, le duo a pris la fuite à pied.

Les prochains "Gemini"

CAP KENNEDY. (AFP) — Les deux prochains vols "Gemini-Titan" auront lieu, le premier, dans 60 à 90 jours. Il durera quatre ou cinq jours. Le vol suivant aura lieu au cours de l'été ; il durera sept jours.

La météo

Minimum : 15

Maximum : 28

MINIMUM CETTE NUIT: 15
MAXIMUM DEMAIN: 35

Bureau météorologique du Canada, DORVAL. (PC) — **Régions de Montréal et Ottawa; Pontiac-Témiscamingue, Abitibi, Laurentides, Estrie et Mauricie :** Ensoleillé aujourd'hui; demain nuageux. Températures à peu près sans changement. Brises légères. Minimum cette nuit et maximum demain : Montréal, 15 et 35; Ottawa, 10 et 32; Témiscamingue, 10 sous zéro et 25; Rouyn, Noranda et Val d'Or, 15 sous zéro et 20; Sainte-Agathe, zéro et 32; Sherbrooke, zéro et 30; La Tuque, 5 sous zéro et 25.

Régions de Québec et du lac Saint-Jean : Généralement ensoleillé aujourd'hui et demain. Températures à peu près sans changement. Vents d'ouest de 15 milles avec rafales de 25 après-midi; brises légères cette nuit. Minimum cette nuit et maximum demain : Québec, 5 et 30; Chicoutimi, 5 et 20.

COURS DE VENTE GRATUIT

Les Compagnies Prêt et Revenu vous invitent à un cours gratuit sur la vente du Fonds Mutuel. Si vous êtes intéressé à vous créer une carrière dans ce genre d'investissement que l'on qualifie de

"Méthode moderne de faire du placement"

assistez à ce cours qui débutera le 30 mars 1965 à 8:00 hres p.m. à l'Hôtel Reine Elizabeth, Salon Bersimis.

Une invitation est aussi faite aux Dames qui seraient intéressées.

Pour réserver votre place, communiquez par téléphone entre 9:00 hres a.m. et 5:00 hres p.m. à 866-1068.

LUNDI PROCHAIN . . . AU CANAL 10
ENTRE 6h ET 6h50 DU SOIR

GRAND TIRAGE FINAL
À LA TÉLÉVISION DU
NUMÉRO SUPERCHANCEUX
qui rapportera à son heureux propriétaire
le SUPERPRIX de
$2,000
en argent!

Que votre numéro ait été chanceux ou malchanceux pendant le concours . . .

VOUS POUVEZ ENCORE GAGNER
LE SUPERPRIX DE $2,000

Ne manquez donc pas de syntoniser le canal 10 . . . lundi prochain, entre 6h et 6h 50 . . . pour assister au tirage final du

GRAND CONCOURS POPULAIRE DES
NUMÉROS CHANCEUX
organisé à votre intention par
LA PRESSE

vraie, variée, vivante . . .
indispensable à toute la famille

Pour toucher son superprix, le porteur du coupon numéroté gagnant devra répondre correctement à la question qui lui sera posée.

Rembourrage CHEZ Mr. CHESTERFIELD
TRAVAIL DE QUALITÉ À PRIX UNIQUE !



SOFA, FAUTEUIL $69
Main-d'oeuvre seulement — TISSU NON COMPRIS — A partir de

AVANT
APRES



CARACTERISTIQUES
- Meubles stérilisés et mis à nu.
- Ressorts replacés d'une façon experte.
- Nouveaux coton et feutre ajoutés.
- Ressorts noués de corde.
- Tissus taillés pour chaque meuble.
- Travail entièrement vérifié avant l'expédition.
- Cueillette et livraison.



ESTIMATION GRATUITE, LE JOUR ET LE SOIR
Aussi peu que $1.50 par semaine

Un décorateur expérimenté se fera un plaisir de vous montrer un assortiment varié et complet des nouveaux tissus.



GRATIS
1 paire de superbes draperies satin antique de 95" de long, gratuite, avec votre commande.

Mr. CHESTERFIELD
5676, RUE PARÉ
SERVICE TÉLÉPHONIQUE DE 24 HEURES
731-7736

LAMARCHE BAT LA MARCHE

SOFA-LIT
avec matelas à ressorts
CHOIX DE COULEURS
GRAND SPECIAL
$109.95
Léger supplément pour fauteuil



• AUCUN COMPTANT
• JUSQU'A 36 MOIS POUR PAYER
• PLAN MISE DE COTE



Futurs mariés
Nous avons un choix d'ameublements complet
3 pièces depuis $299

Ameublement Lamarche Enrg.
1589 est, RUE ONTARIO, Montréal — TEL. 522-9912

LA PRESSE

BUREAUX ET REDACTION VI. 9-4711 / LIVRAISON A DOMICILE VI. 9-1138

MONTREAL, MERCREDI 24 MARS 1965 — 81e ANNEE — No 69

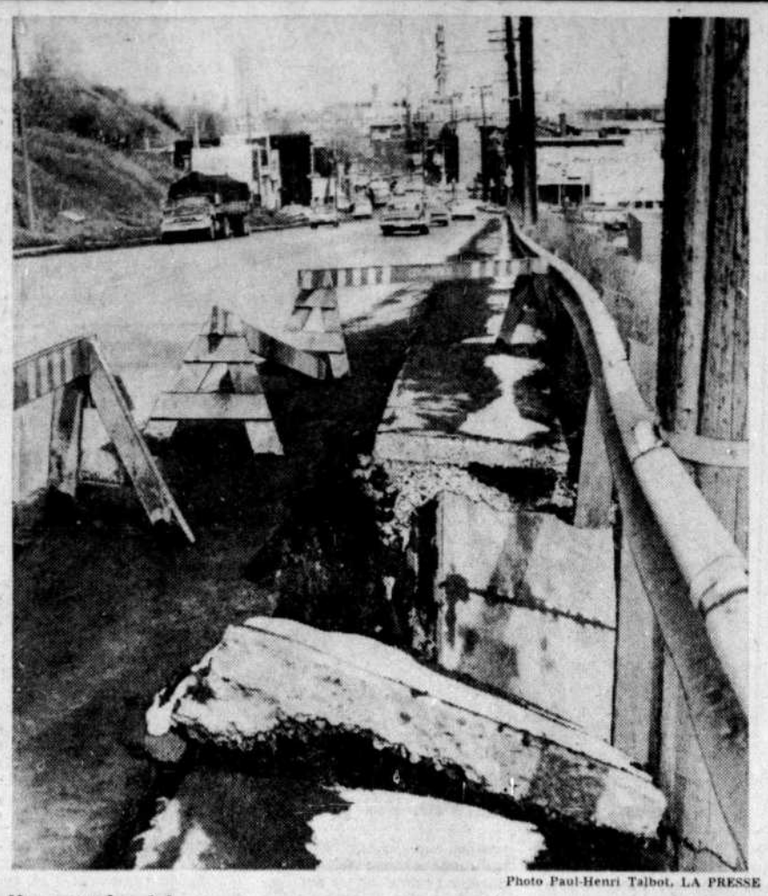


Photo Paul-Henri Talbot, LA PRESSE

Un trottoir cède

Le dégel printanier a causé ses petits désagréments hier, alors qu'un trottoir du chemin Upper Lachine s'est effondré. Heureusement, personne ne s'y trouvait au moment de l'incident. L'effondrement s'est produit entre la rue St-Rémi et le boul. Décarie. A cet endroit, la voie surplombe l'ancienne cour Turcot désaffectée.

C'est officiel, la CTM augmente ses taux...

. . . mais inclut l'île Ste-Hélène dans le secteur central

Avec l'entrée en vigueur samedi matin, à 5 heures, du nouveau tarif de la Commission de transport de Montréal comportant une augmentation des prix des billets, il n'en coûtera pas plus cher pour aller à l'île Sainte-Hélène que pour se ballader n'importe où dans le centre de la ville.

La zone dite "intermédiaire" du pont Jacques-Cartier disparaît et se trouve intégrée dans la zone "centrale". Les correspondances seront donc valides à bord des autobus reliant la ville à l'île de l'Expo '67.

Ce matin, par une résolution unanime, et à cause de l'augmentation rapide du déficit accumulé de la commission, les commissaires ont résolu d'augmenter de 20% pour les adultes et de 33% pour les enfants les prix des billets d'autobus.

Les commissaires attribuent surtout à la hausse incontrôlable du déficit qui s'accumule d'année en année, notamment à cause d'une augmentation de salaires prévue pour les employés, et au fait que la seule source de revenus de la commission soit la vente des billets aux usagers, l'obligation dans laquelle ils se trouvent de décréter une hausse des tarifs.

En même temps qu'elle décrète l'augmentation, la commission inaugure une nouvelle politique de vente des billets, qui consiste à accorder un rabais pour l'achat de carnets de 20 ou 30 billets, et à offrir pour la première fois des carnets de billets pour étudiants.

Le nouveau tarif

Voici quels seront les prix des billets à compter de samedi prochain, 27 mars, à 5 heures du matin (les prix actuels sont entre parenthèses) :

Zone centrale

Adultes : 5 billets pour 90 cents ou 18 cents chacun (2 pour 30 cents ou 15 cents chacun).

20 billets pour $3.50 ou 17½ cents chacun (20 pour $3 ou 15 cents chacun)

Ecoliers : 6 billets pour 50 cents ou 8 1/3 cents chacun (7 ou 5 billets pour 30 cents ou 4¼ environ cents ou 6 cents chacun)

25 billets pour $2 ou 8 cents chacun (pas de carnets).

Autres zones

Adultes: 5 billets pour 50 cents ou 10 cents chacun (4 pour 30 cents ou 7½ cents chacun)

21 billets pour $2 ou 9½ cents environ chacun (pas de carnets).

Ecoliers: 7 billets pour 50 cents ou un peu plus de 7 cents chacun
(6 pour 30 cents ou 5 cents chacun)
30 pour $2 ou 6⅔ chacun (pas de carnets)

Les lignes Express

L'augmentation des taux à bord des autobus express subit une augmentation proportionnée. Les nouveaux prix sont :

Lignes Saint-Denis et Allard : 30 cents; lignes LaSalle, Westminster, Côte-Saint-Luc, Saint-Laurent et Forum-Football : 40 cents; lignes Lachine, Pie-IX et Pointe-aux-Trembles : 45 cents.

La commission souligne que les billets actuellement en circulation pourront être utilisés dans la zone où ils ont été émis à la condition que l'on dépose

Voir CTM en page 6

Protestation du Conseil du travail

M. Jean-Paul Ménard, président du Conseil du travail de Montréal, a révélé la teneur d'un télégramme de protestation envoyé par cet organisme au président de la Commission des transports de Montréal, M. Lucien L'Allier, par suite de la hausse des tarifs décrétée par cet organisme.

Voici le texte de ce télégramme :

"Protestons énergiquement hausse des tarifs sans préavis suffisant privant ainsi le groupement des citoyens apportunité de présenter objections. Stop Vous demandons respectueusement de remettre décision afin

Voir PROTESTATION en p. 6



FAITS divers

Un locataire aurait tenté de tuer son propriétaire avec un couteau

Un individu de 57 ans a été appréhendé par la Sûreté municipale, peu après 6 h. hier soir, après avoir apparemment tenté de tuer son propriétaire à l'aide d'un couteau.

La police a révélé qu'un rentier, qui occupait depuis peu un appartement au 2033 ouest, rue Notre-Dame, dans le quartier St-Henri, s'était présenté vers 6 h. à l'appartement du propriétaire, M. Roger Bissonnette âgé de 35 ans. Celui-ci se trouvait avec son frère cadet Jean-Paul, âgé de 34 ans, au moment de la visite inopportune de leur locataire.

Le "visiteur" aurait menacé M. Roger Bissonnette avec un couteau de boucher, muni d'une lame de 15 pouces. Son frère s'interposa entre les deux et réussit à désarmer le visiteur en se causant de légères coupures aux mains.

On croyait en avoir fini avec le locataire récalcitrant, mais il n'en était rien, il sortit un autre couteau de sa ceinture. Celui-ci avait une lame d'une longueur de huit pouces. Avant que les frères Bissonnette aient eu le temps de réagir, le locataire avait bondi sur M. Roger Bissonnette et l'avait frappé deux fois à la hauteur de l'abdomen.

M. Jean-Paul Bissonnette réussit de nouveau à désarmer l'assaillant et à le maintenir jusqu'à l'arrivée de la police sur les lieux.

Blessé au côté gauche et au côté droit de l'abdomen, M. Roger Bissonnette a été transporté à l'hôpital Général de Montréal. Son état, quoique grave, n'inspire cependant aucune crainte. Quant à son frère, il a pu être traité sur les lieux, ses blessures étant sans gravité.

Pour sa part, l'assaillant a pris le chemin des cellules en attendant de comparaître sous une accusation de tentative de meurtre.

5e victime de l'accident de Rougemont

GRANBY. (DNC) — Une cinquième victime vient s'ajouter à la liste des morts dans l'accident de la route survenu à Rougemont vendredi soir. Un des blessés, qui avait été transporté à l'hôpital Notre-Dame, à Montréal, est mort des suites de ses blessures. Il s'agit de M. René Bouffard, âgé de 45 ans et demeurant à Notre-Dame-du-Rosaire, dans le comté de Montmagny.

Un autre occupant de la même auto impliquée dans l'ac-

Voir FAITS DIVERS en page 6

Le procès de Michèle Duclos débute aujourd'hui à New York

(par A.B.) — C'est aujourd'hui que s'instruit à New York le procès de la montréalaise Michèle Duclos et de trois Noirs compromis avec elle dans un prétendu complot pour faire sauter la statue de la Liberté et quelques autres monuments américains.

Les quatre inculpés ont été arrêtés dans la métropole américaine, le 16 février dernier, après qu'un agent secret se fut infiltré dans un groupe d'agitateurs et eut fait part de leurs desseins à ses supérieurs.

Selon la version de la police, Mlle Duclos serait la personne qui aurait transporté du Canada aux Etats-Unis la dynamite devant servir à la destruction des monuments.

Quatre autres Montréalais, trois hommes et une femme, sont présentement devant nos tribunaux relativement à la même affaire. La femme, Michèle Saulnier, a en outre été mise en accusation par un grand jury américain en même temps que Mlle Duclos et les trois Noirs, et la justice fédérale des Etats-Unis songe encore à réclamer son extradition.

C'est le juge de district Irving Ben Cooper qui entend aujourd'hui le début de la cause de Mlle Duclos et des Noirs. Au moment d'aller sous presse, nous ne connaissons pas encore l'issue de cette première audience, mais il est très probable que la comparution d'aujourd'hui ne sera tenue que pour la forme, la défense ayant l'intention de réclamer une nouvelle remise des procédures, et la poursuite ayant résolu de ne pas s'y opposer.

L'avocat de Michèle Duclos a appris hier à un représentant de LA PRESSE, au cours d'une conversation téléphonique, qu'il avait l'intention de réclamer un "procès séparé" pour sa cliente.

Giroux subira son procès aux Assises

par Maurice Morin

Le juge Armand Sylvestre a refusé tout cautionnement, tard hier après-midi, à un jeune employé des postes, Jean Giroux, âgé de 20 ans, du 2415, rue Fullum, présumé terroriste, qui venait d'être cité à son procès aux Assises, sous quatre graves accusations relatives à la possession de dynamite et de détonateurs.

L'instruction de Giroux avait duré toute la journée et l'un des témoins de la Couronne, Gilles Legault, âgé de 31 ans, du 7890 rue de Gaspé, lui-même inculpé dans cette affaire et dont l'instruction se poursuivra vendredi prochain, a été déclaré témoin hostile.

Après que Me Jean-Guy Boilard, procureur permanent de la Couronne, eut déclaré sa preuve close, le tribunal a décidé d'ajouter un chef d'accusation contre Giroux : celui d'avoir volé 80 bâtons de dynamite et des détonateurs dans une bouche du métro en construction. Les autres chefs d'accusation au nombre de trois, sont les suivants : conspiration avec Raymond Sabourin, âgé de 20 ans du 1867, rue Fullum, commis de bureau, pour se procurer de la dynamite, possession d'explosifs et possession de dynamite "dans un dessein dangereux pour le public ou dans l'intention de mettre la vie d'autrui en danger".

Si Legault a été déclaré témoin hostile c'est qu'il a dit, dans le box aux témoins, ne pouvoir affirmer si la signature GILLES LEGAULT, apposée au bas d'un document, au quartier général de la Sûreté municipale, était la sienne. "Je ne suis pas un expert", a-t-il ponctué.

Mais Me Boilard a fait déposer le lieutenant-détective Jean-Jacques Parizeau, chargé de la cause, qui a déclaré que Legault avait signé le dit document en sa présence alors que le sergent-détective Roger Cormier était aussi présent.

La preuve de la poursuite a révélé que le vol des bâtons de dynamite avait été perpétré il y a déjà plusieurs mois, que les

Voir GIROUX en page 6



C'est le temps ou jamais...

Sera-t-il vraiment trop tard, demain ? Le panneau-réclame n'est pas équivoque : "C'est le temps ou jamais de me capturer : Lucien Rivard". Un Québécois a aperçu ce message, ces jours-ci, le long de la route, un quart de mille à l'ouest de Brantford, Ontario. Un Ontarien humoriste a voulu se payer la tête de . . . quelqu'un.

Rivard avait les clefs de la chaufferie

— Me Wagner

QUEBEC. (PCI) — "Lucien Rivard n'a jamais été en possession de la clef de la porte centrale de la prison de Bordeaux", a dit emphatiquement hier, M. Claude Wagner, procureur général.

Invité par des journalistes à commenter la nouvelle du quotidien "Montréal-Matin" selon laquelle Rivard a eu en mains les clefs de Bordeaux, M. Wagner a déclaré : "Jamais il n'a eu la clef de la porte centrale."

Selon une nouvelle publiée vendredi dernier par le journal "Montréal-Matin", Rivard avait les clefs de Bordeaux, ce qui lui avait permis de sortir de la prison par la "grande porte".

M. Wagner a déclaré que Rivard et son compagnon d'évasion, André Durocher, se sont emparés d'un trousseau de dix clefs utilisées pour ouvrir la porte principale et les portes secondaires de la chaufferie de la prison. Ces clefs étaient normalement suspendues à l'intérieur de la chaufferie et elles sont tombées entre les mains des évadés après que ceux-ci eurent maîtrisé, utilisant, un revolver de bois, quatre gardiens.

Le procureur général a précisé que le trousseau de clefs de la chaufferie ne contient pas la clef de la porte principale de la prison. En outre, la seule clef pouvant ouvrir la porte principale était entre les mains des gardiens de l'entrée de la prison. Rivard et Durocher ont fui en utilisant une échelle et des boyaux d'arrosage pour franchir un mur de 25 pieds de hauteur.

On a perdu toute trace des deux évadés qui sont au large depuis le 2 mars dernier.

Personne ne s'intéresse aux $15,000?

La prime de $15,000 offerte par le gouvernement fédéral pour retrouver Lucien Rivard ne semble plus allécher personne.

C'est ce que déplorait hier, à Montréal, le sous-inspecteur Paul Gagnon, de la Sûreté provinciale, l'un des responsables de la chasse à l'homme déclenchée le 2 mars dernier pour reprendre celui qui était le personnage-pivot de l'enquête Dorion.

"Tout indique que personne

Voir PRIME en page 6

LaSalle Heights: l'entrepreneur ne se serait pas conformé aux plans

par Oswald Mamo

Le remplissage de la cave du bâtiment qui a explosé, le 1er mars dernier à LaSalle, n'aurait pas été effectué tel qu'indiqué dans les plans soumis à la Société centrale d'hypothèques et de logement et à LaSalle.

On se souvient que cette explosion a entraîné la mort de 27 personnes et mis sur le pavé une centaine de familles.

Hier, M. Ain, président de LaSalle Heights Inc., entrepreneur et propriétaire du centre domiciliaire comprenant l'immeuble détruit, était le témoin principal.

A une question de Me Georges Emery, occupant pour la Corporation de gaz naturel du Québec, selon laquelle l'entrepreneur ne s'était pas conformé aux plans dans la construction des 96 dernières unités du centre domiciliaire, M. Ain a répondu que la SCHL avait approuvé les plans des autres unités, objets des deux premières phases de la construction, qui ne montrent aucun remplissage. Il a souligné que le remplissage a été ajouté sur le plan des 96 dernières unités sans qu'il en ait eu connaissance.

"Est-ce que ceci n'aurait pas été ajouté par mesure de sécurité" a demandé Me Emery ?

"Je l'ignore", a répondu M. Ain.

L'armature d'acier

Me Emery a demandé ensuite si l'armature d'acier était construite à 24 pouces de distance au lieu de 12 pouces, comme l'indique le plan. Le témoin a déclaré qu'il l'ignorait, mais

Voir LASALLE en page 6

Vient de paraître !
COMMENT PREPARER
VOTRE IMPÔT
EDITION 1965
Indispensable à l'homme d'affaires
Le seul ouvrage du genre en français — par Jean Zalloni, C.A.
• Impôt fédéral (canadien) sur le revenu 1964
• Impôt provincial (Québec) sur le revenu 1964
• Liste complète des dépenses admises
• Principales formules avec exemples
SEULEMENT $2.50
LIBRAIRIES Pilon STATIONNERS INC.
730 Beaubien 274-6487
8339 St-Laurent 381-6261
800 E. 4th-Royal 524-3581
457 Decarie St-Laurent 748-7961

Studebaker
"LA CANADIENNE" PAR EXCELLENCE
'65 COMMANDER
6 CYLINDRES, 2 PORTES, ESSUIE-GLACE 2 VITESSES, BRIQUET, ALTERNATEUR.
AUCUN COMPTANT
$65 PAR MOIS
$2295 MOINS BONI SPECIAL
CLOUETTE Automobiles
4590 rue St-Denis Tél. : 844-4445

ANALYSES D'URINES
ANALYSES DU SANG
Analyses complètes des urines $2.50
GROSSESSE
Test biologique (rats) $5.00
Résultat : 36 heures
Test Immunologique "Pregnosticon"
marque déposée
NOUVEAU ! $8.00
RESULTATS 2 HEURES APRES RECEPTION DU SPECIMEN
9 a.m. à 3 p.m. dimanche excepté
Positivité après 8 jours de retard
845-7251
Diverses analyses de sang à prix variés
PHARMACIE MONTREAL
La plus grande Pharmacie de Détail au Monde
DUQUET & DUQUETTE PROPS

PRÊTS
6½%
LE TAUX LE PLUS BAS !
Obtenez rapidement un Prêt 1ère Hypothèque • Pour acheter, construire, refinancer votre propriété • Montréal et banlieue • Aucune commission • Que vous soyez client ou non • Consultez le Gérant.
LA BANQUE D'ÉPARGNE
DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL
OUVERTE TOUS LES SOIRS DE 7h. A 8h.

examen de la VUE
VERRES DE CONTACT
LUNETTES MODERNES
optométristes
B. KEMP, O.D.
J.-C. LARIVIERE, O.D.
3e ETAGE 842-5151 POSTE 538
Dupuis

LOUEZ
OUTILS et EQUIPEMENT
pour LA MAISON / L'INDUSTRIE / LA CONSTRUCTION
273-2411
Perco LTEE
5272 BOUL. ST-LAURENT
OUVERT le vendredi jusqu'à 8h. p.m. le samedi jusqu'à midi

Un soulier de tout confort, le plus chic qu'une femme puisse porter...
Slater
Fabrication soignée dans du cuir authentique, de teinte "café au lait". Talon "tailleur". Empeigne conçue avec élégance . . . et simplicité.
Pointures : 6 à 12
Largeurs : 4A à B
$17.95
Louis Deslauriers Ltée
H. Giroux et Fils Inc.
• 6914, St-Hubert — 273-2813 • 1500, Mt-Royal est — LA. 1-3164
• 4029, Ontario est — LA. 1-9414
STATIONNEMENT GRATUIT

$50,000 pour expliquer le rapport Sylvestre

QUEBEC (PC) — L'Opposition a reproché vertement, hier, au ministre des Affaires municipales d'utiliser l'argent des contribuables pour promouvoir la fusion des municipalités de l'île Jésus avant même qu'un projet de loi là-dessus ne soit soumis à la Chambre.

Durant l'examen en comité des subsides du 4e budget supplémentaire des dépenses du gouvernement pour l'exercice en cours, M. Pierre Laporte a révélé qu'un montant de $25,000 prévu dans ce budget supplémentaire servira principalement à la préparation de deux ouvrages sur le rapport Sylvestre qui recommande la fusion des municipalités de l'île Jésus.

L'un de ces ouvrages sera un résumé du rapport Sylvestre qui a été distribué au chefs de file de l'île Jésus. Le 2e ouvrage, "qui sera illustré et beaucoup plus digestible", a dit M. Laporte, sera publié à 50,000 exemplaires et distribué à tous les citoyens de l'île.

L'opposition a reconnu l'utilité de présenter un résumé du rapport Sylvestre, mais elle a qualifié "de brochure de propagande" l'ouvrage illustré sur le rapport Sylvestre.

M. Daniel Johnson, chef de l'opposition, a déclaré que l'ouvrage illustré servira à "vendre" au public les recommandations que contient le rapport Sylvestre, "recommandations, a-t-il ajouté, qui sont litigieuses et on utilise les fonds publics pour faire passer une solution litigieuse."

"Le gouvernement, a poursuivi M. Johnson, veut bulldozer une solution aux problèmes intermunicipaux de l'île Jésus à laquelle s'opposent six maires qui y sont directement concernés."

40% des insulaires ne sont pas au courant

Le ministre des Affaires municipales, M. Pierre Laporte, a soutenu qu'il ne s'agit nullement de propagande mais d'"information". M. Laporte a révélé que selon une enquête faite ce mois-ci dans l'île Jésus, "40 pour cent de la population de l'île n'a jamais entendu parler du rapport Sylvestre."

C'est à la suite de cette enquête, a-t-il ajouté, qu'il a été décidé de lancer une campagne d'information sur les recommandations du rapport Sylvestre.

M. Laporte a révélé par ailleurs qu'un montant additionnel de $25,000 sera prévu pour les fins de cette campagne d'information dans le budget du nouvel exercice financier.

Le député J.-N. Lavoie "en conflit d'intérêt"...

M. Johnson par ailleurs a déclaré que la "campagne de propagande" serait portée dans un domaine où M. Jean-Noël Lavoie, député de Laval et maire de Chomedey, se trouverait "en conflit d'intérêt" du fait des deux fonctions qu'il occupe.

Le premier ministre, a repris le chef de l'opposition, déclarant que s'il avait des accusations de conflit d'intérêt à porter contre un député, il devait le faire devant le comité parlementaire des privilèges et élections.

M. Johnson a ajouté que ce qu'il avait dit, c'est que le maire de Chomedey, également député à l'Assemblée législative, "est celui, et c'est de notoriété publique, qui a prôné la solution qu'a entérinée le rapport Sylvestre."

Durant le débat, M. Johnson a lancé qu'il avait l'"impression que le premier ministre n'avait pas compris qu'il y a deux ouvrages."

"Non, non, a rétorqué M. Lesage, le ministre des Affaires municipales vient de me le dire, il y a aussi un ouvrage vulgarisé."

PROTESTATION

SUITE DE LA PAGE 3

de permettre représentation appropriée à votre commission et aux gouvernements provincial et municipal. Stop. Considérons transports en commun comme service public dont le coût devrait être réparti équitablement entre usagers, industries, commerces, municipalités du Grand Montréal et tous les citoyens. Stop. Croyons décision hâtive de votre commission serait arbitraire et mal venue.

Conseil du Travail de Montréal,
Gérard Rancourt,
secrétaire.

Accident de travail

Un accident de travail a coûté la vie ce matin à M. Florient Martel, âgé de 48 ans, du 2222 rue Panet, employé de I. Selig & Sons, 570 rue St-Patrick, à Ville LaSalle.

FAITS divers

SUITE DE LA PAGE 3

cident, M. Paul-Emile Plante, également du même endroit, repose actuellement dans un état critique à l'hôpital Notre-Dame.

On se rappelle que quatre autres personnes avaient perdu la vie dans cette collision frontale, sur la route no 1, à la sortie ouest de Rougemont. Les morts sont M. et Mme Antonio Bolduc et leur fille Sylvie, de Magog, ainsi que M. Laurent Langevin, domicilié au 6559 de la rue Marquette, à Montréal.

Une Gaspésienne est victime d'une auto sans conducteur

TORONTO (PC) — Un véhicule immobilisé constitue un danger au même titre qu'un autre en mouvement, surtout quand il se met en marche, sans qu'il y ait de conducteur au volant.

C'est un accident aussi inusité qui a coûté la vie, hier, à une Gaspésienne de 42 ans, Mme Alvia Marion, de Barachois, alors qu'elle se rendait à son travail, à Toronto.

La victime se serait appuyée sur l'automobile en traversant la chaussée et le véhicule s'est mis en mouvement. La femme a glissé sous la voiture et a été traînée sur la chaussée alors que l'auto dévalait une côte.

Souffrant de multiples blessures à sa tête, Mlle Marion devait succomber à son arrivée à l'hôpital.

Le propriétaire de la voiture, Ernest John Fitzpatrick, âgé de 38 ans, a été accusé de n'avoir pas garé son auto en sûreté.

La police de Toronto a révélé que plusieurs jeunes écoliers auraient pu être massacrés si la voiture avait effectué son embardée quelques instants plus tard. En effet, plusieurs centaines d'enfants sortaient de l'école à quelques pas de la tragédie, deux minutes à peine après que celle-ci ne se soit produite.

8 arrestations dans une descente

Au cours d'une descente effectuée la nuit dernière, des policiers du poste 10, dans l'ouest de la Métropole, ayant à leur tête les détectives Emile Larivière et Georges Martin, ont appréhendé huit personnes, deux Torontois et six adolescents dont deux jeunes filles.

La descente a eu lieu dans une maison de rapport de la rue Tupper.

Le groupe était en possession d'une auto rapportée volée à Toronto. De plus, les suspects étaient recherchés par la police d'Ottawa relativement à une série de vols commis avec effraction, dans cette ville.

A Montréal, les personnes appréhendées, dont on ne peut dévoiler les noms, sont soupçonnées d'avoir passé des faux chèques, de s'être servis à plusieurs reprises de cartes de crédit dans plusieurs magasins à rayons et d'avoir commis bon nombre de vols de sacs à main dont l'un qui leur aurait rapporté $150, il y a quelques jours, et dont la victime était une vieille dame.

Les six suspects ont été confiés à l'escouade qui s'occupe des causes du Bien-être social.

Les meurtriers du caissier : policiers sur une bonne piste

Un officier de la Sûreté provinciale a révélé hier soir que les policiers croyaient détenir une bonne piste pour retracer les quatre bandits du Québec qui ont tué un caissier au cours d'un vol à main armée perpétré lundi matin dans une banque de Champlain, dans l'Etat de New York.

Une trentaine d'agents du FBI et de la police d'Etat avaient immédiatement été alertés à la suite de ce hold-up qui a coûté la vie à M. Roy Dominey, âgé de 53 ans, caissier au Illinburg Depot, à Champlain, N.Y.

La victime a succombé à ses blessures à son arrivée au Physician's Hospital, à Plattsburgh. M. Dominey avait été tiré à bout portant de deux balles de revolver, les deux seules que les bandits masqués aient tirées au moment du vol.

Les quatre cagoulards voyageaient dans une automobile qui avait été volée à Montréal. La Sûreté provinciale est intervenue dans l'enquête à la suite de la découverte de la voiture abandonnée à Huntingdon, près de Valleyfield.

L'enquête dans cette affaire a été confiée aux sergents-détectives Bernard Desnoyers et Denis de la PP. Dans l'Etat de New york, l'enquête est menée par le capitaine Harold Buller.

Femme trouvée morte dans sa baignoire

ROSEMERE, (C.B.) — La Police provinciale enquête présentement sur les circonstances qui ont entouré la mort d'une quinquagénaire de Rosemère, dont le corps a été retrouvé dans sa baignoire au cours de la soirée de lundi soir.

Le Dr Jean-Louis Taillon, coroner du district judiciaire de Terrebonne, a ouvert hier une enquête relativement au décès de Mme Alexander Steward, 52 ans, trouvée morte par son époux dans leur domicile, à Rosemère.

Le bureau du détachement de Saint-Jérôme de la Police provinciale a refusé de commenter la nouvelle, sous prétexte qu'on n'avait pas encore réussi à réunir tous les détails pouvant jeter de la lumière sur cette affaire. L'enquête judiciaire est menée par l'agent Roland Rougeau, du détachement de la PP à Saint-Jérôme.

Attentats contre des écoliers de Côte-des-Neiges

Les rapports de la police indiquent, ce matin, qu'un maniaque sexuel rôde dans le quartier Côte-des-Neiges depuis quelques jours.

Dans la seule journée d'hier quatre jeunes écoliers et écolières ont été molestés par cet individu qui leur aurait fait des avances indécentes.

Les attentats ont eu lieu dans les rues Plamondon, Victoria, Côte-Ste-Catherine et Wilderton. Les victimes ont rapporté les incidents aux autorités de leur école qui, à leur tour, ont avisé la police.

Le maniaque serait âgé de 25 à 30 ans.

L'incendie n'a pas empêché la production chez Avalon Hosiery

L'incendie qui a détruit la manufacture de bas pour hommes, à Hudson, près de Rigaud, lundi matin, ne touche en rien la production de la compagnie Avalon Hosiery Ltée, propriétaire de l'immeuble.

L'édifice abritait une de ses filiales, Hudson Hosiery Ltd, qui, elle, ne peut plus produire à cause de cet incendie.

Cambriolages dans des maisons privées

Des cambrioleurs se sont introduits par effraction chez Mme Margot C. Munzer, 1745 avenue des Cèdres, hier soir, et ont volé des fourrures et bijoux pour une valeur approximative de $2,000. Les voleurs ont fracturé la porte arrière de l'appartement pour faire leur coup.

Au cours d'un vol similaire commis également hier soir, d'autres cambrioleurs ont pris des fourrures et bijoux évalués à $1,600 à l'appartement de Mlle Irène Gasparitanos, au 768 ouest, rue Sherbrooke. Les suspects ont aussi emporté des articles dont la valeur n'a pas encore été déterminée.

Les cambrioleurs ont réussi à pénétrer dans l'appartement de M. Sam Robinson, 5400 rue Salaberry et se sont emparés de 25 habits, un manteau de fourrure, des bijoux et autres articles de valeur, le tout évalué à plus de $3,000.

Au sous-sol de la demeure de M. Robert Politick, 2395 Henri-Bourassa, un escroc a volé un équipement complet de ski et des bâtons de golf, le tout d'une valeur approximative de $700.

Mlle Jacqueline Libois, domiciliée au 10435 rue St-Hubert, déambulait près de chez elle, vers minuit, lorsqu'elle a été heurtée par un cycliste qui l'a projetée par terre. Profitant de cet accident, le cycliste s'est emparé de son réticule et a pris la fuite. Le montant du vol est d'environ $75.

CTM

SUITE DE LA PAGE 3

dans la boîte la somme additionnelle indiquée par le nouveau tarif.

Pour les adultes, la somme additionnelle est de 3 cents tant dans la zone centrale que dans les autres. Pour les écoliers, le supplément est de 2 cents. Sur la ligne Montréal-Longueuil, le supplément est de 1 cent pour les écoliers comme pour les adultes.

Une décision inévitable

Selon les "considérants" de la résolution présentée par le président de la commission, M. Lucien L'Allier, le déficit accumulé par la CTM au 30 avril 1965, sera de $2.3 millions.

Comme les prévisions budgétaires pour le prochain exercice indiquent un nouvel excédent des dépenses sur les revenus, le déficit sera alors porté à $5.2 millions.

De plus, la commission a inscrit à son budget une somme de $3.1 millions qu'elle dit être "une provision pour convention collective" qui portera alors à $8.3 millions le déficit accumulé. On sait que la convention collective des employés de la CTM est expirée depuis le mois de juin dernier et que le syndicat (CSN) négocie actuellement un renouvellement.

La résolution établit aussi qu'il "ne peut être question de réduire les services pour comprimer les dépenses" à cause de la loi constitutive de la CTM qui lui impose l'obligation de fournir un service adéquat.

LaSALLE

SUITE DE LA PAGE 3

qu'il croyait sincèrement que l'armature était conforme aux plans.

M. Ain a ensuite dit que le béton a été acheté de la Mount Royal Paving selon les dispositions d'un contrat signé entre LaSalle Heights Inc et cette firme, que les excavations, ont été effectuées par les employés de l'entrepreneur avec de la machinerie louée aux compagnies Bédard et Beaver Construction, que l'armature d'acier avait été commmandée à trois endroits différents et que l'empattement était de 12 pouces.

L'avocat de la SCHL a demandé, pour sa part si le ministère du Travail avait émis un permis pour la construction des 96 dernières unités du centre domiciliaire. M. Ain a répondu qu'il ne savait pas, mais que dans ces conditions, ce sont les architectes Mayerovitch et Bernstein qui devaient soumettre les plans au ministère concerné.

Rappelons que, selon les dispositions du chapitre 170 des statuts refondus de la province de Québec, des plans de tout édifice public doivent être soumis au ministère du Travail, conformément à la Loi sur la sécurité des édifices publics.

M. Jacques Farmer, ingénieur à la Corporation de gaz naturel du Québec, M. Ufford, ingénieur chimiste à la même compagnie, et M. Roy, ingénieur de LaSalle, sont les trois autres personnes qui ont témoigné hier.

L'enquête devait reprendre cet après-midi, à 4 h. 15.

GIROUX

SUITE DE LA PAGE 3

explosifs avaient été cachés dans le grenier d'un chalet d'été du père de l'inculpé, à Saint-Lin, dans les Laurentides, qu'ils avaient été retirés de cet endroit, à l'automne, puis enterrés pour les mois d'hiver, qu'ils avaient été déterrés au printemps et remis dans le grenier.

On sait que cette dynamite, Michelle Duclos en aurait pris possession et l'aurait transportée à New York.

Dans la capitale américaine, l'ancienne speakerine de la métropole est accusée, avec d'autres individus, de conspiration pour dynamiter des monuments historiques américains.

Une autre femme, Michèle Saunier, âgée de 31 ans, professeur de psychologie à l'Ecole normale Jacques-Cartier, est impliquée dans cette affaire d'explosifs, mais à Montréal.

Son instruction doit avoir lieu demain.

Me Luc Mercier réclame la mise en liberté de son client

Une fois que les témoins eurent été entendus, Me Luc Mercier, qui occupe en défense pour Giroux, a réclamé la mise en liberté provisoire de son client sous cautionnement, celui-ci fût-il élevé.

Il a fait remarquer que Jean Giroux n'avait pas de casier judiciaire, qu'il s'était livré aux autorités policières, qu'il se présenterait certes à son procès. Enfin, l'avocat de la défense a invoqué la Déclaration des droits de l'homme pour dire "que tout inculpé avait droit à un cautionnement".

De son côté, Me Boilard s'est opposé à ce que Giroux recouvrât sa liberté sous cautionnement, soulignant que le jeune homme faisait face à des accusations très graves.

Enfin, il a dit, dans ses longues observations, "que l'on se servait de la Déclaration des droits de l'homme à "toutes les sauces" et que cette Déclaration ne devait pas "primer" le code pénal".

Il était près de cinq heures et demie lorsque le juge Sylvestre a décidé de garder Giroux en cellule.

PRIME

SUITE DE LA PAGE 3

ne veut la récompense de $15,000", a dit le sous-inspecteur Gagnon, qui a précisé : "l'affaire semble complètement morte" !

Le policier a déclaré qu'au début cette offre de $15,000 représentait beaucoup d'espoir ; on croyait que la tête de Rivard était mise à prix il serait relativement facile d'obtenir des indications sérieuses sur ses déplacements, mais, depuis plusieurs jours, aucune information valable n'est parvenue au quartier général de la Sûreté.

Le sous-inspecteur Gagnon n'est pas d'avis que l'on doive fixer à plus de $15,000 la prime qui permettrait peut-être de capturer Rivard. "Je ne crois pas, dit-il, que la tête de Rivard vaille plus que $15,000 ; mais jusqu'à maintenant nous n'avons reçu aucune information sérieuse et je pense que, si le montant était plus élevé, certaines gens auraient plus de difficulté à résister à la tentation de vendre Rivard".

M. Gagnon croit que certaines personnes savent où se trouve Rivard, certaines personnes d'un certain milieu. Et ces gens, selon lui, n'ont pas ou plus de souci d'argent, de sorte que la récompense de $15,000 ne leur dit rien et qu'ils n'ont aucune raison de dévoiler l'endroit où Rivard pourrait se trouver.

Ajoutons que le sous-inspecteur Gagnon n'est pas du tout assuré que Rivard soit encore dans la métropole, même si la PP s'apprête à faire de nouvelles perquisitions ici et là, par acquit de conscience sans doute.

M. Pierre Péladeau comparaît sous une accusation de libelle

La Cie de publication Le Journal de Montréal et son président, M. Pierre Péladeau, ont comparu hier, devant le juge Emile Trottier, sous une accusation de libelle diffamatoire.

Mes Raymond Daoust, c.r., et Wilbrod Gauthier qui les représentaient ont choisi un procès devant jury avec enquête préliminaire fixée à mardi prochain.

Mes John Ahern, C.R., et Roch Bédard occupaient pour le plaignant, le notaire Jean-Noël Lavoie, député de Laval au Parlement de Québec et maire de Chomedey. La plainte que Me Lavoie a signée, il y a déjà quelques jours, reproche au "Journal de Montréal" et à son éditeur, M. Péladeau, d'avoir, dans l'édition du 23 février dernier, publié une photographie de lui-même "jumelée" à celle de Lucien Rivard, le "grand évadé", accompagnées d'une légende se lisant comme suit : "Un bon terrain... pour dix dollars".

La plainte mentionne que l'"article" a exposé le député de Laval au mépris et à la haine.

M. Péladeau ayant comparu par voie de sommation a été laissé en liberté sur parole. Me Daoust a annoncé lors de la comparution qu'il présenterait un plaidoyer de justification" en temps opportun.

LA DOUCE EAU DE JAVELLE BIEN CONNUE... SUIT LA MODE!

maintenant en plastique incassable



CONTENU: 32 OZ... 1/3 DE PLUS!

Plus d'encombrante bouteille à rapporter! La Parisienne a fait son apparition chez votre épicier dans son nouveau flacon incassable. Même qualité, même efficacité, même sécurité pour vos nettoyages à la cuisine et à la salle de bains... comme pour votre blanchissage!

COUPON D'ÉCHANGE

CE COUPON VAUT 6¢ à l'achat de deux flacons en plastique de LA PARISIENNE L'EAU DE JAVELLE VRAIMENT DOUCE ET EFFICACE

(Offre valable jusqu'au 1er mai 1965)



LP-24-3

M. l'épicier: Vous êtes autorisé à rembourser ce coupon en notre nom. Votre représentant de Fyon & Fyon vous remettra 6¢ plus 2¢ d'indemnité pour chaque coupon si votre client et vous-même vous êtes conformés aux modalités de cette offre de lancement et si vous êtes en mesure de fournir une facture justifiant l'achat d'un stock correspondant au nombre de coupons présentés contre remboursement. Votre client devra payer toute taxe de vente ou autre. Valeur de remboursement au comptant 1/20¢. Ce coupon n'est valable qu'à l'achat de l'eau de javelle La Parisienne.

COUPON D'ÉCHANGE

LA MAISON AU 1,000,000 DE TUILES!

UN VRAI TAPIS DE LAINE

Pourquoi acheter des imitations quand vous pouvez en acheter un "vrai" pour le même prix?

- La laine est un TAPIS EN SOI : moelleuse, chaude, ennemie de la saleté et facile à nettoyer à l'aspirateur.
- La laine est la seule fibre utilisée dans les tapis depuis plus de 2,000 ans.
- Si vous n'avez jamais eu un bon tapis de laine, vous ne pouvez savoir ce qu'est le vrai confort d'un tapis.

TOUT CE QUE VOUS DÉSIREZ D'UN TAPIS DE LAINE!



TOUT INSTALLÉ
AVEC DESSOUS EN CAOUTCHOUC DURALUX
POUR LE PRIX DU TAPIS SEUL!

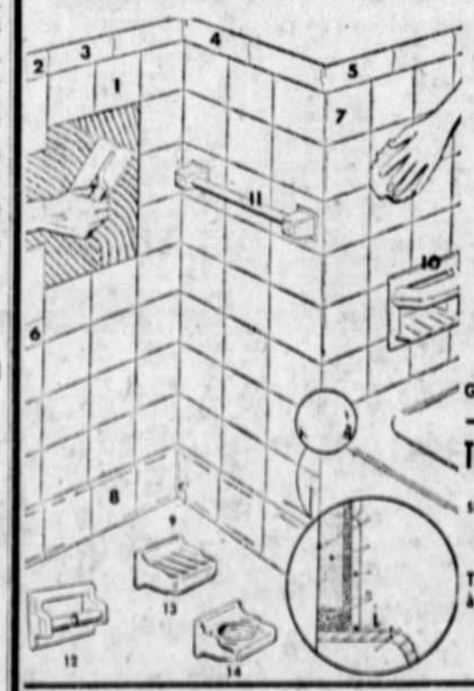
Un tapis de laine luxueux. Poils bouclés moelleux, texture serrée pour prolonger la durée, épais pour supprimer les traces de pas, coussiné à cause de son double fond.

30 VERGES CARREES POUR $330.00
complètement installé avec dessous de ¼" de caoutchouc

POSAGE GRATUIT SANS BROQUETTES
Comprend prise des mesures, estimation, livraison. Nos poseurs de métier donnent à vos parquets une finition professionnelle sans broquettes. Prix budgétaire pour le tout. Dessous en caoutchouc de ¼" compris. Tél. CR. 4-5528.

ou $16.00 par mois durant 24 mois

POSEZ VOUS-MEME VOS
TUILES DE CERAMIQUE



murs et parquets
4¼" x 8½"
6" x 6"
8¢ LA TUILE
Rég. 10¢ et 12¢ ch.
Calculez 4 tuiles par pied carré
Grand choix de couleurs

TUILE de PLANCHER
A SURFACE CRISTALLISEE SPECIAL DANS UNE COULEUR BEIGE ET BRUN
1" x 1"
Très facile à nettoyer
49¢ LA FEUILLE DE 1⅓ P.C.

SERVICE DE DECORATION INTERIEURE
Sans frais supplémentaires
TEL. CR. 4-5528

TUILE VINYLE TRANSLUCIDE FIESTA



L'éclat du soleil sur un lac cristallin! Voilà la seule description possible de ces tuiles fabuleuses. 18 magnifiques combinaisons de couleurs — toutes sur fond allant du blanc au beige.

Le motif ci-illustré est grandeur nature

DIM. 12" x 12"
65¢ ch.

Se vendent normalement jusqu'à $2 chacune. Maintenant, pour la première fois, seulement

POSEZ VOUS-MEME
LE MARBRE RENAISSANCE



Allouer 3 à 4 semaines pour la livraison

Fabriquée sur commande à n'importe quelle grandeur
Cette tuile magnifique relèvera la beauté et la valeur de votre maison.
Tuile de marbre "Renaissance" 13" x 13" x ⅛" d'épaisseur — $1.25 chacune
Quelques imparfaites parmi. — Livraison immédiate.

TOUTE GRANDEUR MAINTENANT
Val. rég. $3 pied carré
$2.00 PIED CARRÉ

MONTREAL FLOOR COVERING LTD.



DANS LE CENTRE
3424, av. du PARC
(angle Sherbrooke)
VI. 2-8871
Stationnement devant et à côté du magasin

NORD
15 est, rue BERNARD
(angle St-Laurent)
CR. 4-5528
Stationnement tout le tour de l'édifice

SUD ET LAKESHORE
392A, boul. LAFLEUR
Ville LaSalle
(Centre Pont-Mercier)
DO. 6-7705

TOUS LES MAGASINS SONT OUVERTS JEUDI ET VENDREDI JUSQU'A 9 H. P.M. — SAMEDI JUSQU'A 5 H. P.M.

La collection Meloche ne vaudrait que $500,000

Il faudrait plusieurs semaines pour faire l'inventaire complet de la collection du numismate Léo Meloche, de Montréal, a déclaré l'un des numismates chargés par le gouvernement provincial d'examiner la collection en vue d'une transaction qui pourrait éventuellement enrichir le Musée de la province.

Les deux numismates ont passé environ quatre heures dans les voûtes de la Banque de Montréal à examiner les pièces exhibées par M. Meloche. Ce qu'ils ont vu ne semble pas les avoir convaincus de la nécessité pour la province de s'approprier cette collection. A leur avis, la collection que détient déjà la province et qui se trouve au musée provincial des Plaines d'Abraham est supérieure en valeur à celle de M. Meloche. Mais ce dernier possède quelques pièces uniques qui pourraient compléter la collection de la province.

Cette opinion ressort du rapport préliminaire de l'archiviste de la province, M. Bernard Weilbrenner, au ministre des Affaires culturelles.

Selon les deux experts, la collection Meloche pourrait valoir tout au plus $500,000 et il est possible que la moitié seulement de ce total corresponde davantage à la réalité.

Valeur de $5 millions aux USA

M. Meloche, pour sa part, vient de mettre sa collection en vente aux Etats-Unis pour la somme de $5 millions. Il soutient que la valeur de sa collection correspond au prix qu'il en demande pour autant qu'un acheteur soit prêt à débourser cette somme. Il est d'avis que personne ne voudra consacrer une vie entière à rechercher, trouver et réunir toutes ces pièces anciennes et que ces difficultés doivent aussi être évaluées. Quoi qu'il en soit, il ne semble pas vouloir démordre du prix qu'il a fixé et il n'est pas non plus disposé à morceler la collection. "Je vendrai le tout au complet ou rien du tout", nous a-t-il déclaré. Ce tout comprend aussi une collection de volumes de toutes sortes dont une partie traite de la numismatique. Les volumes sont toujours entreposés au quatrième étage de l'Institution des Sourds-Muets, rue St-Laurent, à Montréal.

Pas de catalogues

M. Meloche n'a pas de liste complète à offrir aux spécialistes de la province. Il a été question qu'il en établisse une et en fasse parvenir une copie aux représentants du ministère des Affaires culturelles, mais ils n'ont encore rien reçu de tel. La collection comprendrait quelque 60,000 pièces à partir d'un wampum indien fait de coquillages jusqu'aux jetons de communion qui jadis servaient de droits d'admission à la Sainte-Table, dans certaines églises protestantes du Haut-Canada.

M. Meloche fait remarquer que sa collection a tout de même été assurée pour $4 millions par les Lloyd's de Londres. Il en conclut qu'elle vaut donc au moins ce montant et se sert de cet argument dans une annonce de vente qu'il a placée dernièrement dans le journal "Coin World" publié aux Etats-Unis.

Dans la même annonce est reproduite une lettre du Frère Florian Crête, C.S.V., attestant que la collection vaut bien $4 millions. On sait que le religieux a vendu une partie de la collection Michaud à M. Meloche en 1958.

La collection du père Michaud avait été léguée à l'Institution des Sourds-Muets en 1902.

Pénurie de personnel au Royal Victoria

L'hôpital Royal Victoria souffre d'une sérieuse pénurie de personnel et la liste des patients attendant leur admission comprend toujours plus de 1,000 noms.

C'est le directeur médical de l'institution, le Dr Gilbert Turner, qui décrit l'alarmante situation dans le 71e rapport annuel de l'hôpital, rendu public hier.

Le Dr Turner a souligné que le système d'enregistrement, "si beau en théorie", s'écroule chaque jour parce que 50 pour cent des admissions sont enregistrées à l'urgence, de telle sorte que les patients qui devaient entrer à l'hôpital à une date donnée doivent . . . patienter.

Il a noté que les admissions non-nécessaires sont réduites au minimum et ne constituent pas un problème, précisant que la moyenne de séjour par patient qui est de 11.2 jours est tout à fait raisonnable.

De graves problèmes sont à prévoir

Le public connaît bien ces longues attentes précédant l'admission à l'hôpital, "mais sait-il, remarque le Dr Turner, que nous avons un problème bien plus important, celui de la pénurie de personnel".

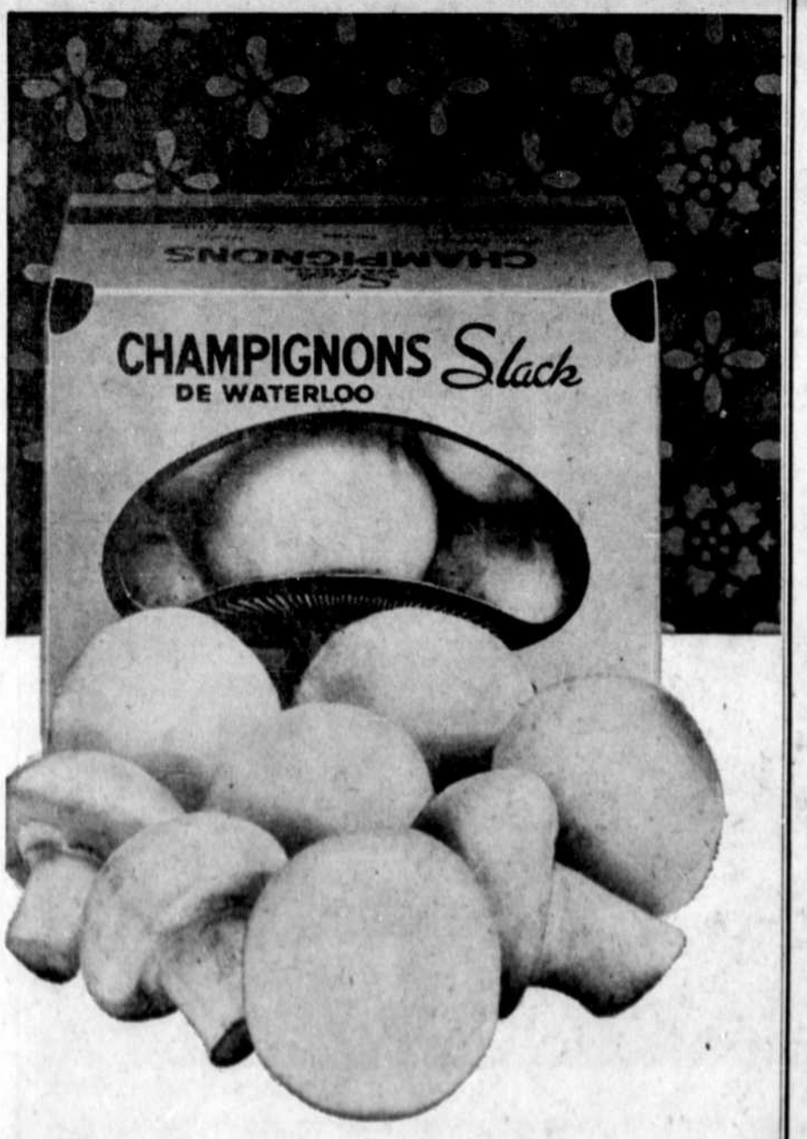
L'hôpital Royal Victoria retient au total, les services de 4,200 employés dont 2,633 réguliers portés à la liste de paye. Malgré ces chiffres imposants le manque de personnel est tel, souligne le Dr Turner, que l'hôpital est dans l'impossibilité d'instituer une deuxième relève, le jour, dans ses laboratoires . . . ce qui serait pourtant nécessaire pour les analyses.

"Nous aurons de très graves difficultés, et très bientôt, enchaîne-t-il, à moins que nous adoptions immédiatement des mesures héroïques pour augmenter le nombre des infirmières, des techniciens de laboratoires et des physiothérapeutes pour ne mentionner que quelques catégories."

Selon le Dr Turner de nouveaux programmes d'entraînement devraient être établis et administrés conjointement par le gouvernement, les hôpitaux et les organisations professionnelles concernées.

Votre marché EXCEL dans N.-D.-G. ouest
FLEISCHER'S
VIANDES ET PROVISIONS
6733, FIELDING — HU. 1-0323


Mmmmmmm...
DES CRÊPES
pour le carême
Les délicieuses crêpes Aunt Jemima brun doré



Mmmm! Des champignons Slack de Waterloo!

Les champignons Slack de Waterloo ont un goût incomparable. Ils sont récoltés et empaquetés au moment même où ils atteignent leur pleine maturité et expédiés le jour même. Ces champignons transforment un plat ordinaire en un chef-d'oeuvre de l'art culinaire. Ils rehaussent la saveur des mets . . . qu'il s'agisse d'un simple hamburger ou d'un somptueux filet Strogonoff. Demandez les champignons Slack . . . ils flatteront votre bon goût.
Slack Brothers Limited, Waterloo, Qué.



Les connaisseurs exigent les champignons Slack. Vendus aussi en conserve.

EAU de JAVEL — CONCENTREE EXCEL — Bouteille plastique de 128 oz — 69¢
APPRET pour SALADE — MIRACLE WHIP — Pot de 16 oz — 37¢
FLOCONS de MAIS — KELLOGG'S — Boîte de 8 oz — 2/43¢
THE ORANGE PEKOE — RED ROSE — Boîte 60 sachets — 79¢
SAUCE BARBECUE GAZA — Boîte de 14 oz — 2/55¢
ASPERGES LONGUES — GOURMET — Boîte de 12 oz — 43¢
POIS de FANTAISIE — Non grades gourmet — Boîte de 20 oz — 2/43¢
POIRES BARTLETT — AYLMER — Boîte de 20 oz — 3/1.00
RIZ DAINTY — Boîte de 2 lbs — 35¢
BEURRE D'ARACHIDES — YORK — Pot de 16 oz — 49¢


LAITUE ICEBERG de CALIFORNIE no. 1 — 2 pieds 29¢ — Grosseur 24


RADIS de FLORIDE no. 1 — 2 pour 15¢ — Cello de 6 oz


BANANES DOREES "CHIQUITA" — 2 lb 29¢

De la boulangerie EXCEL :
TARTE AU SUCRE EXCEL 39¢ | TARTE AU RAISIN EXCEL 49¢
PAIN TRANCHE EXCEL 24 oz 22¢


SAUCISSE AU PORC PURE McLARRY — lb 59¢
SAUCISSE FUMÉE EXCEL — lb 39¢
JAMBON SANS JARRET PICNIC DE "PRIME" — lb 37¢
POULET POUR GRILLER CATÉGORIE "A" 2½ à 3½ lbs — lb 31¢

POUR VOTRE MARCHAND EXCEL LE PLUS PRES SIGNALEZ : 731-7641

NOUVEAU MARCHE
EXCEL
MARCHE CLEMENT ROCHON
6270 COTE-DES-NEIGES
MONTREAL, P.Q. Tél.: 737-6573

PRIX EN VIGUEUR LES 25-26-27 MARS 1965

BISCUITS CHOCOLAT MINIATURE DE CHRISTIE — Paquet 45¢
BISCUITS CHEESE NIPS DE CHRISTIE — Boîte de 6¼ oz. 2/43¢
BISCUITS SALTINES DE McCORMICK'S — Boîte de 16 oz 35¢
CEREALES SPECIAL K DE KELLOG'S — Boîte de 11 oz. 49¢
SAUCE AUX TOMATES CHEF BOY-AR-DEE — Boîte de 15½ oz. 2/47
DETERSIF JET BLEU — Sac de 5 lbs $1.09
ACCENT — Carton de 1 oz 27¢
SOUPE POULET ET NOUILLES DE CATELLI — Enveloppe 2/25¢
SIROP DE TABLE CANADIANA — Bouteille de 32 oz 39¢
JUS DE PRUNEAU DELMONTE — Bouteille de 24 oz. 3/1.00
PRUNEAUX DELMONTE — Boîte de 28 oz. 2/1.00
BOULES A MITES MARQUETTE — Paquet de 16 oz. 29¢
CORNICHON DILL DYSON — Pot de 24 oz. 37¢
SPRAY NET HELEN CURTIS TRES FERME — 6 oz. 89¢
DETERSIF LIQUIDE MAPLE LEAF — Bout. plastique de 24 oz. 73¢
SAVON DE TOILETTE DIAL FORMAT BAIN 2/41
THON SOUTHERN CROSS — Boîte de 6½ oz. 2/47
POULET DESOSSE FAZA — Verre de 7 oz. 49¢

EXCEL

Le monde syndical

NABET accuse la direction de Radio-Canada d'unilinguisme

Les techniciens de Radio-Canada de Montréal, membres de de l'Association nationale des employés et techniciens en radio-diffusion (NABET) se demandent qui, dans la direction de Radio-Canada "tente de saboter tous les efforts qui sont mis en oeuvre pour obtenir le respect du bilinguisme".

Le président de la succursale 62, M. Adrien Gagnier, a expliqué hier que son syndicat avait obtenu pour ses membres de langue française que ces derniers puissent travailler dans leur langue. La Société devait en conséquence faire préparer un lexique des termes français, lexique qui se fait attendre depuis un an.

Le 15 octobre, Radio-Canada annonçait que dorénavant elle utiliserait un service de traduction simultanée pour entendre les griefs de ses employés, de façon à favoriser ceux de langue française. Mais rien n'a encore été fait, a dit M. Gagnier.

Le syndicat s'est plaint des lenteurs dans une lettre adressée au directeur général de Radio-Canada, M. Alphonse Ouimet. C'est le directeur des relations industrielles, M. Clive B. McKee qui a répondu. Selon ce dernier, tout serait en bonne voie de réalisation.

M. Gagnier et un autre dirigeant de son syndicat qui l'accompagnait à une conférence de presse hier, ont déclaré que le système de traduction simultanée serait un gain, certes, pour les syndiqués, "mais surtout pour les unilingues anglais qui sont responsables des relations industrielles, à Ottawa."

Ils se demandent qui on cherche à protéger en gardant des unilingues anglais à des postes aussi importants que ceux des relations industrielles et en obligeant tous les autres employés à être bilingues, c'est-à-dire que ces derniers doivent être capables de s'exprimer en anglais.

Le communiqué émis hier ajoute que les employés "restent songeurs en pensant que Radio-Canada va tout de même dépenser des milliers de dollars pour rendre compétents certains officiers de la Société qui n'ont pas toutes les exigences requises pour remplir normalement leur tâche".

La Société Radio-Canada a toutefois fait de grands efforts pour favoriser le bilinguisme, reconnaissent MM. Gagnier et Boucher. Ils soulignent avec fierté que la dernière convention collective, laquelle expirera le 31 décembre prochain, a été signée dans les deux langues.

Théoriquement, un employé de langue française qui va travailler à Toronto par exemple, pourrait se prévaloir de son texte français en cas de mésentente. Mais en pratique, il ne réussira guère à faire admettre son point de vue, car il aura de la difficulté, ailleurs qu'au Québec, à trouver dans les échelons de la direction, un cadre ou semi-cadre capable de saisir la portée du texte français.

Injonction contre la Canada Steamship

Les Canada Steamship Lines ne pourront établir une nouvelle classification de leur personnel non licencié, c'est-à-dire les matelots et les simples marins, et ne pourront ni en réduire le nombre, ni réduire leurs salaires.

Tels sont les termes de l'injonction interlocutoire accordée tard hier soir par le juge Jean St-Germain, de la Cour supérieure, à la demande de la Seafarers' International Union of Canada (SIU), représentée par Mes Phil Cutler et Raymond Lachapelle, qui réclamaient le maintien de l'entente collective signée le premier juin dernier et qui doit demeurer en vigueur jusqu'au 31 mars 1967.

La requérante avait démontré qu'elle avait été informée le 16 février 1965 que la compagnie intimée projetait de modifier les équipages de ses navires et, dans certains cas, d'éliminer des maitres d'équipage, des timoniers, des surveillants et des hommes de pont.

L'entente collective mentionnait que tout grief concernant l'interprétation ou la violation de l'une de ses dispositions qui n'aurait pas été réglé par négociations devrait être confié pour adjudication à un comité d'arbitrage.

Sans trancher la question d'une façon définitive, le juge St-Germain en vient à la conclusion que la requérante a fait une preuve prima facie de son droit à l'arbitrage. Pour ce motif, il croit qu'une injonction interlocutoire est nécessaire. Le maintien du statu quo dans le présent cas signifie le maintien de la situation qui avait été créée par les parties.

Les changements projetés, selon le juge, équivaudraient à une mise à pied des employés que ce changement atteindrait et leur causeraient un tort considérable. S'étant engagés envers la compagnie, ces employés ne peuvent prendre d'autres engagements avec des compagnies différentes.

D'autre part, la compagnie ne peut subir de grands dommages par le fait d'une injonction. Celle-ci sera en vigueur jusqu'à ce qu'un comité d'arbitrage se prononce sur la question conformément à l'entente collective.

Le juge fixe à $65,000 le cautionnement que devra fournir l'association requérante pour l'application de l'injonction.

DES MILLIERS DISENT... QUELLE JOIE



et c'est aussi une JOIE d'économiser au DOMINION!

Chaque jour il y a de plus en plus de gagnants heureux au jeu "4-de-suite ou 4-d'une-sorte", et d'autres personnes gagneront encore. Pensez au plaisir que vous auriez si vous étiez la prochaine personne à gagner un gros prix en argent dans ce jeu vraiment intéressant.

Bien que des milliers disent qu'il y a de la joie à gagner au jeu "4-de-suite", c'est encore surtout à cause de la viande que les Canadiens adoptent Dominion de préférence à tout autre magasin. En effet, les viandes Dominion sont d'une tendreté naturelle, et vous donne une saveur et un bon goût naturels chaque fois! Prenez le temps de découvrir cette différence appréciable au Dominion. Rappelez-vous aussi que les gens du Dominion sont plus courtois et plus sympathiques. Venez le constater vous-même!



M. JEAN-PAUL GUÉRARD (500.)
306 Alexandre,
STE-ROSE P.Q.



MME JACQUELINE BESSETTE ($500.)
1212 de Beauville,
STE FOY, P.Q.



MME BRUNO GENEST ($100.)
111 102e Avenue,
ST. GEORGES DE CHAMPLAIN P.Q.



M. MICHEL GALLANT ($100.)
30 St. Cyrille E.,
QUÉBEC, P.Q.



MME DAVID LECOULT ($100.)
18 Valiquette,
STE ADELE-EN-BAS, P.Q.



MME R. A. SCHEER ($100.)
4630 Cedar Drive,
PIERREFONDS, P.Q.

ALIMENTS "CONGELÉS FRAIS"

POIS ET CHAMPIGNONS "Bird's Eye" Pqt 10 oz 45¢
LEGUMES MELANGES "Bird's Eye" Sauce aux oignons Pqt 8 oz 45¢
AIGLEFIN Dans la chapelure "Blue Water" Fish Krisps Paquet 8 oz 43¢
PATATES FRITES Coupe dentelée Sac "Domino" 1 lb. 31¢
TARTE à la CREME et Noix de Coco "Farm House" 53¢

FROMAGE EN TRANCHES



DOMINO
Gros paquet 1 livre 61¢

PATATES Entières "Seaclift" 3 boites 15 oz 55¢
COCKTAIL de FRUITS "Henley" de Choix 2 boites 28 oz 89¢
BISCUITS SANDWICH Assortis Pqt "Hilltop" 1 lb 33¢



FRAIS DU JOUR
VOTRE CHOIX
TARTES au SUCRE ou au CITRON MERINGUE
Epargnez 12¢ 43¢ ch.

CUITS SUR LES LIEUX
DISPONIBLES seulement à DORVAL, CHOMEDEY 4265 est, rue JEAN-TALON

CORNES DANOISES — Au beurre Spécial 6/39¢
MACARONS A la Noix de Coco Paquet de 8 43¢

HUILE CRISCO 100% végétale, 1ère qualité NOUVEAU! Bout. 24 oz 69¢ Bout. 38 oz 1.05

JUS de TOMATE "Libby's" – Qualité de fantaisie Btes 48 oz 2/79¢ 3 Btes 20 oz 55¢

FEVES au LARD LIBBY'S 5 boites 15 oz. $1.00 ou 2 btes 20 oz. 49¢

FARINE FIVE ROSES Tout Usage Sac 5 lb. 59¢ Sac 7 lb. 79¢

★ Service de livraison à prix minime!



ACHETEZ AVEC CONFIANCE
Toute la viande ou produit de viande vendu au Dominion, qu'il soit frais, congelé ou apprêté est INSPECTE par le GOUVERNEMENT!

C'EST SURTOUT À CAUSE DE LA VIANDE

Le Meilleur boeuf du Canada de marque rouge
Bonne coupe, tendon dorsal enlevé
Epargnez 16¢ lb

RÔTI de PALETTE lb 39¢

ROTI COTES CROISEES
Facile à Trancher
Tendre et Juteux
Une Aubaine!
69¢ la livre

BIFTECK de COTES Lopais et Juteux la livre 99¢
BIFTECK de PALETTE Ou Paleron frais haché lb 59¢
TOURTIERES "La Belle Fermière" 1ère Qualité chacune 69¢
FRANKFURTERS "Swift ou "Hydrade" Pqt 1 lb 49¢

TIMBRES DOMINO EN SURPLUS
100 avec coupon et achat de COMMANDE DE $5.00 OU PLUS LUNDI seulement, le 29 mars au DOMINION, sur l'Ile de Montréal et des environs

25 avec coupon et achat de CORNICHONS DILL Entiers "CORONATION" Pot 32 oz 31¢ Se termine mar. 30 mars au DOMINION

25 avec coupon et achat de NETTOYEUR "LESTOIL" ODEUR DE PIN Bout. 15 oz 51¢ Se termine mar. 30 mars au DOMINION

25 avec coupon et achat de MELANGE SAUCE B.B.Q. "COQ HARDI" Env. 1 oz 29¢ Se termine mar. 30 mars au DOMINION

25 avec coupon et achat de CREMELLE "BORDEN" Pot 6 oz 57¢ Se termine mar. 30 mars au DOMINION

50 avec coupon et achat de CANARDS CATEGORIE "A" DU LAC BROME Se termine mar. 30 mars au DOMINION

25 avec coupon et achat de BIFTECK DE RONDE FRAIS HACHE 1 lb ou plus Se termine mar. 30 mars au DOMINION

25 avec coupon et achat de BOEUF A BOUILLIR POITRINE 3 lb ou plus Se termine mar. 30 mars au DOMINION

25 avec coupon et achat de LAIT en POUDRE "CRINO" Pot 3 lb $1.29 Se termine mar. 30 mars au DOMINION

25 avec coupon et achat de SACS de THE Orange Pekoe "LIPTON" Pqt de 60 87¢ Se termine mar. 30 mars au DOMINION

25 avec coupon et achat de FISH KRISPS Aiglefin dans la chapelure "BLUE WATER" Pqt 8 oz 43¢ Se termine mar. 30 mars au DOMINION

25 avec coupon et achat de CAFE INSTANTANE "MAXWELL HOUSE" 2oz de rabais Pot 10 oz $1.65 Se termine mar. 30 mars au DOMINION

25 avec coupon et achat de PAPIER de TOILETTE "OPAL" 4 roul. 39¢ Se termine mar. 30 mars au DOMINION

25 avec coupon et achat de SERVIETTES de PAPIER "GUEST" BLANC Pqt de 60 2/37¢ Se termine mar. 30 mars au DOMINION

25 avec coupon et achat de GARNITURE FOUETTEE "DREAM WHIP" Pot 4 oz 55¢ Se termine mar. 30 mars au DOMINION

25 avec coupon et achat de FRUITS et LÉGUMES POUR BÉBÉ OU JUNIOR "GERBER" Pot 4½ oz 3/39¢ Pot 8 oz 2/39¢ Se termine mar. 30 mars au DOMINION

MONTREAL, MERCREDI 24 MARS 1965 — 81e ANNEE — No 69



le carnet
DE RAYMOND GUERIN

ON S'Y FAIT !

On s'habitue à tout : aux envolées des cosmonautes comme à n'importe quelle autre innovation. Cela devient coutumier. Pendant près de trois heures, hier, j'ai observé à la TV américaine, via le réseau CBS et l'omniprésent Walter Cronkite, les prouesses indéniables de messieurs Grissom et Young dans l'espace interplanétaire. Et je me suis dit que le jour n'est pas loin où la balade de certains hommes en fusée n'impressionnera presque plus leurs semblables

Ainsi en a-t-il été de tous les progrès de la science. Les frères Wright, avec leur premier aéroplane, ont abasourdi leur génération ; et aujourd'hui, on ne prête pas plus attention à un avion dans le ciel qu'à une mouche au plafond. J'exprime des vérités et des lieux communs, direz-vous. Pour sûr. Mais ce qui m'a surtout étonné, hier, c'est que les individus davantage concernés dans l'aventure — les cosmonautes eux-mêmes — ne jettent plus les hauts cris comme naguère.

Le temps n'est déjà plus où ces hommes remarquables s'écriaient, comme Gagarine : "Je suis un oiseau !", ou comme John Glenn : "Quel paysage, quelle richesse de couleurs !"

Non, les cosmonautes, qu'ils soient américains ou russes, sont déjà rompus à leur nouvelle carrière. Ils sont redevenus tout simplement des pilotes d'essai, qui tentent des expériences nombreuses. C'est peut-être plus prosaïque, mais c'est plus normal. Et ça ne diminue aucunement leur mérite.

Hier, dans leur nacelle, Grissom et Young n'ont presque dit mot. Déjà peu loquaces par nature, ils ne s'en sont tenus qu'à des phrases laconiques, de nature strictement professionnelle et scientifique.

Même que Paul Haney, porte-parole officiel de NASA au Cap Kennedy, tenta de leur faire reconnaître la beauté et l'immensité du spectacle qu'ils pouvaient contempler. "C'est toute une expérience, n'est-ce pas ?", demanda-t-il, s'adressant sans doute davantage à John Young qui en était à ses premières armes. Une réponse taciturne parvint de l'espace : "Oui, c'est remarquable". Sans plus.

Non, les temps changent, la gloire est éphémère, et les héros perdent de leur éclat avec le temps. Ainsi, pourriez-vous me nommer d'un seul coup tous les cosmonautes qui ont réussi au moins une orbite autour du globe ?

Si oui, passez en tête de la classe !

● ● ●

A PROPOS DE LA SALLE

Tandis que se poursuit au palais de justice de Montréal l'enquête sur la tragédie de LaSalle, je voudrais signaler ici une lettre que j'ai reçue du directeur général de la Protection civile pour la province de Québec, M. Fernand Caron, lettre qui fait suite à certains éloges que j'avais faits en rapport avec le travail de cet organisme, ce jour fatidique.

M. Caron a l'amabilité de me dire que "votre Carnet du 2 courant nous encourage à continuer nos efforts et à essuyer les rebuffades d'esprits étroits". Et il donne des précisions quant aux tarifs qui ont été établis pour faire partie de la Protection civile.

"Pour votre information, le vrai taux de participation inter-municipal est de $0.25 per capita, réparti comme suit : $0.1875 ou 75% fédéral ; $0.0375 ou 15% provincial ; et $0.0250 ou 10% municipal.

"La contribution municipale de deux cents et demi par tête semble ridicule. Toutefois, nous réussissons quand même, avec beaucoup de bonne volonté de la part des bénévoles, à organiser, entraîner et acquérir un parc de matériel adéquat pour les "Petits désastres".

"Nous avons conclu des ententes avec 900 cités, villes et municipalités qui adhèrent officiellement, volontairement et financièrement à des programmes d'entraide intermunicipaux. Basés sur les développements scientifiques, ces programmes visent la préparation opérationnelle indispensable pour sauvegarder les vies humaines et minimiser les dégâts causés par les désastres. En somme, notre tâche consiste à susciter, informer et coordonner les efforts à tous les paliers".

De 1960 à 1970, Québec aura dépensé $1 milliard pour le réseau routier

par Teddy Chevalot

QUEBEC. — Entre les années 1960 et 1970, soit sur une période de dix années, le ministère de la Voirie aura dépensé une somme approximative de l'ordre du milliard de dollars pour améliorer le réseau routier de la province.

C'est ce qu'a annoncé, hier soir, M. Bernard Pinard, ministre de la Voirie, alors qu'il défendait le budget de son ministère pour l'année en cours.

Fréquemment interrompu par l'opposition, et principalement par M. Maurice Bellemare, il réussit, malgré tout, à expliquer en quoi consisterait ces améliorations au réseau routier provincial.

"De 1960 à 1970, a-t-il déclaré, le ministère de la Voirie aura dépensé aux environs de $1 milliard, et la province sera dotée d'un réseau routier de 1,000 milles d'autoroute, à voies divisées, avec accès limités et sécuritaires. Les programmes des régions métropolitaines, de Montréal et Québec, seront terminées à toutes fins pratiques."

Les principales améliorations seront accomplies sur les routes suivantes :

1) Route no 15, entre Baie-Comeau et Sept-Iles. Cette route sera terminée et bitumée pour l'année 1968 ;

2) Route no 11, du pont inter provincial de Hull-Ottawa à Chalsea ;

3) Route no 8, de Gatineau à Aylmer ;

4) Route no 6, en Gaspésie, sur une distance de 90 milles. Sa construction sera payée en partie par le gouvernement provincial, et en partie par le gouvernement fédéral ;

5) Route La Tuque - Chambord. Le gravier sera posé d'ici la fin de l'année 1965, et les travaux de revêtement d'ici la fin de 1966 ;

6) Route Tadoussac-Chicoutimi, qui sera terminée d'ici 1968, y compris les revêtements bitumeux ;

7) Route Senneterre-Chibougamau-St-Félicien, soit 350 milles, recouverte sur toute sa longueur d'ici 1970 ;

8) Toujours sur la route no 6, de grands travaux de réfection seront entrepris sur le côté sud de cette route, entre Gaspé et Mont-Joli, en passant par la vallée de la Matapédia ;

9) En ce qui concerne la route no 8, entre Montréal et Hull, des projets sont à l'étude pour améliorer cette route. Ils devraient être appliqués d'ici peu ;

10) De la même manière, des études sont en cours, pour faire la liaison de certaines régions isolées, comme celle du Témiscamingue au reste du Québec, en utilisant principalement le prolongement des routes 62 et 46 ;

11) D'autres études sont en cours afin de voir les améliorations à apporter au trajet Trans-Québec, du Lac St-Jean à la frontière américaine ;

12) Enfin, la route 23, ou route Kennedy, telle que comme actuellement, sera terminée jusqu'à la frontière américaine. Le ministère étudie une diversion majeure à être apportée sur cette route, entre Scott et le futur pont de Québec.

En annonçant ces divers travaux routiers, le ministre de la Voirie, M. Bernard Pinard, a déclaré : "Tout ceci sera exécuté sans préjudice cependant aux besoins du réseau rural, auquel nous apporterons le plus d'attention, au fur et à mesure du parachèvement de notre réseau lui-même."

Route entre le Maine, Québec et le N.-B.?

QUEBEC. (DNC) — Les visites annuelles entre Québecois et habitants du Maine, en vue d'obtenir la construction d'une route spéciale, reliant le Québec au Nouveau-Brunswick, par le Maine, seront, peut-être, d'ici peu, choses du passé.

"Nous attendons avec intérêt, a-t-il déclaré, les décisions de l'Etat du Maine, en ce qui concerne la possibilité de relier le Nouveau-Brunswick au Québec, et lorsque la décision sera prise par cet Etat, de donner suite au projet réclamé depuis de nombreuses années, eh bien, le ministère de la Voirie fera les travaux nécessaires pour faire la liaison."



photo Roger St-Jean, LA PRESSE

Geste de solidarité envers les Noirs américains

Se servant de la méthode couramment utilisée par les Noirs américains, 1,500 étudiants montréalais se sont assis en groupe compact sur la chaussée de l'avenue McGregor, devant le consulat américain. La manifestation, calme et ordonnée, a duré une demi-heure hier vers la fin de l'après-midi.

Avant d'entendre la requête de Gabias, le juge Casgrain veut savoir s'il a juridiction

QUEBEC. (PC) — Le juge Léon Casgrain, de la Cour supérieure du Québec, a refusé hier d'entendre une requête en injonction présentée par le député de Trois-Rivières, Me Yves Gabias, avant de savoir s'il a ou non la juridiction pour ce faire.

Me Gabias a inscrit en Cour supérieure une requête pour un bref annulant des décisions de l'Assemblée législative le suspendant de son droit de siéger pour une période de trois ans et aussi une requête en injonction interlocutoire pour lui permettre de siéger jusqu'à ce que la Cour supérieure ait rendu une décision dans le cas du bref d'annulation.

Le juge Casgrain a demandé hier matin à Me Gabias de lui démontrer de quelle façon il croyait que lui, le juge Casgrain, avait juridiction pour entendre une cause où l'intimée est l'Assemblée législative.

Me Gabias a alors argumenté que l'Assemblée législative est un corps politique et qu'en vertu d'un article du Code de procédure civile, les corps politiques sont soumis à la surveillance des tribunaux de la Cour supérieure.

Me Louis-Philippe Pigeon, délégué par le département du procureur-général, a pour sa part cité un grand nombre de causes qui d'après lui font jurisprudence et qui accordent l'immunité de poursuite à une Assemblée législative.

Me Gabias a fait valoir le fait qu'il aurait pu être expulsé par la Législature et non pas l'Assemblée législative.

Suspension pour trois ans

On se souvient que le député de Trois-Rivières a été suspendu pour une période de trois ans, par une motion adoptée sur division par l'Assemblée législative, après avoir été trouvé coupable de violation de privilège par un comité biparti des privilèges et élections.

"Je ne nie pas le droit à la Législature de me suspendre, mais je nie ce droit à l'Assemblée législative," a dit Me Gabias.

Il a expliqué que d'après lui l'Assemblée législative est un corps politique puisqu'elle en a toutes les qualités.

"En vertu de quoi l'Assemblée législative peut-elle passer des règlements et avoir des obligations, si elle n'est pas un corps politique," a lancé Me Gabias.

Gabias invoquera "abus de pouvoir"

Me Gabias a précisé que la législature, qui est en fait composée de l'Assemblée législative, du Conseil législatif et du lieutenant - gouverneur en conseil, aurait pu l'expulser en adoptant une loi.

Il a dit qu'un article des statuts refondus du Québec prouvait que l'Assemblée législative pouvait être poursuivie devant les tribunaux.

Cet article dit que nulle personne n'est passible de dommages-intérêts ou n'est sujette à aucun recours à raison d'actes accomplis par l'une ou l'autre des Chambres agissant dans la mesure de leurs pouvoirs.

Le député de Trois-Rivières a signalé que personne ne peut avoir de recours contre l'une ou l'autre des Chambres, mais à condition toutefois qu'il n'y ait pas eu d'abus de pouvoir. Cette remarque de Me Gabias laisse entendre clairement qu'il invoquera, comme principal argument le fait que la Chambre a commis un abus de pouvoir en le suspendant pour une période de trois ans.

Le juge reporte sa décision à plus tard

Me Gabias a soumis au juge que la Cour supérieure du Québec avait entière juridiction et autorité pour entendre cette affaire.

"Pour qu'elle ne l'ait pas, a-t-il dit, il faudrait que le droit lui eût été retiré par l'Assemblée législative."

Me Pigeon avait soumis, la semaine dernière, au président de la Chambre, M. Richard Hyde, une opinion juridique dans laquelle il faisait savoir que la Chambre n'avait pas à nommer de procureur pour la représenter dans l'affaire parce que si ce geste était posé, il signifiait automatiquement que l'Assemblée législative était justiciable aux tribunaux.

Après avoir entendu l'argumentation des deux procureurs, le juge Casgrain a dit qu'il prendrait une décision, sur la question de savoir s'il a juridiction ou non pour entendre l'affaire. Il n'a cependant pas précisé à quelle date il rendra son jugement.

Québec crée un village minier

QUEBEC. (DNC) — Le ministre des Richesses naturelles a annoncé hier midi la création d'un village minier par le gouvernement à Joutel, à une quinzaine de milles au sud-ouest de Matagami.

Ce village, qui aura une population variant entre 2,500 et 3,000 âmes, sera créée en prévision de l'ouverture de deux mines dans un avenir rapproché. La première est la mine Poirier et l'autre la mine Joutel.

Le gouvernement préparera lui-même les plans d'urbanisme afin d'éviter la création de "bidonville" et de "ville fermée" traditionnellement associée avec l'industrie minière.

Les fonds déboursés par le gouvernement, soit environ $300,000, seront remboursés à même la vente de lots au fur et à mesure que le village se développera.

Ce sera le premier véritable village minier dans la province.

1,500 étudiants protestent contre les "actes de barbarie" de Selma

par Gilles Gariépy

Dans un ordre impeccable, et en chantant "Oui, nous allons vaincre", version française de "We shall overcome", l'hymne intégrationniste des Noirs américains, plus de 1,500 étudiants de la métropole ont envahi la rue McGregor, hier, et se sont assis sur la chaussée devant le consulat des Etats-Unis, pour manifester leur sympathie à l'endroit des Noirs qui luttent pour l'égalité raciale.

Organisée par l'Union générale des étudiants du Québec, la manifestation a rallié les étudiants des collèges classiques et des écoles normales aussi bien que ceux de l'Université de Montréal.

Le siège pacifique du consulat a duré plus d'une demi-heure. Le président de l'UGEQ, M. Jacques Desjardins, a remis aux autorités du consulat une lettre exprimant l'indignation des étudiants devant les "actes de barbarie qui se sont déroulés récemment en Alabama et particulièrement à Selma".

Toutefois, le geste des étudiants voulait être plus qu'une simple protestation. "Cette manifestation se veut positive, a expliqué M. Richard Guay, vice-président de l'UGEQ. Nous voulons surtout témoigner de notre entier appui à la cause des Noirs."

Le leader intégrationniste, Martin Luther King, avait délégué un de ses adjoints pour venir adresser la parole aux étudiants montréalais. Venu directement de l'Alabama où se poursuit la grande marche vers Montgomery, le secrétaire du Student Non-violent Coordinating Committee, M. James Foreman, a entretenu les manifestants du haut d'un camion qui servait de tribune aux organisateurs du "sit-in".

Des droits indivisibles

Il s'est adressé à eux en français et a expliqué : "J'ai fréquenté une école intégrée. Je n'aurais jamais appris le français dans une école réservée aux Noirs où on n'enseigne même pas notre propre histoire."

Dans un silence religieux, le jeune Noir a affirmé : "Les droits de l'homme sont indivisibles. Aucun homme dans le monde n'est vraiment libre quand d'autres hommes luttent pour la reconnaissance de leurs droits. Nous ne luttons pas seulement pour les Noirs. Nous luttons pour tous ceux, Noirs ou Blancs, qui souffrent de discrimination."

Exprimant sa gratitude d'avoir été invité à la manifestation, M. Foreman a poursuivi : "Le Québec et le Canada ont joué un rôle dans l'histoire de l'émancipation des Noirs. Ils ont servi notamment de refuge à de nombreux Noirs pendant la longue nuit de l'esclavage. Aujourd'hui, 100 ans après son abolition, l'esclavage est plus subtil mais il existe encore. Vive la liberté, vive la dignité, vive la justice, vive la solidarité."

Les étudiants l'ont longuement ovationné. Puis, à l'invitation de leurs dirigeants, ils se sont assis sur la chaussée et ont gardé le silence.

Quelques "Chevaliers de l'Indépendance", encadrant un spécialiste des manifestations de tout poil, Reggie Chartrand, ont alors crié le slogan "Québec libre" mais se sont fait rabrouer par des "chut" réprobateurs.

Le "sit-in" s'est poursuivi sans autre incident et les quelque 10 policiers qui veillaient n'ont pas eu à intervenir.

A la fin du siège, les manifestants ont entonné une dernière fois "Oui, nous allons vaincre", et, avant de se disperser, ont déposé des dons en argent dans un drapeau fleurdelysé déployé à l'horizontale. Les $350 ainsi recueillis sont destinés à la Caisse des organisations luttant contre la discrimination raciale aux Etats-Unis.

La manifestation groupait essentiellement des étudiants de langue française. Quelques étudiants anglophones y ont assisté en spectateurs bien qu'on ait remarqué, dans le corps du défilé, quelques pancartes anglaises qui en voulaient, elles, à l'usage de gaz par les forces sud-vietnamiennes.

Comme l'a fait remarquer le vice-président de l'UGEQ, M. Guay, c'était la première fois que les étudiants membres de syndicats étudiants québécois intervenaient "en faveur d'une cause d'ordre international".

Le projet fédéral de retraite, une espèce "d'impôt camouflé"

—Caouette

OTTAWA. (PC) — Pour le chef créditiste Réal Caouette, le régime fédéral de retraite n'est qu'un impôt comme les autres, mais camouflé sous une forme différente.

M. Caouette a dit aux Communes, hier, que son parti a l'intention de voter contre le projet de loi.

Lorsque les Communes commencèrent à examiner en comité le projet de loi du gouvernement, M. Caouette annonça que les créditistes se proposaient de prolonger le débat. Bien qu'il ne reste qu'une clause à étudier, celle du titre du bill, il a déclaré que rien n'empêchait les députés de se répandre en commentaires généraux sur la portée du bill.



Réal Caouette

M. Caouette a aussi invité la population du Québec à combattre le projet de son gouvernement provincial d'instituer son propre plan.

Le débat sur le projet de pension a repris après un ajournement d'une semaine qui a permis aux traducteurs officiels de rédiger une version française des témoignages entendus devant le comité conjoint des Communes et du Sénat au sujet du projet de loi.

Le chef créditiste prétend que le but du projet de loi n'est pas de procurer des allocations de retraite, mais de trouver de nouveaux fonds pour aider le gouvernement à faire face à ses obligations.

Dans un discours de 30 minutes truffé de chevilles faites des théories monétaires du crédit social, il critique le gouvernement de rogner le pouvoir d'achat des Canadiens.

Le fait d'obliger les Canadiens à contribuer au programme sent le communisme et peut se comparer à ce qui se passe en Russie, dit-il.

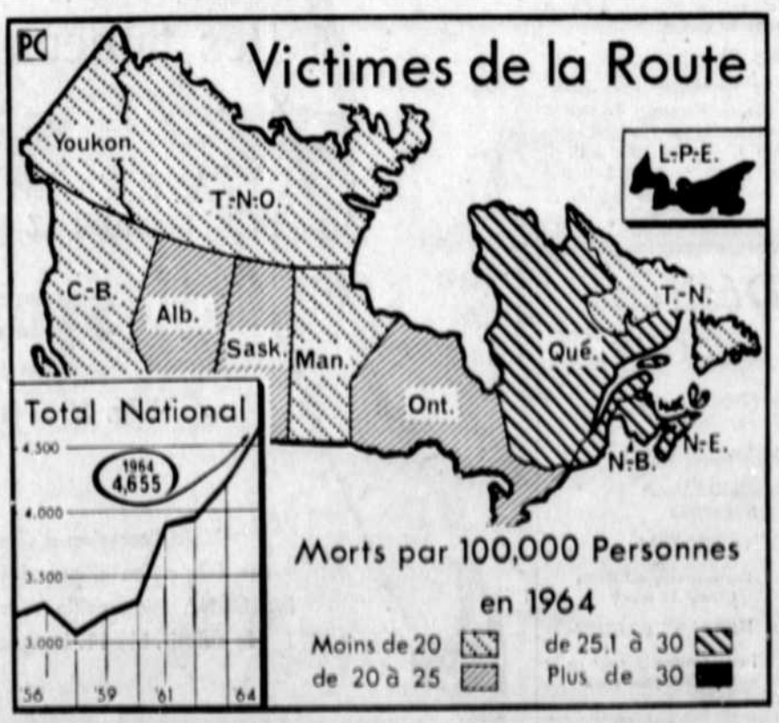
Au lieu d'instituer une caisse de retraite, le gouvernement devrait verser une pension de vieillesse de $100 par mois à tous les Canadiens âgés de 60 ans et plus.

M. A. B. Patterson, député créditiste de Fraser Valley, qualifie la contribution au plan de répugnante et d'affront à la responsabilité et à l'initiative individuelle.

Le programme impose de nouvelles charges à ceux qui ont déjà pris des dispositions pour leur vieillesse. Ces gens devront réorganiser leurs affaires afin de se conformer au programme gouvernemental.

Liberté individuelle

M. Steve Otto, député libéral de York-Est, trouve au programme bien des avantages économiques. Il prédit que la vente des programmes d'assurance-vie et de pension privés augmentera lorsque celui du gouvernement entrera en vigueur.



Hausse des tragédies routières

Le nombre de tragédies routières a atteint un nouveau sommet au cours de l'année 1964. Le nombre total des victimes s'est établi à 4,655 soit une augmentation de 10.6 p.c. sur l'année précédente. Le graphique inséré dans le coin gauche indique que le total des victimes de la route a grimpé sans répit depuis 1958. C'est l'Ile-du-Prince-Edouard qui possède le dossier le plus sombre, soit une mortalité de 31.5 par 100,000 personnes. Les autres statistiques sont les suivantes : Terre-Neuve et Labrador, 14.8 ; Yukon et T.N.O., 16; Colombie britannique, 19.8; Manitoba, 19.9; Ontario, 21.4; Alberta, 24.3 : Saskatchewan, 24.5; Nouvelle-Ecosse, 25.1; Québec 28.1; Nouveau-Brunswick, 28.7.

Les propos de Fisher flattent Lili St-Cyr...

La danseuse Lili St-Cyr s'est dit étonnée hier d'apprendre qu'on rattache sa personne à la culture canadienne-française.

La célèbre effeuilleuse, de retour à Montréal après 14 ans d'absence pour donner un spectacle dans un cabaret, commentait ainsi une remarque faite il y a deux ans par le député néo-démocrate de Port-Arthur, M. Fisher avait affirmé que la plupart des Canadiens anglais ne connaissaient de la culture canadienne-française que Lili St-Cyr et Maurice Richard.

"J'en suis flattée, bien sûr, a dit Mme St-Cyr, mais je suis Américaine d'origine hollandaise. Qu'est-ce qu'il voulait dire ?"

A. FORGET PRESENTE
UNE GRANDE PRIMEUR CETTE SEMAINE
VISITEZ LA BOUTIQUE COLONIALE où le choix est le plus complet à Montréal





ATTRAYANT MOBILIER
d'inspiration scandinave
Coussins du dossier et siège rembourrés en caoutchouc-mousse munis de fermeture-éclair, monture noyer, choix de tissus à motifs rayés, à carreaux ou unis.
Extra SPECIAL les 2 mcx
$69.95
Mise de côté si désiré
7 ETAGES POUR UN PLUS VASTE CHOIX DE MEUBLES ET ACCESSOIRES ELECTRIQUES
OUVERT jusqu'à 9.30 les JEUDIS et VENDREDIS SOIR
A. FORGET INC
6707-6739 ST-LAURENT NORD ST-ZOTIQUE TEL. 274-5568

Des étudiantes se font séminaristes à Valleyfield

VALLEYFIELD, (J.D.G.) — A la suite de demandes réitérées de la part de plusieurs parents, les autorités du séminaire de Valleyfield viennent de donner leur accord de principe à l'acceptation de jeunes filles au niveau collégial pour la prochaine année scolaire.

Il va sans dire que les modalités touchant cette politique nouvelle du Séminaire ne sont pas encore définies et que le statut des jeunes filles ne sera clairement établi qu'après entente avec les nombreuses personnes intéressées.

A cette fin, un comité spécial est en voie de formation. Il comprendra des parents, des éducateurs masculins et féminins et des spécialistes de la coéducation. Ce comité verra à faire aux autorités du Séminaire rapport de ses conclusions et propositions, de manière que cette orientation nouvelle se prenne sous le signe d'une saine pédagogie chrétienne.

Arrivée du nouvel ambassadeur de France

(J.R.) — Le nouvel ambassadeur de France au Canada, Son Excellence M. François Leduc, présente aujourd'hui au gouvernement canadien ses lettres de créances. Il est arrivé à Ottawa hier, après une brève escale à Montréal.

M. Leduc est accompagné de son épouse et de trois de ses sept enfants âgés de 8 à 18 ans. Les quatre plus vieux sont restés en France pour terminer leur année scolaire.

Le nouvel ambassadeur, qui est arrivé par avion d'Air France, a débarqué à Montréal et a poursuivi en automobile sa route vers la capitale.

A l'occasion de sa courte escale, il a déclaré qu'il n'en était pas à son premier voyage au Canada. Il a ajouté qu'il projette de revenir à Montréal dans quelques jours, à l'occasion du Salon du livre, en début d'avril.

Parlant de l'Expo 67, le diplomate a déclaré qu'il souhaite que la France aura une participation importante et que Paris aussi aura son pavillon.

M. Leduc, qui est âgé de 52 ans, a derrière lui une longue carrière diplomatique.

Au cours des 4 dernières années, M. François Leduc a été directeur des Affaires Administratives et Sociales, à l'Administration centrale du gouvernement français. Auparavant, il avait été ministre-conseiller à Bonn à deux reprises, et à Bruxelles. Il a occupé de nombreux autres postes dans l'administration des affaires de son pays et dans la diplomatie.

M. Leduc a été fait officier de la Légion d'honneur en 1959.

Il a été nommé ambassadeur de France au Canada par décret du 2 mars 1965.

Il a été accueilli à sa descente d'avion à l'aéroport international de Montréal par M. Charles Pampelonne, chargé d'affaires qui a assuré l'intérim depuis le départ de l'ex-ambassadeur de France, M. Raymond Bousquet, qui a pris sa retraite. Il demeure conseiller de l'ambassade de France.



photo LA PRESSE

L'ambassadeur, Mme Leduc et 3 de leurs 7 enfants

Le nouvel ambassadeur de France au Canada, M. François Leduc est arrivé hier à Dorval avec son épouse et trois de ses sept enfants. Ceux qu'on voit ici ont de 8 à 14 ans. Les quatre restés en France, dont l'aîné a 18 ans, termineront leur année scolaire avant de venir rejoindre leurs parents au Canada.

Une usine de $8 millions s'établit à Valleyfield

QUEBEC, (DNC) — Il est maintenant définitivement assuré qu'une nouvelle usine d'engrais chimiques s'installera à Valleyfield d'ici peu. Elle coûtera près de $8 millions, emploiera entre 75 et 100 employés, et sa production débutera vers le printemps de l'année 1966.

C'est la nouvelle qu'a transmis, hier soir, M. Gérard Cadieux, député libéral de Beauharnois, en se basant sur une lettre qu'il avait reçue le jour même de M. Gérard Filion, directeur général de la Société générale de financement.

Cette lettre confirme d'une façon officielle un projet de développement qui avait été annoncé au cours de l'été dernier par les principaux groupes qui participeront à la construction de cette nouvelle usine: Noranda Mines, Brockville Chemicals, et la SGF.

Dans cette lettre, datée du 19 mars dernier, M. Gérard Filion annonce à son correspondant les faits suivants :

a) L'affaire est définitivement réglée. Il s'agit d'une industrie de l'ordre de $8 millions, qui produira des engrais chimiques de base, et notamment de l'acide phosphorique et du tupertriple ;

b) Cette industrie comprendra quatre groupes d'actionnaires, possédant 25% des parts chacun, ces parts représentant, pour chaque, la somme de $725,000. Il s'agit de la Noranda Mines, représentée par Canadian Electrolytic Inc. ; de la Société générale de Belgique, représentée par Brockville Chemicals Ltd. ; d'un groupe franco-canadien, représenté par Kuhlmann, de Paris, et, William Houde, de Laprairie ; et enfin, la Société générale de financement ;

c) Cette industrie mettra sur le marché, le 1er avril, pour $3 millions d'obligations, en première hypothèque, et $2 millions en débentures générales. C'est la firme Jean-Louis Lévesque et Beaubien qui verra à la distribution de ces titres ;

d) Normalement, l'usine devra entrer en production dans le cours du printemps 1966. Elle emploiera entre 75 et 100 employés ;

e) Enfin, un projet d'expansion, pour augmenter de 50% la production initiale de cette usine, qui pour la première année est prévue à 100,000 tonnes, sera présenté d'ici quelques jours au conseil d'administration de cette compagnie.

Accusé de meurtre

OTTAWA, (PC) — Comparaissant sous une accusation de meurtre qualifié, Georges Gervais, 32 ans, d'Ottawa, subira son instruction préparatoire le 30 mars après avoir subi un examen psychiatrique.

Il est accusé d'avoir tué sa femme Marguerite, le 16 mars, au domicile conjugal. Sa belle-mère, Mme Isabelle Clow, 51 ans, avait été blessée grièvement à cette occasion.

ANNONCE

L'IRRITATION de la VESSIE plus frequente chez les femmes que chez les hommes

Après 21 ans, deux fois plus de femmes que d'hommes souffrent d'irritations urinaires causées par un microbe, l'escherichia coli. Pour combattre rapidement les douleurs musculaires et le manque de sommeil dus aux irritation des reins et de la vessie, essayez de prendre 2 comprimés CYSTEX avec un verre d'eau, 3 fois par jour, pendant quelques jours. En plus de ses propriétés antiseptiques, CYSTEX est aussi un analgésique qui soulage les douleurs rhumatismales et sciatiques aux de tête et de dos, et douleurs musculaires. Procurez-vous CYSTEX chez votre pharmacien. Vous vous sentirez vite mieux.





L'URSS invite la Chambre de commerce à se rendre à Moscou

par Michel van Schendel

L'ambassadeur de l'Union soviétique au Canada, Son Excellence M. Ivan Chpedko, a réclamé la multiplication des échanges et des visites de délégations commerciales entre l'Union Soviétique et le Canada. Il a, du même coup, donné à entendre que des représentants de la Chambre de commerce du district de Montréal seraient invités en URSS.

L'ambassadeur, qui était l'invité du déjeuner-causerie hebdomadaire de la Chambre de commerce, a expliqué que l'intensification des visites commerciales d'un pays à l'autre n'était qu'un premier pas sur la voie d'une expansion des échanges.

A cet égard, il a noté que des progrès substantiels avaient été accomplis depuis dix ans, mais qu'il était essentiel de garantir la réciprocité. Si les exportations soviétiques à destination du Canada se sont chiffrées par un total de $600 millions depuis 1955, les exportations canadiennes au cours de la même période n'ont été que de vingt-cinq à trente millions de dollars.

"Je ne voudrais pas vous donner à croire", a-t-il commenté, "que nous tentons d'imposer nos produits au Canada. L'Union soviétique, à l'instar de tous les autres pays socialistes, entretient déjà d'intenses relations commerciales". Mais l'équilibre et l'intensification des relations commerciales entre le Canada et l'URSS lui paraissent être d'un avantage évident, surtout au moment où "le Canada a acquis en Union soviétique une bonne réputation comme partenaire commercial".

Un ambassadeur qui ignore presque l'anglais et complètement le français

M. Chpedko, qui s'exprimait dans un anglais pénible, s'est excusé de n'avoir pas une solide connaissance de cette langue et de ne pouvoir parler le français que son auditoire presque exclusivement francophone aurait mieux compris. Mais après tout, a-t-il ajouté en guise de boutade, "vous ne connaissez pas mieux le russe".

L'ambassadeur a concédé que, aux yeux de certaines gens, l'un des obstacles à l'expansion des échanges entre les deux pays provenait du fait que l'un et l'autre offrent les mêmes articles et matières premières. Mais, a-t-il dit, leurs territoires sont si vastes et ils ont une telle quantité de produits exportables que les possibilités de commerce paraissent infinies.

Quant à l'URSS, elle peut fournir au Canada des biens d'équipement industriel, du verre, des métaux, des médicaments et de l'équipement médical ainsi que des montres, outre les fourrures, contreplaqués et produits métalliques qu'elle fournit déjà. De son côté, le Canada vend actuellement aux Soviétiques du blé, s'est borné à noter l'ambassadeur. Les échanges devraient se développer, selon lui, dans le sens de l'exportation des produits qui mettent en valeur l'originalité de chacun des partenaires.

Il a accusé certains milieux d'Amérique du Nord de représenter encore l'Union soviétique comme un pays retardataire spécialisé dans l'exportation de la vodka et du caviar. Il a fièrement opposé à ces images les exploits des astronautes et de la recherche spatiale en URSS, comme aussi le fait que son pays produit autant en une semaine que l'ancienne Russie tzariste en un an.

Aujourd'hui, l'URSS exporte ses produits industriels à destination de plus de 70 pays. A elle seule, la Grande-Bretagne en reçoit pour $250 millions par an. Depuis 1955, le volume des exportations soviétiques s'est accru de deux fois et demie.

Parmi les moyens prochains d'intensification des relations commerciales et autres entre l'Union soviétique et le Canada, M. Chpedko a signalé la mise en service du paquebot de 20,000 tonnes "Alexandre Pouchkine" qui fera le trajet régulier de Léningrad à Montréal.

D'autre part, l'Union soviétique étudie actuellement l'établissement d'un service aérien direct entre Montréal et Moscou.

Ce projet, dont LA PRESSE a déjà fait mention, est examiné au moment où l'URSS vient d'annoncer sa participation officielle à l'Expo 67.

De l'amélioration des échanges témoigne également la venue à Montréal, pour la troisième fois en quelques années, de la troupe de ballets Moiseiev. Le directeur de cette troupe, M. Igor Moiseiev, était également hier l'invité de la Chambre de commerce de Montréal et mangeait à la table d'honneur aux côtés de l'ambassadeur. "Il faut reconnaître, a conclu M. Chpedko, que nos danseurs atteignent de meilleurs résultats sur le plan des échanges que nous n'en avons obtenu dans le domaine commercial".

Beau temps... mauvais temps

aucun entretien

avec

CORFAM
MATÉRIEL POROMÉRIQUE DE DU PONT



B, C, D
$24.95

"Corfam" vous fait oublier les méthodes conventionnelles d'entretenir les chaussures. Un linge ou une éponge a vite fait de lui redonner l'éclat de ses premiers jours.

SOUPLES, CONFORTABLES ET FLEXIBLES LES CHAUSSURES DE CORFAM GARDENT LEUR ALLURE NEUVE PLUS LONGTEMPS

J.R. LÉONARD LTÉE

301 est, rue Ste-Catherine (près St-Denis)

STATIONNEMENT GRATUIT, rue Sanguinet (au nord de Ste-Catherine)

IL EST ICI...
le soulier de demain dans la mode du moment!

CORFAM
DU PONT

La nouvelle merveille des merveilles de Du Pont : un matériel à chaussure luxueux, merveilleusement doux et souple qui, une fois sali par la boue, la pluie ou la neige, s'essuie comme neuf avec une éponge. Le CORFAM est léger, imperméable et respire comme le cuir, conserve sa forme, résiste aux taches, égratignures et à presque toutes les souillures. Votre pied respire !



Coloris attrayants qui ne s'affadissent point et ne frottent pas contre vos bas, même si le CORFAM devenait râpé. Tel est le soulier d'élégance que vous cherchiez qui est durable, doux, confortable, qui chausse bien et n'exige presque pas d'entretien. Chaussez le soulier de demain. Venez admirer notre splendide collection en CORFAM.

Ouvert les jeudi et vendredi soirs jusqu'à 10 heures.

DEL GRANDE
SHOE SALON
6794A, ST-HUBERT - CR. 9-4473
UNE HEURE DE STATIONNEMENT GRATUIT AUX TERRAINS MUNICIPAUX

F.-X. LaSalle ET FILS INC.
580 est, Ste-Catherine
844-2642
6575 rue St-Hubert
273-1515
Stationnement gratuit

EST TOUJOURS "AU PAS" AVEC LE PROGRÈS!

CORFAM*
* MATÉRIEL POROMÉRIQUE DE DU PONT

L'unique chaussure qui résiste à l'eau, aux éraflures et qui se nettoie parfaitement avec un linge humide.

LARGEURS: AAAAAA à B — POINTURES: 2½ à 13

Soulier noir au fini "petits grains" ou beige au fini suède d'après une nouvelle forme arrondie. Talon semi-haut.

$22.95



Choix de bleu ou tan antique au fini "petits grains". Forme arrondie. Talon semi-haut.

VU LA GRANDE NOUVEAUTÉ DU "CORFAM" CES CHAUSSURES SONT EN QUANTITÉ LIMITÉE

AUSSI
SOULIERS "CORFAM" POUR MESSIEURS
POINTURES : 7 à 13 — LARGEURS : A, B, C, D — $25.95 ET $27.95

La formule F.-F.: Angers s'oppose au principe de la délégation des pouvoirs

Peu préoccupé par l'inflexibilité que la formule Fulton-Favreau pourrait conférer à la constitution une fois rapatriée, M. François-Albert Angers dénonce surtout la délégation de pouvoirs qui, sans rien changer au texte de la constitution, permettra aux Anglo-Canadiens de faire des choses qui équivalent dans la pratique à des modifications de la constitution.

"Quand on connait l'importance dont jouit le précédent chez les Anglo-Saxons, on peut prévoir que la constitution ne voudra plus rien dire après un certain temps, si on accepte la délégation de pouvoir."

M. Angers parlait hier soir devant la section Nicolas-Viel de la société Saint-Jean-Baptiste de Montréal. Présenté par le président, M. André Bédard, M. Angers avait parmi ses quelque trente auditeurs l'ancien chef du RIN, M. Marcel Chaput.

L'unanimité existe en fait

Pour démontrer la force du précédent dans la mentalité anglo-saxonne, M. Angers a dit que la règle de l'unanimité pour amender les articles essentiels de la constitution, quoique pas encore inscrite dans le texte, existe déjà en pratique. Ainsi aucun des amendements récents à la constitution n'a été effectué sans le consentement unanime des provinces.

La formule Fulton-Favreau elle-même ne saurait être adoptée par le parlement fédéral, si une province s'y objecte. La règle de l'unanimité est mise en application en ce moment; si Québec ne vote pas la formule Fulton-Favreau à l'Assemblée législative, Ottawa ne pourra pas rapatrier la constitution même si les neuf autres provinces sont d'accord pour le vouloir.

Un amendement fondamental

M. Angers considère que c'est peut-être une garantie additionnelle que d'inscrire la règle de l'unanimité dans la constitution, et il met en garde de réclamer une formule plus souple.

Par contre la délégation des pouvoirs des provinces au fédéral serait, selon lui, "un amendement fondamental de la constitution, ajoutant quelque chose déjà condamné par le conseil privé. On peut changer la constitution sans la changer."

On aura alors la situation baroque où on ne peut amender la constitution sans l'accord du Québec mais où quatre provinces pourront se mettre d'accord pour déléguer leurs pouvoirs au fédéral. Si toutes les provinces, sauf Québec, décident de déléguer leurs pouvoirs à Ottawa, cela peut créer une rivalité de fait et placer Québec dans une position désavantageuse.

"C'est comme si nous étions séparés, en fait", dit M. Angers. Les séparatistes peuvent s'en réjouir, mais l'inverse peut se produire et l'opinion publique peut demander qu'on marche avec Ottawa.

Aujourd'hui, on a les conférences fédérales-provinciales, mais dans le nouveau système, le Québec sera toujours placé devant le fait accompli.

Pour que la délégation des pouvoirs joue dans l'autre sens, par exemple que le Québec obtienne des pouvoirs du fédéral, il faudrait au Québec trouver trois autres provinces qui soient prêtes à le demander avec lui et de plus il faut que le fédéral le veuille bien.

Charlottetown approuve la formule F.-F.

CHARLOTTETOWN. (PC) — La législature de l'Ile-du-Prince-Edouard a approuvé à l'unanimité, hier, la formule d'amendement de la constitution canadienne.

Le procureur général, M. Alban Farmer, la considère le meilleur arrangement proposé jusqu'à présent, bien qu'elle soit loin d'être parfaite. Elle pourra servir à élaborer d'autres amendements.

La formule projetée permettrait au gouvernement canadien, de concert avec les législatures, d'amender la constitution canadienne.

Présentement, tout amendement à l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, représentant la constitution adoptée par le parlement anglais en 1867, doit avoir l'approbation finale du parlement anglais, bien qu'il ne s'agisse que d'une formalité.

Le régime présidentiel de Bertrand, c'est un "truc"

— Lesage

QUEBEC. (DNC) — Le premier ministre Jean Lesage s'est moqué ce midi de la proposition du député Union nationale Jean-Jacques Bertrand à l'effet qu'un régime présidentiel serait souhaitable au Québec.

"C'est un truc", a-t-il dit en riant.

Il a expliqué que M. Bertrand voulait devenir président de la république, avec tous les pouvoirs que cela implique, ce qui reléguerait Daniel Johnson au rang de premier ministre, avec pouvoirs restreints.

"Comme Pompidou", a-t-il dit.

"Ce qu'on ne peut avoir directement, on l'obtient par détour", a dit M. Lesage.

Un journaliste a demandé au premier ministre ce qu'il pensait d'une déclaration de Jean Marchand, président des syndicats nationaux, à l'effet que le Québec avait un besoin urgent d'un véritable ministère du Travail.

"Je n'ai pas lu ça. Où a-t-il dit cela ?" a demandé M. Lesage.

On lui répondit que ces paroles avaient été prononcées au congrès de l'Union nationale, en fin de semaine, ce à quoi M. Lesage rétorqua en haussant les épaules :

"Vous savez, avec tout ce qui s'est dit là . . ."

La loi n'exclut pas la prudence

Il ne suffit pas de suivre à la lettre les règlements de la circulation pour se dégager de toute responsabilité, il faut encore afficher de la prudence. Ainsi, à une intersection, il ne suffit pas de surveiller sa droite, mais il faut encore modérer à une allure qui permettra de faire un arrêt complet si nécessaire. C'est ce qui ressort d'un récent jugement de la Cour supérieure qui renvoyait une action d'un automobiliste qui avait été frappé à une intersection par une automobile qui venait à sa gauche. La loi n'exclut pas la prudence.

ANNONCE

Nombre de personnes portent
LEURS DENTIERS
sans souci

Enfin, vous pourrez parler, rire, manger et même éternuer sans craindre de sentir votre dentier bouger, basculer, voire tomber. FASTEETH tient les dentiers en place plus solidement, plus confortablement. Cette poudre d'emploi agréable ne forme jamais pâte ni gomme, ne laisse aucun goût dans la bouche. Ne donne jamais de nausées. Formule alkaline (non acide). Assainit l'haleine. Demandez FASTEETH, à tous les comptoirs de produits pharmaceutiques.



laissez votre argent où il est

Profitez des plans de crédit du CN
Pourquoi attendre? Ce voyage dont vous rêvez, vous pouvez le faire dès maintenant, en choisissant parmi les trois plans de crédit que vous offre le CN.

1. Voyage à crédit
Pas de déboursé initial. Jusqu'à 36 mois pour payer. Minimum de $50. Le plan comprend: transport, repas, places de voiture-salon et voiture-lits, hôtels du CN.

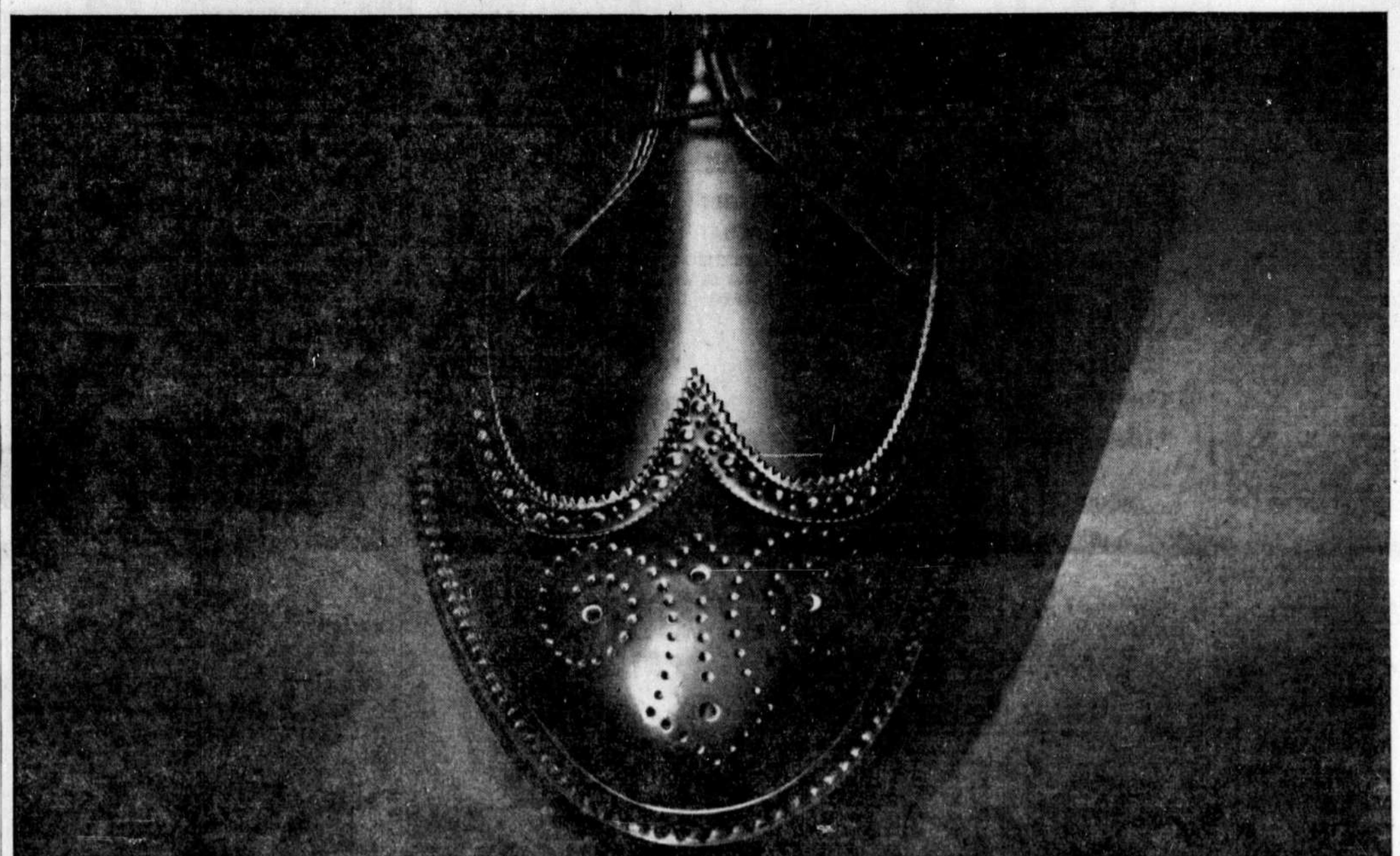
2. "Parlez maintenant, payez plus tard"
Tout est porté à votre compte: transport, repas, places de voiture-lits et voiture-salon, hôtels du CN, voyages organisés. Versement initial de 10%. Jusqu'à 24 mois pour rembourser. Minimum de $100.

3. Carte de crédit CN-Air Canada
Tous les services sont portés à votre compte . . . même les télégrammes, la location de voiture et les hôtels du CN. Un relevé de compte vous est envoyé chaque mois. Pour tous renseignements, consultez le CN.

CN



Soudain, c'est "nouveau" pour bien long...long...long...long...long ...long...long...long...long...longtemps!



Voilà CORFAM*

Maintenant, les chaussures entrent dans le monde sans-souci des matériels domestiques grâce à "Corfam" de Du Pont — le merveilleux matériel à chaussure qui garde son allure neuve plus longtemps.

"Corfam" est le premier matériel poromérique (qui respire), créé par les scientistes, pour empeignes de chaussures d'hommes et de dames. Après avoir investi des millions en recherches, après des années d'essai aux pieds de 15,000 facteurs, agents de police et autres piétons qui ont marché l'équivalent de 240 fois autour du monde, Du Pont a inventé "Corfam".

Souple, confortable, et flexible, "Corfam" évite de raidir, de craqueler ou de perdre sa forme. "Corfam" maintient sa fierté originale qui enveloppe le pied et respire le confort, la fraîcheur.

LES CHAUSSURES DE "CORFAM" GARDENT LEUR ALLURE NEUVE PLUS LONGTEMPS
"Corfam" méprise les éraflures et repousse la pluie verglaçante, le soleil intense, l'eau, la saleté, le sable, la boue. Il fait fi des taches et des marques. Même le "Corfam" fini-suède ne requiert aucun soin. "Corfam" n'est pas indestructible . . . il ne fait qu'agir de la sorte.

AUCUN ENTRETIEN AVEC "CORFAM" — UN COUP DE LINGE SUFFIT
"Corfam" vous fait oublier les méthodes conventionnelles d'entretenir les chaussures. Un linge ou une éponge a vite fait de lui redonner l'éclat de ses premiers jours. "Corfam" n'aime se faire polir que très rarement.

Chaussez-vous avec "Corfam" — chez les meilleurs magasins de la ville.

Les chaussures de "Corfam" sont disponibles en finis-suède, lisses ou grenus et en une variété de couleurs attrayantes, de ces importants manufacturiers canadiens

CORFAM

POUR DAMES			POUR HOMMES		
BELAGANTI	RED CARPET	LA GIOCONDA	BAYCREST	JARMAN	SLATER
CLOUD SOFT	DR. LOCKE	PEDULLA AND AGOSTINO	WINTHROP	LE BARON	STATESMAN
D'AMICO	FEATHERWEIGHT	GOLDEN PHEASANT	FOOT JOY	NUNN-BUSH	THE MacFARLANE
DEL GRANDE	DENNY-STEWART	SELBY ARCH PRESERVER	JOHN McHALE	RITCHIE	BIRKDALE SUPREME

*Marque déposée par Du Pont pour son matériel poromérique pour empeignes de chaussures.

DU PONT CANADA

McGill ne haussera pas ses frais si elle trouve des fonds

Le chancelier a déclaré que le problème auquel l'université doit faire face est celui de satisfaire aux besoins de nouveaux locaux et de nouvelles installations pour répondre à l'augmentation croissante des inscriptions.

M. Lévesque, qui, dans le discours qu'il a prononcé devant l'assemblée des étudiants, n'a fait aucune mention d'une aide accrue du gouvernement, a désigné McGill comme l'université la plus riche de la province.

M. Ross précise dans son communiqué que les quatre cinquièmes des dons faits à l'Université McGill sont spécifiquement affectés par les donateurs à des fins particulières et qu'il n'est pas possible de les faire servir aux dépenses courantes.

Le chancelier de l'Université McGill, M. Howard Ross, a déclaré hier que son université est disposée à reconsidérer ses projets de hausser les frais de scolarité si elle peut trouver d'autres sources de financement pour défrayer les coûts d'exploitation.

L'Université McGill a annoncé, il y a quelques jours, que les frais de scolarité seraient augmentés d'environ $100 pour la prochaine année académique.

Cette décision a suscité des protestations de la part des étudiants qui ont signé une pétition portant plus de 5,000 noms. Ils ont tenu, lundi, une réunion au cours de laquelle le ministre des Richesses naturelles, M. René Lévesque a pris la parole.

DE L'ATLANTIQUE AU PACIFIQUE

Aérogare bilingue à Moncton

MONCTON, N.-B. (PC) — Le ministre fédéral des Transports a fait savoir que, du côté de son ministère, le bilinguisme serait respecté à la nouvelle aérogare de Moncton, au Nouveau-Brunswick. M. John W. Pickersgill a donné cette assurance dans une lettre adressée à la Société acadienne nationale. L'organisme s'était plaint que le français était presque totalement ignoré à l'ancien terminus aérien. Il demandait au gouvernement le bilinguisme du personnel, des indications murales et des directives sur les vols, à la nouvelle aérogare. M. Pickersgill a informé la société qu'il avait transmis la requête aux sociétés Air Canada et Eastern Provincial Airways qui auront des succursales dans l'édifice. Les deux compagnies ont exprimé leur approbation.

$400,000 annuellement pour administrer l'édifice confédératif

CHARLOTTETOWN, (PC) — Le secrétaire provincial de l'Ile-du-Prince-Edouard, M. J. David Stewart, a déclaré hier à la législature de cette province, qu'il en coûterait $400,000 pour administrer, annuellement, les édifices aménagés dans la capitale provinciale l'an dernier pour commémorer le centenaire de la conférence qui devait donner naissance à la Confédération. Le gouvernement envisage cependant de débourser seulement $60,000 à cette fin, estimant que puisque l'édifice constitue une mausolée pour toute la nation, il n'est que juste que le coût de son entretien soit assumé conjointement par le gouvernement provincial et celui des autres provinces.

Ottawa verra à faire connaître l'Expo aux E.-U.

TORONTO, (PC) — L'Office du tourisme du gouvernement canadien verra à faire connaître l'Exposition universelle de Montréal en 1967 en se servant de ses bureaux aux Etats-Unis, a déclaré hier M. Mitchell Sharp, ministre fédéral du Commerce et de l'Industrie.

M. Sharp a déclaré, à un congrès de l'Association canadienne des restaurateurs, que l'Office du tourisme du gouvernement canadien, une section de son ministère, doublera le nombre des régions métropolitaines des Etats-Unis où il a des bureaux de tourisme ou des représentants chargés de promouvoir le tourisme.

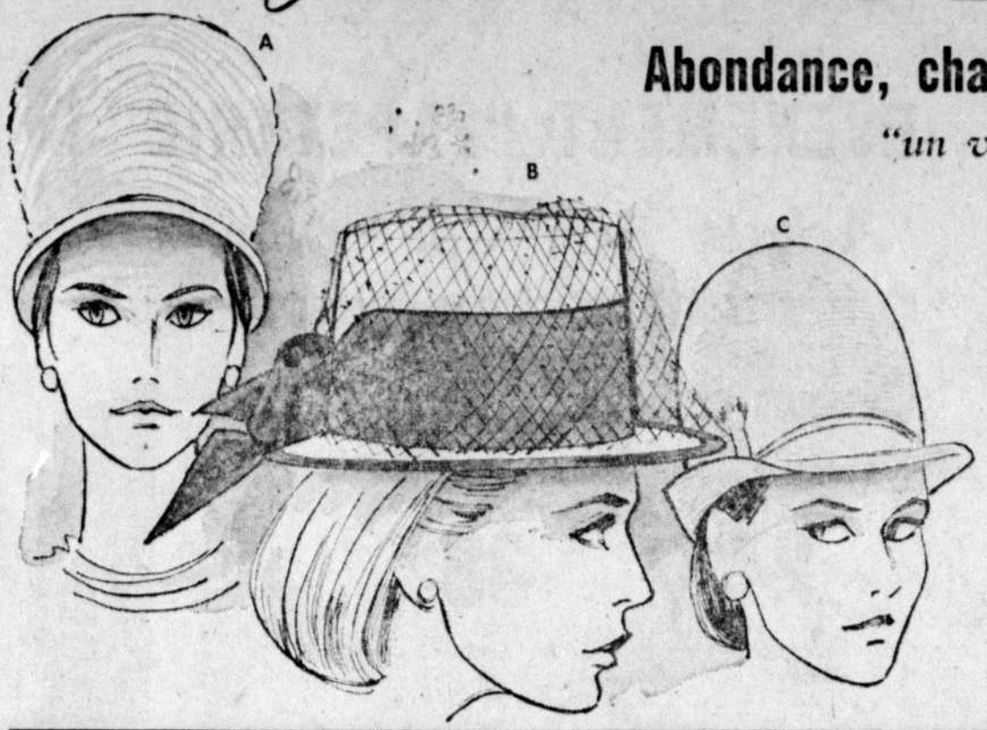
L'Ethiopie, 41e pays à participer à l'Expo

L'Ethiopie est devenue hier le 41e pays à faire connaître son intention de participer à l'Expo de Montréal en 1967.

L'empereur Hailé Sélassié a fait part de cette décision au commissaire général de l'Expo, M. Pierre Dupuy, en visite à Addis-Abéba, et confirmation a été donnée de la nouvelle à Montréal.

M. Dupuy poursuit actuellement une tournée en Afrique afin de solliciter de nouvelles participations à l'Expo.

Pâques... en marche chez MORGAN



Abondance, chapeaux de paille...

"un vrai souffle printanier" chez Morgan!

Seulement **10.98** ch.

Tout ce qu'il y a de plus flatteur! Chapeaux de Pâques de formes variées, tantôt recourbées, tantôt arrondies ou à bords! Nuances brillantes, les garnitures dépassent le jamais vu à date!

A. Organza plissée sur paille planche.
B. Le marinier marine et blanc.
C. Chapeau renversé rose melon d'eau

• Autres couleurs dans le groupe: noir, blanc, beige, marine, turquoise et autres!

Pas de commandes postales ni téléphoniques

CHAPEAUX — RAYON 43 — ETAGE-MODE — AU DEUXIEME

Egalement à DORVAL, ROCKLAND, BOULEVARD et SNOWDON



Corsage à col roulé fait de nylon extensible par Kates!

4.98

Le corsage idéal de printemps... en souple nylon super-extensible Du Pont, joli col roulé et sans manches, glissière au dos. Noir, blanc, marine, jaune ou rose. P.M.G.

Téléphoner à 842-6261

ACCESSOIRES-MODE, RAYON 10... AU REZ-DE-CHAUSSEE

Egalement DORVAL, ROCKLAND et BOULEVARD



Robe en Arnel* texture toile pour juniors!

14.98

Irrésistible cette robe en Arnel* infroissable! Allure dégagée et débonnaire due aux lisérés et noeuds coquets placés à l'ourlet! Bleu marine/blanc ou lime/blanc, tailles 5 à 13.

*Marque déposée.

Téléphoner à 842-6261

A LA JEUNE CANADIENNE — RAYON 67 — AU TROISIEME

Egalement à DORVAL, ROCKLAND et BOULEVARD



Elégance printemps-été des ensembles en jersey d'Arnel*!

$25

- Quadrillé pied-de-poule
- Veste totalement doublée
- Jupe plissée "dans le vent"

L'ensemble parfait qui sait voyager. Robe sans manches, jupe à plis non pressés, col agrémenté d'un noeud... veste boléro à manches trois quarts à boutonnage sous le col blanc de la robe.

- Noir/blanc, marine/blanc ou brun/blanc.
- Tailles jeunes filles 10 à 18.

*Marque déposée.

Téléphoner à 842-6261

ROBES, RAYON 66, ETAGE-MODE... AU DEUXIEME

Egalement à DORVAL, ROCKLAND, BOULEVARD et SNOWDON



Mode inspirée de Paris!

Costumes à tuniques plus longues printemps '65!

Ils se portent partout! Costumes en lainages laine peignée (worsted) importés, superbement ponctués de soutache de satin. Les boutons ronds apportent de l'originalité ainsi que les nouveaux cols évasés. C'est le triomphe de la mode pour Pâques et après!

A. Costume à piqûres incurvées, devant croisé et double boutonnage, col aile évasé, garniture de grosgrain. Gris ou marine, tailles 10 à 18. **$110**

B. Costume légèrement ajusté, la veste se prolongeant un peu plus bas que la ligne des hanches, col genre "enfant de choeur", deux rangées de boutons ronds jumelles. Beige ou marine; tailles 10 à 16. **$99.95**

C. Le costume de marche de ligne amenuisée, petite martingale croisée au dos, poches de côté dissimulées, parementure de satin. Beige, marine ou gris, tailles 10 à 18. **$115**

Pas de commandes postales ni téléphoniques

MANTEAUX ET COSTUMES — RAYON 65 — ETAGE-MODE — AU DEUXIEME

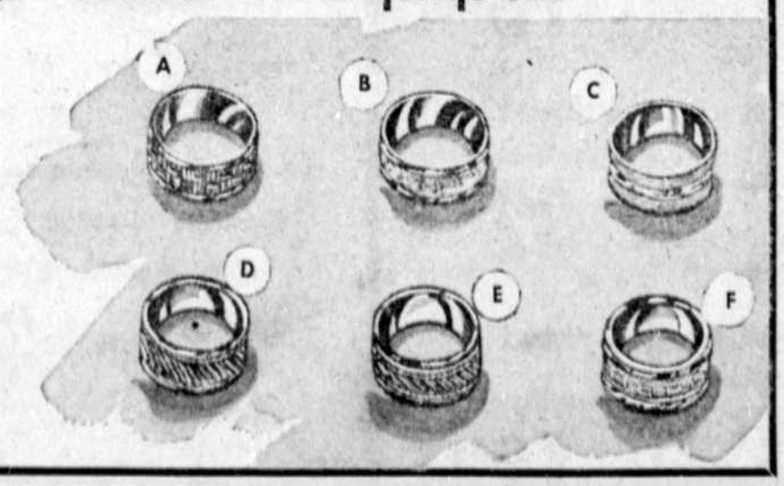
Egalement DORVAL, ROCKLAND et BOULEVARD

Offrez en souvenir une alliance "Bonheur"... à quelqu'une qui vous est chère!

$2 et $5

Chez Morgan vous trouverez la plus vaste collection d'alliances "Bonheur" qui soit... choix de modèles classiques et fantaisie en métal argent sterling ou plaqué or 1/20 12 carats... et en plus vous pourrez choisir une des bagues plus coûteuse en argent sterling brillant coupe suisse. La photo ne représente qu'une petite partie de la collection.

A, B, et C. $2 D. E. et F. $5



Téléphoner à 842-6261

BIJOUX MODE, RAYON 23... AU REZ-DE-CHAUSSEE

Egalement à DORVAL, ROCKLAND et BOULEVARD

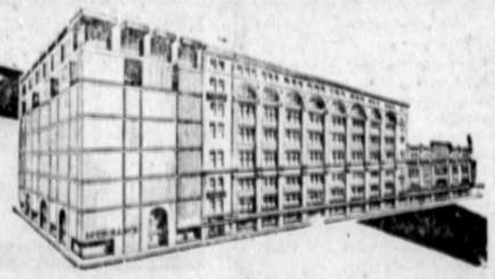
Vous êtes invités à des revues intimes de modes printanières!

Quand: Demain le 25 mars, à partir de 11 h. 30 de la matinée à 2 h. 20 et de 5 h. 30 à 7 h. 30 du soir.

Où: Allée centrale de l'étage-mode, au deuxième... à la salle à manger Regency et à l'Epicure, cinquième étage.



Avec les Martin, découvrez MORGAN '67



HEURES D'AFFAIRES MORGAN: MAGASIN CENTRE-VILLE DE 9 H. A 5 H. 30

SUCCURSALES DE 9 H. 30 A 6 H. — OUVERTS LE SOIR LES JEUDIS

ET VENDREDIS — MAGASIN CENTRE-VILLE JUSQU'A 9 H.

SUCCURSALES JUSQU'A 9 H. 30 — TELEPHONEZ A 842-6261

EATON EST OUVERT JEUDI ET VENDREDI SOIR JUSQU'À 9 H.



ATTRACTIONS SPECIALES

JEUDI, VENDREDI ET SAMEDI,
LES 25, 26 ET 27 MARS

- Présentation d'un film sur les multiples emplois du "CORFAM".
- Miss HUSH PUPPIES porte les nouveaux modèles printaniers de ces célèbres souliers.
- La présentation des souliers "Hush Puppies" se continue avec les chanteurs de calypso.
- Présentation des nouveaux modèles de souliers "SHAGGY PUPS" pour adolescents.
- Démonstration du taillage des hauts de chaussure dans les cuirs de qualité utilisés pour les souliers "BIRKDALE" de SLATER pour hommes.
- Une démonstration montrant l'imperméabilité des "Shaggy Pups" traités au procédé "Scotchgard".
- Les démonstrations des souliers "Florsheim" et "Slater" se continuent ainsi que la présentation des "Hush Puppies".

"Shaggy Pups" de Holiday pour les jeunes d'âge et de coeur

Suède ou peau de porc "Piggibuk", peu importe, c'est souple, pratique, dans le vent et surtout lavable ! C'est "Shaggy Pups" pour les jeunes filles bien chaussées et à la mode. Les souliers illustrés sont de fabrication canadienne mais d'inspiration européenne, traités Scotchgard, procédé révolutionnaire anti-taches qui rend les cuirs réfractaires à l'eau; ces souliers sont lavables à la main !

Escarpin-sandale en peau de porc "Piggibuk" véritable

A. Escarpin classique à piqûre sellier en bordure. Brun Lutetia ou beige caramel.

B. Talon dénudé s'ajustant bien par une patte élastique intérieure ; larges festons et tirets horizontaux couvrant l'empeigne ; piqûre blanche. Brun Lutetia, beige caramel, gris de France.

C. Talon dénudé et courroie passant sur le coup de pied et formant découpes. Brun Lutetia, gris de France, beige caramel ou rouge flamme.

D. Escarpin à découpes, cambrure libérée, courroie étroite sur le coup de pied, boucle sur le côté. Gris de France ou brun Lutetia.

Pointures 5½ à 10; largeur AA — 5 à 10; largeur B.

7.95

Souliers tout-aller en suède :

E. Oxford à 3 oeillets; piqûre en bordure. Noir, gris ou brun clair. Semelle et talon uniblocs. Pointures 5 à 10; largeur B.

F. Mocassin à piqûre en bordure, empeigne montante; noir, gris ou brun clair. Semelle et talon uniblocs. Pointures 5 à 10, largeur B.

G. Empeigne unie, 2 oeillets. Sable. Pointures 5 à 10, largeur B; 5½ à 10, largeur AA.

(Hors-photo) Mocassin à côtés élastifiés, empeigne à couture médiane. Sable, bleu clair, rose clair. Pointures 5 à 10, largeur B; 5½ à 10, largeur AA. Souliers rose ou bleu jusqu'à 8 seulement.

5.95

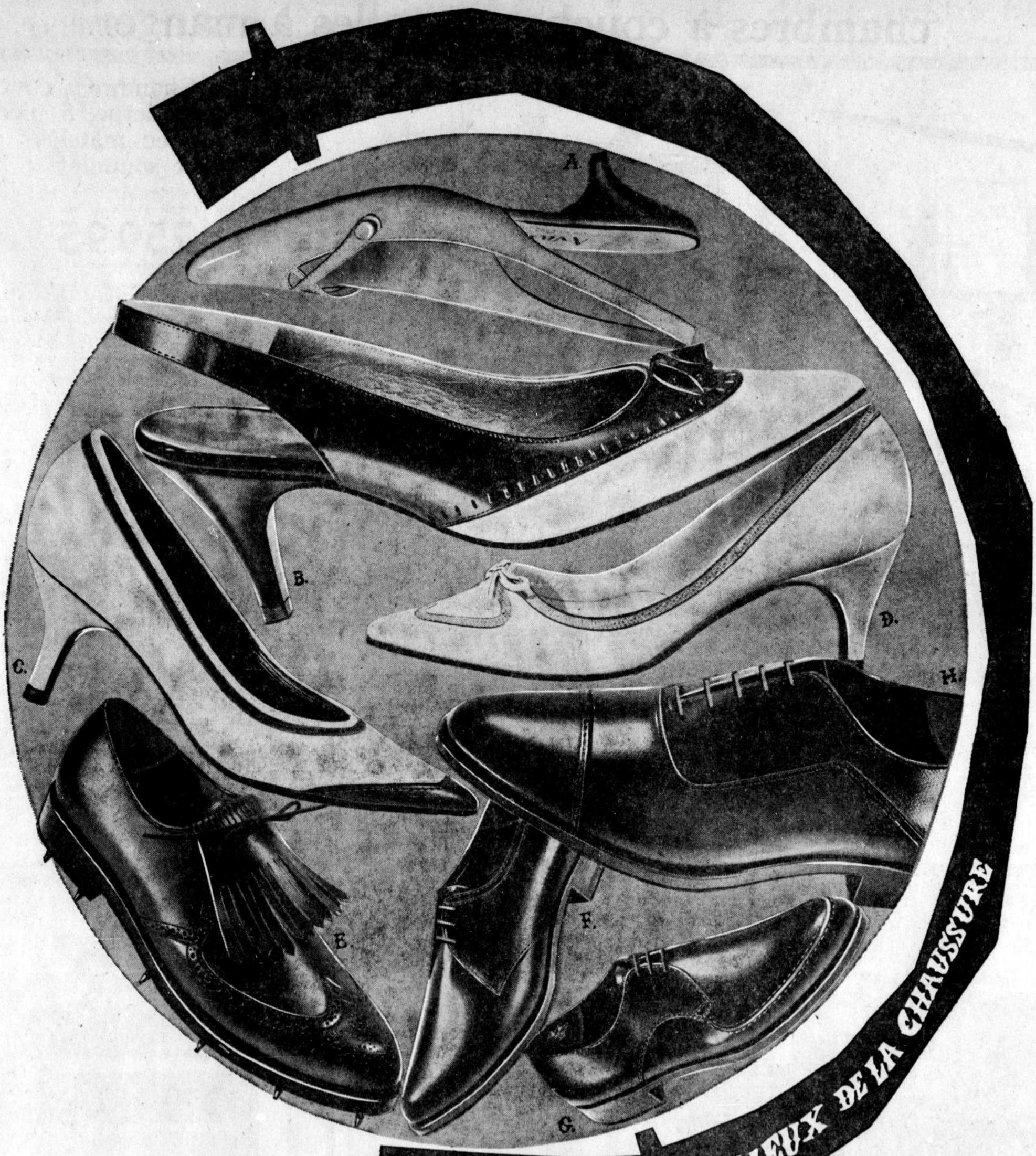
COMPOSEZ 842-9211

EATON — Souliers pour adolescentes (rayon 237), au deuxième étage

Achetons en toute confiance **EATON VEND AUSSI BON MARCHE QUE N'IMPORTE QUI** *en toute connaissance de cause, bien entendu*

HEURES D'AFFAIRES EATON : 9 h. 30 à 6 h., SAMEDI COMPRIS — JEUDI ET VENDREDI : 9 h. 30 à 9 h. — LE STANDARD DES COMMANDES TELEPHONIQUES OUVRE A 8 h. 30 TOUS LES MATINS : 842-9211 — POUR UN RAYON DETERMINE : 842-9331

EATON EST OUVERT JEUDI ET VENDREDI JUSQU'À 9 H.



LE MONDE MERVEILLEUX DE LA CHAUSSURE

"CORFAM"

le dernier perfectionnement dans la chaussure canadienne

"CORFAM" est accueilli comme une révolution dans l'industrie de la chaussure... et avec un grand intérêt par tous ceux qui trouvent fastidieux l'entretien des chaussures. QU'EST-CE QUE LE "CORFAM" ? un produit synthétique aux avantages multiples et qui respire ! Vous apprécierez tellement le cachet Haute-Mode des chaussures en "CORFAM", leur aptitude à reprendre leur forme initiale après les avoir enlevées, leur entretien réduit à un simple essuyage quotidien ...que vous n'en porterez plus d'autres. N'attendez pas ! Soyez les premiers à avoir vos chaussures en "CORFAM".

A. Bride arrière et lanières croisées sur l'empeigne : les deux atouts de cet escarpin à petit talon. Lanières coco beige — Lanières beige/marine. 7 à 10AA. 5½ à 10 B. **21.95**

B. Gros noeud et ligne de perforations sur cet escarpin à bride arrière moitié beige/moitié taupe. Talon illusion. 7 à 9½ AAA, A et 5 à 10 B. **21.95**

C. Noir-et-blanc cet escarpin-trotteur au bord élastifié sur talon illusion. A noter : la pointe de l'empeigne en cuir verni-noir ainsi que le bout du talon. 7 à 9½ AAA, AA, A — 5½ à 9½ B. **21.95**

D. Heureuse alliance du suède beige et d'un liseré en cuir grenu tan pour cet escarpin à talon illusion. 7 à 9½ A, 7½ à 8½ AAA, 5½ à 10 B. D'autres modèles en 'CORFAM' sont disponibles. **21.95**

Aussi disponibles : Sacs à mains en "CORFAM" assortis **21.95**

E. Souliers pour le golf, entièrement doublés de cuir; empeigné à languette rabattue frangée, en nouveau "Corfam"; semelle et talon en cuir robuste, munis de crampons métalliques Phillips. Traités Sanitized pour une fraîcheur durable. Brun riche. En largeurs B, C, D, E. PRIX BIRKDALE **32.00**

F. Mocassin à bouts unis, à 3 oeillets ; empeigne en "Corfam" ; semelle de cuir demi-talon de caoutchouc. Noir seulement. En largeurs B et D seulement. **23.98**

G. Mocassin ; à 3 oeillets, piqûre sellier en bordure. Empeigne en "Corfam", semelle de cuir, talon au quart caoutchouté ; traité Sanitized pour plus de fraîcheur. Noir ou brun. En largeurs B et D seulement. **23.98**

H. Balmoral à 5 oeillets ; empeigne "Corfam", semelle de cuir, talon au quart caoutchouté. Sanitized (procédé antiseptique). Noir seulement. En largeurs C, D et E. Pointures 7 à 12 dans les largeurs B à E dans le groupe. PRIX BIRKDALE **25.98**



Venez rencontrer

Mme Barbara Lefrançois,

représentante de Du Pont du Canada, qui parlera des caractéristiques du 'CORFAM', à notre rayon des chaussures, du

JEUDI 25 MARS au SAMEDI 27 MARS.

EATON — LE MONDE MERVEILLEUX DE LA CHAUSSURE (RAYONS 538, 239), AU TROISIEME ETAGE

HEURES D'AFFAIRES EATON : 9 h. 30 à 6 h., SAMEDI COMPRIS — JEUDI ET VENDREDI : 9 h. 30 à 9 h. — LE STANDARD DES COMMANDES TELEPHONIQUES OUVRE A 8 h. 30 TOUS LES MATINS : 842-9211 — POUR UN RAYON DETERMINE : 842-9331

Nombre encourageant de boxeurs pour le tournoi des Gants dorés

36 boxeurs de la classe ouverte, et 66 novices : voilà le bilan de l'inscription en vue du prochain tournoi des Gants dorés, qui aura lieu au centre Paul-Sauvé durant les prochaines semaines.

Ce total de 102 boxeurs représente une forte augmentation sur l'an dernier, alors que seulement 76 ont participé au tournoi. Il est à espérer toutefois que le nombre de ceux qui abandonneront ne sera pas aussi grand qu'au cours des dernières années.

Le principal souci des dirigeants de la boxe amateur, présentement, c'est de trouver des adversaires à quatre boxeurs, Réal Bonenfant, Roland Maturin, Serge Tremblay et Al Hunter.

Bonenfant (112 livres) et Hunter (178 livres) boxent dans la classe ouverte, tandis que Maturin, de Montmagny (165 livres) et Tremblay, de Chicoutimi (178 livres) sont des débutants. Si les dirigeants ne trouvent pas d'adversaires à ces quatre jeunes, ils devront se retirer.

Les jeunes ont donc jusqu'au 29 mars pour s'inscrire, et les dirigeants espèrent qu'ils n'auront pas à décevoir ces jeunes, qui s'entraînent depuis plusieurs mois en vue de leur participation au tournoi.

En fait, lors de l'examen médical de dimanche dernier, examen effectué par les docteurs Herman Levin et Lucien Julien, 18 clubs de boxe étaient représentés. A l'issue de la journée, le président du tournoi, Yvon Comiré, était heureux de souligner qu'aucun jeune n'avait été refusé.

Plusieurs boxeurs viendront également de régions très éloignées de Montréal. Par exemple, Rodolphe Beaulieu, du Nouveau-Brunswick, a enregistré quatre boxeurs sous le nom du club de boxe d'Edmundston. Il y en aura également deux de la région de Chicoutimi, quatre de la région du Québec, et deux de la région de Hull.

Le club des Loisirs St-Jean-Baptiste, dirigé par Louis Hébert, et le club de boxe des Etoiles, sous la direction du populaire Roger Larivée, seront les mieux représentés avec 18 concurrents chacun.

10 boxeurs porteront les couleurs du club de boxe Jacques Chevrier, tandis que la Palestre nationale, le club de Valleyfield et le Centre Culturel et Sportif compteront huit inscriptions chacun.





Médecine et boxe amateur

Avant d'être acceptés dans le tournoi des Gants dorés, tous les aspirants doivent passer avec succès l'examen médical. Dans la photo du haut, le Dr Lucien Julien, chef médical de la Palestre Nationale, examine le coeur d'un jeune sous l'oeil moqueur de J.-Claude Théroux, président de la section boxe du Québec, et Yvon Comiré, président du tournoi. Sur la photo du bas, on voit à l'oeuvre le Dr Herman Levin, chef médical de la section boxe du Québec, qui examine les mains d'un autre aspirant. Roger Latourelle assiste à la scène.

Pettenella aux six jours de Montréal

C'est maintenant officiel ! Le champion olympique de vitesse, le cycliste italien Giovanni Pettenella vient de confirmer sa présence aux Six Jours que doit organiser le promoteur montréalais Jean Ladouceur, du 7 au 13 mai dans l'enceinte du Forum de Montréal. Ladouceur vient de recevoir la confirmation de ce pistard dans une lettre de son représentant européen, Alphonse Versnick.

Comment oublier l'entrée de ce cycliste italien sur la piste géante à Tokio, lors des derceux qui ont pû assister à la télédiffusion de l'épreuve cycliste à Montréal se souviendront bien de ce jeune Pettenella, auquel on prédisait déjà un avenir des plus brillants.

Ce que le petit écran n'a pu à ce temps dévoiler aux téléspectateurs, c'est que du même coup, Pettenella s'assurait le championnat olympique de vitesse, tout en laissant en arrière de lui des noms aussi célèbres et connus que les Morelon, Sercu, Trentin et autres.

Pettenella a vu le jour à Caprino Veronese le 28 mars 1943. Il habite présentement la région de Milan, ce qui lui permet de participer plus facilement à bon nombre de courses importantes en Italie, puisque plusieurs de ces compétitions trouvent leur centre nerveux dans cette région.

C'est en 1960 que Pettenella décroche son premier titre national de vitesse dans la catégorie des débutants. Deux ans plus tard, à titre d'amateur, il devient encore une fois champion de vitesse d'Italie. En 1963, il enlève l'épreuve de tandems aux Jeux Méditerranées en compagnie de Sergio Bianchetto. En 1964, il remporte un nouveau championnat national, celui du tandem, cette fois avec Turrini.



GIOVANNI PETTENELLA, champion olympique de vitesse, qui participera aux six jours au Forum, du 7 au 13 mai.

Les Flyers écrasent Oshawa, 8-2

NIAGARA FALLS, (PC) — Les Flyers de Niagara Falls ont écrasé les Généraux d'Oshawa au compte de 8-2, hier soir, et ont ainsi pris les devants 3-2 dans cette série semi-finale 4 de 7.

Brian Bradley et Jim Lorentz ont dirigé l'offensive des vainqueurs avec deux buts chacun. Les autres ont été réussis par Gilles Marotte, Bud DeBrody et Ted Snell.

Bill Barnnerman a enregistré les deux buts des Généraux.

La joute a pris fin sur une note de rudesse alors que l'arbitre Lou Maschio a décerné 96 minutes en punitions dans les trois dernières minutes de jeu, dont 12 majeures et trois pour inconduite. Durant le match, un total de 142 minutes en punition ont été imposées.

PREMIERE PERIODE

1—Niagara Falls : Goldsworthy (Ley, Sanderson) :25
2—Niagara Falls : Lorentz (Goldsworthy, Arbour) 5:28
3—Niagara Falls : Debrody (Snell, Woodley) 5:55
4—Niagara Falls : Marotte (Bradley, Debrody) 10:59
5—Niagara Falls : Snell (Bradley) 15:22

Punitions : Arbour :38, Lorentz, White 3:15, Bannerman 3:53, et 8:39, Woodley 6:02, Roberts, Pronovost 8:58, Beverly 9:47, Bannerman 11:46, Bradley 16:12, White 18:32.

DEUXIEME PERIODE

6—Oshawa : Bannerman (Hayes) 2:39
7—Oshawa : Bannerman (O'Shea, Beverly) 11.07

Punitions : Beverly 3:08, Orr 6:42, Bannerman 8:50, Snell 11:55, Lajeunesse 15:54, Marcotte 19:04.

TROISIEME PERIODE

8—Niagara Falls : Lorentz, (Marcotte, Woodley) 9:49
9—Niagara Falls : Bradley (Debrody) 10:30
10—Niagara Falls : Bradley (Debrody) 13:55

Punitions : Whittaker 11:24, Sherman 14:19, Hayes 14:49, Snell 15:58, Paiement, Marshall (majeures), 15:58, Buchar, Debrody (majeures), 17:10, Beve Debrody (majeures), 17:10, Beverly, Goldsworthy (majeures) Arbour (double majeure), mauv. cond.), Marotte 17:43, Sherman, Hayes (majeures), 18:13, Woodley (majeure, mauv. cond.) 18:13, White (majeure), mauv. cond.) 18:13, Ley 19:21.

BUFFALO — Buts : Chadwick ; défenses : Cushenan, Van Impe, Mis-Popeil, Wilson ; avants : Hannigan, Stratton, Lunde, Melnyk, Gaudet, Dea, Stanfield, Cullen.
QUEBEC — Buts : Wakely ; défenses : Watson, Hanna, Harvey, Robazza; avants : Gray, Hoekstra, Mortson, Sutherland, Rousseau, Blackburn, Hicks, Gendron, Rochefort, Berenson.
Arbitre : Skov. Juges de lignes : Mercier, Forgues.

PREMIERE PERIODE

1—Buffalo, Dea (Melnyk) 2:55
2—Québec, Gendron (Harvey, Hoekstra) 3:55
Punitions : Miszuk 5:58, Sutherland, Van Impe 6:16, Hanna 7:12, Melnyk 14:01, Watson 19:57.

DEUXIEME PERIODE

3—Québec, Rochefort (Mortson, Berenson) 4:40
4—Québec, Hicks (Hoekstra, Robazza) 17:13
Punitions : Popeil 2:44, Gendron 5:43, Hicks 7:43, Watson 8:11, Stratton 14:39, Stanfield, Gray 18:10, Van Impe 19:48.

TROISIEME PERIODE

5—Québec, Robazza (Hanna, Sutherland) 3:18
6—Québec, Mortson (Rochefort) 4:55
7—Buffalo, Cushenan (Van Impe, Gaudet) 9:55
8—Québec, Gendron (Hanna, Hicks) 15:34
9—Québec, Gendron (Hoekstra, Hicks) 16:43
Punitions : Gray 7:58, Popeil 13:19.

ARRETS

Chadwick	5	11	5 — 21
Wakely	4	8	8 — 20

Assistance : 5,986

Victoire des As de Québec

QUEBEC, (PC) — Les As de Québec, champions de la division est de la ligue Américaine depuis la fin de semaine dernière, ont facilement triomphé des Bisons de Buffalo, 7-2, dans une joute qui n'avait plus aucune signification.

Jean-Guy Gendron a réussi le truc du chapeau pour les vainqueurs.

BUFFALO — Buts : Chadwick ; défenses : Cushenan, Van Impe, Mis-Popeil, Wilson ; avants : Hannigan, Stratton, Lunde, Melnyk, Gaudet, Dea, Stanfield, Cullen.
QUEBEC — Buts : Wakely ; défenses : Watson, Hanna, Harvey, Robazza; avants : Gray, Hoekstra, Mortson, Sutherland, Rousseau, Blackburn, Hicks, Gendron, Rochefort, Berenson.
Arbitre : Skov. Juges de lignes : Mercier, Forgues.

PREMIERE PERIODE

1—Buffalo, Dea (Melnyk) 2:55
2—Québec, Gendron (Harvey, Hoekstra) 3:55
Punitions : Miszuk 5:58, Sutherland, Van Impe 6:16, Hanna 7:12, Melnyk 14:01, Watson 19:57.

DEUXIEME PERIODE

3—Québec, Rochefort (Mortson, Berenson) 4:40
4—Québec, Hicks (Hoekstra, Robazza) 17:13
Punitions : Popeil 2:44, Gendron 5:43, Hicks 7:43, Watson 8:11, Stratton 14:39, Stanfield, Gray 18:10, Van Impe 19:48.

TROISIEME PERIODE

5—Québec, Robazza (Hanna, Sutherland) 3:18
6—Québec, Mortson (Rochefort) 4:55
7—Buffalo, Cushenan (Van Impe, Gaudet) 9:55
8—Québec, Gendron (Hanna, Hicks) 15:34
9—Québec, Gendron (Hoekstra, Hicks) 16:43
Punitions : Gray 7:58, Popeil 13:19.

ARRETS

Chadwick	5	11	5 — 21
Wakely	4	8	8 — 20

Assistance : 5,986

Mike Burack signe son contrat avec les Mets

La direction des Mets de Lachine, de la ligue de baseball senior Provinciale, a annoncé hier que Mike Burack avait été embauché à titre de joueur-gérant de l'équipe.

Burack, qui a rempli ce poste avec les Chevaliers de Granby, l'an dernier, n'est pas un inconnu à Lachine puisqu'il a endossé l'uniforme du Canadien et des Braves de Lachine, au cours des saisons 1951 et 1952.

Par ailleurs, le champion frappeur de la ligue de baseball junior de Montréal Gary Morley a déjà signé son contrat en vue de la prochaine saison. De plus, Ghislain Cloutier, de St-Jérôme, qui a remporté le championnat des frappeurs de la ligue Nationale junior, l'an dernier, doit apposer sa signature au bas d'un contrat dès aujourd'hui.

Entre-temps, la direction des Mets a obtenu de la ligue la permission d'aligner quatre joueurs de Lachine qui évoluaient avec d'autres équipes l'an dernier.

Il s'agit de Gilles St-Onge et de Jean-Gilles Gagnon, qui endossaient l'uniforme du Granby; de Ron Dixon, avec Acton Vale et de Gilles Bernier, à Sherbrooke.

Enfin, les dirigeants de l'équipe espèrent bien aligner le jeune Yvan Cournoyer, du Canadien de la ligue Nationale de hockey. Devant le fait que John Ferguson a obtenu la permission du Canadien de jouer à la crosse, les dirigeants du Lachine sont confiants de voir Cournoyer endosser leur uniforme en 1965.

Les étoiles du circuit métropolitain jr 'B'

La direction de la ligue Métropolitaine de hockey junior "B" a dévoilé, hier, les résultats du scrutin organisé afin de former les deux équipes d'étoiles de ce circuit.

Plusieurs choix ont été très serrés. Chez les gardiens de buts, par exemple, Normand Giroux, de l'Ile Jésus, l'a emporté sur Pierre Barbeau, de Ville Mont-Royal, par un seul point, soit par 44-43.

Pete Singleton, du Verdun, a été choisi l'instructeur de la première équipe, devançant Dick Rock, du Lakeshore, par quatre points, soit par 49-45.

Par ailleurs, Edgar Rouleau, du Lakeshore, a été choisi le joueur le plus utile à son équipe, récoltant 18 des 23 points possibles. Jim Mitchell, compagnon de ligne de Rouleau, a été jugé le joueur possédant le plus d'aptitudes afin de se tailler une carrière dans les rangs professionnels.

Raynald Comeau, du LaSalle, recevra le trophée accordé annuellement au joueur le plus gentilhomme du circuit.

Le banquet annuel de la ligue Métropolitaine junior "B" aura lieu en l'hôtel Queen's le 26 avril, tandis que celui de la ligue Métropolitaine junior "A" aura lieu au même endroit, le 19 avril prochain.

Voici maintenant, la formation des deux clubs d'étoiles :

PREMIERE EQUIPE

Gardien
Normand Giroux, Ile Jésus (44)
Défenses
Jean-Claude Boivin, Verdun (54)
Gerry Thornton, Lachine (43)
Ailier gauche
Normand Patenaude, Verdun (82)
Centre
Raynald Comeau, LaSalle (51)
Ailier droit
Edgar Rouleau, Lakeshore (94)
Instructeur
Pete Singleton, Verdun (49)

DEUXIEME EQUIPE

Gardien
Pierre Barbeau, V. Mont-Royal (43)
Défenses
Rick Caluori, Lakeshore (38)
François Lacombe, LaSalle (33)
Ailier gauche
John Rattee, V. Mont-Royal (20)
Centre
Marc Rioux, Verdun (41)
Ailier droit
Jacques Laurin, Verdun (28)
Instructeur
Dick Rock, Lakeshore (45)

Américains et Tchèques au championnat de polo aquatique

Dix équipes, dont le Red Star Kosice de Tchécoslovaquie, et quatre des Etats-Unis participeront au championnat nord-américain de polo aquatique, à Montréal, en fin de semaine.

Les équipes américaines inscrites sont celles du club athlétique de New York, du collège Brooklyn St. Frances, du club athlétique de Philadelphie, et l'université Rennsalear, à Troy, New York.

Une séance d'hypnotisme pour les amateurs de quilles, le 29 mars

Les amateurs de quilles de la région de Montréal auront bientôt l'occasion de tenter une expérience qu'ils n'oublieront pas de si tôt ! Pour les intéressés, cette expérience sera une séance d'hypnotisme spéciale pour les quilleurs dirigée par nul autre que le spectaculaire hypnotiseur australien REVEEN, qui donne actuellement un spectacle à Montréal.

Cette session unique d'hypnotisme aura lieu lundi soir, le 29 mars, après le spectacle habituel présenté au théâtre Capitol. Tous les quilleurs qui seront dans l'enceinte seront invités à demeurer sur les lieux. Quand le public aura quitté les prémisses, tous les amateurs de quilles désireux de participer à la session devront s'avancer et prendre place dans les 20 premières rangées à l'avant. Alors dans la demi-obscurité, une séance de 15 à 20 minutes débutera sous l'emprise de REVEEN.

Ceux qui participeront n'auront aucun frais supplémentaires à débourser, la séance étant offerte gratuitement aux intéressés sur la demande de LA PRESSE. Le programme comprendra la majorité des points névralgiques de l'attitude mentale d'un quilleur face à diverses situations comme par exemple la nervosité lors d'un jeu important à effectuer. Ce programme que l'on trouvera ci-contre a été suggéré à l'hypnotiseur par le chroniqueur de quilles de LA PRESSE, Réal Dion.

Les quilleurs qui, pour des raisons personnelles, ne désirent pas participer en chair et en os à cette séance, mais qui d'ailleurs seraient curieux d'y assister, pourront demeurer à l'arrière de l'amphithéâtre à la condition qu'ils observent un silence religieux durant la durée de l'expérience . . .

Qui est invité à participer ? Les champions de quilles, les simples amateurs et généralement tous ceux qui éprouvent le besoin de vivre une expérience nouvelle et bizarre . . . Evidemment **il n'y a aucun danger pour qui que ce soit,** et le pis qui puisse vous arriver est que l'expérience ne produise aucun effet sur votre subconscient parce qu'à ce moment-là vous ne seriez pas dans les dispositions requises ou pour quelques autres raisons qui vous seront expliquées dans notre chronique de quilles de samedi prochain.

On vous exposera de même le but de cette experience, comment en tirer le meilleur parti possible et comment se préparer mentalement à la subir efficacement.

L'expérience n'a pas pour but de prouver l'efficacité de l'hypnotisme, ni ne garantit de vous transformer en champion quilleur ; vous n'y acquerrez aucune habilité que vous ne possédez déjà, mais seulement peut-être un meilleur contrôle de votre subconscient sur la coordination de vos mouvements.

PROGRAMME

1—NERVOSITE : suggestion pour combattre les réflexes nerveux dans les moments opportuns : Matches de TV, de ligue, etc.

2—COORDINATION : suggestions pour coordonner les mouvements de l'approche (timing) un soir que rien ne semble fonctionner sans raison apparente.

3—MANQUE DE CONFIANCE : suggestions pour augmenter la confiance contre un adversaire plus fort ou dans un jeu où on a obtenu peu de succès préalablement.

4—CONCENTRATION : suggestions pour améliorer la force de concentration sur un point donné.

5—SAUTES D'HUMEUR : suggestions pour éliminer les sautes d'humeur occasionnées par un mauvais bris de quilles par exemple.

Ganzalez bat Gaspar Ortega

HOUSTON, (UPI) — Manuel Gonzalez, de Houston, un des aspirants à la couronne d'Emile Griffith, chez les poids mi-moyens, a fait un pas dans la direction d'un match de championnat, hier soir, en triomphant de Gaspar Ortega, du Mexique, par décision unanime. Le match était de 10 rondes.

Gonzalez s'est montré très rapide, évitant les coups d'Ortega durant tout le combat, tandis que ses gauches à la tête se sont avérées efficaces.

Après avoir manqué ses droites durant presque tout le combat, Ortega a décidé de recourir à des combinaisons et ce n'est qu'à ce moment-là qu'il a connu quelque succès.

Gonzalez, on s'en rapelle, a vaincu Griffith dans un match non pour le titre, en janvier dernier.

Trous d'un coup les plus cocasses au golf, en 1964

Une compagnie de bonbons, distribue annuellement neuf trophées à des golfeurs ayant réussi des trous d'un coup particulièrement remarquables.

En 1964, c'est un jeune golfeur de l'université Iowa State qui a mérité le plus important de ces trophées distribués par cette compagnie américaine. C'est le trophée "Trou d'un coup de l'année".

Tous les exploits que nous vous relaterons ont été vérifiés par des employés de la revue Golf Digest. Ils sont donc tous authentiques.

Dans un tournoi

Le jeune Craver participait au championnat de la ville de Centerville, Iowa, quand il a accompli son exploit. C'était le 23 août et il était engagé dans un match fort excitant de quart-de-finale. Après 20 trous, les deux golfeurs étaient ex-aequo. Le troisième trou du club Appanoose, ou le 21e pour les besoins de la cause, ne mesure que 135 verges. Le jeune homme cala son premier coup et, évidemment, gagna le match. Impossible de trouver une fin plus dramatique !

Le jeune Craver, qui a été éliminé en finale de ce tournoi, a donc, selon les juges de ce concours, réussi le "trou d'un coup de l'année". Arnold Palmer était l'un des trois juges du concours.

Parmi les trous d'un coup extraordinaires, l'on remarque qu'un golfeur gaucher a calé son premier coup sur un trou de 400 verges, pour un albatros ou double-eagle, qu'une fillette de 10 ans en a enregistré un de 130 verges et qu'un garçonnet de 9 ans a obtenu un trou d'un coup sur un trou de 157 verges.

Les 8 autres titulaires

A part Craver, voici les noms et les exploits des huit autres titulaires de trophées :

LE PLUS BIZARRE PAR UN HOMME : Le 12 juin, Harry F. Poli, de Salem ,Mass., a calé son coup de départ sur le 8e trou, d'une distance de 150 verges, du parcours Municipal de Salem à l'aide... d'un potter ! Sa balle est tombée dans le flanc d'une trappe de sable et a bondi sur le vert... puis dans la coupe !

LE PLUS BIZARRE PAR UNE FEMME : Le 17 juin, Mlle Patricia Shouldrice, 16 ans, d'Ironwood, Michigan, a enregistré un trou d'un coup à sa troisième partie de golf. Un bois-1 en mains, elle a "toppé" la balle sur le tertre d'un trou de 119 verges. La balle a roulé en direction du vert, a traversé une trappe de sable et a atteint le trou.

LE PLUS LONG : Thomas D. Chetwood, d'Oklahoma City, Oklahoma, a calé son coup de départ au 6e trou, d'une distance de 400 verges, du club Lake Hefner.

LE PLUS LONG PAR UNE FEMME : Mme Audra McDermott, de Karachi, Pakistan, a réussi un trou d'un coup sur le 2e trou, d'une distance de 221 verges, du club Karachi.

REUSSI PAR LE PLUS VIEUX GOLFEUR : Fred Leidig, 84 ans, de Carmel, Californie, a calé son premier coup sur le 1er trou, d'une distance de 110 verges, du club Pacific Grove.

REUSSI PAR LA PLUS VIEILLE GOLFEUSE : Mme John Holmes, 67 ans, de Jacksonville, Floride, sur le 8e trou, de 120 verges, du club Timuguana de Jacksonville.

REUSSI PAR LE PLUS JEUNE GOLFEUR : Mike Richardson, 9 ans, de Wendell, Caroline du Nord, a calé son premier coup sur le 3e trou, de 157 verges, du club Lakeside de Wendell.

REUSSI PAR LA PLUS JEUNE GOLFEUSE : Mlle Julie Wetch, 10 ans, de Billings, Montana, a réussi le sien au 7e trou, de 130 verges, du club Lake Hills. Elle devient la plus jeune golfeuse dans l'histoire du golf à réaliser ce rêve de tout golfeur.

Autres records

Mlle Wetch a été la seule à éclipser un record en 1964. Chez les garçons, un dénommé Joe Dobson, jr., avait, en 1958, réussi un trou d'un coup. Il était âgé de 6 ans et 3 mois.

Le plus long trou d'un coup, dans l'histoire du golf, a été accompli par Lou Kretlow, ancien lanceur de baseball des ligues majeures, soit un coup magistral de 427 verges.

TOUT LE HOMARD et SCAMPIES QUE VOUS POUVEZ MANGER
lundi mardi $5 merc. jeudi
Permis de la R.A.Q.
ORCHESTRE
Merc., Vend., Sam.
Mouettes sea food
Salles spacieuses pour réceptions.
1280 boul. Laurentien (près Canadair)
Tél. 744-2845

CIGARETTES "EXPORT" BOUT UNI ou FILTRE
Nouveau FILTRE "KING" 25

VENEZ VOIR LA CHEVROLET '65 WOW!
Pour une meilleure transaction et la plus forte allocation d'échange
VOYEZ PATENAUDE AUTOMOBILE LTEE
Prenez avantage de notre plan économique G M A C avec assurance maladie
AUSSI PEU QUE $425 COMPTANT ou VOTRE ECHANGE
Choix complet de modèles et couleurs
POUR LIVRAISON IMMEDIATE
OLDSMOBILE
CORVAIR
CHEVELLE
ENVOY
EPIC
Camions CHEVROLET
GARANTIE 24,000 milles ou 2 ans
Patenaude AUTOMOBILE LTÉE
UN DES PLUS IMPORTANTS DEPOSITAIRES EN PROVINCE
10765 et 10830, rue LAJEUNESSE
DU. 9-8461

QUILLEURS
INSCRIVEZ-VOUS AUJOURD'HUI !
et qualifiez-vous pour jouer à la TV
Samedi le 27 mars
GRAND TOURNOI "THREE STAR BOWLING"
Heures des départs :
10 h. a.m., 12 h. 30 p.m., 3 h. p.m. et 6 h. p.m. — Prix de participation : $10.00
Sanctionné par le ABC
"LES ENREGISTREMENTS ACCEPTES JUSQU'A VENDREDI LE 26 A MINUIT"
Laurentian Lanes
LE PLUS GRAND CENTRE DE DIX QUILLES AU CANADA !
222 Montée de Liesse RI. 8-6525

BOND AU CARRE PHILLIPS 500 OUEST, STE-CATHERINE
SPECIAL du PRINTEMPS
(3 JOURS SEULEMENT : 25-26-27 MARS
100% PURE LAINE
COMPLETS 2 PANTALONS
PRETS A PORTER
En tissus importés de laine ou de worsted. Coupés à la perfection dans des tissus de fabrication anglaise d'une qualité exceptionnelle. Tous les nouveaux modèles et teintes de la saison. Un excellent choix de gris clair, moyen et anthracite, unis, rayés ou à carreaux. Aussi en brun ou en bleu, 36-44 court, 36-46 rég., 37-46 grand.
Régulier $75
SPECIAL
$62.50
Offre supplémentaire
Vestons sport
35 seulement en séduisants tweeds et worsteds.
REG. $35
Maintenant $12.95
Offre supplémentaire
Pantalons
60 seulement en réputé tissu 55% Térylène et 45% laine.
REG. $16.95
Maintenant $7.95
Satisfaction totale ou remboursement total
Bond CARRE PHILLIPS VI. 4- 9374
500 ouest, STE-CATHERINE
● Retouches gratuites ●
Ouvrez un compte budgétaire Bond et payez seulement la taxe au moment de l'achat.
26 SEMAINES POUR PAYER
Une heure de stationnement gratuit au stationnement Globe Parking, carré Phillips
Ouvert de 9 a.m. à 6 p.m. Jeudi et vendredi jusqu'à 9 h. p.m.

économie & finance — LA PRESSE

Ottawa aurait-il finalement compris?

Laurent  Lauzier

Au tout début de 1965, une entreprise québécoise remarquée par son dynamisme, la Brasserie Molson Ltée, communiquait se décision de pénétrer directement sur le marché américain par l'acquisition de Theo Hamm Brewing Co., une large entreprise engagée dans la fabrication de la bière et principalement établie dans l'Etat du Minnesota. La transaction envisagée commandait un investissement à long terme de plus de $60,000,000 et permettait à la Brasserie Molson de devenir l'une des plus importantes dans le monde.

A la fin de la semaine dernière, la direction de Molson faisait savoir qu'elle renonçait à ce projet d'expansion parce qu'il était combattu par le gouvernement américain, plus précisément par le ministère de la Justice qui projetait déjà d'intenter des poursuites judiciaires contre Molson aux termes de la loi américaine sur les coalitions. Un tel développement appelle quelques commentaires.

• • •

S'il apparaît excessivement facile aux investisseurs américains qui le désirent d'augmenter leur influence et surtout leur contrôle sur les secteurs les plus importants de l'économie canadienne, il n'en va pas de même pour les Canadiens qui veulent effectuer une pénétration directe sur le marché américain.

Nous avons assisté au cours des dernières années à une véritable invasion de la haute finance américaine dans plusieurs secteurs de notre vie industrielle. Nos quelques entreprises pétrolières encore indépendantes sont passées sous contrôle étranger sans provoquer la moindre opposition. Même dans le domaine du commerce bancaire où notre indépendance était complète, nous avons maintenant une puissante banque américaine installée au coeur de la métropole.

Libres d'agir à leur guise en territoire canadien, les Américains ne permettent cependant pas qu'un traitement réciproque soit accordé aux Canadiens sur leur propre territoire. Autrement dit, ils sont les maîtres et ils entendent le demeurer.

• • •

Est-il possible de corriger une telle situation et de ramener un certain équilibre dans la concurrence qui se manifeste ainsi au niveau des investissements dans les deux pays? M. Walter Gordon, qui vient de déplorer l'échec enregistré par la Brasserie Molson, a laissé entendre que des mesures seraient prises lors du prochain budget pour amoindrir la position de force des capitaux américains au Canada. Il n'a pas précisé quelle serait la nature de ces mesures mais il est assez évident que le vice fondamental de notre situation d'infériorité réside dans le faible emploi que nous faisons de notre propre loi sur les coalitions pour combattre la pénétration des capitaux américains au pays.

• • •

Nous ne connaissons pas encore d'exemples sérieux où les autorités fédérales aient utilisé cette loi pour bloquer des projets d'investissements américains au pays et pourtant, on sait combien le contrôle obtenu est effectif dans certains secteurs.

C'est donc au niveau de cet instrument légal que les autorités fédérales devraient maintenant agir pour rétablir l'équilibre et surtout faire comprendre aux Américains que les coalitions sont aussi néfastes à l'économie canadienne qu'elles peuvent l'être à l'économie américaine. L'échec de Molson pourrait s'avérer fort précieux s'il force finalement les autorités fédérales à passer à l'action.

Confirmation officielle: la Chambre de C. internationale tiendra son congrès ici, lors de l'"Expo '67"

Le XXIe Congrès biennal de la Chambre de Commerce Internationale sera tenu ici du 13 au 20 mai 1967, a annoncé officiellement M. G.H. Sheppard, président du conseil canadien de la Chambre de Commerce Internationale, à une conférence de presse cet après-midi, et il est prévu que de 2,500 à 3,000 hommes d'affaires de plus de 50 pays du monde seront présents.

La décision officielle d'organiser le Congrès de 1967 à Montréal a été prise au XXe Congrès de la Chambre de Commerce Internationale, tenu à la Nouvelle-Delhi, aux Indes, le mois dernier. Elle avait été annoncée par LA PRESSE à titre d'information anticipée de bonne source, dès la mi-janvier.

En Nouvelle-Delhi, dit aussi M. Sheppard, le Canada était représenté par 35 hommse d'affaires et, comptant les personnes qui les accompagnaient, la délégation totale était de 60 personnes se plaçant ainsi au septième rang des groupes importants du Congrès, l'Inde à part, après les Etats-Unis, le Japon, le Royaume-Uni, l'Allemagne et l'Italie. L'assistance totale était de près de 1,400. A l'ouverture officielle du Congrès le premier ministre de l'Inde, M. Lal Bahadur Shastri avait pris la parole.

M. Sheppard a déclaré qu'il lança d'abord l'invitation à tenir le Congrès au Canada à une Réunion du Conseil de la CCI à Madrid en été 1962. En ce temps-là, le Conseil Canadien pensa que la célébration du Centenaire du Canada offrait une excellente occasion de faire découvrir le Canada à son meilleur, aux hommes d'affaires du monde qui forment la Chambre Internationale. Depuis lors, la décision de tenir l'Exposition Internationale officielle, "EXPO '67", à Montréal, ajouta une attraction additionnelle à l'idée originale.

Le Canada, a ajouté M. Sheppard, est d'un grand intérêt pour les hommes d'affaires du monde entier parce qu'il est en même temps une contrée développée en pleine croissance. Les manifestations qui se dérouleront dans tout le Canada et l'EXPO '67 montreront ce que le Canadà a accompli durant les 100 dernières années. Tandis que plusieurs délégués connaissent déjà le Canada, plusieurs autres visiteront notre pays pour la première fois. Comme les délégués seront des personnages importants du monde financier, du monde industriel et du monde des affaires de leurs pays respectifs, le Congrès aura sûrement une très grande signification pour l'économie future du Canada. Plusieurs délégués réaliseront pour la première fois les immenses possibilités à tirer du développement du Canada, auquel, ils peuvent très bien désirer participer.

Je crois, a souligné M. Sheppard, que le Congrès sera d'un très grand secours dans la croissance économique du Canada.

Tous les membres de la CCI avec qui j'ai parlé, a dit en outre M. Sheppard, particulièrement au récent Congrès de la Nouvelle-Delhi, sont enthousiasmés à l'idée de visiter le Canada en 1967 et nous avons pour notre part commencé à faire tout ce que nous pouvons afin que nos distingués visiteurs soient les bienvenus et qu'ils aient un séjour des plus confortables.

Le Congrès de la CCI fut tenu une fois déjà au Canada. Il prit place à Québec en 1949, mais en ce temps-là nous ne comptâmes que 700 délégués. M. Sheppard se dit très confiant que le Congrès de Montréal surpassera celui qui, jusqu'ici, eut la plus grande assistance, à savoir le Congrès de Copenhague de 1961, auquel plus de 2,800 délégués prirent part. Le Gouvernement du Canada, le Gouvernement de la Province de Québec et la Ville de Montréal se réjouissent grandement à l'idée qu'un nombre si large d'hommes d'affaires internationaux aient décidé de tenir leur réunion au Canada en l'année du Centenaire et de l'EXPO '67, a conclu M. Sheppard.

Londres songe de nouveau à entrer dans le Marché Commun

Le gouvernement britannique a mis à l'étude un projet de traité d'association entre la Communauté Européenne et l'AELE, apprend-on de source généralement bien informée. Le traité envisagé comprendrait essentiellement des accords tarifaires, avec des réductions importantes de droits de douane, et une large coopération en ce qui concerne les investissements dans les régions en voie de développement.

M. Harold Wilson, apprend-on de même source, a soumis cette idée au chancelier Erhard lors de leurs entretiens de Bonn, et compte en entretenir le général de Gaulle au cours de son voyage à Paris du 1er au 3 avril.

Il exposera aussi son plan aux délégués des partis socialistes européens invités à une réunion le 24 avril prochain aux Chequers. Le premier ministre pense que plusieurs gouvernements socialistes auront été formés en Europe d'ici à l'année prochaine, notamment en Allemagne fédérale, et qu'il pourra dans ce domaine compter sur leur appui . . .

Dans ce projet d'association entre la CEE et l'AELE, M. Harold Wilson verrait surtout un premier pas vers une association de la Grande-Bretagne au Marché Commun. Et il ne serait plus surprenant que le premier ministre envisage à terme plus ou moins long, l'entrée pure et simple de son pays dans le "club des Six".

Cette possibilité qui, il y a quelques mois encore, aurait spéculation grossière", retient maintenant, dit-on, l'attention de plusieurs membres importants du cabinet, comme M. George Brown, ministre de l'Economie, et M. Roy Jenkins, ministre de l'Aviation. L'affaire, pourtant, est loin d'être mûre, ne serait-ce qu'au sein même du parti, dont la base n'est pas préparée d'emblée à un tel renversement de politique.

Ce réexamen fondamental pourrait toutefois être facilité si le parti travailliste gagnait les prochaines élections générales avec une majorité plus assurée que celle dont il dispose actuellement . . . Ces élections, prévoient certains, pourraient avoir lieu au printemps 1966.

Jean Mehling câble de Paris

Paris tremble à nouveau pour la paix, au Vietnam

Depuis vingt ans, hélas, les sujets d'actualité varient peu, sur le plan politique; et les problèmes économiques, qui y sont pour ainsi dire toujours joints, se répètent avec une régularité identique. A nouveau, en particulier, le Vietnam se trouve placé au centre des préoccupations mondiales. Et l'Europe, inquiète plus que tout autre continent, à l'idée que sa tranquillité à peine retrouvée pourrait être à nouveau troublée par un conflit mondial, s'est reprise à trembler ces dernières semaines. J'ai déjà écrit, dans cette rubrique, les raisons sentimentales pour lesquelles chaque recrudescence de conflit au Vietnam est douloureusement ressentie à Paris. A l'heure actuelle, le "sentiment", la politique, les considérations économiques se mêlent dans une tentative d'explication du conflit vietnamien et dans une recherche de solutions.

L'entrée en jeu de l'U.R.S.S. au Vietnam, avec la visite de dirigeants russes à Hanoï, suscite à Paris des questions dont on ne réussit pas à trouver la réponse. Sur le seul plan des considérations économiques, croit-on bénéfique ou dangereux un appui russe au Nord-Vietnam? Est-il seulement possible?

* * *

Je demeure convaincu que, dégagé de toute "participation" économique américaine, le Sud-Vietnam ne pourrait survivre, et même prospérer, qu'au prix d'une réunification avec le nord du pays. Dans une semblable conjoncture, le Vietnam réunifié ne pourrait atteindre son niveau d'équilibre, puis ultérieurement le stade de la croissance économique véritable qu'au prix de relations étroites avec "l'extérieur". C'est d'ailleurs à cet instant du raisonnement que les problèmes se compliquent.

Disons tout d'abord que, réduit à ses propres moyens, le Vietnam n'échapperait guère au destin de tous les pays en voie de développement, faute de capitaux disponibles. En outre, les matières premières exportables (riz, caoutchouc, en particulier) ne peuvent, par définition, fournir des biens d'équipement que si, justement, il y a échanges économiques avec le "reste du monde". Enfin rappelons que les produits miniers indispensables au fonctionnement d'une éventuelle transformation industrielle font assez gravement défaut. Tout cela devait être répété, tant il conditionne l'avenir économique d'un Vietnam réunifié voulant échapper à des emprises étrangères.

* * *

On se rappelle à Paris, à ce propos, que les conditions "du temps de la colonisation" étaient très sensiblement les mêmes. On se demande donc si la réunification politique, réclamée un peu partout, et en particulier à l'Elysée pourra vraiment s'accomplir dans l'indépendance totale. Et l'on se pose à nouveau la question qui, à chaque instant d'une récente décolonisation, s'est exprimée: est-ce perdre sa liberté que de dépendre, pour une partie de ses approvisionnements et de ses productions, de pays étrangers? S'il fallait répondre par l'affirmative, force serait bien alors de reconnaître qu'un pays est d'autant plus dépendant qu'il est plus avancé dans son développement économique. Ce paradoxe, nous le vivons tous les jours, dans notre monde occidental, par l'élargissement toujours plus marqué du commerce international. La renaissance temporaire de certains de nos nationalismes économiques ne change rien à ces vérités premières, et doit tout au plus être considérée comme un incident passager.

Dans ces conditions, pourquoi tout cela ne serait-il pas vrai également au Vietnam? Pourquoi, en particulier, s'étonner de voir entrer en scène, au Tonkin, "l'URSS économique" (derrière l'URSS politique")?

Bien des spécialistes des problèmes vietnamiens, à Paris, partagent ce point de vue: le Tonkin (seul pour l'instant) prépare, dans son dialogue avec les Russes, ses futurs échanges extérieurs avec des partenaires autres que la Chine. L'équilibre économique à venir — dans l'indépendance d'un futur pays réunifié — ne pourra être atteint si seuls les Chinois équipent l'industrie, fournissent les matières premières manquantes, achètent certains produits finis, etc. . . Si l'occident s'en plaint, il sera inconscient de ses omissions: Hanoï cherche des appuis partout où il peut en trouver. La conjoncture politique est responsable du caractère "orienté" de ces dialogues actuels.

Il est donc grand temps que finisse — estime-t-on à Paris — une guerre qui approche de son quart de siècle! Cela, parce que, la paix retrouvée, les deux parties du Vietnam auraient chacune leur propre réseau d'alliés économiques. Le hiatus des deux partenaires actuels serait, d'ici quelques années, devenu tel que l'unité politique deviendrait irréalisable, en dépit de tous les traités. Sur ce plan, on n'est pas loin de rejoindre, en fin de compte, la pensée véritable de Général de Gaulle.

L'"arabisation du pétrole" décidée au Congrès du Caire

LE CAIRE. (AFP) — Le 5ème congrès arabe du pétrole a terminé hier matin ses travaux au Caire par l'adoption de 10 résolutions. La première exprime le voeu que le pétrole, ainsi que les autres ressources économiques arabes, soient utilisés comme une arme effective dans la lutte pour la libération de la Palestine. Les relations entre les pays arabes et les pays étrangers, souligne la résolution doivent être déterminées par l'attitude de ces derniers à l'égard de la cause palestinienne.

Une seconde résolution demande que les pays arabes joignent leurs efforts pour arrêter l'envoi de pétrole à tout pays portant préjudice à l'économie d'un pays arabe. Une autre porte sur la fondation d'une "compagnie arabe du pétrole" qui coordonnerait l'exploitation des ressources pétrolières des pays arabes.

Le congrès recommande également l'établissement d'un Institut arabe pour les recherches pétrolières et la formation de techniciens. Il demande aux gouvernements arabes d'assurer le financement de cet institut.

Les pays arabes ont le droit, estime le congrès, d'utiliser les pipes-lines qui traversent leur territoire. Il recommande qu'une partie des bénéfices des compagnies pétrolières soit affectée au renforcement économique des pays où elles opèrent. Il affirme la nécessité d'accroître constamment le nombre des techniciens arabes travaillant dans les compagnies afin de faire progresser l'arabisation de ces dernières.

Le congrès a enfin décidé que sa 6ème session se tiendrait à Bagdad le 12 novembre 1966.

Les ventes de Du Pont du Canada accrues de 18 p. 100 à $171,883,999

Dans son rapport annuel publié aujourd'hui, Du Pont du Canada annonce que les ventes et les bénéfices ont atteint un nouveau sommet en 1964, et la somme consacrée à l'expansion des usines a été la plus importante jamais déboursée en une seule année.

Tel qu'annoncé antérieurement, une augmentation de 18 pour cent a porté les ventes à $171,883,000 comparativement à $146,040,000 en 1963. "Les bénéfices ont atteint $15,649,000 en 1964, ce qui représente une augmentation de $1,621,000, soit 12 pour cent de plus qu'en 1963. Les bénéfices par action ordinaire se sont chiffrés à $2.11 au regard de $1.89 l'année précédente. Le total des dividendes déclarés pour l'année a été de $1 l'action ordinaire comparativement à 90 cents l'action en 1963.

"Le développement vigoureux et soutenu de l'industrie textile a été très important pour la compagnie. L'augmentation du revenu et des loisirs des particuliers a eu pour effet l'accroissement des ventes d'articles aussi diversifiés que les vêtements de haute couture et de sport, les aliments empaquetés prêts-à-servir et les nouveaux logis," apprend-on dans le rapport.

A ces facteurs externes se sont ajoutés une commercialisation agressive, des produits nouveaux et améliorés et une augmentation de la capacité de production de la compagnie.

En 1964, on a dépensé $28,299,000 pour les travaux d'expansion et la construction de nouvelles usines. Comme en 1963, la majorité de cette somme a été consacrée aux usines de fibre de nylon et de produits intermédiaires du nylon situées respectivement à Kingston et Maitland, Ontario. Malgré les fortes dépenses de l'exercice, il restait en fin d'année $39,631,000 non dépensés pour les projets autorisés.

On lit plus loin que l'expansion rapide des usines s'accompagne inévitablement d'une hausse temporaire des frais d'exploitation, et que cette influence défavorable a joué de plus en plus pendant l'année à mesure que progressait le programme de construction. Les changements en cours ont cependant pour but de réduire les frais, vu qu'une partie considérable des améliorations consiste en machines et en procédés plus efficaces. La provision pour dépréciation a dépassé de $966,000 celle de 1963.

La compagnie a continué de réaliser des économies grâce à l'utilisation plus effective et aux prix moindres des matières premières, mais les gages, salaires et frais connexes ont augmenté en raison des taux plus élevés et du plus grand nombre d'employés.

Durant l'année, des emprunts ont été nécessaires au financement du programme d'expansion, et les intérêts se sont chiffrés à $283,000. Bien que les bénéfices avant déduction des impôts aient augmenté de 15 pour cent, les impôts sur le revenu se sont chiffrés à $17,085,000, accusant un relèvement de 19 pour cent qui reflète l'élimination des encouragements d'ordre fiscal pour l'accroissement des ventes.

Les investissements d'exploitation de la compagnie ont atteint $213,904,000 en fin d'année, soit une augmentation de près de 21 pour cent pendant l'exercice.

Comme d'ordinaire en période de construction intensive, l'augmentation relativement importante des investissements d'exploitation n'a pas été suivie par une augmentation proportionnelle du revenu, et le rendement de la moyenne des investissements d'exploitation a baissé de 8.5 pour cent en 1963 à 8.1 pour cent en 1964.

Les fonds provenant de l'exploitation, c'est-à-dire les bénéfices retenus et les provisions pour dépréciation et impôts futurs, se sont élevés à $20,498,000, somme qui, ajoutée à l'encaisse disponible au début de l'exercice, n'a pas suffi à défrayer les immobilisations, l'augmentation du fonds de roulement et l'achat d'autres valeurs qui ont nécessité $37,490,000.

Les sommes nécessaires à la poursuite du programme d'expansion porteraient le montant global des emprunts à un nouveau sommet en 1965. De plus, les prévisions quant à l'expansion industrielle du Canada indiquent que, si la compagnie doit y participer dans la même mesure que par le passé, les montants présentement nécessaires ne sauraient être considérés comme des besoins à court terme. La compagnie a donc en 1965 pris des dispositions pour augmenter son capital fixe par une émission d'actions ordinaires additionnelles.

Le rapport fait remarquer que l'industrie chimique dépense chaque année environ 20 pour cent des fonds que l'industrie canadienne consacre à la recherche et au développement. Pour sa part, la compagnie dépense presque deux fois plus que la moyenne de l'industrie chimique.

Intérêts dans Dominion Oilcloth achetés par un groupe de Metrocan

(PC) — Des intérêts canadiens-italiens, affiliés au groupe montréalais contrôlé par Metrocan Ltd, ont acheté 180,000 actions de Dominion Oilcloth and Linoleum Co. Ltd soit près de 24 pour cent du capital. D.O.L., une compagnie également montréalaise, fabrique des planchers en vinyl.

L'opération pour un montant global d'environ $7,000,000 (environ $40 par action) a été effectuée avec la famille Nairn de Grande-Bretagne, qui contrôle le groupe britannique le plus important dans le secteur du linoléum, Nairn and Williamson Holdings Ltd. Nairn détenait ces actions depuis 1920.

Le porte-parole du groupe Metrocan n'a pas révélé les motifs de la vente de ces intérêts canadiens de Nairn. On précise d'ailleurs que le groupe Nairn détient encore, après cette opération, 30,000 actions de Dominion Oilcloth.

On n'a pas non plus révélé les noms exacts des acheteurs, mais on a appris qu'ils sont, comme la Metrocan, contrôlés par une compagnie européenne, Exploration Investment Trust. Ils ont des intérêts dans les immeubles, la construction, l'hôtellerie, la chaussure, et la location de voitures et sont reliés à des intérêts similaires aux Etats-Unis et au Mexique. On évalue à plus de $20,000,000 leurs actifs en Amérique du Nord, parmi lesquels figure l'Hôtel Chantecler de Ste-Adèle (ce dernier toutefois est propriété d'une compagnie nommée précisément Chantecler Hôtel Co.).

D'autres sources d'informations indiquent que les acheteurs sont liés à un groupe pétrolier italien et que Exploration Investment Trust a sa base au Liechtenstein, (une minuscule principauté indépendante au coeur des Alpes, qui jouit par rapport à la Suisse du même statut que Monaco par rapport à la France).

Rivalité entre Alberta et B.C. pour le gaz naturel

CALGARY. (PC) — La rivalité entre la Colombie-Britannique et l'Alberta sur une question de marchés de gaz naturel pourrait fort bien jaillir lors des audiences que tiendra le bureau national de l'Energie à Ottawa le 29 mars. Deux compagnies d'importance, Alberta and Southern Gas Co. Ltd. et Trans-Canada Pipe Lines Limited, tentent de se faire octroyer le privilège de satisfaire aux quelques $975,000,000 d'augmentation prévue des ventes de gaz naturels sur les marchés canadien et américain au cours des 25 prochaines années.

Le cabinet de la Colombie-Britannique avait ordonné à son propre Bureau de l'Energie de préparer une étude pour le 31 mars sur les réserves de gaz en Colombie-Britannique: cette démarche est à l'origine du conflit.

Commentant les objections des villes d'Edmonton et de Calgary ainsi que celles de plusieurs entreprises à une expansion des exportations de gaz de l'Alberta, M. Manning, premier ministre de cette province, a déclaré: "nos deux voisins (Colombie Britannique et Saskatchewan), bien que ne disposant que d'une fraction des réserves de gaz naturel de l'Alberta et sans savoir s'ils pourront suffire à la demande domestique, cherchent activement à s'approprier des marchés d'exportation actuellement desservis par l'Alberta."

Les royautés payées par les producteurs de gaz constituent une somme que les gouvernements provinciaux ne peuvent se permettre de perdre. Ainsi, par exemple, l'Alberta pourrait retirer jusqu'à $75,000,000 de plus durant les vingt-cinq prochaines années si le Bureau fédéral de l'Energie lui permet d'exporter davantage.

3e conférence internationale de l'étain à NY

NATIONS UNIES. (AFP) — La troisième conférence internationale de l'étain s'est ouverte hier au siège des Nations unies à New York.

Elle examinera principalement le fonctionnement du second accord international de l'étain, conclu à New York en 1960, et qui vient à expiration le 30 juin 1966.

Cette conférence a été convoquée par le secrétaire général U Thant à la demande du conseil international de l'étain. Elle sera la première à se tenir sous l'égide de la nouvelle conférence du commerce et du développement des Nations unies.

La conférence discutera les mesures nécessaires à faire face à la situation actuelle du marché de l'étain et à projeter les besoins futurs du marché en vue de préparer les bases d'un nouvel accord international.

L'accord actuel vise principalement à éviter les fluctuations excessives des cours, tout en assurant des ressources adéquates à des prix équitables pour le consommateur et le producteur.

RAPPORTS FINANCIERS

Canadian Petrofina Ltd.

Selon un rapport de M. A. F. Campo, président de Canadian Petrofina Limited, la compagnie a connu une excellente année financière en 1964.

Les bénéfices nets se sont élevés à $7,076,164, soit 72 cents par action, contre $6,972,654 en 1963, soit 71 cents par action. Les bénéfices pour l'année 1964 ont été réalisés en dépit des dépenses spéciales effectuées en vue du développement des installations de commercialisation, lesquelles dépenses ont accusé une augmentation de $900,000 sur la somme consacrée à cette fin en 1963.

Le fond de roulement s'est maintenu relativement stable, soit à $10,370,067, tandis que l'actif total atteignait un nouveau sommet de $203,808,109.

Le volume des ventes de sous-produits de pétrole raffiné indique une augmentation de 10.8% sur le volume de 1963. Les ventes d'essence et d'huile à chauffage ont marqué une amélioration substantielle, alors que le volume des ventes de dissolvants et de sous-produits d'asphalte s'est considérablement accru.

Dans l'ouest du Canada, la société a également connu une année remarquable, ayant mené à bonne fin le forage de 35 puits d'huile et de 7 puits de gaz dans lesquels Canadian Petrofina Limited détient des intérêts divers. On remarque un accroissement de 9% dans les ventes de gaz naturel, pour atteindre 22 milliards de pieds cubes. Il en va de même pour la production de pétrole brut et de sous-produits liquides de gaz naturel, qui s'est avérée légèrement supérieure à celle de l'année précédente.

Depuis la fin de l'année, la compagnie a modifié sa politique en ce qui a trait au versement des dividendes, lesquels seront dorénavant distribués sur une base semestrielle. Le premier de ces dividendes fut versé le 15 mars 1965, d'après cette nouvelle ligne de conduite, et représentait 30 cents par action.

Dès la première semaine d'avril, on pourra se procurer le rapport annuel de la compagnie, lequel fournira les détails complets sur l'activité de Canadian Petrofina Limited en 1964.

Pacific Petroleum

Les revenus de la compagnie se sont accrus en 1964 de 27 pour cent sur 1963, ayant atteint un total de $42,732,605 contre $33,737,911 et les profits ont suivi, s'établissant à $4,420,388, contre $3,684,419 en 1963, soit un accroissement de 20 p. 100.

Le profit net par action s'établit de ce fait à 21 cents pour chacune des 20,831,000 actions, contre 18 cents pour chacune des 20,802,000 actions l'année précédente.

L'exercice 1964 s'est achevé avec des surplus reportés de $3,889,289 qui ont été se joindre aux surplus déjà accumulés, de $198,207,572, pour donner avec le capital-actions, de $20,831,323, un total d'avoirs sociaux de $222,928,184 — Le fonds de roulement s'est accru de 9.5 p. 100, à $3,714,408.

La production de pétrole est passée d'une moyenne quotidienne de 20,636 barils en 1963, à 21,675 barils, celle de gaz naturel de 159,000 Mcf par jour, à 175,000 Mcf par jour.

L'avenir de Studebaker au Canada est encore incertain

DETROIT. (AFP) — L'avenir des constructions d'automobiles Studebaker au Canada est encore incertain. Le rapport annuel de la compagnie indique en effet que "des problèmes demeurent à régler pour établir une base profitable à des activités dans l'automobile fondées sur une production au Canada". Studebaker a mis fin en décembre 1963 à sa production d'automobiles aux Etats-Unis et reporté une partie de son effort en ce domaine sur son usine de Hamilton, en Ontario. Le rapport annuel de la firme précise que le seuil de rentabilité de cette usine a été ramené à environ 20,000 unités par an. Ces véhicules assemblées dans cette installation comportent un certain nombre de pièces fabriquées aux Etats-Uns. L'usine de Hamilton, qui a une capacité annuelle de 36,000 voitures, en a construit 17,438 en 1964. 7,658 automobiles Studebaker ont été vendues au Canada l'année dernière et 21,715 aux Etats-Unis.

La plupart des modèles vendus dans ce dernier pays avaient été fabriqués dans l'usine de South Bend, en Indiana, avant sa fermeture.

Les bénéfices de Studebaker se sont élevés en 1964, rappelle le rapport annuel, à $8,064,934 sur un chiffre d'affaires de $261,755,635. La construction d'automobiles ne représente qu'une partie des activités de la compagnie, laquelle fabrique également des appareils ménagers, des dynamos, des tracteurs de petite taille et des appareils pour l'entretien des sols.

NOMINATIONS A LA FOUNDATION



M. FRED C. ANSLEY



M. GORDON B. MORRIS

La Foundation Company of Canada Limited annonce que M. Fred C. Ansley, B. Sc., Ing. P., a été nommé vice-président, section construction d'immeubles, et M. Gordon B. Morris, B. Sc., Ing. P., vice-président, construction lourde.

M. Ansley a déjà rempli diverses fonctions chez Ford Motor Company of Canada, notamment celle de chef ingénieur de toute la construction et de tout l'équipement d'usines au Canada et dans quelques pays outre-mer. Avant d'entrer à la Foundation, il était président de Con-Eng Contractors Limited.

M. Morris a déjà détenu divers postes administratifs dans la construction minière, hydro-électrique et autres grands travaux tant au Canada et aux Etats-Unis qu'en Amérique du Sud. Il continuera de cumuler les fonctions de vice-président et de gérant général de la filiale de la compagnie, la Foundation Overseas Ltd.

JACK B. ROSENTHAL
RONALD R. RUSH
Comptables agréés
901, rue Bleury, Montréal
UN. 6-2967

59 OUEST, RUE
St-Jacques
A LOUER
Etage complet de 3,000 pieds carrés divisé aux exigences du locataire à 2.75 le pied carré. Ascenceur automatique. Surface plus petite aussi disponible.
866-9512

COMPTABLE
Une importante et moderne mine de métaux de base dans le nord-ouest Québecois requiert les services d'un comptable avec plusieurs années d'expérience et familier avec la comptabilité minière générale et en coût de revient pour assister le comptable en chef de la mine. Le candidat doit être bilingue. Bon logement de famille disponible à loyer modéré dans une petite ville toute neuve. Bonnes écoles françaises et anglaises jusqu'à la onzième année incluse. Allocation de déménagement. Salaire relatif à la position. Faites parvenir votre application avec tous les détails nécessaires au:
GERANT DU PERSONNEL,
MATTAGAMI LAKE MINES LIMITED, Mattagami Qué.

IAC
L'AVANTAGE DE LA LOCATION
Utilisez-la pour acquérir l'outillage neuf qui améliorera la marche de votre entreprise.
Parlez-en à votre fournisseur ou communiquez avec:
M. J. Royer, 731-2771
1945, boul. Graham, Montréal
INDUSTRIAL ACCEPTANCE CORPORATION LIMITED

Aux détenteurs des Obligations 6½% de LABRADOR ACCEPTANCE CORPORATION

AVIS DE RACHAT

AVIS, est, par les présentes, donné que, conformément aux dispositions de l'acte de fiducie daté du 23 avril 1959, passé devant Me André Poirier, notaire, par LABRADOR ACCEPTANCE CORPORATION (ci-après appelée la "Compagnie") en faveur du TRUST GENERAL DU CANADA, ès-qualité de fiduciaire, les obligations 6½% suivantes de la compagnie, actuellement en cours et émises en vertu de l'acte de fiducie, seront rachetées pour fonds d'amortissement le 15 avril 1965 à la Banque Provinciale du Canada à 101% du montant en principal ainsi appelé pour rachat, plus les intérêts courus et impayés à la date fixée pour le rachat sur ledit montant en principal ainsi appelé pour rachat soit le 15 avril 1965:

AM-004 — 011 — 058 — 077 — 081 — 156 — 222 — 239 — 241 — 243 — 262 — 272 — 273 — 299 — 325 — 339 — 349 — 360;
AD-002 — 012.

AVIS est de plus, donné que les susdites obligations 6½% cesseront de porter intérêt à partir de la date du 15 avril 1965.

Les susdites obligations 6½% doivent être remises avec, y attachés, les coupons d'intérêt échéant le 15 octobre 1965.

Daté à Montréal, Québec, ce 15 mars 1965.

Pour le compte et au nom de
LABRADOR ACCEPTANCE CORPORATION
TRUST GENERAL DU CANADA
fiduciaire
84 ouest, rue Notre-Dame
Montréal, P.Q.

MAHEU, NOEL & CIE



M. L. JARRY



M. R. TREMBLAY



M. G. YERGEAU

Maheu, Noël & Cie, comptables agréés, annoncent l'admission en société de MM. Lucien Jarry, C.A., Reynold Tremblay, C.A., et Gilles Yergeau, C.A.
La société continuera d'offrir ses services sous la raison sociale: MAHEU, NOEL & CIE.

MONTRÉAL

Bourse de Montréal

Ventes		Haut	Bas	11 H.
50	Abitibi	12⅛	12⅛	12⅛
25	Alliance CC	13¾	13¾	13¾
—	Algoma	79¾	79	—
225	Alumin	29⅞	29⅛	29⅛
—	Alum 4¼ Pr	41	41	—
—	Alum 2 Pr	49½	49½	—
—	Ang. ed A	12¾	12½	—
—	Ang Cdn Pr	28	27½	—
—	AngT 4½ Pr	45½	45½	—
—	AngT 2ès Pr	53	53	—
—	AngT 290 Pr	54	54	—
300	CPR	64¾	64	64½
—	C Pet Pr	14⅜	14⅜	—
—	C Pow P	25½	25	—
—	C Pow A	17¼	17¼	—
—	C Refract	17¾	17¾	—
—	C Vickers	25¾	24⅛	—
—	Central De	875	865	—
800	Chemcell	19⅞	19⅞	19⅞
—	Chem 4.75	39⅜	39⅜	—
—	Chem 1.00	23	23	—
—	Coghlin	15⅛	15¼	—
—	Col Cell	10½	10½	—
25	Cons MS	44¼	44¼	44½
25	Con Paper	44½	44½	44½
—	Cons Text	28¾	28½	—
—	Consu Glass	10	10	—
—	Coronation	5¼	5¼	—
—	Crain RL	23½	23½	—
—	Créd Fonci	81½	81½	—
—	Cr Corks	119	119	—
—	Cr Zell A	34⅜	34	—
450	Crush Int	16	16	16
—	Denison	26	25½	—
100	Dist Seag	38⅛	38⅛	38⅛
150	D Bridge	27	27	27
—	Coal Pr	9½	9½	—
—	D Corset	14	14	—
—	Do Fasco	27	26¾	—
—	D Glass	16½	16¼	—
—	D Glass Pr	19⅛	19	—
—	D Lime	5⅜	5⅜	—
—	Dosco	16¼	16¼	—
100	D Stores	25¼	25¼	25¼
200	D Tar	22⅜	22⅜	22⅜
—	D Tar Pr	23¾	23¾	—
100	D Text	39½	39½	39½
—	Donohue	9⅞	9⅞	—
—	Du Pont	54	54	—
—	Du Pont Pr	82¾	82¾	—
—	Dupuis (A)	14¼	14¼	—
—	EC Trust	52	52	—
—	Eddy Match	42½	42½	—
—	Falcon	93⅜	93⅜	—
—	Fam Play	24¼	24¼	—
—	Fleetwood	20⅜	20⅜	—
—	Fraser	32½	32½	—
—	Freiman	5⅛	5⅛	—
200	Fr Pete pr	360	360	360
25	Frost A	24½	24½	24½
—	Gen Dynam	41	41	—
—	GR BRCI	15½	15½	—
50	GR BRCI p	49½	49½	49½
—	GL Paper	22⅜	22½	—
—	Harding Ca	30⅞	30⅞	—
—	Hdy Andy	8	8	—
800	Hawk Sidd	6⅞	6⅞	6⅞
—	Hollinger	32½	32½	—
—	Holt Ren	16¼	16¼	—
75	Home O A	22	22	22
—	Home O B	23⅜	23⅜	—
—	Harding A	32	32	—
—	Horne Pf	318	310	—
—	H Smith p	44	44	—
60	Hud Bay M	76½	76½	76½
25	Hud's Bay	13¾	13¾	13¾
—	Husky O	13⅜	13⅜	—
30	Imp Oil	57½	57½	57½
—	Imp Tob	15¼	15¼	—
—	I Tob pr	6⅜	6⅜	—
25	Ind Accep	25	25	25
—	I Ac 4.50	97¾	97¾	—
—	Inland C p	21¾	21¼	—
—	Inland N G	11⅛	11⅛	—
200	Int Nickel	92½	92½	92½
—	Int Pap	35¼	35¼	—
—	Int Util	32¼	32¼	—
25	Interpro PL	92	92	92
100	Iro Gl Pr	9¾	9¾	9¾
—	Jamaica PS	13½	13½	—
—	Labatt	20⅜	20½	—
—	Laur. F 2.00	41	41	—
—	Lewis	8	7½	—
700	Loblaw (A)	10⅜	10⅜	10⅜
100	Loblaw (B)	11¼	11¼	11¼
—	Loeb M	13⅜	13⅜	—
—	MacLaren A	21½	21½	—
—	MacLarn B	21½	21½	—
300	MacMill-Pow	37¼	37	37¼
125	MacLean	24	23¾	24
—	Maritime E	21	21	—
—	Maritime T	23	23	—
—	Lithium	11	10	—
—	Lochaber	250	250	—
1000	Louanna G	23	23	23
—	Malarti HY	23	22	—
—	Massval	11	10	—
—	McAdam	69	69	—
—	McKinney	24	24	—
—	Melchers	22½	22	—
—	Melchers p	5½	5½	—
—	Merc Chip	12	12	—
—	Merrill	56	55	—
—	Mid-Chib	26	26	—
1500	Midespsa	255	250	250
—	Mistango	28	28	—
—	Molyb	60	60	—
—	Monpre	12	12	12
—	Mt Costigan	23	23	—
—	Mount C.	24	20	—
300	Mt Pleast	102	102	102
—	MR Dair	$400	425	—
—	MR Rice	$ 19	19	—
—	NAut Vend	115	115	—
—	Native Min	12½	12	—
—	N Formaq	7½	7	—
400	N Imperial	240	240	240
—	Newrieth	19	19	—
—	NW Amulet	6½	6½	—
500	Nocana	7½	7½	7½
—	NA Asbestos	5	5	—
—	NA Rare M	30	30	—
—	NorthEx	260	250	—
—	NW Canalsk	13	12½	—
—	Opem Ex	15	15	—
—	Paton 7 pr	26	20	—
—	Pat Silver	20½	20	—
6500	Paudash	12	12	12
200	Peace Riv	450	445	450
—	Pembrook El	25	25	—
—	Pennbec	7	7	—
—	Peso S	150	150	—
—	Pitt Gold	5	5	—
2500	Porcupine	37	36	36
—	PowCY 1 pr	48¼	48¼	—
200	PowC 2 pr	17	17	17
—	Que Chib	19	19	—
—	Q Cobalt	155	155	—
—	Q Indust M	33	33	—
—	St-L Cem w	17	17	—
—	St-L Crp A	103½	103½	—
345	Sal-da F	13¾	13¼	13¾
—	Scot LaS	16½	15¾	—
25	Shell Can	17⅝	17⅝	17⅝
—	Shell I Pr	26	26	—
—	Shop Save	18¼	18¼	—
—	Sicard	7	7	—
—	Simpsons	28½	28	—
—	Soc GP	8	8	—
—	Sogemines P	15	15	—
—	Southam	34½	34¼	—
—	SS Steel	19	19	—
100	Steel Can	30½	30½	30½
5	Steinbg A	46	46	46
—	Steinbg p	104	104	104
—	Texaco Can	53½	53½	53½
—	T Fin (A)	15¼	15¼	15¼
300	Tr-C Corp	11½	11½	11½
—	Tr-C Pf	37½	37¼	37¼
25	Tr Mt Pf	20½	20½	20½
—	Triad Oil	225	225	225
—	Turnbull	12	12	12
—	Un Carbide	29¼	29	29
—	Union Oil	17½	17½	17½
—	UN Steel	95	95	95
—	Viau	13	13	13
—	Weldwood	12⅞	12½	12½
—	Walk GW	39½	39½	39½
425	WCoast Tr	15	15	15
350	Weston (A)	20⅜	20⅜	20⅜
—	Wstn (A) w	12½	12½	12½
—	Weston (B)	22	21⅝	21⅝
—	Zeller's	16¾	16½	16½
—	Zeller's pr	51½	49½	49½

Bourse canadienne

Ventes		Haut	Bas	11 h.
—	Ajax	10	10	—
—	Alpha	35	35	—
—	Alpha A	90	90	—
—	Aiscope	83	83	—
3500	Alsof	14	14	14
—	AMg Beau B	26	26	—
—	Ameranium	6	5	—
—	Anthonian	6½	6½	—
—	Arno	4½	4½	—
—	Augustus	33	33	—
—	Baker Talc	9	9	—
—	Band-Ore	14	12½	—
2500	Bateman	6½	6	6
—	Beld-C p	$ 12½	12½	—
100	Blac Hawk	260	260	260
—	Black River	18	18	—
—	Blue Bon	340	335	—
—	Bluewater	33	30	—
—	Bornte	7½	7	—
—	B Carpets	$ 48	48	—
1000	Bruce-Prest	18½	18½	18½
2000	Bruneau	25	25	25
3000	Burni Hill	31	31	31
—	Cal-Ed	$ 22¾	22¾	—
—	Calumet	6	6	—
—	Camflo	370	365	—
—	Arena	300	300	—
—	C Delhi	270	270	—
100	CG Inv	$ 65	65	65
—	C Ind Gas	$ 12¾	12¾	—
—	C Interurb	350	350	—
—	C Magnesite	73	73	—
—	C Sec Und	140	140	—
—	Carbec	8	8	—
—	Cartier-Que	11	11	—
—	Casavant	475	475	—
—	Cassiar	$ 13¾	13¾	—
300	Cessland	445	445	445
1400	Chemalloy	155	151	154
—	Chib Copper	7	7	—
—	Chipman	23	18	—
—	Cleveland	8	7	—
—	Com H&M	85	85	—
—	Com O&G	50	50	—
2825	Commodor $	9¾	9¾	9¾
—	Commd w $	5¾	5¾	—
—	Cominga	16	15	—
—	C Canoram	55	51	—
—	C Div Sec	180	180	—
—	Cons Ma	43	39	—
—	C Mogador	36	33	—
—	C New Pa	12	12	—
—	C Persh	19½	19	—
—	Cons Virgin	40	40	—
1500	Copstream	14	14	14
—	Couvret A	$ 31	31	—
—	Cr MG A	$ 13	13	—
—	Cr St-L A	$ 10½	10	—
—	Crown Brid	65	58	—
—	Crusade	6½	8½	—
—	Dauphin Iro	29	27	—
—	Delta Elect	290	290	—
—	Denault A	$ 14⅛	13¾	—
253000	Dolsan	33	30	32
—	Dom Exp	13	13	—
—	Dom Lease	31	31	—
—	D Oilcloth	$ 35	35	—
—	Drum We	$ 11½	11½	—
—	Dumagam	65	65	—
—	Dumont	29	28	—
—	East Sull	610	605	—
—	East Vent	32	32	—
—	Eletrolier	$ 9¾	9¾	—
6000	Emp Oil	6	5	6
16500	Equity Ex	35	34	35
—	Fab Met	23½	23	—
—	Fahi	$ 5½	5½	—
—	Fano	9	9	—
—	Fiscal	$ 11	11	—
—	Fiscal Pr	$ 20	19	—
—	Flint Rock	59	58	—
—	Fontana	4	4	—
—	FT Reliance	38	37½	—
7000	Fox Lake	20½	20	20
1500	Frigstors	53	50	51
—	Fundy	5½	5½	—
500	Futurity	40	40	40
—	Ghislau	35	33	—
10200	Glen Lake	165	165	165
—	Garney	52	52	—
—	Grissol	255	250	—
—	Gui Por Ur	31	31	—
—	Hastings	395	395	—
—	Inlnd Ch	5½	5½	—
700	Inspirator	220	220	220
—	Int Atlas	140	135	—
—	Int Ceram	6	6	—
—	Intp Dredg	16	15½	—
—	Inv Fnd	$ 52	52	—
—	Israel Oil	12	12	—
3500	James Bay	58	57	57
—	Jockey	$ 61¼	61¼	—
500	Jubilee	205	205	205
—	K Desmond	70	65	—
—	Kentg Av	$ 5½	5½	—
—	Kiena	325	325	—
—	Kodiac Pet	190	180	—
—	Kontiki	8	8	—
—	Lab Acc A	10	10	—
—	Labrador	40½	40½	—
—	Ladubora	35	30	—
—	Lait Lac cA	10½	10¼	—
—	Lambt A	18⅜	18	—
—	Lamonta A	18½	18½	—
—	Lingside	4	4	—
—	Lithium	11	10	—
—	Lochaber	250	250	—
1000	Louanna G	23	23	23
—	Malarti HY	23	22	—
—	Massval	11	10	—
—	McAdam	69	69	—
—	McKinney	24	24	—
—	Melchers	22½	22	—
—	Melchers p	5½	5½	—
—	Merc Chip	12	12	—
—	Merrill	56	55	—
—	Mid-Chib	26	26	—
1500	Midespsa	255	250	250
—	Mistango	28	28	—
—	Molyb	60	60	—
—	Monpre	12	12	12
—	Mt Costigan	23	23	—
—	Mount C.	24	20	—
300	Mt Pleast	102	102	102
—	MR Dair	$400	425	—
—	MR Rice	$ 19	19	—
—	NAut Vend	115	115	—
—	Native Min	12½	12	—
—	N Formaq	7½	7	—
400	N Imperial	240	240	240
—	Newrieth	19	19	—
—	NW Amulet	6½	6½	—
500	Nocana	7½	7½	7½
—	NA Asbestos	5	5	—
—	NA Rare M	30	30	—
—	NorthEx	260	250	—
—	NW Canalsk	13	12½	—
—	Opem Ex	15	15	—
—	Paton 7 pr	26	20	—
—	Pat Silver	20½	20	—
6500	Paudash	12	12	12
200	Peace Riv	450	445	450
—	Pembrook El	25	25	—
—	Pennbec	7	7	—
—	Peso S	150	150	—
—	Pitt Gold	5	5	—
2500	Porcupine	37	36	36
—	PowCY 1 pr	48¼	48¼	—
200	PowC 2 pr	17	17	17
—	Que Chib	19	19	—
—	Q Cobalt	155	155	—
—	Q Indust M	33	33	—

cours des obligations

GOUVERNEMENT DU CANADA			
3¼ sept	1965	99⅝	100¼
4½ déc.	1966	99¼	100⅜
2¾ 15 juin	1968	94¼	95¼
3¼ juin	1978	85	87½
4¼ sept.	1972	95¾	95¾
5½ avril	1969	102¼	103
5½ oct.	1975	103¼	104
4½ sept.	1982	92⅝	93¾
CNR 5½ déc.	1971	102¼	103
CNR 4½ avril	1967	100	100⅛
CNR 5¾ janv.	1965	107	108
CNR 4 fév.	1981	87¼	88
CNR 5 oct	1987	98¼	98¾
3 Perpétuels	1966	75	76
GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX			
Alta Mun F 5½	1986	100	102
B C Elect 5½	1989	101	102
B C Elect 3¾	1967	96	97
B C Elect 3¾	1989	95	96
B C Pow 5 sept	1982	95½	96½
B C Elect 5¾	1977	102¼	103¼
Manit 5¾ janv.	1984	103	104
N B 3½ sept.	1965	99¼	100
N B 5¼ déc.	1986	97¼	98¼
Nfld 6 fév.	1981	103¼	104¼
Nova S 5½ mars	1982	100¼	101½
Nova S 3¼ juin	1965	99¼	100
Ont H 5¼ nov.	1983	98½	99½
Ont 3 avril	1965	99	99¼
Ont H 4 mai	1966	99¼	100
Ont 5¼ oct.	1984	98¾	99½
Que 4¾ juin	1977	93	94
Que 5¼ juin	1955	95¾	96¾
Que 3½ juin	1960	98½	99½
Que 6 août	1982	103¼	104
Que 5¾ fév.	1974	101	102
Que 6 août	1972	103	104
Q Hyd 3½ mars	1975	85½	86½
Q Hyd 3½ nov	1965	98½	99½
Sask 5½ mars	1982	101¼	102¼
MUNICIPALITES			
Montreal 3	1973	83¾	84¾
Montreal 5½	1981	97½	98½
Ottawa 5½ 2 juil	1980	100	101
Tor Met 5½	1982	100¾	101¼
Vancouver 6	1980	104	105
EMPRUNTS CONVERTIBLES			
Abitibi 4½	1966	107	110
Brazil Tr 4½	1971	85	90
Cdn Petrofina 4	1979	91	—
Cdn Utilities 5¼	1977	158	—
Inland Cemnt 4½	1976	89	—
Inl Nat Gas 5½	1977	99½	100
Loblaw 4¾	1976	140	—
Lob Lease Pro 5½	1973	99½	101
Pac Pete 5	1977	106	108
Shaw W&P 5½	1972	100	101
Shaw W&P 4¾	1976	93¼	94¼
Shaw W&P 3½	1970	81¼	92¼
Simpson's 5½	1979	132	—
Simpson's 5	1976	204	—
TC Pipeline 5	1989	115	117
TC Pipeline 5	1988	115	118
Utd Town El 6¼	1981	118	—
WCoast 5½ x-c	1988	102	104
INDUSTRIES			
Abit P&P 6¼	1977	103½	104½
Algoma Steel 5¼	1978	98	99
Alum of Can 4½	1973	94½	95½
BA Oil 5	1977	98	99
CB Alum 5¾	1980	100½	101½
CIL 5¾	1977	100½	101½
C Breweries 5	1983	95	96
C Chemical 5¼	1971	99¾	100¾
CPR 5	1983	95¼	96¼
Ci Foncier 5¾	1974	99¼	100¼
D Stores 5½	1976	99¾	100¾
Dom Tar 5¼	1978	98	99
Dom Textile 4	1966	98	99
Imperial Oil 3	1989	93	94
Ind Accept 5¾	1982	99¾	100¾
Loblaw Groc 6	1977	101¼	102¼
Reynolds Al 5¾	1978	100½	101½
Shell Oil 4½	1976	92¼	93¼
Shell Oil 5¾	1977	101½	103
St Law Corp 5	1978	95¾	96¾
Simpson's 4¾	1973	98½	99½
Steinberg's 5¼	1972	99¼	100¼
Traders Fin 5¾	1974	99¼	100½
Weston Geo 4¾	1971	98½	97½
SERVICES PUBLICS			
Ang Can Tel 6	1983	101	—
Alta Gas Tr 5¼	1981	98	99
Bell Tel 3¾	1979	84½	85¼
Bell 5½	1982	100½	101¼
Bell Tel 5¾	1984	102½	104
Bell Tel 6¼	1978	105½	107
Bow Pow 3¾	1960	83	84
BC Tel 5¾	1986	101	102
Calgary Pow 5¾	1983	101	—
Can Elect 4	1968	94	—
C West N G 5¾	1982	100	101¼
Cons Gas 5¾	1984	101	102½
Cons Gas 5	1978	94½	—
Gt Lakes P 5¾	1977	101	—
Lakeland NG 6	1982	100½	102
[illegible]	[illegible]	[illegible]	102
Nfld L&P 5½	1982	97	—
N Ont N G 5¾	1972	100	102
Northw Ut 5¾	1978	101	102½
North Tel 5¾	1983	99	101
Que Nat Gs 5¾	1985	98	99½
Que Nat Gas 6	1968	100	101¼
Que Tel 5¾	1983	99¼	101
TC Pip Line 5.85	1987	101½	103
Union Gas 5½	1977	99	101
IMMEUBLES			
Brant Coach 6	1978	95	—
Ealons 5	1978	95½	97
Steinberg 6	1984	100½	—
Loblaw 5½	1983	98½	100

Ton inchangé de la cote à l'ouverture

MONTREAL — La cote est légèrement en baisse en début de séance à Montréal. Les industrielles, toutefois, semblent être plus stables.

CIL gagne ¾ à 27 et Canada Cement ⅛ à 58½. Asbestos perd ¼ à 27¼.

Les services publics sont un peu faibles de même que les pétroles.

Les banques et les papeteries sont stables.

Aux métaux usuels, Hudson Bay Mining gagne ½ à 76½ et aux alimentaires et boissons, Molson "A" est stable à 40¼.

Aux spéculatives, Cessland perd 20 cents à $4.45 et Equity gagne ½ cent à 35 cents.

* * *

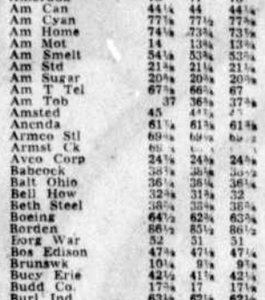
TORONTO — Les industrielles sont un peu faibles à Toronto, à l'ouverture.

Les spéculatives sont calmes et pas très actives.

Et les valeurs aurifères et les pétroles sont calmes ; très peu de changements son enregistrés.

* * *

NEW YORK — Les cours sont fermes et modérément actifs à l'ouverture à Wall Street.



Les pétroles marquent des gains minimes. Les aciéries sont mixtes mais ont tendance à fléchir. Les chimiques paraissent assez fermes. Les électroniques sont mixtes. Les avionneries gagnent du terrain. Et les automobiles sont légèrement plus élevées.

La généralité des avances parmi les titres-clé sont minimes.

PARIS — Le marché reste soutenu dans l'ensemble. De nouvelles progressions,, souvent substantielles, se font jour dans plusieurs groupes de valeurs françaises au comptant et l'augmentation du volume d'affaires observée depuis plusieurs séances s'est confirmée et accentuée aujourd'hui. Le regain de fermeté dont le marché a fait preuve depuis la veille de la liquidation mensuelle a visiblement facilité le règlement de certaines opérations déficitaires et a donc contribué à la création d'un climat rasséréné.

D'autre part, les allègements fiscaux en faveur des sociétés dont le détail a fait l'objet d'une communication du ministre des finances au conseil des ministres de ce jour, apportent une contribution positive à la meilleure tenue du marché, les milieux financiers les interprétant, en premier lieu, comme une marque de sollicitude à l'égard de l'activité financière privée. De l'avis des observateurs, les conditions d'une reprise au moins technique du marché se trouvent ainsi réunies.

fonds mutuels

Compilés par F. I. Dupont & Co.

	Achats	Ventes
xAffiliated Fund	9.19	9.94
xAmerican B Shares	4.28	4.63
Andreae Equity	3.03	3.31
All Canadian C	6.68	7.32
All Canadian Div	8.85	9.70
American Growth F	11.61	12.60
Beaubran Corp	42.66	46.32
xBoston Fund	10.55	11.53
xBullock Fund	15.16	16.61
Canada Growth	6.18	6.75
Canadian Energy	9.11	9.98
Canadian Investment	4.32	4.74
Canadian Trusteed	5.01	5.48
Canafund	56.92	59.77
Champion Mutual	7.62	8.28
Collective Mutual	6.28	6.83
Commonwealth Intl	11.08	12.14
C. I. Leverage	10.01	10.97
Corporate Investors	6.10	6.67
Divers A	30.95	—
Divers B	6.19	6.80
xDividend Shares	3.85	4.22
Dominion Compound	4.39	4.93
Dominion Corp Inv	4.42	4.75
Dominion Dividend	3.62	3.89
xDreyfus Fund	21.74	23.63
Dynamic Fund	13.19	13.32
Dominion Equity	24.40	24.92
European Growth	6.39	6.98
Federated Growth	6.37	6.96
First Oil Gas	5.50	6.01
Fonds Collectif A	7.59	8.25
Fonds Collectif B	5.58	5.94
Fonds Collectif C	8.47	9.20
Fonds Mutuel Adanac	3.12	3.41
The Fraser Fund	9.82	9.88
Group Inc.	4.39	6.01
Growth Oil Gas	12.08	—
Guardian Growth	4.44	4.72
xIncorporated Invest	7.66	8.37
Investors Growth	8.95	9.73
Investors Intl Mut	5.38	5.85
Investors Mut of C	5.12	5.56
xKeystone Custo S-1	26.30	28.69
xKeystone Custo S-4	5.73	6.26
xKeystone Custo K-2	6.17	6.75
xMass Invest Trust	17.47	19.09
xMass Invest Growth	9.67	10.57
Mutual Bond	8.31	8.71
Mutual Accumul	5.10	5.58
Mutual BIF	5.88	6.16
Mutual Income	6.63	7.25
One William	16.01	—
Prêt Revenus	7.58	8.28
Provident Mut	6.17	6.71
xPutnam Growth	10.60	11.58
Radisson RI	5.32	5.85
Regent Fund	7.64	8.34
xResearch Investing	14.89	16.28

cote des grains

WINNIPEG

23 MARS 1965

Marché à terme :

	Ouv.	Haut	Bas	Clôt.
AVOINE :				
Mai	82½	83	82⅛	82⅛
Juil.	82⅜	82⅝	82¼	82¼
Oct.	—	—	—	80¾
Déc.	—	—	—	80¾
ORGE :				
Mai	1.28⅛	1.28	1.28⅛	1.28⅜
Juil.	1.28⅛	1.28⅛	1.27⅛	1.27⅜
Oct.	1.21¾	1.22⅜	1.21⅛	1.22¼
Déc.	—	—	—	1.21⅜
LIN :				
Mai	3.28¼	3.28¼	3.26⅞	3.27⅛
Juil.	3.30¾	3.31	3.29¼	3.29½
Oct.	3.25¾	3.25⅞	3.25¼	3.25⅝
Déc.	—	—	—	3.21¼
SEIGLE :				
Mai	1.25⅞	1.26¼	1.25⅛	1.25⅜
Juil.	1.27¾	1.28	1.27⅛	1.27⅜
Oct.	1.30	1.30	1.29¾	1.29⅞
Déc.	1.30	1.30	1.29⅝	1.29⅝
GRAINE DE COLZA :				
Mars	3.04	3.04	3.01¾	3.01¾
Mai	3.05⅝	3.06	3.02½	3.02⅝
Juil.	3.04½	3.04½	3.00⅜	3.00⅝
Nov.	2.50	2.50	2.49¾	2.49¾

AVOINE : 2 cw 83⅜ ; ex 3 cw 80⅛ ; 3 cw et ex 1 fourragère 79¼ ; 1 fourragère 76⅛ ; 2 fourragère 73⅛ ; 3 fourragère 70⅛ ; fourragère mélangée 50.

ORGE : 1 et 2 cw 6 rang 1.28⅜ ; 1 cw 2-rang 1.27½ ; 2 cw 2-rang 1.24⅝ ; 3 cw 6-rang 1.27⅝ ; 3 cw 2-rang et 1 fourragère 1.22⅜ ; 2 fourragère 1.21⅜ ; 3 fourragère 1.18⅝.

SEIGLE : 1 et 2 cw 1.23⅛ ; 3 cw 1.19¼ ; 4 cw 1.04⅜ ; ergoté 1.03⅝ ; sur voie 1.23⅛.

LIN : 1 cw 3.23⅜ ; 2 cw 3.18⅜ ; 3 cw 2.87⅛ ; sur voie 3.23⅜.

GRAINE DE COLZA : No 1 cdn 3.01⅜.

CHICAGO

	Ouv.	Haut	Bas	Clôt.
BLE :				
Mai	1.49	1.50	1.48⅛	1.49⅛
Juil.	1.42¼	1.42⅝	1.42¼	1.42⅝
Sept.	1.44⅜	1.44½	1.44⅛	1.44¼
Déc.	1.49¼	1.49⅜	1.49	1.49¼
MAIS :				
Mai	1.32⅝	1.32⅞	1.32¼	1.32¼
Juil.	1.33⅜	1.44⅜	1.42⅜	1.32⅞
Sep.	1.29½	1.29½	1.28⅜	1.28⅜
Déc.	1.20⅜	1.20⅜	1.20¼	1.20¼
AVOINE :				
Mai	69¼	69¼	68¾	69
Juil.	66	66¼	65⅝	66
Juil.	66	66⅜	65⅝	66
Sep.	66½	66⅝	66⅛	66½
Déc.	68⅞	68⅞	68⅜	68¾
SEIGLE :				
Mai	1.21½	1.22	1.21	1.21
Juil.	1.23	1.23½	1.22¾	1.22⅝
Sep.	1.24¼	1.24¼	1.24	1.24
Déc.	1.27	1.27	1.26¾	1.26¾
FEVES SOYA :				
Mai	2.95½	2.96¾	2.88¾	2.91½
Juil.	2.96½	2.97¾	2.90½	2.93½
Août	2.89¼	2.90¾	2.84¼	2.85⅜
Sep.	2.60¾	2.60⅞	2.59	2.59¾
Nov.	2.54¼	2.54¼	2.53⅛	2.53½
Jan.	2.57

CAHIER No 5 / PAGES 57 - 72 — LA PRESSE — ANNONCES CLASSEES

MONTREAL, MERCREDI 24 MARS 1965 — 81e ANNEE — No 69

VU DE WASHINGTON

Il faudrait de l'humour dans leur narcissisme

par M. P. DEAN
(exclusif à LA PRESSE)

Les Américains se sont plaints, hier, du manque de "sportsmanship" des Français parce que les journaux de Paris, "France-Soir" en particulier, ont écrit que l'exploit des astronautes américains n'était pas à la hauteur de celui des cosmonautes soviétiques. Le correspondant de CBS à parlé de ces commentaires pendant plus d'une minute.

Les Américains ont raison de se soucier de ce que le reste du monde pense d'eux. Ils ne sont pas seuls au monde malgré le fait que les moins brillants parmi eux voudraient bien être seuls.

Le ministre des Affaires étrangères de la Grande-Bretagne, M. Michael Stewart, a rappelé, hier, aux Américains que leur Déclaration d'indépendance dit qu'ils doivent agir en prenant en considération l'opinion mondiale.

Les Etats-Unis ont des alliés. Les pays qui n'entrent pas dans cette catégorie, ils voudraient qu'ils soient au moins neutres et sans hostilité.

Faire le nécessaire

Les Américains sont très conscients du besoin d'être aimés. Ils exagèrent même sur ce point, mais ils semblent être de moins en moins capables de faire le nécessaire.

Ils étaient beaucoup plus aimés quand ils ne se mêlaient pas des affaires étrangères. Ils étaient alors un symbole de liberté pour de nombreux peuples opprimés. Les journaux, même les politiciens, parlaient de liberté et de lutte contre le colonialisme. Ces paroles plaisaient aux peuples qui n'avaient pas encore leur indépendance.

Il était inévitable que l'entrée des Américains dans l'arène internationale allait leur faire perdre des amis. Il est beaucoup plus facile de plaire aux gens quand on se tient à l'écart et qu'on critique les "oppresseurs". Mais quand on joue le rôle de policier international, rôle auquel une grande puissance ne peut se dérober, les amis d'hier, les nouvellement libérés, commencent à vous détester.

Impopularité inévitable

Un certain degré d'impopularité était inévitable pour les Etats-Unis. Mais ils firent des choses qui augmentèrent cette impopularité, plus que de raison. Le problème racial, naturellement, a contribué à cette baisse de popularité. Mais le trait de caractère américain qui fait peut-être le plus de torts aux Etats-Unis, c'est le narcissisme.

Les Américains, comme tous ceux qui appartiennent à un grand peuple, s'admirent immodérément — pas plus toutefois que les Français, les Allemands, les Britanniques, les Soviétiques ou les Chinois. Les habitants des petits pays semblent seuls capables de se voir avec un certain réalisme.

Mais tandis que les autres pays narcissistes ont appris à exprimer leur narcissisme de façon supportable aux autres narcissistes, les Américains l'expriment avec une innocence agaçante, avec la ferveur de certaines sectes protestantes très rigides.

Le sens de l'humour

L'Anglais et le Français se méprisent mutuellement mais ils y mettent beaucoup d'humour. Les Français, par exemple, écrivent des livres avec le titre "Les Anglais sont-ils humains ?" et c'est en Angleterre que le livre se vend le mieux.

J'admets que les Allemands n'ont pas cette sorte d'humour et c'est peut-être le sang allemand qui donne aux Américains leur narcissisme sérieux et sincère. Pour faire du narcissisme, il ne faut pas être sincère.

Sur le plan national, il n'y a rien de moins sincère que la sincérité. Les Américains s'acharnent à tâcher de nous convaincre tous de leur sincérité. Comme ils sont les grands maîtres de la publicité, ils nous accablent de slogans, de réclames, d'affiches, de films de propagande et d'un journalisme qui se croit le plus objectif du monde (mais c'est seulement son jargon qui est objectif, la substance l'est de plus en plus rarement).

Un mérite unanime

D'autres grands pays libres ont ces mêmes défauts mais ces autres pays ont une population où s'expriment beaucoup plus d'opinions différentes qu'aux Etats-Unis, surtout sur la question du narcissisme national, tandis que les Américains sont beaucoup plus unanimes que quiconque dans la conviction de leur propre valeur, beaucoup plus acharnés dans leur publicité et beaucoup plus surpris qu'aucun autre quand on ne les aime pas.

Un Français n'est jamais surpris qu'on puisse le détester. Prenez, à titre d'exemple, les hôteliers et restaurateurs de Paris. Vous n'entendrez jamais un député français se demander si l'aide à l'étranger va acheter des amis. L'Américain, non seulement le demande, mais il insiste pour écrire sur chaque caisse de médicaments envoyée dans un pays pauvre : "Cadeau du peuple américain".

L'Américain s'efforce beaucoup plus de payer pour se faire aimer que de s'examiner franchement pour découvrir ce qui a fait tomber sa popularité. Un tel examen mettrait en doute le mythe national, la conviction que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes. Sans cette conviction, l'Américain donne l'impression qu'il se sent nu.

Les USA affrontent une tempête de critiques parce qu'ils utilisent des gaz au Vietnam

Londres s'inquiète ; le Japon s'interroge ; la presse mondiale est en effervescence, tandis que celle de Grande-Bretagne trouve des justifications aux procédés auxquels ont recours les USA — Le Vietcong menace d'"enterrer" les Américains.

WASHINGTON. (PA, UPI, AFP, PC) — Le gouvernement des Etats-Unis a été assailli aujourd'hui de requêtes pour que cesse l'utilisation des gaz dans la guerre contre les guérilleros au Vietnam. Par ailleurs, une tempête de critiques et de dénonciations s'est élevée dans le monde pour dénoncer la conduite des Américains.

D'abord, il y a le Vietcong lui-même qui menace aujourd'hui d'entraîner des "centaines de millions" d'Asiatiques dans le conflit vietnamien pour "chasser et enterrer" les Américains.

Il y a ensuite les journaux. Le plus grand quotidien du Japon écrit : "Nous savons que les USA n'ont pas signé la convention internationale interdisant l'utilisation des gaz. Mais ce fait ne les excuse pas d'avoir recours à des procédés condamnés par les autres nations."

Les journaux de Pékin traitent, pour leur part, les Américains de "cannibales fascistes", tandis que TASS, l'agence soviétique, dit que l'utilisation des gaz constitue "un nouveau crime de l'impérialisme yankee".

Un quotidien danois va jusqu'à dire que les Etats-Unis ont "dépassé des bornes que Hitler lui-même n'a pas osé franchir".

Plus indulgents, les journaux britanniques excusent la nouvelle pratique américaine. Le **Daily Telegraph** trouve qu'il est plus humain d'utiliser des gaz non mortels que de tuer. Le **Daily Mail** félicite les Américains d'avoir délibérément et au grand jour pris l'initiative d'une guerre qui tend à ne pas tuer.

Londres s'inquiète

Les ambassades et les gouvernements sont moins conciliants. La Diète japonaise attend de savoir s'il est bien vrai que les gaz ne sont pas mortels pour se prononcer.

Par contre, le gouvernement de Londres, par la bouche du secrétaire au Foreign Office, M. Michael Stewart, exprime carrément "sa préoccupation".

Au terme de sa visite de trois jours à Washington, le ministre a dit, au cours d'une conférence de presse donnée au "National Press Club", que les Etats-Unis ne devaient pas faire fi de l'opinion mondiale.

M. Stewart a ajouté qu'il avait demandé au gouvernement américain des explications sur les propos prêtés au général Maxwell Taylor, ambassadeur américain à Saigon, selon lesquels les Américains étaient décidés à poursuivre au Vietnam "une guerre sans limites".

M. Stewart a dit avoir reçu à ce sujet l'assurance que les affirmations répétées du président Johnson et de M. Rusk que les Etats-Unis ne recherchaient pas au Vietnam "une guerre plus large" demeuraient la seule expression véritable de la politique permanente américaine.

Johnson n'a pas été consulté

Au cours de sa conférence de presse quotidienne, le porte-parole de la Maison Blanche, M. George Reedy, a indiqué que la décision d'utiliser des gaz contre le Vietcong avait été une affaire de pure routine qui n'avait aucunement requis l'autorisation du président Johnson. Celui-ci n'a d'ailleurs pas été consulté.

Nouveau raid

Des chasseurs-bombardiers "Skyraiders" de l'aviation sud-vietnamienne, appuyés par des appareils à réaction américains, ont attaqué aujourd'hui des installations de radar situées à 60 milles à l'intérieur du territoire nord-vietnamien. Selon les autorités de Saigon, les "Skyraiders" ont détruit 90 pour cent des cibles qu'ils visaient. En outre, les huit "Skyraiders", prenant part au raid, ont coulé quatre embarcations nord-vietnamiennes qui avaient ouvert le feu contre eux. Le raid d'aujourd'hui est le quatrième en autant de jours par des appareils sud-vietnamiens et américains contre les installations nord-vietnamiennes.

G.-B. : victoire des conservateurs à une élection partielle

LONDRES. (UPI, Reuter) — La majorité du gouvernement travailliste britannique au sein des Communes a été réduite à trois sièges aujourd'hui par suite de la victoire du candidat conservateur dans la circonscription électorale de Saffron Walden.

Les électeurs de cette circonscription ont été appelés aux urnes pour remplacer M. R. A. Butler, ancien secrétaire au Foreign Office au sein du gouvernement conservateur, qui a été élevé à la pairie.

Une autre élection complémentaire, qui a lieu aujourd'hui dans une circonscription écossaise, pourrait réduire la majorité du gouvernement Wilson à deux sièges seulement.

Le siège anciennement occupé par M. Butler aux Communes a été remporté par M. Peter Kirk, un ancien ministre conservateur qui avait été battu aux élections générales d'octobre dernier. Toutefois, la majorité des suffrages de M. Kirk sur son adversaire travailliste a été réduite par rapport aux résultats d'octobre dernier.



téléphoto UPI

Un sourire d'occasion

Le ministre britannique des Affaires étrangères, M. Michael Stewart, apparaît souriant alors qu'il pose pour les photographes en compagnie du président Johnson, qui le recevait hier à la Maison blanche. Mais au cours de la journée, le chef du Foreign Office devait faire part aux autorités américaines de l'inquiétude de son pays devant la politique suivie par les USA au Vietnam.

La Pravda critique Pearson

MOSCOU (PC) — La Pravda soutient aujourd'hui que la solution au problème sud-vietnamien proposée par le premier ministre Pearson équivaut à encercler le Sud-Vietnam d'un barrage de baïonnettes afin d'assurer la liberté de mouvement aux Américains dans leur tentative d'abattre les guérilleros vietcong.

Dans un article signé B. Dmitiev, le quotidien du parti communiste a jeté une douche d'eau froide sur la suggestion faite par M. Pearson le 5 mars dernier à l'effet que soit mise sur pied une force internationale destinée à écarter toute intrusion étrangère au Sud-Vietnam.

Selon l'auteur de l'article, ceci voudrait dire que "les forces conjuguées de pays alliés des Etats-Unis encercleraient le Sud-Vietnam avec des baïonnettes de manière à ce que les militaristes américains et le régime de Saigon puissent sans entrave s'en prendre aux patriotes sud-vietnamiens".

Cette critique du quotidien soviétique se trouve à admettre implicitement l'importance de l'aide que reçoit le Vietcong de l'extérieur.

La solution que M. Pearson avait avancée dans un discours prononcé à New York visait à mettre un terme à toute intrusion extérieure. Le premier ministre canadien a dit que le but de la communauté internationale dans le Sud-Est asiatique était de créer des conditions dans lesquelles "moyennant contrôle international, et sous la surveillance d'une force de police effective, tout Etat dans cette région peut vaquer à ses propres affaires et appliquer sa politique propre sans l'ingérence d'un voisin ou d'une puissance extérieure".

La Grande-Bretagne a utilisé des gaz à Chypre et à Singapour

LONDRES (AFP) — La Grande-Bretagne a fait usage de gaz lacrymogènes à Chypre et à Singapour, confirme-t-on officiellement aujourd'hui à Londres. On ajoute qu'elle a également exporté dans certains pays étrangers de ces gaz à titre de transaction commerciale normale.

Cette mise au point a été faite à la suite de la déclaration faite hier à Washington par M. MacNamara, ministre américain de la Défense, qui avait rappelé que la Grande-Bretagne avait utilisé à Chypre un des trois types de gaz utilisés par le Sud-Vietnam contre des éléments du Vietcong.

La Grande-Bretagne a signé la convention de Genève interdisant l'usage de gaz toxiques en cas de guerre.

La mise au point officielle ajoute que c'est parce qu'elle a signé la convention de Genève que la Grande-Bretagne ne fabrique pas de gaz toxiques à l'exception de petites quantités nécessaires aux recherches sur les moyens de défense contre ces gaz eux-mêmes.

Les gaz utilisés pour le maintien de l'ordre en cas d'émeutes sont fabriqués dans le Wiltshire, au centre de Porton. La dernière découverte de ce centre est un gaz connu sous le nom de C.S., plus efficace que les autres lacrymogènes. Il fait en effet pleurer abondamment et ne provoque aucun trouble de vision. Ses effets sont de courte durée. C'est ce gaz qui fut utilisé à Chypre et à Singapour.

Moscou enverrait des fusées modernes et des "spécialistes" au Nord-Vietnam

MOSCOU. (AFP) — Les observateurs étrangers de Moscou cherchent à dégager la forme exacte que pourrait prendre une intervention soviétique dans la guerre du Vietnam, à la suite des remarques de M. Leonid Brejnev qui a annoncé sur la Place Rouge "que de nombreux citoyens soviétiques étaient prêts à prendre part à la lutte du peuple vietnamien pour la paix et l'indépendance".

Selon certains, le premier secrétaire du parti pourrait annoncer prochainement l'arrivée au Nord-Vietnam de "spécialistes militaires" volontairement détachés des forces armées soviétiques, pour utiliser le matériel "défensif" dont il a confirmé l'envoi au Nord-Vietnam. On pense généralement qu'il pourrait s'agir de fusées anti-aériennes modernes.

On envisage également l'arrivée au Nord-Vietnam de pilotes soviétiques aux commandes d'avions de combat, même si ces pilotes, fait-on remarquer, se limitaient à des missions purement défensives, le risque de confrontation directe entre Américains et Soviétiques dans le ciel du Vietnam resterait grand.

D'autres, plus optimistes, estiment qu'il ne s'agirait, du moins dans un premier stade, que d'une menace destinée à faire réfléchir les Etats-Unis.

On estime généralement, quelle que soit l'interprétation qu'il convient de donner à la remarque de M. Brejnev, que celui-ci semble avoir signifié que le processus "d'escalade" n'était pas unilatéral et que l'Occident pourrait se trouver devant une crise grave, comparable à celle de Suez en 1956 ou à celle de Cuba en 1962.

Avertissement au Japon

Par ailleurs, le ministère soviétique des Affaires étrangères de l'URSS a adressé hier au gouvernement japonais un mémorandum où il attire l'attention de celui-ci sur le fait que les Etats-Unis ont utilisé leurs bases militaires au Japon, y compris à Okinawa, pour les récents mouvements des forces militaires américaines vers le Sud-Vietnam, annonce l'agence Tass.

Enfant abandonné baptisé "Gemini"

PITTSBURGH (UPI) — Les infirmières de l'hôpital Magee, à Pittsburgh aux Etats-Unis, ont souligné à leur façon le lancement de la capsule Gemini.

Elles ont recueilli un bébé naissant, une fillette, qu'on avait abandonnée. Elles l'ont transportée immédiatement à la salle d'urgence à l'hôpital et l'ont baptisée "Gemini".

La fillette pèse près de sept livres et demi et son état est satisfaisant. Le bébé a été trouvé par des ouvriers de construction dans une bouche d'égoût, une heure avant le lancement de "Gemini" à Cap Kennedy.



Les "marcheurs de la liberté" sous bonne garde

Un des soldats de la garde nationale, postés à mi-chemin du parcours de 50 milles que doivent franchir les défenseurs des droits civiques pour se rendre à Montgomery, ne semble avoir d'autre souci, pour le moment, que celui de satisfaire sa faim, tout en continuant à exercer une vigilance attentive sur les protégés du président Johnson.

Les marcheurs de l'Alabama entreprennent l'étape de 14 milles qui les mènera à Montgomery ce soir

LOWNDESBORO, Alabama (PA, UPI, AFP) — La marche de Selma à Montgomery a repris à 7 heures ce matin, soit une heure plus tôt qu'on s'attendait. Les marcheurs entendent parcourir 14 milles aujourd'hui, ce qui devrait les amener aux abords même de Montgomery ce soir.

Le soleil est radieux, et il fait chaud aujourd'hui dans la région où défilent les marcheurs. Hier, ils ont franchi 11 milles sous une pluie torrentielle. Trempés et fourbus, ils ont passé la nuit sous des tentes dressées sur un monticule boueux, près de la ville de Lowndesboro.

Les trois cents marcheurs, fatigués et trempés mais toujours aussi courageux, ont campé à 20 milles de leur destination sur une élévation surplombant des pâturages inondés. Ils se proposent de parcourir une distance de 16 milles aujourd'hui pour atteindre les limites de la ville de Montgomery et camper dans la cour d'une école catholique de la capitale.

Le pasteur Martin Luther King avait quitté le groupe avant son départ hier matin pour se rendre à Cleveland, Ohio. Il doit reprendre aujourd'hui la direction de la marche. Le rév. Ralph D. Abernathy, le premier assistant du leader noir, a également quitté le groupe hier pour retourner à Atlanta. Il a décrit cette marche comme étant "la plus grande manifestation en faveur de la liberté qui se soit déroulée au pays depuis qu'Abraham Lincoln a signé la proclamation de l'émancipation des Noirs.

M. Abernathy a indiqué qu'une fois la marche terminée demain, les leaders noirs lanceront des campagnes d'enregistrement sur les listes électorales dans dix comtés de l'Alabama. Il a précisé qu'il se proposait de se rendre à Louisville, au Kentucky, pour organiser une campagne destinée au prélèvement d'une somme de quelque $6,000 pour financer les campagnes d'inscription sur les registres électoraux.

Les marcheurs faisaient entendre des chants de liberté sur la route 80 alors qu'ils approchaient de Lowndesboro. Une religieuse et plusieurs prêtres se joignirent au groupe des marcheurs hier.

Au cours d'une conférence de presse qu'il donnait le long de la route, le rév. Andrew Young a annoncé que deux trains nolisés de New York et Washington transporteraient des participants à Montgomery pour la grande marche finale vers le capitole de Montgomery. Des avions ont également été nolisés à cette fin à Los Angeles, Pittsburgh, Chicago et Detroit.

A Montgomery, le commissaire de police, M. L. B. Sullivan, a lancé un appel à tous les citoyens de la capitale, leur recommandant instamment de vaquer à leurs affaires habituelles et de se tenir loin de la manifestation.

Une nouvelle crise semble avoir été évitée à Chypre

NICOSIE. (AFP,UPI) — "La paix à Chypre doit être préservée et les hostilités doivent être évitées", a déclaré hier M. Petros Garoufalias, ministre grec de la Défense, en quittant Nicosie. M. Garoufalias a démenti, d'autre part, les informations selon lesquelles il aurait proposé un cessez-le-feu de six mois.

Le gouvernement chypriote se serait engagé à s'abstenir de toute initiative susceptible d'entraîner une aggravation de la situation. L'envoyé du gouvernement d'Athènes aurait admis, de son côté, que les responsables chypriotes continueraient à renforcer leur potentiel militaire, à des fins purement défensives.

La presse chypriote grecque est unanime à déclarer qu'il existe entre Athènes et Nicosie un désaccord et que Mgr Makarios a rejeté le "plan de paix" proposé par M. Garoufalias.

Nouvelle crise évitée

La décision de Mgr Makarios de permettre la rotation d'une partie du contingent turc à la fin du mois, sur les instances du secrétaire général U Thant, a écarté le danger d'une nouvelle crise comme celle qui s'est produite l'automne dernier quand le président de la république chypriote a essayé d'empêcher la rotation prévue du contingent turc en alléguant que l'accord entre la Grèce et la Turquie prévoyant le stationnement de garnisons à Chypre n'était plus valide.

(La déclaration de M. Paul Martin, ministre canadien des Affaires extérieures, demandant que les pouvoirs du contingent canadien de la force de paix de l'ONU à Chypre soient renforcés, a été favorablement accueillie à Ankara.

Le remplacement par roulement des troupes canadiennes participant à cette force de paix est commencé et il devrait être terminé dans deux semaines environ, a déclaré hier aux Communes le ministre de la Défense, M. Hellyer.

Les cosmonautes russes sont l'objet d'une fête de famille au Kremlin

MOSCOU. (AFP) — Les dirigeants soviétiques ont fait, hier soir au Kremlin, un accueil enthousiaste et familier aux deux héros du cosmos, Pavel Belyaev et Alexei Leonov. On avait rarement vu les membres de l'actuelle équipe dirigeante aussi détendus, aussi exubérants.

Après être restés une heure dans la salle Saint-Georges, au milieu des chefs des missions diplomatiques et des personnalités moscovites, MM. Leonid Brejnev et Alexei Kossyguine ainsi que les autres membres du Praesidium se sont rendus dans la salle "Vladimir" en compagnie des deux cosmonautes. Ils ont été accueillis là dans une ambiance de fête de famille avec des exclamations de joie, des embrassades et de grandes tapes dans le dos par une cinquantaine de personnes, cosmonautes, futurs cosmonautes et, de toute évidence, les responsables du programme spatial soviétique.

M. Brejnev, après avoir porté un toast aux "futurs cosmonautes" en levant son verre vers un groupe de jeunes officiers, a interpellé familièrement deux jeunes hommes portant l'insigne de l'artillerie.

"Tout reposait entre vos mains", leur a-t-il dit, faisant sans aucun doute allusion au vol du "Voskhod-2".

Détente parfaite

Le service d'ordre semblait avoir disparu. Les journalistes étrangers présents se mêlaient librement aux dirigeants et aux constructeurs d'engins spatiaux, dont l'identité constitue pourtant un secret d'Etat.

Après cet intermède, les dirigeants ont regagné la grande salle où les attendaient les autres invités. Au début de la réception, au moment même où les deux cosmonautes américains commençaient leur vol, Pavel Belyaev et Alexei Leonov ont reçu les insignes de "Héros de l'Union soviétique".

Sur la Place Rouge, 10,000 personnes

Quelque 10,000 personnes se sont assemblées sur la Place Rouge pour acclamer les cosmonautes qui ont passé à travers la foule dans une voiture décapotable, couverte de gerbes de fleurs.

Les cosmonautes se sont rendus directement à Moscou depuis la base spatiale de Baïkonour, à 1,250 milles au sud-est de la capitale.

Au cours de la réception au Kremlin, Leonov a donné quelques précisions sur sa marche dans l'espace, à 17,400 milles à l'heure, jeudi dernier.

"Je pouvais voir, au-dessous, a-t-il dit, très distinctement le contour de la côte de la mer Noire, les monts du Caucase couverts de neige, la Volga, l'Oural aux crêtes grises. Je suis allé, dans le cosmos, de la mer Noire à l'île de Sakhaline."

Dans son discours, M. Kossyguine a dit que le "peuple soviétique a démontré qu'il était capable de faire la conquête du ciel, au sens propre du mot" après avoir rappelé que Karl Marx décrivait les Communards de Paris comme des "hommes montant à l'assaut du ciel."

AVIS
IMPORTANT

Choisissez dès maintenant le camp d'été de votre choix pour vos enfants.

SURVEILLEZ LA PRESSE DE DEMAIN
pour une page complète

en couleur, vous donnant une liste de camps d'été, l'endroit où ils sont situés et leurs particularités.

C'est un guide sans pareil que vous vous devez de conserver

SAUVÉ FRÈRES
(1957) LIMITÉE

6554 ST-HUBERT, sur la Plaza — Tél. 273-6392

Le secteur est de Montréal aurait un bel avenir

(T. D.) — "Il est faux de dire que Montréal fait tout pour l'ouest et rien pour l'est ; il serait plus vrai de dire que la ville fait beaucoup pour l'ouest et un peu moins pour l'est."

A la suite de cette précision "technique" très subtile, M. Aimé Désautels, directeur du Service d'urbanisme de Montréal, a poussé plus loin l'encouragement qu'il voulait transmettre aux membres de la Société des hommes d'affaires de l'est en déclarant "qu'un bel avenir est réservé au secteur est de Montréal", mais qu'il ne fallait pas compter uniquement sur les autorités municipales, le gouvernement ou le Service de l'urbanisme pour revaloriser les grandes possibilités de développement dans l'est, alors que "des organismes comme le vôtre peuvent beaucoup dans ce domaine".

Le conférencier a également souligné que la partie est de Montréal n'est pas tellement "dépourvue", puisqu'on y trouve quand même des aménagements d'importance : le golf municipal, le Jardin botanique, le centre sportif Maurice-Richard et la plus importante bouche du métro, Berri-DeMontigny.

M. Désautels a surtout fait état des vastes espaces vacants qui représentent pour l'est un plus grand potentiel de développement que partout ailleurs.

"Dans l'est, annonçait-il, vous êtes appelés à bénéficier le plus des subventions prévues pour la rénovation des bâtiments."

A ce propos, M. Désautels a révélé que la prochaine assemblée du conseil municipal sera presque entièrement consacrée à étudier le rapport préparé par le Service de l'urbanisme, d'où découlera la recommandation d'une participation indispensable des gouvernements provincial et fédéral à un programme déjà ébauché de rénovation des bâtiments et des immeubles à logements multiples. Un tel projet tendra à favoriser davantage les secteurs de St-Henri, Ste-Cunégonde et l'est de Montréal.

Auparavant, le conférencier a expliqué en détail le rôle joué par le Service d'urbanisme, principalement depuis 1961 : confection d'un plan directeur, à même l'échelle régionale, participation au projet d'un réseau routier de ceinture pour Montréal, collaboration aux travaux du métro et au plan de la conservation du territoire du "Vieux Montréal", rénovation urbaine.

Conservation du sang par congélation au Royal Victoria

L'hôpital Royal Victoria va pouvoir conserver du sang par congélation, et l'utiliser très longtemps après au cours de transfusions. Cette nouvelle technique est le résultat de travaux effectués au cours des 18 dernières années par Mme Mary Sproul, directrice du laboratoire de recherche sur le sang, à l'hôpital naval de Boston.

Le nouveau président de l'hôpital Royal Victoria, M. Greville Smith, a fait cette révélation dans le rapport annuel de l'institution, en précisant que la transfusion de sang congelé et conservé depuis des années ne présente aucun danger pour les personnes en cause. A Boston, on a déjà fait l'expérience sur plus de 1,200 personnes à qui on a administré 3,500 chopines de sang conservé pendant 5 ans par congélation.

Grâce à ces techniques nouvelles et à un équipement spécial de $25,000 on espère ainsi régler le crucial problème qui se présente infailliblement, lorsqu'il s'agit de donner d'urgence une transfusion à une personne d'un type de sang rare. On verra à garder en réserve les types rares dont on pourrait avoir un jour besoin.

Détectives promus

Le comité exécutif de la ville de Montréal a approuvé hier plusieurs promotions au sein du Service de la police en vue de combler les vides créés par suite de la décentralisation de la division centre.

Les sergents-détectives Kasimir Kryszak et John Astrauskas sont promus lieutenants-détectives et le policier de 1ère classe Léo Gaudet devient détective.

$357.80 pour la campagne de l'annexion de Roxboro

Par suite d'une décision prise par le comité exécutif, à l'hôtel de ville de Montréal, hier, la ville payera $357.80 à "Public & Industrial Relations Limited".

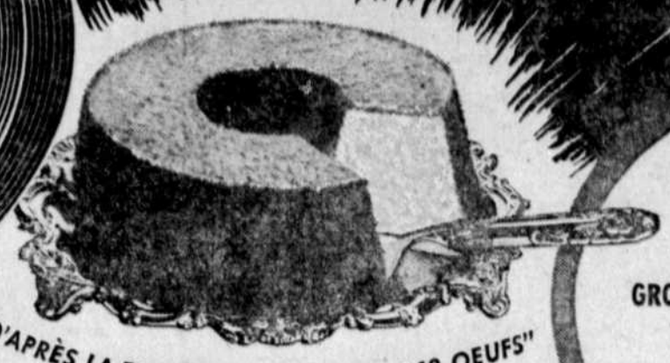
Le compte de $357.80 a été adressé à la ville de Montréal relativement au travail exécuté par Public & Industrial Relations Limited à l'appui d'une campagne en faveur de l'annexion de la municipalité de Roxboro à la ville de Montréal durant le mois d'août 1964.

Edifices publics et escaliers

Les escaliers des édifices publics doivent être conformes aux normes provinciales de sécurité. Le ministère du Travail du Québec signale que les principaux escaliers ne doivent pas avoir moins de 4 pieds de largeur et que la distance entre chaque palier ne doit pas dépasser 12 pieds. De plus, ces escaliers doivent être assez nombreux pour permettre l'évacuation facile et immédiate des édifices.

A&P

AIMEZ-VOUS LES GÂTEAUX?



DELICIEUSE COMBINAISON D'APRÈS LA FAMEUSE "RECETTE AVEC 12 OEUFS"

CREME GLACEE MARVEL
Crème glacée Marvel et fraises congelées A&P
brique 1-chopine 27¢ — contenant ½-gallon 89¢

FRAISES pqt 15-on. 39¢
CONGELEES, TRANCHEES, DE FANTAISIE, A&P

ESSAYEZ LE GÂTEAU DES ANGES
Jane Parker
GROS FORMAT DE 16 oz 39¢ RÉG. 59¢ ÉPARGNEZ 20¢
EN SPÉCIAL CETTE SEMAINE!
GOÛTEZ-Y LA PROCHAINE FOIS QUE VOUS VIENDREZ FAIRE VOS ACHATS!

Tous les prix dans cette annonce sont garantis jusqu'à samedi le 27 mars, 1965.

FRUITS ET LEGUMES FRAIS — TOUS LES JOURS

ORANGES douz. 59¢
NAVELS SUNKIST, SUCREES, JUTEUSES, GROSSEUR 113

ASPERGES NO 1, DES E.-U., POINTES VERTES ET FRAICHES liv. 39¢

TOMATES — IMPORTEES, FERMES CHOISIES A LA MAIN — Embal. sur plat 2 liv. 59¢
BROCOLI — IMPORTE, NO 1, FRAIS — grosse tête vette 35¢
CHOUX — NO 1, DES E.-U., POMMES VERTES FERMES — liv. 10¢
CAROTTES — NO 1, DES E.-U. NOUVELLE RECOLTE TENDRES — SANS COEUR — sac cello 3 liv. 33¢
CHICOREE — TETES FERMES ET VERTES NO 1, DES E.-U., — cha. 25¢
JONQUILLES — FRAICHES COUPEES, DE LA COLOMBIE BRITANNIQUE — pqt 39¢

Faites de fruits frais congelés!

TARTE AUX CERISES JANE PARKER grande tarte 24-on. 49¢

PRIX REG. CHAQUE 59c — EPARGNEZ 10c

PAIN VIENNA JANE PARKER pain 24-on. 21¢ — Prix rég. cha. 25c—Epargnez 4c
BEIGNES-GATEAUX JANE PARKER, ordinaires, sucrés ou cannelle pqt de 12 29¢ — Rég. 33c—Epargnez 4c

VOTRE DOLLAR ACHETE PLUS CHEZ A&P

BISCUITS DARE CHOC. FUDGE ou CHIPS AU CHOC. pqt 1 liv. 49¢ — Rég. pqt 55c—Epargnez 6c
CREME DENTIFRICE COLGATE tube grosseur de famille 99¢
OXYDOL DETERSIF boîte géante 89¢ — Prix rég. bte 97c—Epargnez 8c
BISCUITS CHRISTIE GUIMAUVE MINIATURES AU CHOCOLAT pqt 45¢ — Rég. pqt 49c—Epargnez 4c
LIQUIDE GRAND DETERSIF (Offre à 10c de rabais) btle 32 on. 45¢ — Prix rég. btle 49c—Epargnez 4c
SPAGHETTI FRANCO AMERICAN (Regulier ou de genre Italien) 2 btes 15 on. 35¢ SPECIAL!
ROULES SURETS BONBON REGAL CROWN (Raisin, cerise, citron, assortis) pqt de 3 roul. 25¢ SPECIAL!
PRUNEAUX A&P GROS pqt 1 liv. 33¢ — Prix rég. pqt 39c—Epargnez 6c
NOIX DE GRENOBLE MOITIES, SUNNYFIELD pqt cello 8 on. 53¢ — Prix rég. pqt 59c—Epargnez 6c

SPECIAL!
JUS DE TOMATES DE FANTAISIE, A&P
3 btes 48-on. $1.00

CAISSE DE 12 BTES $4.00


SPECIAL!
FRAMBOISES COLUMBIA, A&P
3 btes 15-on. $1.00
Prix rég bte 37c — Epargnez 11c
CAISSE DE 24 BTES $8.00 — EPARGNEZ 88c

BISCUITS WESTON Langues-de-chat au chocolat pqt de 48 35¢ — Rég. pqt 43c—Epar. 8c

CONFITURES AUX FRAMBOISES 24 on. jarre 49¢
IONA (Colorant et pectine) Rég. jarre 55c—Epar. 6c

EPARGNEZ SUR CES ARTICLES D'EPICERIE

ROULES A DINER JANE PARKER Brunir et servir pqt de 12 19¢ — Rég. pqt 25c—Epargnez 6c
ASPERGES pointes DE FANTAISIE, A&P 2 btes 12 on. 79¢ SPECIAL! — CAISSE DE 24 BTES $9.48
RAGOUTS PURITAN 3 BOEUF ou IRLANDAIS (3c de rabais) btes 15 on. 89¢ — CAISSE 24 BTES $7.12
COQUETEL DE FRUITS DE CHOIX, HENLEY bte 28 on. 39¢ — CAISSE 24 BTES $9.36
CHOC FULL O' NUTS CAFE — EMPAQUETAGE HERMETIQUE bte 1 liv. $1.19
POUDRE à cossetarde CREME DOUBLE, A LA VANILLE, HARRY HORNE bte 12 on. 43¢
SPRAY NET HELENE CURTIS bte aérosol 12 on. $1.49
NOIX PISTACHES BEAVER pqt 8 on. 59¢

"DRY" GINGER ALE ROYAL STEWART (Contenu seulement) 8 btles 30 on. 99¢
BISCUITS MAPLE LEAF LIDO (Paquet Gros Lot) pqt de 24 29¢
COQUETEL DE FRUITS DE FANTAISIE, FORTUNE bte 28 on. 37¢

VENEZ RENCONTRER
YVAN DUCHARME
JEUDI, LE 25 MARS
De 7 hres à 8 hres p.m. au MAGASIN A&P
PALAIS DU COMMERCE
455 Demontigny
GRATIS
CADEAUX — SACS A EMPLETTES

A&P MAGASINS d'ALIMENTATION
A&P EST DIGNE DE CONFIANCE
THE GREAT ATLANTIC & PACIFIC TEA COMPANY LTD.

LA MEILLEURE QUALITE DE BOUVILLON DE MARQUE ROUGE AU CANADA, VIEILLI NATURELLEMENT, QUALITE SUPER-RIGHT

BIFTECKS ou ROTIS

ROTI ou BIFTECK DE RONDE ENTIER DESOSSE
ROTI CASSEROLE
BAS DE LA RONDE DESOSSE
BIFTECK DE RONDE HACHE
lb 79¢

ROTI ou BIFTECK HAUT de la RONDE DESOSSE
ROTI SURLONGE POINTE DESOSSE
ROTI DE CROUPE
lb 89¢

ROTI D'EPAULE OS ROND — ROTI DE CASSEROLE 49¢
FOIE DE VEAU TRANCHE — DE CHOIX QUALITE SUPER-RIGHT liv. 99¢
BIFTECK DE PALERON POUR BOUILLIR ou BRAISER liv. 53¢
FLANCS de BOEUF MAIGRE - Pour BOUILLIR ou pour RAGOUT liv. 19¢

FOIE DE PORC TRANCHE — DE CHOIX — QUALITE SUPER-RIGHT liv. 33¢
WIENERS MAPLE LEAF pqt 1 liv. 49¢
SAUCISSE DE PORC PUR — CANADA PACKERS, SUR PLAT 1 liv. sur plat 55¢
TRANCHES DE FLETAN CUIT ET PANE liv. 69¢
FILETS DE PERCHE DE L'OCEAN — SEA-SEALD Pqt 1 liv. 33¢

BOEUF
HAUT COTE
HACHE, MAIGRE
liv. 59¢

PAIN DE POULET TRANCHE — MARQUE SX pqt 16-on. 59¢
BOLOGNE MAPLE LEAF roulé 16-on. 39¢
SALAMI TOUT AU BOEUF — HYGRADE roulé 12-on. 59¢
BACON DE COTE SANS COUENNE — TRANCHE — FUME — ALLGOOD pqt 1-liv. 67¢
SMOKED MEAT COORSH 4 pqts 2-on. $1.00

ALIMENTS CONGELES EN PRIMEUR

BROWNIES AU CHOCOLAT SARA LEE pqt 13 on. 69¢ — Prix rég. pqt 79c—Epargnez 10c
LEGUMES MELANGES DE FANTAISIE, A&P pqt 2 liv. 47¢
PATES MORTON BOEUF, DINDE OU POULET 5 pqts 8 on. 99¢ SPECIAL!

FROMAGE POUR LE CAREME

FROMAGE KRAFT VELVEETA pqt de 2 livres $1.19 — Prix rég. pqt $1.23—Epargnez 4c
FROMAGE à tartiner JUBILEE jarre 16-on. 59¢ SPECIAL!

NECESSAIRES POUR LE NETTOYAGE

JETS BLEUS TAMPONS DE SAVON 2 pqts de 10 49¢ — Prix rég. pqt 27c—Epargnez 5c
PINESOL PIN ORIGINAL (Nettoie, désinfecte, désodorise) btle 15 on. 65¢ — Prix rég. btle 69c—Eparg. 4c
NETTOYEUR LIQUIDE AJAX (AVEC AMMONIAQUE) btle plast. 16 on. 45¢ — Prix rég. btle 49c—Epargnez 4c

avis de DÉCÈS

BEAUDET (Gilberte) — A Montréal-Nord, le 21 mars 1965, à l'âge de 66 ans, est décédée Gilberte Blondin épouse de Raoul Beaudet demeurant à 11,725 L'Archevêque. Les funérailles auront lieu vendredi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons
A. Savaria Ltée,
5001 boul. Henri-Bourassa est
coin Ste-Gertrude
à 9 hrs 30 pour se rendre à l'église Ste-Gertrude où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BEAULAC (Alderic, P.S.S.) — A l'hôpital Notre-Dame de Montréal, le 22 mars 1965, à l'âge de 65 ans, est décédé M. Alderic Beaulac, prêtre de Saint-Sulpice, curé de la paroisse St-Jacques. Outre sa famille spirituelle il laisse dans le deuil 5 frères et 3 soeurs: Charles, Lorenzo et Romuald, de Montréal; Maurice (de Mildred, Sask.), Gabriel (de Chibougamau), Eliane (Mme Donat Grenier, de Montréal), Mariette (Mme Léo Laforest, de Ste-Rose-de-Poularies) et Marguerite (Mme Paul-Emile Thibeoutot, de Barville, Abitibi). La dépouille mortelle est exposée dans le transept nord de l'église St-Jacques où se fera la translation des restes mercredi soir à 7 h. 30, où le service funèbre sera chanté le jeudi 25 mars à 7 h. 30 du soir. Inhumation au cimetière du Grand Séminaire.
Direction L. Thériault

BISSON (Aurore) — A Montréal, le 20 mars 1965 à l'âge de 49 ans, est décédée Aurore Warren, épouse d'Edouard Bisson, autrefois de Gaspé. Mère de Léonard Bisson, employé à la Maison Georges Godin Enrg., directeur de funérailles, demeurant à 4209 St-Christophe. Les funérailles auront lieu jeudi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Georges Godin Enrg.
518 rue Rachel Est
à 8 hrs 15, pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste, où le service sera célébré à 8 hrs 30 et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOURDON (Roland) — Accidentellement à Ste-Clotilde de Châteauguay, le 20 mars 1965, à l'âge de 24 ans, est décédé M. Roland Bourdon, époux de Rita Chenail. Les funérailles auront lieu jeudi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons
A. N. Ostiguy,
44, rue Chèvrefils, St-Rémi,
pour se rendre à l'église St-Clotilde de Châteauguay, où le service sera célébré à 10 hres et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BRAULT (Marie-Louise) — A Hartford, Conn., le 23 mars 1965, est décédée Mme Auguste Brault née Marie-Louise Desranleau, elle laisse dans le deuil une fils, M. Marcial Brault de Montréal. Les funérailles auront lieu jeudi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Joseph Dion & Fils,
Bedford
pour se rendre à l'église Venise en Québec, co. Missisquoi où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BRISSETTE (Marc) — Subitement à Montréal, le 23 mars 1965 à l'âge de 39 ans est décédé M. Marc Brissette, fils de feu Joseph Brissette et de Marie-Blanche Poupart, frère d'Aline et Paul. Les funérailles auront lieu samedi le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
4737 rue de Lorimier
pour se rendre à l'église St-Eusèbe de Verceil où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de Chambly-Bassin, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BRISSON (Cora) — A Pointe-aux-Trembles, le 22 mars 1935, à l'âge de 66 ans, est décédée Mme Auguste Brisson, née Cora Bibeault, demeurant à 12,155 rue Ontario Est, Pte-aux-Trembles. Les funérailles auront lieu jeudi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Bonneville et Gingras,
11,813 rue Notre-Dame Est,
à 9h.45, pour se rendre à l'église St-Enfant-Jésus, où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DECES



MARC BRISSETTE

Subitement, à Montréal, le 23 mars 1965, à l'âge de 39 ans, est décédé M. Marc Brissette, célibataire, fils de feu Joseph Brissette, et de Marie-Blanche Poupart. Le défunt laisse dans le deuil, outre sa mère, sa soeur Aline, son frère Paul, sa belle-soeur Andrée, ainsi que plusieurs parents et amis. La dépouille mortelle est exposée au Salon Urgel Bourgie Ltée, au 4737 Delorimier. Les funérailles auront lieu samedi le 27 mars courant, en l'église St-Eusèbe-de-Verceil, où le service aura lieu à 10 heures, et de là, au cimetière de Chambly-Bassin, lieu de l'inhumation. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DECES



EMILE-D. LAVERGNE

M. Emile-D. Lavergne, ingénieur civil et homme d'affaires de Shawinigan-sud, est décédé hier à l'âge de 55 ans.

M. Lavergne était depuis 1950 président de la société de matériaux de construction portant son nom. Il était depuis 1938 ingénieur civil de l'Université Ann Harbor, Michigan, et faisait partie de l'Association des ingénieurs professionnels du Québec. Il avait été pendant sept ans au service de la Canadian Industries, Ltd.

Le défunt avait été échevin de Shawinigan-sud, président de la Chambre de commerce de Shawinigan, du club Rotary, et de plusieurs clubs sportifs: curling, golf, chasse et pêche, etc.

Il laisse son épouse, née Hébert (Juliette), trois fils et une fille: Pierre, Renée, Jean-Robert et Denis, une soeur: Mme A. Matteau, de St-Boniface, un frère et une belle-soeur: M. et Mme Bruno Lavergne, de Grand-Mère, ses beaux-frères et belles-soeurs: M. et Mme Wilfrid Jacques, M. et Mme Robert Hébert, M. et Mme Jean-Patrick Hébert, M. et Mme Camille St-Onge, tous de Shawinigan, ses belles-soeurs: Mmes Adélard Lavergne, Arthur Lavergne et Georges Lavergne.

La dépouille mortelle est exposée au 343, 4e rue au salon funéraire Germain Carbonneau, Shawinigan.

Les funérailles auront lieu mercredi, le 31 mars, à 10 h. 30 du matin, en l'église de la paroisse St-Sauveur, à Shawinigan-sud.

JAMES D. McKENNA
House of Flowers
RUE DE LA MONTAGNE
VICTOR 2-4444

BURNS (Robert) — A Montréal, le 23 mars 1965, à l'âge de 74 ans, est décédé Robert (Bob) Burns, ex-employé du C.P.R., fils de feu Joseph Burns et de Mary Murphy, demeurant à 1362 Logan et frère de Arthur, Annie (Mme Kelly) Therisa (Mme Doreni). Les funérailles auront lieu vendredi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Dallaire et Pelletier
1375 rue Ste-Catherine est,
à 8 hrs 30, pour se rendre à l'église St-Pierre-Apôtre, où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CADIEUX (Edouard) — A St-Jérôme, le 22 mars 1965, à l'âge de 66 ans, est décédé subitement M. Edouard Cadieux, ex-contremaître à la Dominion Rubber, époux de Marie-Rose Lamoureux, demeurant au 611 St-Georges. Les funérailles auront lieu vendredi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Hervé Trudel et Fils
409 rue Labelle, St-Jérôme
pour se rendre à la cathédrale de St-Jérôme où le service sera célébré à 9 hrs 30. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHAMPAGNE (Béatrice) — A Montréal, est décédée le 23 mars Rev. Soeur Marie Béatrice des Congrégations des Petites Filles de St-Joseph, née Béatrice Champagne, fille de feu Esdras Champagne et de Alphonsine Gagnon de St-Zéphirin de Courval. La défunte était la cousine de la Rev. Soeur Marie-Eugène, même congrégation, de Mgr Roméo Gagnon, évêque d'Edmundston, de M. l'abbé Napoléon Gagnon, de Pointe-du-lac, et du Rev. Père Claude Héroux, franciscain des Trois-Rivières. Elle était la tante de Frère Donatien, des Frères du Sacré-Coeur, de l'Ancienne Lorette. Les funérailles auront lieu vendredi à 8 hrs 30 a.m. à la Chapelle de la Maison Mère, 2333 rue Sherbrooke, ouest, Mtl. Inhumation cimetière de la Côte-des-Neiges. Direction L. Thériault.

CHARBONNEAU (Antoinette) — A Montréal, le 23 mars 1965, est décédée Mme Rosul Charbonneau, née Antoinette Corbeil, demeurant 9049 Clark. Les funérailles auront lieu samedi le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
745, boul. Crémazie est
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Andre-Apôtre où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHARBONNEAU (Patrice) — A St-Jérôme, le 22 mars 1965 à l'âge de 44 ans, est décédé M. Patrice Charbonneau fils de feu Léon Charbonneau et de Maria Larocque demeurant St-Antoine-des-Laurentides. Les funérailles auront lieu jeudi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Hervé Trudel & Fils
136 rue Labelle, St-Jérôme
pour se rendre à l'église Paroissiale St-Antoine-des-Laurentides où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière du même endroit lieu de la sépulture. Par entset amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHARRON (Albert) — A Montréal, le 22 mars 1965, à l'âge de 81 ans est décédé Albert Charron, célibataire, frère de Mme Jean-Baptiste Bernard de Beloeil, neveu du docteur Albert Bernard, cardiologue de Ste-Jeanne-D'Arc. Les funérailles auront lieu vendredi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Demers Ltée
231 Boul. Laurier, Beloeil
à 9 hrs 45 pour se rendre à l'église Ste-Theodosie, co. Vercheres où le service sera célébré à 10 h. 30 et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHARTRAND (Mélina) — A Montréal, le 23 mars 1965, à l'âge de 84 ans, est décédée Mme veuve Oléas Chartrand, née Mélina Labranche, demeurant au 1252 A. Papineau. Les funérailles auront lieu vendredi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Dallaire & Pelletier
1375, rue Ste-Catherine est
à 7 h. 45, pour se rendre à l'église Ste-Brigide où le service sera célébré à 8 h., et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHARTRAND (Rose-Alma) — A Duvernay, le 23 mars 1965, à l'âge de 66 ans, est décédée Mlle Rose-Alma Chartrand, fille de feu Joseph Chartrand, et de feu Rose-Anna Desjardins. Les funérailles auront lieu vendredi le 26 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc.
6520 rue St-Denis,
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Edouard où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CONNOLLY-DRISCOLL (Patricia) — A Brasher Falls, N.Y., le 24 mars 1965, à l'âge de 51 ans est décédée Mme John Connolly née Patricia Driscoll, autrefois de Montréal. Les funérailles auront lieu vendredi le 26 courant à 10 hres en l'église St-Patrick de Brasher Falls. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DAIGNEAULT (Alice) — A Montréal, le 23 mars 1965, est décédée Mlle Alice Daigneault I.H.L., fille de feu Henri Daigneault et de feu Appoline Dupuis, demeurant à 7203 Des Erables. Les funérailles auront lieu vendredi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée et Société
Coopérative des Frais Funéraires
2251 rue Jean-Talon est
à 9 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Barthélemy où le service sera célébré à 10 hres et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DESJARDINS (Alexina) — A Montréal-Nord, le 23 mars 1965, à l'âge de 81 ans, est décédée Mme Joseph Desjardins, née Alexina Larouche, demeurant au 12,162 boul. L'Archevêque, appt 223. Les funérailles auront lieu vendredi, le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Giroux & Fils Inc.,
11,330 boul. Pie-IX,
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église Ste-Gertrude, où le service sera célébré à 9 h., et de là, au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DESJARDINS (Philias) — A Montréal, le 23 mars 1965 à l'âge de 64 ans est décédé M. Philias Desjardins, époux de Aurore Jolicoeur, demeurant à 7434 Bordeaux. Les funérailles auront lieu vendredi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
2251 est, rue Jean-Talon
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Barthélemy où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DESMARCHAIS (Adrien) — A Montréal, le 22 mars 1965, à l'âge de 61 ans, est décédé M. Adrien Desmarchais, époux de Florida Pelletier, demeurant 4269 Belanger. Les funérailles auront lieu jeudi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons
T. Sansregret Ltée
6440, 25e avenue, Rosemont
angle Beaubien
pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste-Marie-Vianney où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MESSE ANNIVERSAIRE



J.-GEORGES BOUCHARD

Une messe premier anniversaire sera chantée le lundi 29 mars, à 8 heures, à l'église St-Jean-Baptiste-de-La-Salle, pour le repos de l'âme de J.-Georges Bouchard. Cette messe est recommandée par son épouse.

DUCHARME (Jeanne) — A Pointe-aux-Trembles, le 23 mars 1965 à l'âge de 55 ans est décédée Mme Arthur Ducharme née Jeanne Piché demeurant à 1036-53e avenue. Les funérailles auront lieu vendredi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Bonneville et Gingras
11,813 rue Notre-Dame Est
à 9 hrs 45 pour se rendre à l'église Ste-Germaine-Cousin où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de Pointe-aux-Trembles, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ETHIER (Harold) — Subitement, à Chicoutimi, le 22 mars 1965, à l'âge de 52 ans, est décédé Harold (Sunny) Ethier, employé de Bruck Engineering, époux de Marguerite Maior, père de Francine (Mme Serge Beriault), Claudette (Mme Claude Quintal), Nicole (Mme Pierre Roy), Serge et Christiane. Les funérailles auront lieu samedi le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. B. Deslauriers Ltée
790, boul. Ste-Croix, St-Laurent
pour se rendre à l'église Ste-Odile où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GAGNON (Odilon) — A Montréal, le 23 mars 1965, à l'âge de 78 ans, est décédé M. Odilon Gagnon, époux en 1ères noces de Alphonsine Cyr, et en 2èmes noces de feu Bernadette Beaupré. Les funérailles auront lieu vendredi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Adolphe Lemay Inc.
25, avenue Laurier est
à 8.45 hres, pour se rendre à l'église St-Enfant-Jésus où le service sera celebre à 9 hres, et de là au cimetière de St-Hermas, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. S.V.P., pas de fleurs.

GASCON (Florida) — A St-Jérôme, le 22 mars 1965, est décédée Mme Henri Gascon, née Florida Grandmaison, dame de Ste-Anne et Tiers Ordre, demeurant chez son gendre, M. Roger Picard, à St-Antoine-des-Laurentides. Les funérailles auront lieu vendredi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Bonneville et Gingras
11,813 rue Notre-Dame Est
à 9 hrs 45 pour se rendre à l'église Ste-Germaine-Cousin où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de Pointe-aux-Trembles, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GINGRAS (Laura) — A Beauharnois, le 22 mars 1965, à l'âge de 76 ans, est décédée Mme veuve Stanislas Gingras, née Laura Choquette, demeurant 27 Des Rois. Les funérailles auront lieu jeudi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Bourgie et Frères Enrg.
127, rue Ellice
pour se rendre à l'église St-Clément de Beauharnois, où le service sera célébré à 9 h. 30 et de là au cimetière de Marieville, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GLOBENSKY (Ben) — A Montréal, le 22 mars 1965, à l'âge de 71 ans, est décédé M. Ben Globensky, époux de Alice Guilbault, demeurant à 10,765 Waverly. Les funérailles auront lieu jeudi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
400 Boul. Henri-Bourassa Est,
pour se rendre à l'église Ste-Madeleine Sophie, où le service sera célébré à 9 h. 30, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

HANARD (Marie) — A Pointe-St-Charles, le 22 mars 1965, à l'âge de 75 ans, est décédée Mme Marie Hanard, née Magnils, demeurant 1158 D'Argenson. Les funérailles auront lieu jeudi le 25 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
L. Thériault
1270, rue Laprairie
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Charles où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

HURTUBISE (Albert) — A Côte-Ste-Catherine, le 22 mars 1965, à l'âge de 79 ans, est décédé M. Albert Hurtubise, époux de feu Eglantine Campeau demeurant au 160 rue Centrale, Côte-Ste-Catherine. Les funérailles auront lieu jeudi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
223 rue St-Jacques, Laprairie
pour se rendre à l'église Ste-Catherine-d'Alexandrie où le service sera célébré à 9 hrs 30 et de là au cimetière de Laprairie, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

JOLICOEUR (Valentine) — A Montréal, le 23 mars 1965, à l'âge de 70 ans 8 mois, est décédée Mme veuve Ovila Jolicoeur, née Valentine Dompery, demeurant à 7905 Sherbrooke est, à l'Aide du vieux couple. Les funérailles auront lieu jeudi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Bonneville & Gingras Ltée
5205 rue Boileau, près Lacordaire,
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église Ste-Louise-de-Marillac où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

KING (Léandre) — A Champlain, New York, le 22 mars 1965, à l'âge de 53 ans, est décédé M. Léandre King, époux de Yvonne Bugeaud, demeurant à 3170 West-Hill. Les funérailles auront lieu jeudi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
angle Boul. Décarie et
avenue Notre-Dame-de-Grâce
à 9 hres, pour se rendre à l'église Ste-Catherine-de-Sienne, où le service sera célébré à 9 h. 30, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAFLEUR (Eva) — A Montréal, le 22 mars 1965, à l'âge de 84 ans, 10 mois, est décédée Eva Cormier, épouse de feu Gustave B. Lafleur, mère du docteur Yves Lafleur de St-Hyacinthe, Mme Roland Paquet-le-Berthet, Mlle Jeannine Lafleur de Montréal. Les funérailles auront lieu jeudi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Georges Vandelac Ltée
4340 rue St-Denis
à 8 hrs 30 pour se rendre à l'église St-Louis-de-France où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de St-Michel, Sherbrooke, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAFORTUNE (Normand) — A Montréal, le 23 mars 1965, à l'âge de 5 ans, est décédé Normand Lafortune, fils de feu Maurice Lafortune et de Thérèse Lavigne. La cérémonie des anges aura lieu jeudi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons
A. Bazinet Inc.
1922, boul. Rosemont
à 2 h. 45 pour se rendre à l'église St-Jean-Berchmans ou la cérémonie sera célébrée à 3 h. et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAMARRE (Hector) — A Montréal, le 23 mars 1965 à l'âge de 67 ans est décédé M. Hector Lamarre, époux en 1ères noces de Jeanne Lefebvre et en 2èmes noces Odila Perras. Les funérailles auront lieu vendredi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons
A. Bazinet Inc.
1922 Boul. Rosemont
à 8 hres 45, pour se rendre à l'église St-Jean-Berchmans où le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière de Châteauguay lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAPOINTE-MURPHY (Catherine) — A Montréal, le 22 mars 1965, à l'âge de 65 ans, est décédée Catherine Murphy, épouse de Napoléon Lapointe, demeurant 81 rue Laurier, lac Mégantic, comté Frontenac. Les funérailles auront lieu jeudi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Giguère & Tomasso,
8939 rue Hochelaga
à 8 h. 30, pour se rendre à l'église Notre-Dame-d'Anjou, où le service sera célébré à 9 hres et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEFEBVRE (Lucille) — A Montréal, le 23 mars 1965, à l'âge de 47 ans, est décédée Mme Gérard Lefebvre, née Lucille Boyer, demeurant 2112 Albert. Les funérailles auront lieu vendredi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
2830 rue Notre-Dame, ouest,
pour se rendre à l'église Ste-Cunégonde, où le service sera célébré à 9 hres 30, et de là au cimetière de St-Clément de Beauharnois, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. S.V.P., pas de fleurs.

LEVEILLEE-CHARBONNEAU (Zepherina) — A Montréal, le 23 mars 1965, à l'âge de 95 ans, est décédée Zepherina St-Jean, épouse en 1ères noces de Joseph Charbonneau et en 2es noces de feu Wilfrid Léveillée. Les funérailles auront lieu vendredi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-H. Benoit,
1364 rue Laurier est,
à 8 hres 45, pour se rendre à l'église St-Stanislas-de-Kostka, où le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

McMANIMAN (Charles) — A Crabtree Mills, le 22 mars 1965, à l'âge de 57 ans, est décédé M. Charles McManiman, époux en 1ères noces de Mary Merkley et en 2es noces de Flore Malo, demeurant 215, 4e av. à Crabtree. Les funérailles auront lieu jeudi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Gareau, Perreault & Garreau,
636, boul. Maisneau, Joliette,
pour se rendre à l'église du Sacré-Coeur de Crabtree, où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière de Ste-Marcelline, lieu de la sépulture où un libera sera chanté. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MARTEL (Léontine) — A Repentigny, le 22 mars 1965 à l'âge de 61 ans, est décédée Mme Ernest Martel, née Léontine Perreault, demeurant rue Notre-Dame. Les funérailles auront lieu vendredi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Yvon Champagne
438 rue Notre-Dame, Repentigny
à 10 hres, pour se rendre à l'église paroissiale de Lavaltrie, où le service sera célébré à 10.30 hres. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Prière de ne pas envoyer de fleurs.

MARTIN (Emile) — A Montréal, le 23 mars 1965 à l'âge de 69 ans est décédé M. Emile Martin, époux de Lucienne Lavigne, demeurant à 2508 rue Ste-Catherine Est. Les funérailles auront lieu vendredi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. A. Gauthier Enrg.
2521, rue Ste-Catherine Est
pour se rendre à l'église St-Vincent-de-Paul où le service sera celebre à 8 h. 30. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MASSICOTTE (Maria) — A Montréal, le 22 mars 1965, à l'âge de 74 ans, est décédée Maria Chartier, épouse de feu Fernand Massicotte, demeurant à 7600 Casgrain. Les funérailles auront lieu jeudi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons
A. Savaria Ltée,
8078, rue Drolet coin Jarry,
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église St-Vincent-Ferrier, où le service sera célébré à 9 hres et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MENARD, (Adéline-Eugénie) — A l'hôpital St-Mary's, le 24 mars 1965, est décédée Aline-Eugénie Morloz, épouse bien-aimée de feu le Rév. Moise Ménard. Elle était dans sa 75e année et mère de Phillippe. Avis des funérailles plus tard.

MERCIER (Armand) — A Montréal, le 23 mars 1965, à l'âge de 59 ans, est décédé M. Armand Mercier, époux d'Angèle Perreault, demeurant à Saint-Théodore-de-Chertsey, comté Montcalm. Les funérailles auront lieu samedi le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
4955, rue Adam
à 10 h. 30, pour se rendre à l'église St-Clément de Viauville où le service sera célébré à 10 h. 45, et de là au cimetière de St-Théodore-de-Chertsey, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MERIZZI (Eva) — A Montréal, le 22 mars 1965, à l'âge de 82 ans, est décédée Mme veuve Emile Mérizzi, née Eva Paquet, autrefois de Napierville, mère de Soeur Marie Denise Jacqueline, s.s.a. Les funérailles auront lieu jeudi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
4505 ouest, rue Notre-Dame
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église Ste-Cunégonde où le service sera célébré à 10 h et de là au cimetière du Sault-au-Récollet, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PACI (Leonilde) — A Montréal, le 23 mars 1965, à l'âge de 81 ans, est décédée Mme veuve Giuseppe Paci, née Léonilde De Grandis, mère de Feruccio, Liperio, Flaminio, Mme Amalia (Molly) Bacchiochi, Mme Nando Drudi (Vittoria Vicky), Mme Arturo Galardo (Yola). Les funérailles auront lieu vendredi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Granato Enrg.
202 rue Jean-Talon est
pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-la-Défense où le service sera célébré à 9 h. 30, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PAQUETTE (Wilfrid) — A Montréal, le 21 mars 1965, à l'âge de 52 ans, 8 mois, est décédé M. Wilfrid Paquette, époux de Yvonne Groleau, père de Wilfrid, Robert, Lucien et Rollande, demeurant au 1563 Lafontaine. Les funérailles auront lieu jeudi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Monty, Gagnon et Monty
1926 Plessis
à 8 hrs 15 pour se rendre à l'église Sacré-Coeur où le service sera célébré à 8 hrs 30 et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PLAMONDON (Lucien) — A Montréal, le 23 mars 1965, à l'âge de 71 ans, est décédé M. Lucien Plamondon, autrefois de St-Hyacinthe, époux de Bertha Ledoux, demeurant 10207 St-Denis, père de Lucie, Jacques et Guy, M.D. Les funérailles auront lieu vendredi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
400, boul. Henri-Bourassa est
à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Jude (10120 d'Auteuil) où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de St-Hyacinthe, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

POIRIER (Paul) — A Montréal, le 22 mars 1965, à l'âge de 63 ans, est décédé Paul Poirier, fils de feu Joseph Poirier et de Virginie Binette, demeurant à 5133, rue St-Laurent. Les funérailles auront lieu jeudi le 25 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
F. Brisebois Inc.
1565, boulevard Labelle
à 10 h. 45, pour se rendre à l'église St-Martin où le service sera célébré à 11 h., et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

RICHARD (Irène) — A Duvernay, le 23 mars 1965, à l'âge de 76 ans, est décédée Mme Philias Richard, née Irène Boissonneau Etudienne, demeurant à 655 Boul. Leblanc, Duvernay. Les funérailles auront lieu samedi le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
400 Boul. Henri-Bourassa Est
à 8 h. 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Ecores où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ROBERT (Germaine) — A Montréal, le 23 mars 1965, à l'âge de 55 ans, est décédée Mme veuve Eugène Robert, née Germaine Sansoucy. Les funérailles auront lieu vendredi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons
René Thériault Ltée
1120 est, rue Jean-Talon
à 8 h. 15 pour se rendre à l'église St-Arsène où le service sera célébré à 8 h. 30 et de là au cimetière de St-Vincent-de-Paul, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

STE-MARIE (Albertina) — A Longueuil, le 22 mars 1965, à l'âge de 87 ans, est décédée Albertina Beauregard, épouse de feu Napoléon Ste-Marie, mère de Marcel (Jim), Gérard et Germaine (Mme Deschesnes), ses brus, Héléna, Gabrielle, Jeanne et Margo, demeurant à 271 Boul. Quinn. Les funérailles auront lieu jeudi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons
B. Francoeur et Fils Enrg.
70 Boul. Lemoyne, Longueuil
à 9 h. 45, pour se rendre à l'église Ste-Clare où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de Longueuil, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

SAVARIA (Théodore) — A Montréal, le 23 mars 1965, à l'âge de 83 ans, est décédé M. Théodore Savaria, époux de feu Alice Gauthier, autrefois de Boucherville, demeurant à 6510 Louis-Hémon, Montréal. Les funérailles auront lieu vendredi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Charron et Tétreault
581, rue St-Charles, à Boucherville
pour se rendre à l'église Ste-Famille, de Boucherville, où le service sera célébré à 2 h. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

SEGUIN (Berthe) — A Montréal-Nord, le 23 mars 1965, à l'âge de 66 ans, est décédée Mme Joseph Seguin, née Berthe Bouthillier, demeurant 10999 Cobourg. Les funérailles auront lieu vendredi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
3925 rue Monseiet,
à 8 hres 45, pour se rendre à l'église St-Vital, où le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

SIMARD (Rosa) — A Montréal, le 22 mars 1965, à l'âge de 85 ans, est décédée Mme Clément Simard, née Rosa Simard, demeurant au 1473 Montcalm. Les funérailles auront lieu jeudi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Victor Dubois Enrg.
1750 rue Amherst
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Pierre-Apôtre où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

SMITH (Jean-Paul) — A Chomedey, le 22 mars 1965, à l'âge de 37 ans, est décédé subitement Jean-Paul Smith, célibataire, demeurant au no 997 rue St-Thomas à Chomedey. Les funérailles auront lieu jeudi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des résidences funéraires
F. Brisebois Inc.,
1565 Boul. Labelle, Chomedey
à 9 h. 15, pour se rendre à l'église St-Martin, où le service sera célébré à 9 h. 30 et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

TRUDEL (Joseph-Georges-Alfred) — A Verdun, le 23 mars 1965, à l'âge de 67 ans 8 mois, est décédé M. Joseph-Georges-Alfred Trudel, époux de Geneviève Simonmeau, demeurant à 4626, rue Lanouette, appt 2, père de Brita (Mme A. Aubry et Yvon. Les funérailles auront lieu jeudi le 25 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
L. Thériault
512, rue de l'Eglise
à 8.45 hres, pour se rendre à l'église Notre-Dame-Auxiliatrice où le service sera célébré à 9 hres et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

TURCOTTE (Ulric) — A Montréal, le 22 mars 1965 à l'âge de 79 ans est décédé M. Ulric Turcotte, fils de Mlle Alexina Turcotte, demeurant à 4329 Berri. Les funérailles auront lieu jeudi le 25 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Georges Godin Enrg.
518 est, rue Rachel
à 9

Y.PATENAUDE
COMPTABILITE
ED.FINALE

1SEM - OSAM.

LA PRESSE
LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

DERNIÈRE ÉDITION 10¢ | Montréal, mercredi 24 mars 1965 / l'archange Gabriel / 81e année, No 69 / 6 cahiers / 80 pages / La météo: ensoleillé, frais / minimum 15 / maximum 35

En 10 ans, $1 milliard pour améliorer le réseau routier québécois • En page 17

Lesage entend doter le Québec de l'assurance-santé pour 1967

Le gouvernement a formé un comité d'étude dont les membres seront nommés d'ici 15 jours ; leur rapport sera étudié dès la prochaine session.

par Michel Lapalme

QUEBEC — Le gouvernement compte doter le Québec d'un régime d'assurance-santé pour 1967.

C'est pour cette raison que le premier ministre, M. Jean Lesage, a annoncé hier en chambre que son gouvernement avait décidé de former un comité d'étude chargé de préparer une documentation de base sur l'assurance-santé.

Les membres de ce comité devraient être nommés d'ici 15 jours.

Cette documentation sera ensuite soumise dès la prochaine session à un comité conjoint du Conseil législatif et de l'Assemblée législative.

A partir des recommandations de ce comité, le gouvernement sera en mesure d'adopter une législation.

Ceci, a dit M. Lesage aux journalistes, ne pourra vraisemblablement pas venir avant 1967.

C'est la première fois qu'un comité conjoint du Conseil législatif et de l'Assemblée législative est ainsi formé en vue de préparer un projet de loi.

"C'est la preuve, a souligné M. Lesage, que le gouvernement actuel ne compte pas abolir le Conseil législatif."

M. Lesage a rappelé que le gouvernement fédéral avait déjà formé de semblables comités et que c'était en tenant compte des résultats obtenus par ceux-ci qu'il avait décidé d'en créer un semblable dans le cas de l'assurance-santé.

Après avoir souligné à la Chambre que le public serait invité à faire connaître ses vues sur le sujet, le premier ministre a déclaré que le comité d'étude compilera et analysera toutes les données qui pourront être utiles au comité conjoint.

La tâche du comité

Entre autres choses, a-t-il dit, il prendra connaissance des études et des rapports déjà publiés sur l'assurance médicale, s'arrêtera à l'expérience d'autres provinces et d'autres pays en ce domaine, évaluera les aspects financiers des divers services qu'un programme d'assurance médicale peut fournir à la population et étudiera les aspects fédéraux et provinciaux de l'ensemble du projet.

A peine le premier ministre avait-il fait cette déclaration à la Chambre que le chef de l'opposition, M. Daniel Johnson, se levait pour déclarer : "Je vois que déjà nos assises ont eu un effet stimulant sur le gouvernement qui vient de nous annoncer enfin, au moins, un comité d'étude sur l'assurance-santé.

M. Lesage : Non, l'assurance médicale, communément appelée assurance-santé.

M. Johnson : Justement . . .

M. Lesage : L'assurance-santé comprend l'assurance-hospitalisation.

M. Johnson : C'est précisément là-dessus que nous aurons à discuter plus tard. Ce n'est peut-être pas assez large."

M. Deslauriers a appris le refus de M. Lesage 3 ans et demi après

par Claude Gendron

ST-JEAN — Le principal promoteur du projet d'hippodrome de Saint-Luc, M. Roch Deslauriers, a déclaré à midi devant le juge André Régnier, de Saint-Jean, qu'il n'avait pris connaissance que le 9 janvier 1965, soit trois ans et demi plus tard, d'une lettre que le premier ministre du Québec avait écrite le 8 juin 1961 au député fédéral Yvon Dupuis, et dans laquelle M. Lesage disait ne pas pouvoir accorder les permis nécessaires à la réalisation du projet.

Le procureur de la Couronne, Me Jean Bienvenue, précisa que M. Dupuis, qui subit présentement son enquête préliminaire, avait lui-même remis cette lettre volontairement à la police fédérale, peu avant les perquisitions effectuées à la résidence du député à Saint-Jean, en janvier dernier. Il ajouta que ce fut l'inspecteur Maurice Nadon, de la Gendarmerie, qui montra la lettre à M. Deslauriers.

Cette lettre était la deuxième que M. Lesage a écrite dans cette affaire.

Le 25 mai 1961, le premier ministre avait écrit à M. Deslauriers qu'il ne pouvait agréer à cette demande, en réponse à une lettre datée du 12 mai, signée par M. Deslauriers, mais, selon ce dernier "composée, écrite, tapée à la machine" par M. Yvon Dupuis.

Une vieille famille libérale

C'est à la suite de cette première lettre de M. Lesage que M. Dupuis écrivit à son tour au premier ministre le 5 juin 1961,

Voir DESLAURIERS en page 2

Le vol Gemini, une réussite capitale

Les deux cosmonautes subissent de nombreux examens médicaux après un repos mérité

CAP KENNEDY, (AFP) — Après avoir parcouru 81,000 milles dans l'espace en quarte heures et 54 minutes à une altitude variant de 140 à 50 milles à bord de leur cabine spatiale "Molly Brown", les cosmonautes américains Virgil Grissom et John Young ont pris, la nuit dernière, quelque repos à bord du porte-avions "Intrepid".

Pendant 36 heures, les deux héros de l'exploit spatial accompli hier dans le cadre du programme "Gemini" — seconde étape, après le programme "Mercury", vers la conquête de la Lune — vont être soumis à une série de "tests" médicaux et techniques très poussés. En tout état de cause, et même si leur vaisseau spatial a touché l'eau à environ 60 milles du point d'impact prévu, leur vol est considéré comme historique et d'une importance capitale pour l'avenir.

Les deux astronautes américains ont pu piloter littéralement leur appareil et le faire évoluer presque à leur gré dans l'espace sur trois orbites de longueurs différentes.

Jusqu'au dernier moment, marqué par une certaine confusion concernant le point d'amerrissage de la cabine "Gemini", le vol s'était déroulé comme dans un livre. Le plan de vol avait été suivi à la minute près par les deux pilotes du cosmos et l'écrasante tâche qui leur avait été imposée avait pu être entièrement effectuée.

Le vol de mardi de Grissom et Young était d'autant plus important que de sa réussite dépendait la poursuite du programme de douze lancements dont le coût global est évalué à environ un milliard 300 millions de dollars. Deux autres lancements sont maintenant envisagés dans un avenir prochain : un premier de quatre à cinq jours dans un délai de deux ou trois mois et un autre de sept jours, un peu plus tard dans l'été.

Voir GEMINI en page 2

Autres photos et informations en page 73

Pour le prestige et la science

DE NOTRE ENVOYÉ SPÉCIAL

par Roland Prévost

CAP KENNEDY. — Le 23 mars 1965 comptera comme une journée historique, aux Etats-Unis. Ce fut vraiment, pour ce pays le début d'un grand effort en vue des futures explorations humaines de la lune. En effet, les cosmonautes Grissom et Young ont réussi parfaitement à manoeuvrer leur appareil à leur gré et surtout à changer leur orbite. Un haut personnage a déclaré que, d'après les informations de la NASA, les Soviets n'ont jamais pu en faire autant, à preuve que leur Voshkod, il y a six jours, a atterri à environ 500 milles du point prévu. Il faut cependant préciser que ce véhicule russe, portant lui aussi deux cosmonautes, pèse environ 4,000 livres de plus que le "Gemini-3" lancé hier.

Grande excitation hier aux Etats-Unis. Les gens ont eu pendant des heures les yeux rivés sur le petit écran de la télévision, dans les hôtels, dans les restaurants et (me dit-on . . .) dans les bars.

Hier après-midi, sous une vaste tente installée sur la base même de Cap Kennedy, le vice-président des Etats-Unis, M. Hubert H. Humphrey, qui est également président du "Space Council", a déclaré aux journalistes — entre beaucoup d'autres choses, car un politicien a le verbe généreux — que les recherches et expériences spatiales ont un impact incalculable sur l'économie du pays.

"Nous ne pouvons pas, dit-il, sous-estimer les réalisations des Soviets. Mais cela ne nous empêche nullement de poursuivre notre programme spatial : c'est une question de prestige national, évidemment, mais c'est surtout un moyen de faire avancer la science et la technologie à un degré inimaginable. Contrairement aux Soviets,

Voir PRESTIGE en page 2



Photo Michel Gravel, LA PRESSE

Dupuis à son enquête préliminaire

Le député de St-Jean est arrivé à son enquête préliminaire à Saint-Jean ce matin, accompagné de son avocat, Me Raymond Daoust, que l'on aperçoit à l'arrière-plan.

M. Tremblay avait isolé Me Denis bien avant le rapport de la RCMP

par Jean-V. Dufresne et Jacques Pigeon

OTTAWA — Ayant pris connaissance du rapport de la Gendarmerie le 18 septembre, le ministre de l'Immigration, M. René Tremblay, jugea que les éléments de preuve ne pouvaient justifier que des accusations soient portées contre son chef de cabinet, Me Raymond Denis.

Mais sachant que l'enquête n'était pas terminée et qu'il suffisait d'un seul nouveau témoin pour corroborer les allégations de Mme Lamontagne et incriminer son subalterne, le ministre ne jugea pas que son chef de cabinet était exonéré pour autant.

En effet, ayant lu le rapport en présence du commissaire McClellan et du sous-commissaire Lemieux, de la GRC, M. Tremblay en vint à la conclusion que la conduite de son adjoint exécutif avait été "pour le moins étrange". En outre, explique le ministre, Me Denis s'était mêlé de choses qui ne concernaient pas le ministère de l'Immigration. Il avait rencontré M. Guy Masson bien que je lui eus interdit, jadis, de transiger avec cette personne.

Voir TREMBLAY, en page 2

Nielsen n'a pas à révéler ses sources

OTTAWA. — Le juge Frédéric Dorion a carrément interdit au procureur du gouvernement libéral, Me Jules Deschênes, d'interroger le député conservateur Erik Nielsen sur l'origine des renseignements qu'il divulgua, le 23 novembre dernier, lorsqu'il fit éclater l'affaire Rivard, sur le parquet des Communes.

Le président du tribunal a, en effet, invoqué le jugement qu'il rendit le 23 février dernier, suivant lequel la commission, selon lui, ne peut enquêter sur les présumées fuites d'informations émanant du "dossier secret" de la RCMP, sans outrepasser son mandat.

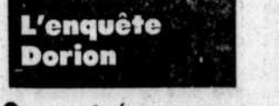
Le contre-interrogatoire de Me Deschênes, hier après-midi, portait sur les entretiens qu'eut le député du Yukon le 18 novembre avec Me Pierre Lamontagne, l'avocat chargé par

Voir NIELSON en page 2



La précieuse capsule

C'est avec d'infinies précautions que l'équipage du USS Intrepid a récupéré hier la précieuse capsule Gemini qui a permis aux astronautes Young et Grissom de redorer le blason spatial des USA. Elle sera soumise à des examens intensifs au cours des prochains jours.



L'enquête Dorion

On veut éprouver la crédibilité d'Eric Nielsen

Le procureur de la RCMP, Me Norman Matthews, a tenté d'éprouver la crédibilité du témoin Eric Nielsen en le questionnant au sujet des représentations qu'il a faites au ministre de la Justice, relativement aux accusations portées contre deux de ses commettants.

Il s'agit de deux fonctionnaires des Affaires indiennes accusés par le ministère de la Justice, et dont M. Nielsen a demandé que le procès soit tenu en dehors du Yukon pour éviter une publicité, dit-il, susceptible de nuire au ministère.

Précédemment, le procureur du gouvernement libéral, Me Jules Deschesne, avait demandé à M. Nielsen s'il n'avait pas fait des représentations à M. Favreau dans un autre but, celui de faire tomber les accusations portées contre les deux fonctionnaires.

Voir ON VEUT en page 2



M. Tremblay devant la commission Dorion

Le ministre des Postes, M. René Tremblay, à droite, a causé quelques minutes avec le procureur de la commission Dorion, Me Jules Deschênes, avant de témoigner devant la commission.

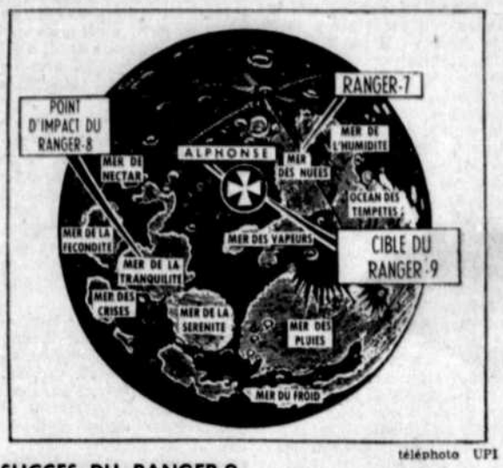
AUJOURD'HUI

LA COLLECTION MELOCHE

Selon deux numismates chargés par le gouvernement d'en faire l'inventaire, la collection Meloche vaudrait tout au plus $500,000. Page 12.

DOSSIERS DU QUEBEC

Jacques Guay, correspondant de LA PRESSE à Québec, écrit que "l'outrage au tribunal" est la seule exception à la philosophie de base de notre droit pénal, qui est de donner à un accusé toutes les chances de se défendre. Son article en page 5.



téléphoto UPI

SUCCES DU RANGER-9

Avant de s'écraser sur la lune ce matin, "Ranger-9" a pris des milliers de photographies qui, pour la première fois au monde, ont pu être transmises directement sur les écrans de télévision des foyers américains. (Voir nos informations en page 75)

Ces marcheurs ont vraiment soif de liberté

DE NOTRE ENVOYÉ SPÉCIAL

par Guillaume de Maillard

MONTGOMERY, Alabama. — Ils sont en train d'effectuer une "marche forcée" de cinquante-quatre milles de long. Ils crient "Freedom" à pleins poumons. Ils chantent "We shall overcome" avec confiance. Mais que recherchent-ils au juste ? Quel genre de liberté les Noirs réclament-ils donc ?

Mardi, tandis que la troisième étape était entamée, j'ai voulu le savoir, j'ai voulu cerner ce problème de la liberté. Car enfin, ne paraissent-ils pas jouir de la liberté, ces Noirs ? Oui, certes. Encore que tout dépende des critères fixés à ce terme si vaste de "liberté."

Ce qu'ils veulent, avant toute chose ? Ne plus être inférieurs aux Blancs. Cela signifie : ne plus être un Américain de troisième zone. Cela signifie : pouvoir exercer des droits politiques élémentaires, pouvoir voter librement, pour le candidat de son choix. C'est déjà tout un programme. Mais cela signifie aussi, singulièrement, comme l'explique un marcheur qui va nu-pieds — et c'est un frappant symbole —, l'obtention d'un salaire "humain". Cet autre marcheur, botté, qui est manoeuvre, veut, quant à lui, avoir la faculté de s'affilier à un syndicat — un vrai.

Pour cette négresse dans la trentaine, "Freedom" (et elle traduit ainsi un sentiment général), cela équivaut, enfin, à l'arrêt d'une ségrégation, à l'école et ailleurs, larvée certes, mais réelle. Cela signifie encore : des logements meilleurs, où il n'y aurait plus de ségrégation, et "le traitement des Noirs, par la police, les autorités, analogue à celui des "white people" . . .

Le droit de vote, un atout important

Le droit de vote ? Il est certain qu'advenant le plein exercice du droit de vote par les Noirs, on assisterait aux Etats-Unis à des changements dont on commence à peine à se faire une idée.

Et c'est bien ce qui explique que le Sud, en général, boycotte le vote des gens de couleur : n'est-il pas, ce "Deep South", républicain — c'est-à-dire conservateur — dans l'âme, même s'il lui arrive de voter démocrate ? Or, tout paraît indiquer que les Noirs, dans l'ensemble, voteraient démocrates — encore que cette affirmation puisse être quelque peu grossière.

Quand même, comme on me l'explique, chiffres à l'appui, à l'échelon de l'Etat (disons l'Alabama), du comté et, singulièrement, de la ville, les Noirs, dans de nombreux cas, pourraient élire des hommes de leur choix. Dans plus d'une ville moyenne de l'Alabama (ce pourrait être le cas à Selma), ils pourraient aller jusqu'à détenir une majorité noire au conseil. S'ils pouvaient voter, tous ceux qui en ont le droit . . . Seulement voilà, la réalité, elle, est brutale et concise : quelques chiffres qu'on m'a communiqués parlent d'eux-mêmes.

Ainsi, le comté de Dallas (Selma) compterait pour l'heure quelque 330 Noirs inscrits

Voir MARCHEURS en page 2

SOMMAIRE

Annonces classées / 60 à 71
Bandes dessinées / 50
Courrier de Pauline / 20
Décès, Naissances, etc. / 75
Editorial / 4
Finance / 52, 53
Horoscope / 32
Immeuble / 72
Les patrons / 62
Loisirs et récréation / 50, 51
Mach / 58
Mots croisés / 63
Nouv. internationales / 57, 75
Radio et Télévision / 74
Sciences / 76
Session fédérale / 17, 25 à 27
Session provinciale / 17, 25, 28
Spectacles et Concerts / 46, 47
Sports / 41 à 45
Tribunaux / 10, 11
Vie féminine / 18 à 23
Vie mondaine / 19
Vie religieuse / 48
Vie syndicale / 14, 15
Votre médecin / 16

MARCHEURS

SUITE DE LA PAGE 1

comme voteurs... sur un total de 15,130 voteurs en puissance. Et les Blancs ? Ils sont environ 14,450 qui pourraient exercer leur droit de vote ; 9,470 sont inscrits.

Le comté de Montgomery ? Les Blancs pourraient y être 62,923 à voter. Inscrits : 39,368. Les Noirs, eux, seraient 33,060 à pouvoir déposer un bulletin dans l'urne. Mais ils ne sont que 7,735 à être inscrits sur les listes électorales.

Au bas de l'échelle économique

L'aspect économique est plus frappant encore. J'ai effectué une rapide enquête. Elle semble indiquer qu'à Montgomery (et c'est la même chose dans le reste de l'Etat, apparemment), le coût de la vie y est sensiblement le même qu'à Montréal — la nourriture, dans les restaurants, y serait même plus chère. Mais les salaires y sont relativement moins élevés.

Quelques salaires "blancs" au hasard : il est vendeur dans une librairie. Il fait $1.25 de l'heure, pour un salaire brut de $50 par semaine — il faut néanmoins tenir compte des avantages sociaux propres à l'Alabama. Dans la même librairie, la première vendeuse — elle est d'origine allemande — gagne $60 par semaine (salaire brut).

Voici une serveuse, à mon hôtel : $25 par semaine, plus les pourboires. Lui, il est gérant du service "pièces détachées" d'un grand garage de Montgomery : $175 par semaine. Voici enfin un ingénieur. Il a 25 ans. Après le "High School", il a fait 5 ans d'études comme ingénieur. Il travaille au "Département des routes" du comté de Montgomery depuis 3 ans : $60 par semaine.

Et les Noirs ? Celui-ci marche de tout coeur (et il en a gros sur le coeur). Il a 27 ans. Il est cireur de souliers dans une pharmacie. Et cela, pour $25 par semaine, plus les pourboires. Son compagnon — qui a d'ailleurs bien mal aux pieds — est "bus-boy" : $20 par semaine. A l'hôtel, je demande à l'opératrice d'ascenseur combien elle gagne — "$18 par semaine, 6 jours par semaine, 7 heures par jour..."

Souvent, le temps supplémentaire est payé normalement. Et, si vous êtes "à la semaine", parfois pas du tout. Il est vrai que plus d'un employé blanc m'avouera subir le même sort.

Bref, pour récapituler, d'une façon générale, le Noir gagne près de la moitié moins cher que le Blanc. Et il a rarement accès aux "bons emplois". Les Blancs, eux, dès qu'ils grimpent un échelon social, se font un revenu "confortable, et, dans le commerce surtout, quelquefois illimité...

J'ai rejoint les marcheurs. On passe devant une maison de Noirs, plantée là, en bordure de la route, et entourée de verdure. Je sors du rang et je frappe à la porte. C'est une maison de bois, avec un étage. Sept pièces. Façade d'où se détachent des "rubans" de peinture. A l'arrière, un petit jardin. Devant et sur les côtés, une maigre pelouse.

J'entre. Ils sont sept, me dit la mère. Cinq enfants. Trois filles : 11 ans, 9 ans, 4 ans ; deux garçons : 10 ans et 6 ans — tous crépus comme il se doit.

Le "daddy" travaille tout près de Montgomery, comme manoeuvre : $35 par semaine. La mère, elle, lave la vaisselle dans un restaurant pour $14 par semaine et deux — maigres — repas par jour.

Dans le living-room trône une TV des jours héroïques. Mais la radio ne le cède en rien : une pièce de musée qui doit bien dater de 1938. Et, curieusement, tout à côté, un transistor "nec plus ultra" détonne : c'est celui de la "grande fille".

La maison, du dehors comme à l'intérieur, fait penser à certains taudis de Montréal.

"We shall overcome."... Je le souhaite de tout coeur. Mais la pauvreté n'est-elle pas universelle ?

Je me retape un demi-mille. Devant mes yeux des pieds exécutent une sarabande. C'en est effarant. Ici, une paire de bottes. Plus loin, des souliers de tennis, qui voisinent avec une paire de pieds aussi noirs que nus. Deux rangs en avant, c'est une étudiante (en tout cas, elle en a l'âge) qui est aussi pieds nus.

Là, ce sont des bottines de l'armée qui avancent péniblement. Enfin, j'aperçois des souliers décents, à semelle souple. Chose certaine, peu de marcheurs sont chaussés pour un rallye de cette envergure, même s'ils n'effectueront que 11 milles. Mais le suis-je mieux ? Mes pieds s'échauffent. Je décroche.

Vers sept heures, le téléphone sonne. Au bout du fil une voix "amie" : un Canadien. — Jean Cloutier, de Radio-Canada.

J'ai, comme qui dirait, l'impression que, à l'avenir, il se débarrassera difficilement de moi : il est motorisé.

NIELSEN

SUITE DE LA PAGE 1

les autorités américaines d'assurer l'extradition du fugitif Lucien Rivard, soupçonné dans un trafic de stupéfiants aux Etats-Unis.

— "Me Lamontagne vous a-t-il donné alors des renseignements que vous ne possédiez déjà ?" a d'abord demandé au témoin le procureur de la commission, Me André Desjardins.

Devant le silence du témoin, le juge a enchaîné :

— "Quel était l'objet de votre entretien avec l'avocat ?"

— "Ce que je lui ai dit apparaît dans les transcriptions de la commission", a répondu le témoin réticent, qui dit avoir lu dans les dossiers la déposition de Me Lamontagne relatant l'entretien.

Irrité par les réponses évasives du témoin, le juge suggéra d'ajourner quelques minutes, à la reprise des procureurs, car M. Nielsen venait de reconnaître que Me Lamontagne pouvait, en effet, lui avoir donné des renseignements qu'il ignorait avant son entretien avec l'avocat.

Cet aveu provoqua aussitôt des objections chez le procureur du député, Me Richard Beil (ancien ministre de l'Immigration dans le cabinet conservateur) et Me Ross Drouin, qui occupe pour ce parti devant la commission.

Bien que l'interrogatoire de Me Desjardins ne visât pas directement à relier les renseignements que possédait le témoin aux "fuites" du dossier de la RCMP, le juge Dorion accueillit les objections conservatrices en rappelant précisément son jugement du 23 février.

On se souvient que le juge, alors se rendit personnellement au bureau du premier ministre pour l'informer que la commission ne pouvait déborder sur les "fuites" de la Gendarmerie sans élargir les cadres de la commission, seule responsabilité du conseil des ministres.

Mais avant que le juge n'accueille les objections des Mes Drouin et Bell, le procureur de la commission avait réussi, à coups de questions répétées, à faire reconnaître par le témoin que Me Lamontagne, en effet, lui avait donné des renseignements.

— "Mais je révélerais les sources d'information si je devais répondre que Me Lamontagne m'a fourni des renseignements que j'ignorais avant de le rencontrer", a expliqué M. Nielsen, achevant de confondre le tribunal par des réponses aussi contradictoires.

Le juge, alors, ajourna.

La rencontre du 18 novembre

Pour Me Lamontagne, ce jour-là, M. Erik Nielsen était un parfait inconnu. Il ignorait même que cet homme, qui voulait le rencontrer, était député du Yukon depuis 1957. Aussi, lorsque l'avocat de White Horse se présenta à son bureau, Me Lamontagne dut fouiller le guide parlementaire pour contrôler ses prétentions politiques.

Le député qu'on surnomme à Ottawa "Yukon Erik", n'a rien du défunt lutteur, au contraire. Il est assez petit, n'a rien non plus du chercheur d'or, et porte des lunettes classiques à monture de métal.

S'étant assuré qu'il était bien député, Me Lamontagne soupçonna alors que sa visite pouvait être reliée à l'affaire Rivard, mais, explique M. Nielsen, Me Lamontagne était réticent, voulant d'abord connaître ce que savait de l'affaire son interlocuteur avant de répondre à ses questions.

Pour rassurer Me Lamontagne, le député lui promit que rien ne serait révélé aux Communes de ce que l'avocat pourrait lui apprendre qu'il ignorait, si toutefois il décidait de faire une déclaration en Chambre à ce sujet, car il n'était pas encore fixé là-dessus.

Me Lamontagne, lui, jugea qu'il était préférable, dans l'éventualité d'une déclaration publique à la Chambre, de "corriger" s'il y avait lieu les renseignements que disait posséder le député.

Des renseignements assez minces

Ceux-ci, du reste, sont assez minces : M. Nielsen avait appris —, d'où, on ne le saura peut-être jamais —, que Me Raymond Denis avait offert $25,000 à Me Lamontagne; que ce dernier avait refusé; que Me Guy Lord, secrétaire du ministre de la Justice, semblait mêlé à l'affaire; qu'on avait menacé Me Lamontagne de lui faire perdre les causes du gouvernement s'il continuait de s'opposer à la libération sous cautionnement de Lucien Rivard; que Me Guy Rouleau, alors adjoint parlementaire du premier ministre, l'avait même appelé.

Me Lamontagne apporta quelques corrections : le pot-de-vin offert s'élevait à $20,000; Me Lord était innocent de mauvaises intentions; il avait été dupé.

"Mais il ne fut jamais question que Me Lamontagne rédige pour moi la déclaration que j'envisageais de faire aux Communes", déclare M. Nielsen.

Me Lamontagne, en effet, pensait lui offrir de préparer la déclaration qu'il ferait en Chambre. Dans son esprit, il n'était pas nuisible pour la cause contre Rivard que l'affaire éclatât aux Communes, cela pouvait même mettre fin aux pressions qui, prétend-il, s'exerçaient pour obtenir sa libération.

Mais il n'y donna pas suite, après avoir consulté son associé, Me Antoine Geoffrion, ses patrons, le gouvernement canadien, et Washington, qui l'avait chargé d'obtenir l'extradition de Rivard.

Plus tôt, hier après-midi, un journaliste, M. Gilles Constantineau, est venu relater une observation que Me Lamontagne lui fit le 20 novembre, à Québec : "Je pense que je vais écrire le "script" de Nielsen..."

"Il n'en fut pas question", affirme M. Nielsen, qui dit même avoir suggéré à Me Lamontagne de rédiger, lui, une déclaration à la presse, qui suivrait sa propre déclaration aux Communes.

La météo

Minimum : 15
Maximum : 28
MINIMUM CETTE NUIT: 15
MAXIMUM DEMAIN: 35

Bureau météorologique du Canada, DORVAL (PC) — **Régions de Montréal et Ottawa; Pontiac-Témiscamingue, Abitibi, Laurentides, Estrie et Mauricie** : Ensoleillé aujourd'hui; demain, ensoleillé sauf intervalles nuageux. Températures à peu près sans changement. Brises légères. Minimum cette nuit et maximum demain : Montréal, 15 et 35; Ottawa, 10 et 32; Témiscamingue, 10 sous zéro et 25; Rouyn, Noranda et Val d'Or, 15 sous zéro et 20; Sainte-Agathe, zéro et 30; Sherbrooke, zéro et 30; La Tuque, 5 sous zéro et 25.
Régions de Québec et du lac Saint-Jean : Généralement ensoleillé aujourd'hui et demain. Températures à peu près sans changement. Vents d'ouest de 15 milles avec rafales de 25 après-midi; brises légères cette nuit. Minimum cette nuit et maximum demain : Québec, 5 et 30; Chicoutimi, 5 et 20.

Un "A... s'écrase : 16 morts

SUITE DE LA PAGE 1

HALIFAX, (PC, UPI) — Un appareil "Argus" de l'ARC s'est écrasé en mer, hier, au large des côtes de Porto Rico. Selon les premières nouvelles reçues, il n'y aurait pas de survivants parmi les 16 membres de l'équipage.

Les autorités de l'ARC ont rendu publics les noms de 10 des 16 membres de l'équipage. Le lieutenant de section J.E.K. Huet, de Granby, le lieutenant de section J. E. Perron, de Montréal, ainsi que le lieutenant de section J. W. Tetrault, de Transcona, au Manitoba, se trouvaient à bord de l'appareil.

L'accident a eu lieu à environ 60 milles au nord de San Juan, la capitale de Porto Rico.

Le quadrimoteur Argus avait décollé de la base américaine de Roosevelt Road, près de San Juan, pour participer à l'exercice "Maple Spring", manoeuvres conjointes anti-sous-marines auxquelles participent les Etats-Unis et le Canada.

L'écrasement, qui est survenu peu avant minuit, a été rapporté par le sous-marin "Alcide" de la marine royale, qui participait aussi aux manoeuvres.

Un porte-parole de l'ARC a déclaré que les destroyers d'escorte de la marine "Gatineau" et "Terra Nova" avaient reçu l'ordre de se porter sur les lieux de la tragédie.

L'Argus, un avion de 128 pieds de longueur destiné à la chasse aux sous-marins, est utilisé par l'ARC depuis 1958, en remplacement du "Lancaster" sur la côte de l'Atlantique. Une escadrille de 33 avions "Argus" opère maintenant sous la direction du Commandement maritime.

L'avion, construit par "Canadair" de Montréal, transportait un équipement électronique très moderne conçu spécialement pour la recherche, la poursuite et la destruction des submersibles ennemis.

A cause de son long rayon d'action, jusqu'à 18 heures de vol, l' "Argus" a été employé à des opérations de recherches et de secours.

Il transporte ordinairement 15 membres d'équipage, trois pilotes, trois navigateurs, deux ingénieurs d'aviation, et sept opérateurs d'équipement électronique.

TREMBLAY

SUITE DE LA PAGE 1

Ainsi donc, le ministre Tremblay exigea la démission de Me Denis, mais accepta de fixer lui-même la date de la terminaison de ses services au ministère, vu "l'état de santé épouvantable" du jeune avocat ébranlé par les accusations que Me Pierre Lamontagne portait contre lui.

—"Il fut troublé, peiné, et protesta de nouveau de son innocence", a déclaré le ministre, aujourd'hui aux Postes.

M. Tremblay a révélé à la commission que le sous-ministre de l'Immigration l'avait informé, le jour où M. Denis lui confia qu'on l'accusait, que la RCMP, depuis une semaine déjà, avait vu à ce qu'aucun dossier confidentiel ne tombât aux mains du chef de cabinet.

M. Tremblay avait éloigné Me Denis de son cabinet avant d'avoir pris connaissance du rapport définitif de la GRC, "par mesure de prudence", dit-il.

Me Deschênes a occupé ce matin, pour la commission, en l'absence de Me André Desjardins, qui reprend l'interrogatoire cet après-midi.

GEMINI

SUITE DE LA PAGE 1

Les diverses manoeuvres effectuées hier constituent les premiers et timides pas vers le rendez-vous spatial de deux cabines qui sera indispensable avant de pouvoir tenter un lancement en vue de la conquête de la lune.

Une autre première

Ce vol a permis également, pour la première fois, d'utiliser les ondes d'un satellite de communications "Symcom" pour pallier la défectuosité enregistrée dans l'une des stations de repérage en Australie. Pendant le silence de cette station, l'équipage de "Molly Brown" a pu rester en rapport avec les autres postes.

Ce succès spatial américain devrait se compléter dans quelques heures par celui que la fusée lunaire "Ranger-9" est en voie de remporter en atteignant la lune pratiquement au point qui avait été fixé par les techniciens. Lancée dimanche, cette fusée va fournir des renseignements précieux sur une partie encore inconnue de la surface de l'astre.

Les cosmonautes seront de retour au Cap Kennedy demain et vendredi à Washington, ils recevront l'hommage de la nation américaine dont la fierté leur a été exprimée par le président Lyndon Johnson dans une communication téléphonique reçue à bord de l'"Intrepid" peu après leur récupération.

En souvenir d'une vedette

La capsule avait été baptisée "Molly Brown" en souvenir d'une vedette de Broadway du siècle dernier, dont la vie a fait l'objet d'un film récent, "The Unsinkable Molly Brown", où le personnage était incarné par Debbie Reynolds.

Les astronautes ont enlevé leurs combinaisons spatiales pour affronter l'extrême chaleur qui régnait dans leur étroit habitacle pendant l'attente des navires. C'est en sous-vêtements qu'ils sont apparus à l'air libre, le visage rayonnant.

...STAGE

SUITE DE LA PAGE 1

nous ne faisons pas mystère de nos échecs ; quant à nos succès en astronautique, c'est l'affaire de toute la nation, qui doit en être informée."

Les événements de la journée

Après le départ de M. Humphrey, plusieurs dirigeants de la NASA ont répondu aux questions des journalistes. De cette conférence de presse et du dépouillement de nombreux documents, je tenterai de retracer pas à pas les événements de la journée.

Levés à **4 heures 42 du matin**, Grissom et Young ont pris un solide déjeuner d'explorateur : jus de tomate, cantaloupe, oeufs brouillés, une tranche de boeuf, des rôties recouvertes de gelée. Pas de café, un seul verre de lait. Pendant le repas, Young reçut un télégramme — Long de 60 pieds — signés par 2,400 de ses concitoyens d'Orlando, ville située à environ 60 milles de Cap Kennedy. A **5 heures 53**, ils partaient en auto pour se rendre au "Complex 16" endosser leurs vêtements spatiaux faits d'une substance caoutchoutée recouverte de nylon. Incidemment, à la conférence de presse, on a dit qu'avec ces vêtements, Grissom et Young auraient pu sortir de leur capsule pendant leur voyage orbital ; mais cela n'était pas inscrit dans leur mission.

Deux médecins, les Drs Tubbs et Benson, examinèrent l'état physique des cosmonautes et prononcèrent un verdict des plus favorable. Un examen final, plus sommaire, devait avoir lieu lorsque Grissom et Young furent installés dans leur capsule. En outre, pendant les trois orbites, des appareils devaient constamment mesurer la pression sanguine, les battements du coeur et autres détails physiologiques des voyageurs de l'espace. Quelques minutes avant de les conduire vers la fusée Titan, on injecta de l'oxygène pur dans leur costume, d'abord pour nettoyer celui-ci, et ensuite pour dégager l'azote du corps des deux hommes.

Le décompte des minutes fut parfait

La météo avait laissé, la veille, quelque inquiétude, mais lorsque nous sommes arrivés à la base, à 7 h. 30, les nuages commençaient à se dissiper et, vers 9 heures, il n'en restait plus que de minces filaments épars.

Le décompte des minutes se fit si bien qu'il semblait que le départ aurait lieu une demi-heure avant le temps fixé, mais il se produisit une fuite qui fut rapidement corrigée, tout simplement en resserrant un boulon. S'il était survenu un contretemps plus grave, le départ eut pu être retardé jusqu'à midi, mais pas d'avantage car la NASA exigeait au moins deux heures de clarté après l'amerrissage de la capsule dans l'Atlantique : en principe, les trois orbites devaient durer quatre heures et cinquante-deux minutes : Grissom et Young ont pris quatre minutes de plus, ce qui est un exploit formidable.

A **7 heures 32**, on fermait les écoutilles de la capsule, soit 12 ou 13 minutes en avance. Puis commença le décompte impressionnant, pendant que les cosmonautes vérifiaient une fois de plus leurs instruments, en communication avec les techniciens installés dans un "blockhaus" voisin.

Les centaines d'appareils photographiques et de caméras de télévision étaient braqués sur la fusée, que l'on distinguait à peine, de notre poste d'observation placé à environ deux milles. Soudain, à **9 heures 24** une flamme orange jaillit ; à mesure que l'énorme engin s'élevait, le bruit paraissait s'accroître. Quelques secondes après on entendit deux ou trois éclatements, comme des coups de canon : on distinguait bien la fusée et sa courte traînée de feu, mais une catastrophe était-elle imminente ? C'était tout simplement trois avions militaires qui, en suivant la fusée pour prendre des photos, avaient dépassé le mur du son.

Le film des 3 orbites

Voici maintenant la séquence des principaux événements survenus pendant les trois orbites de la capsule Gemini. J'ai dû élaguer beaucoup de détails, car pendant tout le voyage, Grissom — son camarade a très peu parlé — n'a cessé de communiquer avec les stations au sol et sur des navires, disséminées sur tout le parcours des orbites.

Soixante secondes après le décollage, le véhicule spatial file déjà à 658 milles à l'heure et l'équipage est soumis à deux fois l'attraction terrestre au niveau du sol. Après deux minutes seulement, la vitesse est de 3,000 milles à l'heure. On allume le moteur du deuxième étage de la fusée. **Une minute** plus tard, la vitesse est montée à 3,500 milles à l'heure.

Quatre minutes et 35 secondes : vitesse de 12,000 milles à l'heure. Le pilote rapporte que le vaisseau navigue aisément, un peu plus d'une minute après on a détaché le moteur de mise en orbite : il n'a fallu qu'une quinzaine de secondes pour cette manoeuvre, au-dessus des Bermudes.

Vingt minutes : on traverse la côte nord-ouest de l'Afrique, et l'équipage communique avec la station des Iles Canaries. Grissom s'entraîne aux manoeuvres de roulement et autres déplacements du véhicule ; tout va bien. Il confie des problèmes au calculateur électronique pour s'assurer de son orbite.

38 minutes : l'orbite est de 87 milles marins (100 milles terrestres) à son périgée, et d'environ 121 milles marins (142 milles terrestres) à l'apogée. Dans quelques instants, on sera en contact avec le navire américain "Québec" stationné dans l'océan Indien.

Une très importante mission

56 minutes : Grissom passe au-dessus de la station d'observation de Carnavon (Australie) et il voit distinctement les lumières de la ville de Perth.

On se prépare, sur instruction venue du sol, à effectuer une manoeuvre importante au-dessus du Texas, celle de placer la capsule dans une orbite presque circulaire, à l'altitude de 100 milles environ. C'est alors que Young prépare l'expérience des effets de radiation sur le sang, en s'exposant pendant 20 minutes à du phosphore 32 radio-actif.

Une heure 18 minutes : On approche des côtes du Mexique. C'est presque le début de la seconde orbite. La manoeuvre de changement d'orbite, au-dessus du Texas, est une des plus importantes missions : en réalité, cela ne s'est pas encore fait par un véhicule spatial habité. Il n'a fallu que cinq secondes pour le réaliser, ce qui démontre la grande possibilité de déplacement de l'engin.

Une heure 48 minutes : On approche encore de la côte africaine. L'ordinateur a calculé la nouvelle apogée et le nouveau périgée de l'orbite : 97 et 105 milles respectivement.

Au-dessus de l'archipel Hawaii

Deux heures 19 minutes : On arrivera bien dans la troisième orbite. Le vaisseau vient de passer au-dessus de l'archipel Hawaii, dans le Pacifique. Un poste de la Marine annonce, peu après, que la couverture de nuages est des quatre dixièmes au point de chute, ce que confirme une très belle image transmise par un satellite météorologique Tiros.

Le navire "Québec" averti qu'il faut préparer la descente, information relayée par le satellite de communications Syncom II. L'amorce de la descente doit se faire un peu à l'est d'Hawaii, et le périgée sera abaissé de 50 milles.

Au-dessus de la péninsule de la Californie, on commence à ressentir l'absence de communications radio, due à l'ionisation de l'air causée par l'extrême chaleur qui entoure l'appareil. On avait pensé que des jets d'eau, à ce moment, annuleraient la perte d'électrons par les atomes de l'air, mais la communication n'a été possible qu'à très haute fréquence. Ce qui, d'après les experts, représente déjà un succès. Le reste est bien connu.

Toutes les précautions imaginables...

Toutes les précautions imaginables avaient été prises pour assurer le retour des deux cosmonautes.

On avait prévu que, si tout allait bien, ils tomberaient dans l'Atlantique, au large de l'île antillaise Grand Turk, à environ 800 milles au sud-est de Cap Kennedy. Dans l'Atlantique, la Marine avait stationné vingt navires le long des orbites que devait suivre la capsule Gemini.

Cette flotte comprenait le porte-avions "Intrepid" qui, en mai 1962, a repêché le cosmonaute Scott Carpenter. Dès que la descente de Grissom et Young était signalée par les stations de repérage, des hélicoptères, partis du porte-avions, avaient pour mission de survoler la région et de laisser tomber, d'une hauteur de 20 pieds, des hommes-grenouilles, le plus près possible du véhicule spatial. Il fallait en effet y attacher une sorte de radeau circulaire pour l'empêcher de sombrer avec ses deux passagers.

La marine et l'aviation s'étaient aussi préparées à recueillir Grissom et Young dans une autre zone de l'Atlantique, advenant une descente prématurée, pendant la première ou la deuxième orbite, ou même avant l'amorce de la première orbite. Dans ce dernier cas, la capsule Gemini se serait trouvée à 45,000 pieds d'altitude et il eut fallu recourir aux parachutes d'urgence.

Si un accident fût survenu dès le lancement ou dans les quelques secondes suivantes, Grissom et Young devaient se faire éjecter par leurs sièges munis de parachutes : ils seraient tombés, avait-on prévu, à environ 25 milles au large des côtes de la Floride. Des véhicules terrestres, des vedettes rapides, des avions et des hélicoptères ont été tenus en alerte dans cette région pendant les cinq minutes consécutives au décollage de la fusée.

DESLAURIERS

SUITE DE LA PAGE 1

insistant pour l'obtention du permis.

Dans la lettre du 12 mai, M. Dupuis fait dire au signataire que celui-ci appartenait à une vieille famille libérale, que la piste de course projetée s'appellerait hippodrome Longchamps", et qu'il savait que le projet "ne plairait pas à Louis Lévesque, grand favori de M. Maurice Duplessis qui détient actuellement le monopole dans ce domaine".

M. Deslauriers a raconté ces incidents après avoir décrit avec force détails comment il avait remis la somme de $10,000 "exigé par M. Dupuis" en rapport avec ce projet.

Une fois en possession de l'argent qu'il avait emprunté, M. Deslauriers s'est rendu à Ottawa le 9 mai 1962 vers midi, au bureau du député Dupuis.

Il a déclaré avoir remis tout l'argent à M. Dupuis et que celui-ci lui laissa cependant une somme de $1,000, qui devait être remise plus tard à M. Jacques Roy, alors secrétaire du ministre du Revenu Paul Earl.

Le témoin ajoute qu'à ce moment, Dupuis lui précisa que les $9,000 restants devaient être partagés également entre trois fonctionnaires du ministère provincial du Revenu.

M. Deslauriers précise qu'il était seul à ce moment-là, dans le bureau de M. Dupuis, mais que par la suite il raconta tout à M. Raoul Gobeil qui l'avait accompagné dans ce voyage éclair à Ottawa.

Les $9,000 à un messager

Par la suite, toujours selon M. Deslauriers, M. Dupuis a invité MM. Deslauriers et Gobeil à dîner à son appartement dans la capitale. Chemin faisant, on s'arrêta au Château Laurier où M. Dupuis descendit seul de l'auto pour "porter les enveloppes contenant les $9,000 à un messager". M. Deslauriers dit que M. Dupuis revint à l'auto trois ou quatre minutes plus tard et qu'ils se rendirent à l'appartement du député où ils causèrent quelque peu.

Ici M. Deslauriers note que le député Guy Rouleau, qui partageait le même appartement, a fait plusieurs apparitions dans la pièce où les convives se trouvaient.

Le témoin ajouta par la suite que quelques jours plus tard, il se rendit à Québec rencontrer M. Dupuis pour la remise des $1,000 à M. Jacques Roy.

Les deux hommes devaient dîner avec M. Roy, mais, à la dernière minute, M. Dupuis demanda à M. Deslauriers de lui remettre les $1,000. Je vais dîner seul avec Roy" expliqua M. Dupuis, selon le témoin.

M. Deslauriers avait raconté ce matin comment il avait réussi, au début de mai 1961, à se procurer les $10,000 en empruntant à gauche et à droite divers montants formant le total désiré.

L'instruction préliminaire de M. Dupuis a donc débuté pour de bon ce matin en Cour de Magistrat à St-Jean. Elle se poursuivra vraisemblablement aujourd'hui, demain et peut-être vendredi.

M. Deslauriers a déclaré ce matin qu'il avait entrepris des démarches pour l'hippodrome à la fin de janvier ou au début de février de 1961 et qu'il se choisit alors deux associés, le Dr Yves Papineau et M. Albert Harris, de St-Jean.

Le trio jugea bon au départ de consulter les députés locaux et rencontrèrent en premier lieu le député fédéral M. Dupuis au bureau de ce dernier à St-Jean. Ils rencontrèrent par la suite le député provincial de St-Jean, M. Philodor Ouimet.

Par la suite, les députés se dirent prêts à coopérer dans le projet, selon le témoin.

On entreprit alors un échange de correspondance avec Québec, plus précisément avec l'assistant-procureur-général du temps, Me Charles-Edouard Cantin, et aussi avec le contrôleur du Revenu provincial.

Par la suite, au cours d'une entrevue à Québec, MM. Deslauriers et Ouimet essuyèrent un refus verbal de la part d'un haut-fonctionnaire, un M. Gelly. Néanmoins, le député Ouimet expliquant que Geily n'était qu'un fonctionnaire, suggéra au promoteur de voir un ministre et le groupe rencontra effectivement le ministre du Revenu, M. Paul Earl.

Par la suite, le 7 mai 1961, M. Deslauriers dit avoir reçu un appel téléphonique de M. Dupuis, qui lui demandait pour le lendemain une somme de $10,000 pour l'obtention rapide du permis. "Il m'a dit que tout s'arrangerait immédiatement, sans retarder trop trop", dit le témoin.

M. Deslauriers ajoute que son interlocuteur lui demanda de l'argent, "pas de chèque". M. Deslauriers entreprit aussitôt des démarches pour obtenir l'argent. Ses deux associés ne purent lui en fournir. Il emprunta donc $2,000 à la succursale de la Banque Toronto-Dominion de St-Jean, sortit $600 de son propre compte de banque et obtint $2,400 de sa belle-mère, Mme Thomas Poissant, de Napierville, ainsi qu'un dernier $5,000 de M. Raoul Gobeil, de Brossard.

Dans la soirée du 8 mai, Deslauriers reçut un appel téléphonique de M. Dupuis qui se trouvait à ce moment à Ottawa, et Dupuis lui expliqua alors qu'il devait remettre cet argent à un messager au Château Laurier, sans toutefois préciser le nom du messager.

Au cours de la matinée, Me Raymond Daoust, procureur de M. Dupuis, protesta contre le fait que le procureur de la Couronne, Me Jean Bienvenue, désignait son client comme prévenu et demanda qu'on l'appelle "Monsieur". Me Daoust expliqua qu'il fallait faire des distinctions en certains cas. Me Bienvenue, tout en n'étant pas d'accord sur les distinctions, a répondu qu'il s'efforcerait d'utiliser le mot "Monsieur" de préférence à "prévenu".

L'instruction se poursuit cet après-midi.

ON VEUT

SUITE DE LA PAGE 1

M. Nielsen a nié l'affirmation du procureur, et déclaré que le délégué apostolique du Yukon, Mgr Coderre, avait lui fait des représentations identiques aux siennes.

Lorsque le procureur de la gendarmerie a tenté d'approfondir la question dans le but d'éprouver la crédibilité du témoin, l'avocat de M. Nielsen s'est fermement opposé à cette ligne de conduite et le juge s'est dit d'accord avec lui.

Les prochains "Gemini"

CAP KENNEDY, (AFP) — **Les deux prochains vols "Gemini-Titan" auront lieu, le premier, dans 60 à 90 jours. Il durera quatre ou cinq jours. Le vol suivant aura lieu au cours de l'été ; il durera sept jours.**

COURS DE VENTE GRATUIT

Les Compagnies Prêt et Revenu vous invitent à un cours gratuit sur la vente du Fonds Mutuel. Si vous êtes intéressé à vous créer une carrière dans ce genre d'investissement que l'on qualifie de

"Méthode moderne de faire du placement"

assistez à ce cours qui débutera le 30 mars 1965 à 8:00 hres p.m. à l'Hôtel Reine Elizabeth, Salon Bersimis.

Une invitation est aussi faite aux Dames qui seraient intéressées.

Pour réserver votre place, communiquez par téléphone entre 9:00 hres a.m. et 5:00 hres p.m. à 866-1068.

LUNDI PROCHAIN... AU CANAL 10
ENTRE 6h ET 6h50 DU SOIR

GRAND TIRAGE FINAL
À LA TÉLÉVISION DU
NUMÉRO SUPERCHANCEUX

qui rapportera à son heureux propriétaire

le SUPERPRIX de
$2,000
en argent!

Que votre numéro ait été chanceux ou malchanceux pendant le concours...

VOUS POUVEZ ENCORE GAGNER
LE SUPERPRIX DE $2,000

Ne manquez donc pas de syntoniser le canal 10... lundi prochain, entre 6h et 6h 50... pour assister au tirage final du

GRAND CONCOURS POPULAIRE DES
NUMÉROS CHANCEUX

organisé à votre intention par

LA PRESSE

vraie, variée, vivante...
indispensable à toute la famille

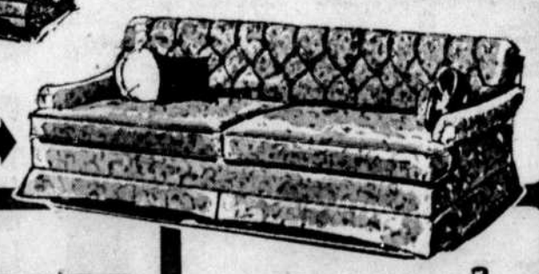
Pour toucher son superprix, le porteur du coupon numéroté gagnant devra répondre correctement à la question qui lui sera posée.

Rembourrage CHEZ Mr. CHESTERFIELD
TRAVAIL DE QUALITÉ À PRIX UNIQUE !



SOFA, FAUTEUIL $69
Main-d'oeuvre — A partir de
TISSU NON COMPRIS

AVANT
APRES



CARACTERISTIQUES
- Meubles stérilisés et mis à nu.
- Ressorts replacés d'une façon experte.
- Nouveaux coton et feutre ajoutés
- Ressorts noués de corde
- Tissus taillés pour chaque meuble.
- Travail entièrement vérifié avant l'expédition.
- Cueillette et livraison.



ESTIMATION GRATUITE LE JOUR ET LE SOIR
Aussi peu que $1.50 par semaine

Un décorateur expérimenté se fera un plaisir de vous montrer un assortiment varié et complet des nouveaux tissus.



GRATIS
1 paire de superbes draperies satin antique de 95" de long, gratuite, avec votre commande.

Mr. CHESTERFIELD
5676, RUE PARÉ
SERVICE TÉLÉPHONIQUE DE 24 HEURES
731-7736

LAMARCHE BAT LA MARCHE

SOFA-LIT
avec matelas à ressorts
CHOIX DE COULEURS
GRAND SPECIAL
$109.95
Léger supplément pour fauteuil



• AUCUN COMPTANT
• JUSQU'A 36 MOIS POUR PAYER
• PLAN MISE DE COTE



Futurs mariés
Nous avons un choix d'ameublements complet
3 pièces depuis $299

Ameublement Lamarche Enrg.
1589 est, RUE ONTARIO, Montréal — TEL. 522-9912

LA PRESSE

BUREAUX ET REDACTION VI. 9-4711 / LIVRAISON A DOMICILE VI. 9-1138

MONTREAL, MERCREDI 24 MARS 1965 — 81e ANNEE — No 69

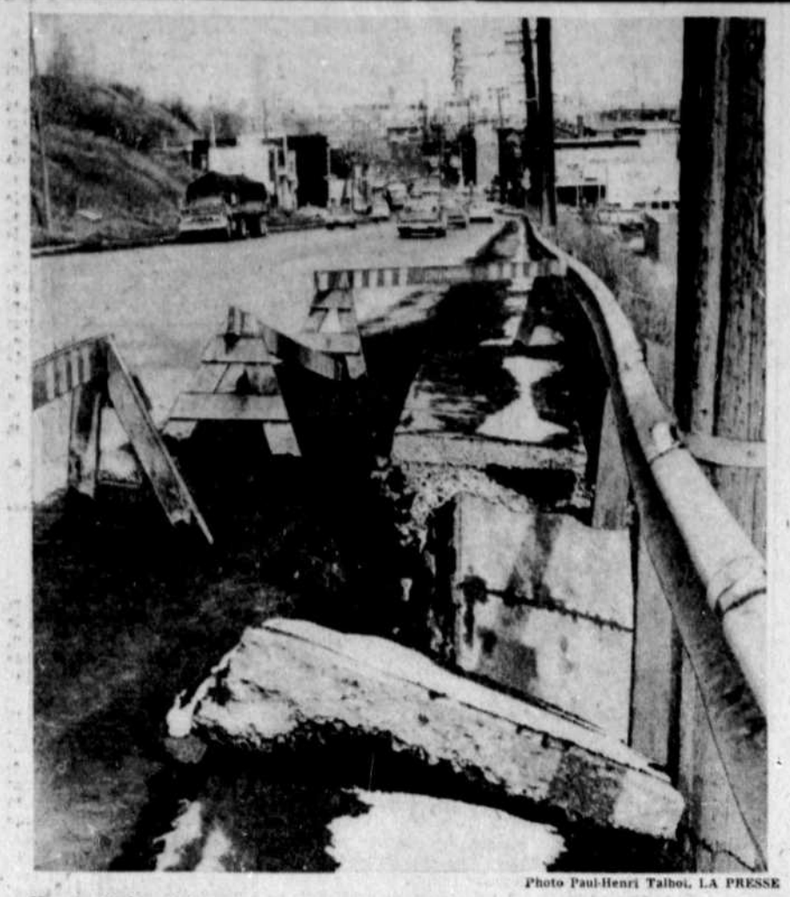


Photo Paul-Henri Talbot, LA PRESSE

Un trottoir cède

Le dégel printanier a causé ses petits désagréments hier, alors qu'un trottoir du chemin Upper Lachine s'est effondré. Heureusement, personne ne s'y trouvait au moment de l'incident. L'effondrement s'est produit entre la rue St-Rémi et le boul. Décarie. A cet endroit, la voie surplombe l'ancienne cour Turcot désaffectée.

C'est officiel, la CTM augmente ses taux...

. . . mais inclut l'île Ste-Hélène dans le secteur central

Avec l'entrée en vigueur samedi matin, à 5 heures, du nouveau tarif de la Commission de transport de Montréal comportant une augmentation des prix des billets, il n'en coûtera pas plus cher pour aller à l'île Sainte-Hélène que pour se balader n'importe où dans le centre de la ville.

La zone dite "intermédiaire" du pont Jacques-Cartier disparaît et se trouve intégrée dans la zone "centrale". Les correspondances seront donc valides à bord des autobus reliant la ville à l'île de l'Expo '67.

Ce matin, par une résolution unanime, et à cause de l'augmentation rapide du déficit accumulé de la commission, les commissaires ont résolu d'augmenter de 20% pour les adultes et de 33% pour les enfants les prix des billets d'autobus.

Les commissaires attribuent surtout à la hausse incontrôlable du déficit qui s'accumule d'année en année, notamment à cause d'une augmentation de salaires prévue pour les employés, et au fait que la seule source de revenus de la commission soit la vente des billets aux usagers, l'obligation dans laquelle ils se trouvent de décréter une hausse des tarifs.

En même temps qu'elle décrète l'augmentation, la commission inaugure une nouvelle politique de vente des billets, qui consiste à accorder un rabais pour l'achat de carnets de 20 ou 30 billets, et à offrir pour la première fois des carnets de billets pour étudiants.

Le nouveau tarif

Voici quels seront les prix des billets à compter de samedi prochain, 27 mars, à 5 heures du matin (les prix actuels sont entre parenthèses) :

Zone centrale

Adultes : 5 billets pour 90 cents ou 18 cents chacun (2 pour 30 cents ou 15 cents chacun).

20 billets pour $3.50 ou 17½ cents chacun (20 pour $3 ou 15 cents chacun)

Ecoliers : 6 billets pour 50 cents ou 8 1/3 cents chacun (7 ou 5 billets pour 30 cents ou 4¼ environ cents ou 6 cents chacun)

25 billets pour $2 ou 8 cents chacun (pas de carnets).

Autres zones

Adultes: 5 billets pour 50 cents ou 10 cents chacun (4 pour 30 cents ou 7½ cents chacun)

21 billets pour $2 ou 9½ cents environ chacun (pas de carnets).

Ecoliers: 7 billets pour 50 cents ou un peu plus de 7 cents chacun

(6 pour 30 cents ou 5 cents chacun)

30 pour $2 ou 6⅔ chacun (pas de carnets)

Les lignes Express

L'augmentation des taux à bord des autobus express subit une augmentation proportionnée. Les nouveaux prix sont :

Lignes Saint-Denis et Allard : 30 cents; lignes LaSalle, Westminster, Côte-Saint-Luc, Saint-Laurent et Forum-Football : 40 cents; lignes Lachine, Pie-IX et

Voir CTM en page 6

Protestation du Conseil du travail

M. Jean-Paul Ménard, président du Conseil du travail de Montréal, a révélé la teneur d'un télégramme de protestation envoyé par cet organisme au président de la Commission des transports de Montréal, M. Lucien L'Allier, par suite de la hausse des tarifs décrétée par cet organisme.

Voici le texte de ce télégramme :

"Protestons énergiquement hausse des tarifs sans préavis suffisant privant ainsi le groupement des citoyens apportunité de présenter objections. Stop Vous demandons respectueusement de remettre décision afin

Voir PROTESTATION en p. 6



Le Marché commun annonce sa participation à l'Expo

par **Jean Rivest**

Le Marché commun aura son pavillon à l'Expo 67, a-t-on annoncé aujourd'hui simultanément à Montréal et à Bruxelles.

Parmi les pavillons des nations, des provinces canadiennes, des industries et autres organismes, se dressera, sur l'île Notre-Dame, ce pavillon tout à fait spécial qui représentera trois communautés européennes, six pays, pratiquement tout un continent. Les trois communautés sont la Communauté économique européenne, la Communauté européenne de l'énergie atomique et enfin la Communauté européenne du charbon et de l'acier.

On sait que sur l'île Notre-Dame seront groupés, avec le pavillon du Canada, la plupart de ceux des pays étrangers, dont celui de la Russie.

Le pavillon du Marché commun y sera aussi construit sur un emplacement de 17,400 pieds carrés. C'est une dimension moyenne mais bien moins importante que celle des emplacements du Canada et de l'URSS, par exemple. L'Union Soviétique aura un terrain de 230,178 pieds carrés.

Le pavillon du Marché commun sera situé non loin du pavillon thématique "l'homme à l'oeuvre", consacré au développement de la technique, de la machine et de l'énergie dans l'histoire de l'humanité.

Première participation du genre

Cette initiative du Marché commun européen est la première participation d'un organisme international à l'Expo 67. Le pavillon illustrera les progrès accomplis vers l'unité européenne.

Les six pays adhérents au Marché commun sont la Belgique, la France, la République fédérale allemande, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas. A l'exception du Luxembourg, tous ces pays auront en plus un pavillon national propre à l'Expo.

Jusqu'ici, 41 pays (le dernier en liste étant l'Ethiopie), 17 participants de l'industrie et du commerce, les dix provinces canadiennes et deux villes (Paris et Montréal) se sont engagés à être présents à Montréal dans deux ans.

En outre, sept Eglises chrétiennes du Canada vont construire ensemble un pavillon chrétien commun. Les sept Eglises sont fort avancées dans la préparation de cette participation oecuménique tout à fait nouvelle.

L'exécution du projet préparé en commun, avec l'appui actif des plus hautes autorités de chacune des confessions, dont celle de Son Eminence le cardinal Paul-Emile Léger, se fait actuellement sous la direction d'un spécialiste de l'oecuménisme, l'abbé Jean Martucci, qui est en même temps une sommité dans le domaine biblique.

Message d'Addis-Abéba

Le commissaire général de l'Expo, M. Pierre Dupuy, ex-ambassadeur du Canada en France, a fait parvenir d'Afrique, où il se trouve actuellement, un message pour saluer la participation du Marché commun.

Il s'est dit "heureux de cette nouvelle et persuadé que le pavillon des Six sera certainement d'un immense intérêt.

"Le développement du Marché commun, ajoute M. Dupuy, a été l'un des pas les plus marquants vers l'interdépendance économique et sociale, et passionne le monde entier depuis sa mise en marche".

Le commissaire général se trouve justement à Addis-Abéba, capitale de l'Ethiopie, où il vient de conclure la participation de ce pays africain, après des conversations avec l'empereur Hailé Sélassié.

FAITS divers

Chasse à l'homme mouvementée dans l'est de la ville

Les deux bandits qui ont réussi un hold-up d'environ $2,000 à une succursale de la Banque Canadienne Nationale, 5090 rue Bellechasse, ce matin, ont finalement échappé aux poursuites des policiers en dépit des coups de feu qui ont été tirés sur eux.

Les policiers, aidés de chiens spécialement dressés, croyaient tenir les fuyards dans un monastère des Pères Franciscains à l'angle du boulevard Rosemont et de la rue Lacordaire ; ils ont vainement fouillé l'institution religieuse de fond en comble pendant une heure et demie, pendant que tout le secteur environnant était cerné, mais ils ne trouvèrent aucune trace des deux voleurs.

Pourtant, quelques minutes plus tôt, les deux hommes avaient été aperçus dans un champ boisé qui sépare l'hôpital Maisonneuve du monastère franciscain. Les agents Claude Gascon et André Hébert laissèrent leur auto dans la rue L'Assomption et les prirent en chasse à travers les ronces du champ planté d'arbustes.

L'agent Gascon tira même deux coups en direction des bandits mais ces derniers échappèrent à leurs poursuivants. Tout indiquait qu'ils s'étaient réfugiés au monastère mais les recherches ne donnèrent rien de ce côté. Un coupe-vent vert et une cagoule rouge furent retrouvés dans le champ.

Enfin, au bout d'une heure et demie, tout le personnel de la Sûreté municipale qui avait participé aux recherches quitta les lieux pour rentrer au poste.

Après le coup de la banque, les deux bandits coiffés de cagoule s'étaient enfouis dans une auto volée, une Oldsmobile 1959, blanche et bleue. Ils avaient abandonné cette voiture un peu plus loin sur un terrain de stationnement aménagé à l'arrière de l'hôpital Maisonneuve, s'étaient réfugiés dans l'hôpital, mais en étaient ressortis en voyant une auto-patrouille se diriger vers l'institution.

C'est par la suite qu'ils furent poursuivis dans le champ. On ne s'explique toujours pas comment ils ont pu disparaître si rapidement.

Selon la police, il s'agit d'un homme de 5 pieds et neuf pouces, assez mince, aux cheveux châtains, et d'un autre de 5 pieds et quatre pouces, pesant de 180 à 200 livres, aux cheveux noirs et portant une canadienne foncée.

Tentative de meurtre

Un individu de 57 ans a été appréhendé par la Sûreté municipale, peu après 6 h. hier soir,

Voir FAITS DIVERS en page 6

Début du procès de Michèle Duclos et de trois présumés complices, aujourd'hui, à New York

(par A.B.) — C'est aujourd'hui que s'instruit à New York le procès de la montréalaise Michèle Duclos et de trois Noirs compromis avec elle dans un prétendu complot pour faire sauter la statue de la Liberté et quelques autres monuments américains.

Les quatre inculpés ont été arrêtés dans la métropole américaine, le 16 février dernier, après qu'un agent secret se fut infiltré dans un groupe d'agitateurs et eut fait part de leurs desseins à ses supérieurs.

Selon la version de la police, Mlle Duclos serait la personne qui aurait transporté du Canada aux Etats-Unis la dynamite devant servir à la destruction des monuments.

Quatre autres Montréalais, trois hommes et une femme, sont présentement devant nos tribunaux relativement à la même affaire. La femme, Michèle Saulnier, a en outre été mise en accusation par un grand jury américain en même temps que Mlle Duclos et les trois Noirs, et la justice fédérale des Etats-Unis songe encore à réclamer son extradition.

C'est le juge de district Irving Ben Cooper qui entend aujourd'hui le début de la cause de Mlle Duclos et des Noirs. Au moment d'aller sous presse, nous ne connaissons pas encore l'issue de cette première audience, mais il est très probable que la comparution d'aujourd'hui ne sera tenue que pour la forme, la défense ayant l'intention de réclamer une nouvelle remise des procédures, et la poursuite ayant résolu de ne pas s'y opposer.

L'avocat de Michèle Duclos a appris hier à un représentant de LA PRESSE, au cours d'une conversation téléphonique, qu'il avait l'intention de réclamer un "procès séparé" pour sa cliente.

Giroux subira son procès aux Assises

par **Maurice Morin**

Le juge Armand Sylvestre a refusé tout cautionnement, tard hier après-midi, à un jeune employé des postes, Jean Giroux, âgé de 20 ans, du 2415, rue Fullum, présumé terroriste, qui venait d'être cité à son procès aux Assises, sous quatre graves accusations relatives à la possession de dynamite et de détonateurs.

L'instruction de Giroux avait duré toute la journée et l'un des témoins de la Couronne, Gilles Legault, âgé de 31 ans, du 7890 rue de Gaspé, lui-même inculpé dans cette affaire et dont l'instruction se poursuivra vendredi prochain, a été déclaré témoin hostile.

Après que Me Jean-Guy Boilard, procureur permanent de la Couronne, eut déclaré sa preuve close, le tribunal a décidé d'ajouter un chef d'accusation contre Giroux : celui d'avoir volé 80 bâtons de dynamite et des détonateurs dans une bouche du métro en construction. Les autres chefs d'accusation au nombre de trois, sont les suivants : conspiration avec Raymond Sabourin, âgé de 20 ans du 1867, rue Fullum, commis de bureau, pour se procurer de la dynamite, possession d'explosifs et possession de dynamite "dans un dessein dangereux pour le public ou dans l'intention de mettre la vie d'autrui en danger".

Si Legault a été déclaré témoin hostile c'est qu'il a dit, dans le box aux témoins, ne pouvoir affirmer si la signature GILLES LEGAULT, apposée au bas d'un document, au quartier général de la Sûreté municipale, était la sienne. "Je ne suis pas un expert", a-t-il ponctué.

Voir GIROUX en page 6

Rivard avait les clefs de la chaufferie

— Me Wagner

QUEBEC. (PCI) — "Lucien Rivard n'a jamais été en possession de la clef de la porte centrale de la prison de Bordeaux", a dit emphatiquement hier, M. Claude Wagner, procureur général.

Invité par des journalistes à commenter la nouvelle du quotidien "Montréal-Matin" selon laquelle Rivard a eu en mains les clefs de Bordeaux, M. Wagner a déclaré : "Jamais il n'a eu la clef de la porte centrale."

Selon une nouvelle publiée vendredi dernier par le journal "Montréal-Matin", Rivard avait les clefs de Bordeaux, ce qui lui avait permis de sortir de la prison par la "grande porte".

M. Wagner a déclaré que Rivard et son compagnon d'évasion, André Durocher, se sont emparés d'un trousseau de dix clefs utilisées pour ouvrir la porte principale et les portes secondaires de la chaufferie de la prison. Ces clefs étaient normalement suspendues à l'intérieur de la chaufferie et elles sont tombées entre les mains des évadés après que ceux-ci eurent maîtrisé, utilisant un revolver de bois, quatre gardiens.

Le procureur général a précisé que le trousseau de clefs de la chaufferie ne contient pas la clef de la porte principale de la prison. En outre, la seule clef pouvant ouvrir la porte principale était entre les mains des gardiens de l'entrée de la prison. Rivard et Durocher ont fui en utilisant une échelle et des boyaux d'arrosage pour franchir un mur de 25 pieds de hauteur.

On a perdu toute trace des deux évadés qui sont au large depuis le 2 mars dernier.

LaSalle Heights: l'entrepreneur ne se serait pas conformé aux plans

par **Oswald Mamo**

Le remplissage de la cave du bâtiment qui a explosé, le 1er mars dernier a LaSalle, n'aurait pas été effectué tel qu'indiqué dans les plans soumis à la Société centrale d'hypothèques et de logement et à LaSalle.

On se souvient que cette explosion a entraîné la mort de 27 personnes et mis sur le pavé une centaine de familles.

Hier, M. Ain, président de LaSalle Heights Inc., entrepreneur et propriétaire du centre domiciliaire comprenant l'immeuble détruit, était le témoin principal.

A une question de Me Georges Emery, occupant pour la Corporation de gaz naturel du Québec, selon laquelle l'entrepreneur ne s'était pas conformé aux plans dans la construction des 96 dernières unités du centre domiciliaire, M. Ain a répondu que la SCHL avait approuvé les plans des autres unités, objets des deux premières phases de la construction, qui ne montrent aucun remplissage. Il a souligné que le remplissage a été ajouté sur le plan des 96 dernières unités sans qu'il en ait eu connaissance.

"Est-ce que ceci n'aurait pas été ajouté par mesure de sécurité" a demandé Me Emery ?

"Je l'ignore", a répondu M. Ain.

L'armature d'acier

Me Emery a demandé ensuite si l'armature d'acier était construite à 24 pouces de distance au lieu de 12 pouces, comme l'indique le plan. Le témoin a déclaré qu'il l'ignorait, mais

Voir LASALLE en page 6

Vient de paraître !
COMMENT PREPARER
VOTRE IMPÔT
EDITION 1965
Indispensable à l'homme d'affaires
Le seul ouvrage du genre en français — par Jean Zalloni, C.A.
• Impôt fédéral (canadien) sur le revenu 1964
• Impôt provincial (Québec) sur le revenu 1964
• Liste complète des dépenses admises
• Principales formules avec exemples
SEULEMENT $2.50
LIBRAIRIES Pilon STATIONERS INC.
750 Beaubien 274-6487
8559 St-Laurent 381-8261
800 E. McRoyal 524-3081
851 Decarie St-Laurent 748-7961

Studebaker
"LA CANADIENNE" PAR EXCELLENCE
'65 COMMANDER
6 CYLINDRES, 2 PORTES, ESSUIE-GLACE 2 VITESSES, BRIQUET, ALTERNATEUR.
AUCUN COMPTANT
$65 PAR MOIS
$2295 MOINS BONI SPECIAL
CLOUETTE Automobiles
4590 rue St-Denis Tél. : 844-4445

ANALYSES D'URINES
ANALYSES DU SANG
Analyses complètes des urines $2.50
GROSSESSE
Test biologique (rats) $5.00
Résultat : 36 heures
Test Immunologique "Pregnosticon"
marque déposée
NOUVEAU ! $8.00
RESULTATS 2 HEURES APRES RECEPTION DU SPECIMEN
9 a.m. à 3 p.m. dimanche excepté
Positivité après 8 jours de retard
845-7251
Diverses analyses de sang à prix variés
PHARMACIE MONTREAL
La plus grande Pharmacie de Détail au Monde
BIQUET & DUQUETTE — PROPS

PRÊTS
6½%
LE TAUX LE PLUS BAS !
Obtenez rapidement un Prêt 1ère Hypothèque • Pour acheter, construire, refinancer votre propriété • Montréal et banlieue • Aucune commission • Que vous soyez client ou non • Consultez le Gérant.
LA BANQUE D'ÉPARGNE
DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL
OUVERTE TOUS LES SOIRS DE 7h. À 8h.

examen de la VUE
VERRES DE CONTACT
LUNETTES MODERNES
optométristes
B. KEMP, O.D.
J.-C. LARIVIERE, O.D.
3e ETAGE 842-5151 POSTE 538
Dupuis

LOUEZ
OUTILS et ÉQUIPEMENT pour LA MAISON / L'INDUSTRIE / LA CONSTRUCTION
273-2411
Perco
5272 BOUL. ST-LAURENT
OUVERT le vendredi jusqu'à 8h. p.m. le samedi jusqu'à midi

Un soulier de tout confort, le plus chic qu'une femme puisse porter...
Slater
Fabrication soignée dans du cuir authentique, de teinte "café au lait". Talon "tailleur". Empeigne conçue avec élégance . . . et simplicité.
Pointures : 6 à 12
Largeurs : 4A à B
$17.95
Louis Deslauriers Ltée.
H. Giroux & Fils Inc.
• 6914, St-Hubert — 273-2813 • 1500, Mt-Royal est — LA. 1-3164
• 4029, Ontario est — LA. 1-9414
STATIONNEMENT GRATUIT

$50,000 pour expliquer le rapport Sylvestre

QUEBEC (PCf) — L'Opposition a reproché vertement, hier, au ministre des Affaires municipales d'utiliser l'argent des contribuables pour promouvoir la fusion des municipalités de l'Ile Jésus avant même qu'un projet de loi là-dessus ne soit soumis à la Chambre.

Durant l'examen en comité des subsides du 4e budget supplémentaire des dépenses du gouvernement pour l'exercice en cours, M. Pierre Laporte a révélé qu'un montant de $25,000 prévu dans ce budget supplémentaire servira principalement à la préparation de deux ouvrages sur le rapport Sylvestre qui recommande la fusion des municipalités de l'Ile Jésus.

L'un de ces ouvrages sera un résumé du rapport Sylvestre qui a été distribué au chefs de file de l'Ile Jésus. Le 2e ouvrage, "qui sera illustré et beaucoup plus digestible", a dit M. Laporte, sera publié à 50,000 exemplaires et distribué à tous les citoyens de l'île.

L'opposition a reconnu l'utilité de présenter un résumé du rapport Sylvestre, mais elle a qualifié "de brochure de propagande" l'ouvrage illustré sur le rapport Sylvestre.

M. Daniel Johnson, chef de l'opposition, a déclaré que l'ouvrage illustré servira à "vendre" au public les recommandations que contient le rapport Sylvestre, "recommandations, a-t-il ajouté, qui sont litigieuses et on utilise les fonds publics pour faire passer une solution litigieuse."

"Le gouvernement, a poursuivi M. Johnson, veut bulldozer une solution aux problèmes intermunicipaux de l'île Jésus à laquelle s'opposent six maires qui y sont directement concernés."

40% des insulaires ne sont pas au courant

Le ministre des Affaires municipales, M. Pierre Laporte, a soutenu qu'il ne s'agit nullement de propagande mais d' "information". M. Laporte a révélé que selon une enquête faite ce mois-ci dans l'île Jésus, "40 pour cent de la population de l'île n'a jamais entendu parler du rapport Sylvestre."

C'est à la suite de cette enquête, a-t-il ajouté, qu'il a été décidé de lancer une campagne d'information sur les recommandations du rapport Sylvestre.

M. Laporte a révélé par ailleurs qu'un montant additionnel de $25,000 sera prévu pour les fins de cette campagne d'information dans le budget du nouvel exercice financier.

Le député J.-N. Lavoie "en conflit d'intérêt" ...

M. Johnson par ailleurs a déclaré que la "campagne de propagande" serait portée dans un domaine où M. Jean-Noël Lavoie, député de Laval et maire de Chomedey, se trouverait "en conflit d'intérêt" du fait des deux fonctions qu'il occupe.

Le premier ministre, a repris le chef de l'opposition, déclarant que s'il avait des accusations de conflit d'intérêt à porter contre un député, il devait le faire devant le comité parlementaire des privilèges et élections.

M. Johnson a ajouté que ce qu'il avait dit, c'est que le maire de Chomedey, également député à l'Assemblée législative, "est celui, et c'est de notoriété publique, qui a prôné la solution qu'a entérinée le rapport Sylvestre."

Durant le débat, M. Johnson a lancé qu'il avait l' "impression que le premier ministre n'avait pas compris qu'il y a deux ouvrages."

"Non, non, a rétorqué M. Lesage, le ministre des Affaires municipales vient de me le dire, il y a aussi un ouvrage vulgarisé."

PROTESTATION

SUITE DE LA PAGE 3

de permettre représentation appropriée à votre commission et aux gouvernements provincial et municipal. Stop. Considérons transports en commun comme service public dont le coût devrait être réparti équitablement entre usagers, industries, commerces, municipalités du Grand Montréal et tous les citoyens. Stop. Croyons décision hâtive de votre commission serait arbitraire et mal venue.

Conseil du Travail de Montréal,
Gérard Rancourt,
secrétaire.

Accident de travail

Un accident de travail a coûté la vie ce matin à M. Florient Martel, âgé de 48 ans, du 2222 rue Panet, employé de I. Selig & Sons, 370 rue St-Patrick, à Ville LaSalle.

FAITS divers

SUITE DE LA PAGE 3

après avoir apparemment tenté de tuer son propriétaire à l'aide d'un couteau.

La police a révélé qu'un rentier, qui occupait depuis peu un appartement au 2033 ouest, rue Notre-Dame, dans le quartier St-Henri, s'était présenté vers 6 h. à l'appartement du propriétaire, M. Roger Bissonnette âgé de 35 ans. Celui-ci se trouvait avec son frère cadet Jean-Paul, âgé de 34 ans, au moment de la visite inopportune de leur locataire.

Le "visiteur" aurait menacé M. Roger Bissonnette avec un couteau de boucher, muni d'une lame de 15 pouces. Son frère s'interposa entre les deux et réussit à désarmer le visiteur en se causant de légères coupures aux mains.

On croyait en avoir fini avec le locataire récalcitrant, mais il n'en était rien, il sortit un autre couteau de sa ceinture. Celui-ci avait une lame d'une longueur de huit pouces. Avant que les frères Bissonnette aient eu le temps de réagir, le locataire avait bondi sur M. Roger Bissonnette et l'avait frappé deux fois à la hauteur de l'abdomen.

M. Jean-Paul Bissonnette réussit de nouveau à désarmer l'assaillant et à le maintenir jusqu'à l'arrivée de la police sur les lieux.

Blessé au côté gauche et au côté droit de l'abdomen, M. Roger Bissonnette a été transporté à l'hôpital Général de Montréal. Son état, quoique grave, n'inspire cependant aucune crainte. Quant à son frère, il a pu être traité sur les lieux, ses blessures étant sans gravité.

Pour sa part, l'assaillant a pris le chemin des cellules en attendant de comparaître sous une accusation de tentative de meurtre.

8 arrestations dans une descente

Au cours d'une descente effectuée la nuit dernière, des policiers du poste 10, dans l'ouest de la Métropole, ayant à leur tête les détectives Emile Larivière et Georges Martin, ont appréhendé huit personnes, deux Torontois et six adolescents dont deux jeunes filles.

La descente a eu lieu dans une maison de rapport de la rue Tupper.

Le groupe était en possession d'une auto rapportée volée à Toronto. De plus, les suspects étaient recherchés par la police d'Ottawa relativement à une série de vols commis avec effraction, dans cette ville.

A Montréal, les personnes appréhendées, dont on ne peut dévoiler les noms, sont soupçonnées d'avoir passé des faux chèques, de s'être servis à plusieurs reprises de cartes de crédit dans plusieurs magasins à rayons et d'avoir commis bon nombre de vols de sacs à main dont l'un qui leur aurait rapporté $150, il y a quelques jours, et dont la victime était une vieille dame.

Les six suspects ont été confiés à l'escouade qui s'occupe des causes du Bien-être social.

Les meurtriers du caissier : policiers sur une bonne piste

Un officier de la Sûreté provinciale a révélé hier soir que les policiers croyaient détenir une bonne piste pour retracer les quatre bandits du Québec qui ont tué un caissier au cours d'un vol à main armée perpétré lundi matin dans une banque de Champlain, dans l'Etat de New York.

Une trentaine d'agents du FBI et de la police d'Etat avaient immédiatement été alertés à la suite de ce hold-up qui a coûté la vie à M. Roy Dominey, âgé de 53 ans, caissier au Illinburg Depot, à Champlain, N.Y.

La victime a succombé à ses blessures à son arrivée au Physician's Hospital, à Plattsburgh. M. Dominey avait été tiré à bout portant de deux balles de revolver, les deux seules que les bandits masqués aient tirées au moment du vol.

Les quatre cagoulards voyageaient dans une automobile qui avait été volée à Montréal. La Sûreté provinciale est intervenue dans l'enquête à la suite de la découverte de la voiture abandonnée à Huntingdon, près de Valleyfield.

L'enquête dans cette affaire a été confiée aux sergents-détectives Bernard Desnoyers et Denis de la PP. Dans l'Etat de New york, l'enquête est menée par le capitaine Harold Buller.

5e victime de l'accident de Rougemont

GRANBY. (DNC) — Une cinquième victime vient s'ajouter à la liste des morts dans l'accident de la route survenu à Rougemont vendredi soir. Un des blessés, qui avait été transporté à l'hôpital Notre-Dame, à Montréal, est mort des suites de ses blessures. Il s'agit de M. René Bouffard, âgé de 45 ans et demeurant à Notre-Dame-du-Rosaire, dans le comté de Montmagny.

Un autre occupant de la même auto impliquée dans l'accident, M. Paul-Emile Plante, également du même endroit, repose actuellement dans un état critique à l'hôpital Notre-Dame.

On se rappelle que quatre autres personnes avaient perdu la vie dans cette collision frontale, sur la route no 1, à la sortie ouest de Rougemont. Les morts sont M. et Mme Antonio Bolduc et leur fille Sylvie, de Magog, ainsi que M. Laurent Langevin, domicilié au 6559 de la rue Marquette, à Montréal.

Attentats contre des écoliers de Côte-des-Neiges

Les rapports de la police indiquent, ce matin, qu'un maniaque sexuel rôde dans le quartier Côte-des-Neiges depuis quelques jours.

Dans la seule journée d'hier quatre jeunes écoliers et écolières ont été molestés par cet individu qui leur aurait fait des avances indécentes.

Les attentats ont eu lieu dans les rues Plamondon, Victoria, Côte-Ste-Catherine et Wilderton. Les victimes ont rapporté les incidents aux autorités de leur école qui, à leur tour, ont avisé la police.

Le maniaque serait âgé de 25 à 30 ans.

L'incendie n'a pas empêché la production chez Avalon Hosiery

L'incendie qui a détruit la manufacture de bas pour hommes, à Hudson, près de Rigaud, lundi matin, ne touche en rien la production de la compagnie Avalon Hosiery Ltée, propriétaire de l'immeuble.

L'édifice abritait une de ses filiales, Hudson Hosiery Ltd, qui, elle, ne peut plus produire à cause de cet incendie.

Cambriolages dans des maisons privées

Des cambrioleurs se sont introduits par effraction chez Mme Margot C. Munzer, 1745 avenue des Cèdres, hier soir, et ont volé des fourrures et bijoux pour une valeur approximative de $2,000. Les voleurs ont fracturé la porte arrière de l'appartement pour faire leur coup.

Au cours d'un vol similaire commis également hier soir, d'autres cambrioleurs ont pris des fourrures et bijoux évalués à $1,600 à l'appartement de Mlle Irène Gasparitanos, au 768 ouest, rue Sherbrooke. Les suspects ont aussi emporté des articles dont la valeur n'a pas encore été déterminée.

Les cambrioleurs ont réussi à pénétrer dans l'appartement de M. Sam Robinson, 5400 rue Salaberry et se sont emparés de 25 habits, un manteau de fourrure, des bijoux et autres articles de valeur, le tout évalué à plus de $3,000.

Au sous-sol de la demeure de M. Robert Politick, 2395 Henri-Bourassa, un escroc a volé un équipement complet de ski et des bâtons de golf, le tout d'une valeur approximative de $700.

Mlle Jacqueline Libois, domiciliée au 10435 rue St-Hubert, déambulait près de chez elle, vers minuit, lorsqu'elle a été heurtée par un cycliste qui l'a projetée par terre. Profitant de cet accident, le cycliste s'est emparé de son réticule et a pris la fuite. Le montant du vol est d'environ $75.

Vol à main armée dans une banque

La Sûreté du Québec enquête sur un vol à main armée, perpétré par trois bandits armés et masqués, peu après 10 heures ce matin, à la succursale de la Banque Canadienne Impériale de Commerce, à Waterville, dans le comté de Compton.

Les malfaiteurs, qui ont fait main basse sur une somme d'environ $5,000, ont pris la fuite dans une auto rapportée volée quelques heures plus tôt.

LaSALLE

SUITE DE LA PAGE 3

qu'il croyait sincèrement que l'armature était conforme aux plans.

M. Ain a ensuite dit que le béton a été acheté de la Mount Royal Paving selon les dispositions d'un contrat signé entre LaSalle Heights Inc et cette firme, que les excavations, ont été effectuées par les employés de l'entrepreneur avec de la machinerie louée aux compagnies Bédard et Beaver Construction, que l'armature d'acier avait été commmandée à trois endroits différents et que l'empattement était de 12 pouces.

L'avocat de la SCHL a demandé, pour sa part si le ministère du Travail avait émis un permis pour la construction des 96 dernières unités du centre domiciliaire. M. Ain a répondu qu'il ne savait pas, mais que dans ces conditions, ce sont les architectes Mayerovitch et Bernstein qui devaient soumettre les plans au ministère concerné.

Rappelons que, selon les dispositions du chapitre 170 des statuts refondus de la province de Québec, des plans de tout édifice public doivent être soumis au ministère du Travail, conformément à la Loi sur la sécurité des édifices publics.

M. Jacques Farmer, ingénieur à la Corporation de gaz naturel du Québec, M. Ufford, ingénieur chimiste à la même compagnie, et M. Roy, ingénieur de LaSalle, sont les trois autres personnes qui ont témoigné hier.

L'enquête devait reprendre cet après-midi, à 4 h. 15.

CTM

SUITE DE LA PAGE 3

Pointe-aux-Trembles : 45 cents.

La commission souligne que les billets actuellement en circulation pourront être utilisés dans la zone où ils ont été émis à la condition que l'on dépose dans la boîte la somme additionnelle indiquée par le nouveau tarif.

Pour les adultes, la somme additionnelle est de 3 cents tant dans la zone centrale que dans les autres. Pour les écoliers, le supplément est de 2 cents. Sur la ligne Montréal-Longueuil, le supplément est de 1 cent pour les écoliers comme pour les adultes.

Une décision inévitable

Selon les "considérants" de la résolution présentée par le président de la commission, M. Lucien L'Allier, le déficit accumulé par la CTM au 30 avril 1965, sera de $2.3 millions.

Comme les prévisions budgétaires pour le prochain exercice indiquent un nouvel excédent des dépenses sur les revenus, le déficit sera alors porté à $5.2 millions.

De plus, la commission a inscrit à son budget une somme de $3.1 millions qu'elle dit être "une provision pour convention collective" qui portera alors à $8.3 millions le déficit accumulé. On sait que la convention collective des employés de la CTM est expirée depuis le mois de juin dernier et que le syndicat (CSN) négocie actuellement un renouvellement.

La résolution établit aussi qu'il "ne peut être question de réduire les services pour comprimer les dépenses" à cause de la loi constitutive de la CTM qui lui impose l'obligation de fournir un service adéquat.

GIROUX

SUITE DE LA PAGE 3

Mais Me Boilard a fait déposer le lieutenant-détective Jean-Jacques Parizeau, chargé de la cause, qui a déclaré que Legault avait signé le dit document en sa présence alors que le sergent-détective Roger Cormier était aussi présent.

La preuve de la poursuite a révélé que le vol des bâtons de dynamite avait été perpétré il y a déjà plusieurs mois, que les explosifs avaient été cachés dans le grenier d'un chalet d'été du père de l'inculpé, à Saint-Lin, dans les Laurentides, qu'ils avaient été retirés de cet endroit, à l'automne, puis enterrés pour les mois d'hiver, qu'ils avaient été déterrés au printemps et remis dans le grenier.

On sait que cette dynamite, Michelle Duclos en aurait pris possession et l'aurait transportée à New York.

Dans la capitale américaine, l'ancienne speakerine de la métropole est accusée, avec d'autres individus, de conspiration pour dynamiter des monuments historiques américains.

Une autre femme, Michèle Saunier, âgée de 31 ans, professeur de psychologie à l'Ecole normale Jacques-Cartier, est impliquée dans cette affaire d'explosifs, mais à Montréal.

Son instruction doit avoir lieu demain.

Me Luc Mercier réclame la mise en liberté de son client

Une fois que les témoins eurent été entendus, Me Luc Mercier, qui occupe en défense pour Giroux, a réclamé la mise en liberté provisoire de son client sous cautionnement, celui-ci fût-il élevé.

Il a fait remarquer que Jean Giroux n'avait pas de casier judiciaire, qu'il s'était livré aux autorités policières, qu'il se présenterait certes à son procès. Enfin, l'avocat de la défense a invoqué la Déclaration des droits de l'homme pour dire "que tout inculpé avait droit à un cautionnement".

De son côté, Me Boilard s'est opposé à ce que Giroux recouvrât sa liberté sous cautionnement, soulignant que le jeune homme faisait face à des accusations très graves.

Enfin, il a dit, dans ses longues observations, "que l'on se servait de la Déclaration des droits de l'homme à "toutes les sauces" et que cette Déclaration ne devait pas "primer" le code pénal".

Il était près de cinq heures et demie lorsque le juge Sylvestre a décidé de garder Giroux en cellule.

La prime de $15,000 ne semble intéresser personne

La prime de $15,000 offerte par le gouvernement fédéral pour retrouver Lucien Rivard ne semble plus allécher personne.

C'est ce que déplorait hier, à Montréal, le sous-inspecteur Paul Gagnon, de la Sûreté provinciale, l'un des responsables de la chasse à l'homme déclenchée le 2 mars dernier pour reprendre celui qui était le personnage-pivot de l'enquête Dorion.

"Tout indique que personne ne veut la récompense de $15,000", a dit le sous-inspecteur Gagnon, qui a précisé : "l'affaire semble complètement morte" !

Le policier a déclaré qu'au début cette offre de $15,000 représentait beaucoup d'espoir : on croyait que, la tête de Rivard étant mise à prix, il serait relativement facile d'obtenir des indications sérieuses sur ses déplacements, mais, depuis plusieurs jours, aucune information valable n'est parvenue au quartier général de la Sûreté.

Le sous-inspecteur Gagnon n'est pas d'avis que l'on doive fixer à plus de $15,000 la prime qui permettrait peut-être de capturer Rivard. "Je ne crois pas, dit-il, que la tête de Rivard vaille plus que $15,000 ; mais jusqu'à maintenant nous n'avons reçu aucune information sérieuse et je pense que, si le montant était plus élevé, certaines gens auraient plus de difficulté à résister à la tentation de vendre Rivard".

M. Gagnon croit que certaines personnes savent où se trouve Rivard, certaines personnes d'un certain milieu. Et ces gens, selon lui, n'ont pas ou plus de souci d'argent, de sorte que la récompense de $15,000 ne leur dit rien et qu'ils n'ont aucune raison de dévoiler l'endroit où Rivard pourrait se trouver.

Ajoutons que le sous-inspecteur Gagnon n'est pas du tout assuré que Rivard soit encore dans la métropole, même si la PP s'apprête à faire de nouvelles perquisitions ici et là, par acquit de conscience sans doute.

LA DOUCE EAU DE JAVELLE BIEN CONNUE... SUIT LA MODE!

maintenant en plastique incassable



CONTENU: 32 OZ... 1/3 DE PLUS!

Plus d'encombrante bouteille à rapporter! La Parisienne a fait son apparition chez votre épicier dans son nouveau flacon incassable. Même qualité, même efficacité, même sécurité pour vos nettoyages à la cuisine et à la salle de bains ... comme pour votre blanchissage!

COUPON D'ÉCHANGE

CE COUPON VAUT **6¢**

à l'achat de deux flacons en plastique de LA PARISIENNE
L'EAU DE JAVELLE VRAIMENT DOUCE ET EFFICACE
(Offre valable jusqu'au 1er mai 1965)



LP-24-3

M. l'épicier:
Vous êtes autorisé à rembourser ce coupon en notre nom. Votre représentant de Fyon & Fyon vous remettra 6¢ plus 2¢ d'indemnité pour chaque coupon si votre client et vous-même vous êtes conformés aux modalités de cette offre de lancement et si vous êtes en mesure de fournir une facture justifiant l'achat d'un stock correspondant au nombre de coupons présentés contre remboursement. Votre client devra payer toute taxe de vente ou autre. Valeur de remboursement au comptant: 1/20¢. Ce coupon n'est valable qu'à l'achat de l'eau de javelle La Parisienne.

COUPON D'ÉCHANGE

LA MAISON AU 1,000,000 DE TUILES!

UN VRAI TAPIS DE LAINE

Pourquoi acheter des imitations quand vous pouvez en acheter un "vrai" pour le même prix?

- La laine est un TAPIS EN SOI : moelleuse, chaude, ennemie de la saleté et facile à nettoyer à l'aspirateur.
- La laine est la seule fibre utilisée dans les tapis depuis plus de 2,000 ans.
- Si vous n'avez jamais eu un bon tapis de laine, vous ne pouvez savoir ce qu'est le vrai confort d'un tapis.

TOUT CE QUE VOUS DÉSIREZ D'UN TAPIS DE LAINE!



TOUT INSTALLE
AVEC DESSOUS EN CAOUTCHOUC DURALUX
POUR LE PRIX DU TAPIS SEUL!

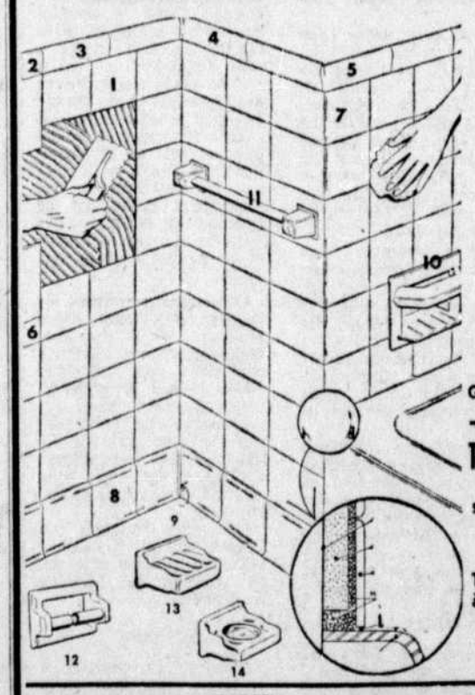
Un tapis de laine luxueux. Poils bouclés moelleux, texture serrée pour prolonger la durée, épais pour supprimer les traces de pas, coussiné à cause de son double fond.

30 VERGES CARREES POUR $330.00
complètement installé avec dessous de ¼" de caoutchouc

POSAGE GRATUIT SANS BROQUETTES
Comprend prise des mesures, estimation, livraison. Nos poseurs de métier donnent à vos parquets une finition professionnelle sans broquettes. Prix budgétaire pour le tout. Dessous en caoutchouc de ¼" compris. Tél. CR. 4-5528.

ou $16.00 par mois durant 24 mois

POSEZ VOUS-MEME VOS
TUILES DE CERAMIQUE



murs et parquets
4¼" x 8½"
6" x 6"
8¢ LA TUILE
Rég. 10¢ et 12¢ ch.
Calculez 4 tuiles par pied carré
Grand choix de couleurs

TUILE de PLANCHER
A SURFACE CRISTALLISEE SPECIAL DANS UNE COULEUR BEIGE ET BRUN
1" x 1"
Très facile à nettoyer
49¢ LA FEUILLE DE 1⅛ P.C.

SERVICE DE DECORATION INTERIEURE
Sans frais supplémentaires
TEL. CR. 4-5528

TUILE VINYLE TRANSLUCIDE
FIESTA



L'éclat du soleil sur un lac cristallin! Voilà la seule description possible de ces tuiles fabuleuses. 18 magnifiques combinaisons de couleurs — toutes sur fond allant du blanc au beige.

DIM. 12" x 12"
65¢ ch.

Le motif ci-illustré est grandeur nature

Se vendent normalement jusqu'à $2 chacune. Maintenant, pour la première fois, seulement



POSEZ VOUS-MEME
LE MARBRE RENAISSANCE
Fabriquée sur commande à n'importe quelle grandeur
Cette tuile magnifique relèvera la beauté et la valeur de votre maison.
Tuile de marbre "Renaissance" 12" x 12" x ⅛" d'épaisseur — Chacune $1.25
Quelques imparfaites parmi. — Livraison immédiate.
Allouer 3 à 4 semaines pour la livraison
Val. rég. $3 pied carré
TOUTE GRANDEUR MAINTENANT
$2.00 PIED CARRE

MONTREAL FLOOR COVERING LTD.

DANS LE CENTRE
3424, av. du PARC
(angle Sherbrooke)
VI. 2-8871
Stationnement devant et à côté du magasin

NORD
15 est, rue BERNARD
(angle St-Laurent)
CR. 4-5528
Stationnement tout le tour de l'édifice

SUD ET LAKESHORE
392A, boul. LAFLEUR
Ville LaSalle
(Centre Pont-Mercier)
DO. 6-7705



TOUS LES MAGASINS SONT OUVERTS JEUDI ET VENDREDI JUSQU'A 9 H. P.M. — SAMEDI JUSQU'A 5 H. P.M.

MONTRÉAL

Bourse de Montréal

Ventes	Haut	Bas	3 h.
1970 Abitibi	12¼	12⅛	12⅛
1325 Allian CCA	13⅜	13⅛	13⅛
— Algoma	78¾	77½	—
1405 Alumin	30¼	29⅞	30
100 Alum 4½p	40¾	40¾	40¾
— Alum 2p	49½	49½	—
— Anz cdn	12⅜	12⅛	—
— Anz Cdn p	28	28	—
— AnzT 4½p	45½	45½	—
100 AnzT 265p	53	53	53
— AnzT 290p	54	54	—
— Argus	20¼	20¼	—
— Arg 2.50p	52¾	52¾	—
— Arg 2.60p	53½	53½	—
— ArgC pr	16⅜	16⅜	—
1070 Asbestos	27¼	27¼	27¼
— Atl Sug	19¼	19¼	—
25 Bq CN	75¼	75¼	75¼
500 Bq Imp	71¼	71½	71½
300 Bq Mont	67¼	67¼	67¼
25 Bq NE	80½	80½	80½
50 Bq PC	55½	55½	55½
535 Bq Rov	81	81	81
— Bq TorD	68	68	—
25 Bathurst P	26	26	26
— Bathur PA	64	63¼	—
— Bathu P p	21¼	21¼	—
100 Bathu drts	11	11	11
960 Bell Tel	42¾	42¼	42¼
— Bow Mer Pr	51	51	—
150 Bow Paper	6½	6½	6½
220 Brazil	6¼	6	6
1150 BA Oil	35	34⅞	34⅞
825 BC Forest	29½	29¼	29½
— BC Phone	60	60	—
915 Brinco	5¾	5⅝	5⅝
2900 Broevl pr	7¼	7¼	7¼
— Bruck (A)	32	32	—
— Burrard Pr	8	8	—
975 Cal Pow	21¼	21⅛	21⅛
1225 C Cem	58½	58	58
— id pr	28½	28¼	—
— CD Sugar	25	25	—
300 Cl Fdry	50	49¾	49¾
— Can Malt	24½	24	—
— C S L	34	33¾	—
— C S L Pr	6¾	6¾	—
635 C Aviat E	15½	15⅜	15½
3200 C Brew	10	8⅝	10
— C Brew A	47	47	—
— C Brew B	51¾	51½	—
— CBr Alum	17½	17½	—
75 C Chem w	11¾	11¾	11¾
— C Fndtn	9	9	—
— C Hydroc	30	29	—
285 C I L	27	27	27
— C I L Pr	50	50	—
5655 Cl Pow	27½	27	27
250 Cl Pow Pr	50¼	50	50
— C Loce	7	7	—
125 C Marconi	5¼	5¼	5¼
1870 CPR	64¾	64	64½
— C Pet Pr	14¾	14¾	—
— C Pow P	25¼	25	—
— C Pow A	17¼	17¼	—
— C Refract	17¾	17¾	—
— C Vickers	25¾	25¾	—
— Central De	87½	86½	—
1150 Chemcell	19¼	19¼	19¼
— Chem 1.75	39¾	39¾	—
— Chem 1.00	23	23	—
25 Coghlin	15	15	15
— Col Cell	10½	10½	—
575 Cons MS	44½	44¼	44½
240 Cons Paper	44¾	44¾	44¼
100 Cons Text	28½	28½	28¼
— Consu Glass	10	10	—
— Coronation	5¼	5¼	—
— Crain RL	23½	23½	—
— Créd Foncie	81½	81½	—
— Cr Cork	119	119	—
— Cr Zell A	34¾	34	—
450 Crush Int	16	16	16
— Denison	26	25½	—
1350 Dist Seag	38¾	38⅜	38¾
750 D Bridge	27	26¾	27
— D Coal Pr	9½	9½	—
— D Corset	14	14	—
100 Do Fasco	27	27	27
— D Glass	16½	16¼	—
— D Glass Pr	19¼	19	—
— D Lime	5¾	5¾	—
100 Dosco	16¾	16¾	16¾
250 D Stores	25¾	25¾	25¾
300 D Tar	22¾	22¾	22¾
125 D Tar Pr	23¾	23¾	23¾
1070 D Text	39½	39¼	39¼
— Donohue	9¾	9¾	—
330 Du Pont	54	54	54
— Du Pont pr	82¾	82¾	—
— Dupuis A	14¼	14¼	—
— EC Trust	52	52	—
— Eddy Match	42½	42½	—
204 Falcon	93¾	92	93¾
50 Fam Play	24¼	24⅛	24¼
100 Fleetwd	20¼	20¼	20¼
200 Fraser	32¾	32½	32¾
— Freiman	5¾	5¾	—
200 Fr Pe p	360	360	360
25 Frosst A	24½	24½	24½
— Gen Dynam	41	41	—
— GN BRCI	15½	15⅜	—
50 GR BRCI p	49½	49½	49½
125 GL Paper	22½	22½	22½
— Harding Cr	30¾	30¾	—
— Hdy Andy	8	8	—
650 Hawk Sidd	6	6¾	7
125 Hollinger	32¾	32¾	32¾
— Holt Ren	16¾	16¾	—
75 Home O	22	22	22
— Home O	23¾	23¾	—
— Harding A	32	32	—
— Horne Pf	315	310	—
— H Smith p	44	44	—
1165 Hud Bay	76¼	75½	76½
225 Hud's Bay	13¾	13¾	13¾
650 Husky O	13¾	13½	13¾
892 Imp Oil	57½	57¼	57¼
1385 Imp Tob	15½	15⅜	15½
— I Toh Pr	6¾	6¾	—
85 Ind Accep	25	25	25
— I Ac 4.50	97¾	97¾	—
— Inland C Pr	21¾	21¾	—
— Inl N Gas	11¾	11¾	—
1800 Int Nickel	93¼	92¾	93¼
44 Int Pap	33¾	33¾	33¾
1117 Int Util	32¼	32¼	32¼
25 Interpro Pl	92	92	92
150 Iro Gl Pr	9¾	9¾	9¾
— Jamaica PS	13½	13½	—
— Labatt	20¾	20¾	—
— Laur F 2.00	41	41	—
— Lewis	8	7½	—
3650 Loblaw (A)	10¾	10¼	10¾
4000 Loblaw (B)	11¼	10⅝	11¼
120 Loeb M	13¾	13¾	13¾
— MacLaren A	21½	21½	—
— MacLaren B	21½	21½	—
883 MacMill-Pow	37½	37¼	37¾
675 MacLean	24½	24	24½
— Maritime E	21	21	—
— Maritime T	23	23	—
1735 Mass F	32½	32	32½
500 Met Stores	10	10	10
100 Miron 6%	13½	13½	13½
590 MitchR A	10¼	10	10¼
350 Molson A	40¼	40¼	40¼
275 Molson B	41¾	41	41¼
— 50 Mtl Loco	15¾	15¼	15¼
— Mtl Trust N	25	25	—
— Moore Corp	66	65½	—
— Morse A	16¾	16¾	—
25 Morse B	15	15	15
— Mussens	18	17	—
— Nat Contain	18	17½	—
— Nat Drug	12½	12⅜	—
— Nat Trust	101	101	—
250 NFLD Light	10¼	10⅛	10¼
325 Noranda	56¾	56¾	56¾
310 N S Light	30¼	30	30¼
— Ocean Fish	7¼	7¼	—
125 Ogilvie	14¾	14⅝	14¾
— Ogilvie pr	30¾	30¾	—
200 Ont Steel	36	36	36
1000 Pac Pete	11¼	11⅛	11¼
— Penmans p	130	130	—
— Placer	28¾	26¾	—
1100 Power Crp	16½	16¼	16¾
215 Price Br	42¾	42¾	42¾
— Price pr	90	90	—
— Probuild	135	135	—
835 QN Gas	11¼	11	11¼
10 QNG pr	149	147	149
— Q. Phone	25¼	25¼	—
— Reed Paper	7¼	7¼	—
— Reitman's	10½	10½	—
— Reitman' A	10	10	—
400 Rio Algom	14½	12⅝	14¼
— Rockwell	27¾	27¾	—
100 Ronalds	12½	12½	12½
100 Rolland A	11¼	11¼	11¼
— Rolland B	14¼	14¼	—
— Rolland Pr	93	93	—
400 Rothmans	24	24	24
— Royalite P	25	25	—
— Russel A	15½	15½	—
25 Royal T A	22½	22½	22½
130 St-L Cem A	37	37	37
200 St-L Ce w	16	16	16
— St L Cor A	103½	102½	—
2315 Saleda A	13¾	13¼	13½
150 Scott Lab	15¾	15¾	15¾
50 Shelf Can	17¾	17⅜	17¾
— Shell I Pr	28	26	—
— Shop Save	18¼	18¼	—
— Sicard	1	1	—
25 Sicard 6	20¾	20½	20½
— Simpsons	28½	28	—
— Soc GF	8	8	—
— Sogem Pr	15	15	—
— Southern	34½	34¼	—
55 Steel	16	16	—
1150 Steel Can	30¾	30½	30¾
— Steinhg A	46	46	46
— Steinhg P	104	104	—
135 Texaco C	54	53½	54
— T Fin A	15¼	15¼	—
600 Tr-C Corp	11¾	11⅝	11¾
400 Tr-C PL	37	37	37
75 Tr Mt P	20½	20¼	20½
— Triad Oil	223	223	—
— Turnbull	12	12	—
260 Un Carb	29¼	29¼	29¼
— Union Oil	17½	17½	—
— UN Steel	95	95	—
— Vian	13	13	—
— Welwood	12¾	12½	—
120 Wstk GW	38¾	38¾	39½
3025 WCoast T	15¾	15	15¾
925 Weston A	20¼	20½	20¾
— Wstn A w	12¾	12½	—
1200 Weston B	22½	21¾	22
— Zeller's	16¾	16½	—
— Zeller's P	51½	49½	—

Bourse canadienne

4500 Ajax	10	10	10
— Alpha	35	35	—
— Alpha (A)	90	90	—
— Alscope	83	83	—
3500 Alsol	14	14	14
— AMz Beau B	26	26	—
— Ameranium	6	5	—
— Anthonian	6½	6½	—
1000 1000 Arno	4½	4½	4½
3500 Augustus	32	32	32
— Baker Tale	9	9	—
1000 Band-Ore	12	12	12
5000 Bateman	6½	6	6½
— Beid-C Pr	13½	12¾	—
— Blank Haw	260	260	260
106500 Black River	20	17	20
600 Blue Bon	340	335	335
— Bluewater	33	30	—
— Bornite	7½	7	—
50 B Carpets	48	48	48
2500 Bruce-Prest	19	18½	19
3000 Bruneau	25	25	25
4000 Burnt Hill	34	31	34
— Cal-Ed	22¾	22¾	—
— Calumet	6	6	—
3700 Camflo	355	350	350
— C Arena	300	300	—
100 CG Inv	65	65	65
200 C Ind G	12¾	12¾	12¾
200 C Interur	370	370	370
— C Magne	73	73	—
— C Sec U	140	140	—
— Carbec	8	8	—
1500 Cartier	10	10½	10½
— Casavant	475	475	—
100 Cassiar	13¾	13¾	13¾
500 Cessland	450	445	445
10100 Chemalloy	155	147	150
— Chib Copp	7	7	—
— Chipman	23	18	—
1500 Cleveland	8	8	8
— C H & M	85	85	—
2200 C O & G	50	47	50
5125 Commodo	6½	6¼	6½
— Comm w	5¾	5¾	—
31500 Cominga	15	15	15
5300 C Canorama	51	43	48
— C Dv Sec A	180	180	—
1500 Con Man	43	41	42
— C Mogador	36	33	—
— C New Pac	12	12	—
2000 C Persh	19	17	17
1000 Con Virginia	40	40	40
6500 Copstream	14	13½	13½
25 Couvrette A	31	31	31
— Cr MG A	13	13	—
— Cr St-L A	10½	10	—
8500 Crown B Cp	64	60	61
— Dauphin	29	27	—
— Delta	290	290	—
750 Denil A	15	14½	14½
456000 Dolsan	34	30	33
— Dom Exp	13	13	—
— Dom Lease	31	31	—
— D Oilcloth	35	35	—
— Drum W	11½	11	—
— Dumagami	65	65	—
500 Dumont	28	28	28
1400 East Sull	61	60	61
— East Vent	32	32	32
— Electrol	9¾	9¾	9¾
11000 Emco Oil	6	5	6
107000 Equity Ex	35	31	32
2000 Fab Met	23½	23	23
— Fabi	5	5½	5½
— Fano	9½	9	9
— Fiscal	5	11	11
— Fludal pr	20	19	19
500 Flint Rock	58	58	58
— Fontana	4	4	4
— Ft Reliance	40	39	39
17500 Fox Lake	20½	19	20
7500 Frigistors	53	45	45
— Fundy	5½	5½	5½
9000 Futurity	40	36	36
1000 Ghislao	33	33	33
1000 G Addiron	200	200	200
10900 Glen Lake	165	185	165
1000 Garney	40	40	40
— Grissol	255	250	250
1000 Gui-Por Ur	30	30	30
— Hastings	395	395	—
— Inland Cth	5½	5½	—
1000 Inspiratn	220	213	220
300 Int Atlas	135	135	135
— Int Ceram	6	6	—
1000 Jasp Dredg	15½	15½	15½
— Inv Found	32	32	—
— Israel	12	12	—
10000 James Bay	58	52	52
— Jockey	6¼	6¼	—
4700 Jubilee	210	205	210
1500 K Desmond	65	63	63
— Kenting A	5½	5½	—
200 Kiena	320	320	320
300 Kodiac Pet	185	180	180
— Kontiki	8	8	—
— Lab Ace A	10	10	—
— Labrador	40½	40½	—
1600 Ladubec	35	35	35
1000 Lait Lecl A	10½	10¼	10½
— Lambt A	15¾	11	—
— Lingside	4	4	—
1000 Lithium	11	11	11
— Lochaber	250	250	—
1000 Louanna G	23	23	23
— Malartic HY	23	23	—
— Massval	11	10	—
— McAdam	69	69	—
500 McKinney	24	24	24
81 Melchers	22	22	22
— Melch Pr	5½	5½	—
6500 Merc Chip	12	11½	12
500 Merrill	52	52	53
— Mid-Chib	26	26	—
3500 Midepsa	250	250	255
3000 Mistango	28	28	28
— Molyb	60	60	—
500 Monpre	12	12	12
1200 Mt Costigan	22	21	22
— Mount C	24	20	—
2400 Mt Pleast	102	100	102
— MR Dairie	$400	425	—
— MR Rice	$ 19	19	—
— NAut Vend	115	115	—
— Native Min	12¼	12	—
1000 N Formaq	7	7	7
7300 N Imperial	240	235	240
200 Newrich	18	18	18
— NW Amulet	6½	6½	—
800 Nocana	7½	7½	7½
— NA Asbestos	5	5	—
— NA Rare M	30	30	—
8000 NorthEx	250	245	245
— NW Canalsk	13	12½	—
— Opem Ex	15	15	—
— Paton 7 Pr	26	20	—
11500 Pat Silver	20½	20	20
4500 Paudash	13	11	12
200 Peace Riv	450	445	450
— Pembrk El	25	25	—
— Pennbec	7	7	—
50 Peso S	150	150	150
4800 Phoenix O	80	80	80
1000 Pitt Gold	5	4	5
37000 Porcupine	37½	35	36
— PwC 1 pr	48¼	48¼	—
2000 PwC 2 Pr	17	17	17
2500 Que Chib	19½	19	19
— Q Cobalt	155	155	—
— Q Indust M	33	33	—
6000 Qu Smelt	25	23	25
— Qu PH 50	20¼	20¼	—
— Qu PH 51	20¾	20¾	—
— RM BearA	17¼	17¼	—
— Red Crest	4	4	—
4300 Rusty L	42	42	42
550 Rubv Fon	415	410	415
2400 Rubv F wt	37	35	37
— RA Pete B	16½	16½	16½
800 STL Colum	333	330	333
— STL D Lds	75	75	—
— Sangamo	800	800	—
7000 Sopawa	35	33½	33½
— Select F	500	500	—
— Sogena	10¼	10	—
— Silver Reg	16	16	—
15000 Silver Sum	20½	19½	20
2000 Silver T	22	22	22
250 Sobeys A	18½	18½	18½
2000 S Dufault	6	6	6
1100 Spartan Air	62	62	62
— Spartan w	6	6	—
7800 Stairs Ex	172	170	170
— Std Gold	11	11	—
200 Sullivan	420	420	420
— Superpak	375	375	—
— Surface	35	35	—
3500 Tache	12	12	12
300 Taliman	78	78	78
1000 Tazin	7½	7½	7½
5300 Tib F Expl	6	5½	6
— Titan	7	7	—
— Tooke	175	175	—
— Tooke Pr	250	250	—
— Tor Lt	370	370	—
— Tr C Freez	225	225	—
1500 Trslerre	52	52	52
600 Tru Wall	485	480	480
300 U Corp B	13	13	13
2000 Un Obalski	37	37	37
— U Towns El	6½	16½	—
— Val-Mar	5½	5½	—
600 V Dr Hout	140	135	135
1000 Vanguard	6	6	6
— Wabasso	16½	16	—
— Westburne	150	125	—
— Westeel	15¾	15¾	—
— Western M	515	510	—
7000 West Tin	50	48	50
19150 Westville	54	50	50
1600 White Star	35	33	33

Ton inchangé de la cote à l'ouverture

MONTREAL — La tendance générale des cours, sur les Bourses de Montréal et Canadienne, à l'allure incertaine et un peu faible en début de séance, semble se raffermir à l'approche de la clôture, surtout parmi les industrielles.

L'indice industriel marque une légère avance de 0.2; celui des banques décline de 0.4, les services publics de 0.1 et les papeteries sont inchangées. L'indice composé marque un faible gain de 0.1 à 163.5.

Parmi les principaux gagnants et perdants, Nickel gagne ⅜, Steel Canada ¼, Gaz Naturel de Québec ¼, Chemcell ⅛ de même que Aluminium, Bell Telephone perd ¼, Falconbridge ⅛, Loblaw "A" et "B" ⅜ et ¼ chacun, West Coast Tr, gagne ¾ et CPR perd ⅜.

Aux spéculatives, Dolsan, la plus active, gagne .06½ à 34 cents, Equity perd .02½ à 32 cents, New Imperial perd 13 cents à 2.35 et James Bay baisse de .02 à 56 cents.

* * *

TORONTO — Les industrielles et les valeurs aurifères enregistrent de légers gains à Toronto, vers le milieu de l'après-midi. Par contre, les métaux usuels et les pétroles de l'ouest accusent de faibles déclins.

Du côté des spéculatives, l'activité est passablement réduite comparativement à certaines séances récentes.

Aux industrielles, Banque de Montréal recule de ¾ à 67, MacLean-Hunter gagne ⅞ à 24¾ et Dominion Bridge et Massey déclinent de ½ chacune.

Aux spéculatives, United Buffadison perd .03 à 80 cents et Banff Oil gagne 20 cents à 3.45.

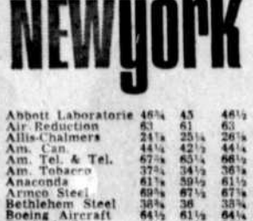
Aux métaux usuels, Hudson Bay baisse de 1½ à 74½ et Cominco gagne ½ à 44¾.

* * *

NEW YORK — Quoique irrégulière, la tendance générale des cours à Wall Street, est plus élevée.

Les lignes aériennes, les aciérsie et quelques titres particuliers enregistraient des avances de 1 point ou plus.

La tendance de la cote est en général plus élevée parmi les



aciéries, les chemins de fer, les services publics, les chimiques et les électroniques.

Les caoutchoucs sont plus faibles, tandis que les automobiles, les pétroles, les tabacs, les pharmaceutiques et les matériaux de construction sont mixtes.

L'avance des cours est principalement due à la fermeté des aciéries, à la suite de la déclaration du Secrétaire au Commerce, qui déclara que l'industrie sidérurgique signerait de nouveaux accords avant le 1er mai, date prévue de la grève.

L'indice industriel Dow Jones gagne 2.11 à 900.80.

* * *

LONDRES (Reuter) — Les cours continuent de progresser à Londres mais en raison des prises de profits, les gains ne sont pas aussi nombreux qu'au début de la semaine.

Les valeurs de tout repos restent calmes.

Les titres transigés en dollars sont ternes malgré une légère amélioration de la tendance à Wall Street.

Les banques anglaises négociées aujourd'hui se sont raffermies mais les banques canadiennes ont fléchi.

Les sidérurgiques étaient calmes.

Les distilleries ont légèrement augmenté. Guest Keen a baissé un peu.

Les principaux pétroles au nombre desquels se trouvaient British Petroleum, Royal Dutch et Shell sont restés fermes.

Les aurifères subissaient des fluctuations.

* * *

PARIS — Le marché reste soutenu dans l'ensemble. De nouvelles progressions, souvent substantielles, se font jour dans plusieurs groupes de valeurs françaises au comptant et l'augmentation du volume d'affaires observée depuis plusieurs séances s'est confirmée et accentuée aujourd'hui. Le regain de fermeté dont le marché a fait preuve depuis la veille de la liquidation mensuelle a visiblement facilité le règlement de certaines opérations déficitaires et a donc contribué à la création d'un climat rasséréné.

D'autre part, les allégements fiscaux en faveur des sociétés dont le détail a fait l'objet d'une communication du ministre des finances au conseil des ministres de ce jour, apportent une contribution positive à la meilleure tenue du marché, les milieux financiers les interprétant, en premier lieu, comme une marque de sollicitude à l'égard de l'activité financière privée. De l'avis des observateurs, les conditions d'une reprise au moins technique du marché se trouvent ainsi réunies.

fonds mutuels

Compilés par F.I. Dupont & Co.

	Achats	Ventes
Affiliated Fund	3.12	3.41
xAmerican Shares	4.29	4.64
Andreae Equity	3.04	3.32
All Canadian	6.67	7.31
All Canadian Div.	8.85	9.70
American Growth F	11.60	12.77
Beaubran Corp.	42.70	44.36
Canada Growth	6.18	6.75
Canadian Energy	9.14	10.02
xBullock Fund	15.18	16.64
xBoston Fund	10.50	11.54
Canada Growth	6.18	6.75
Canadian Energy	9.14	10.02
Canadian Investment	4.32	4.74
Canadian Trusteed	5.00	5.48
Canafund	56.00	59.83
Champion Mutual	7.63	8.29
Collective Mutual	6.28	6.83
Commonwealth Intl	11.07	12.13
C.I. Leverage	10.07	11.04
Corporate Investors	6.09	6.66
Divers "A"	31.00	—
Divers "B"	6.20	6.81
xDividend Shares	3.86	4.23
Dominion Compound	4.37	4.91
Dominion Comp.	4.17	4.74
Dominion Dvidend	3.61	3.88
xDreyfus Fund	21.80	23.70
Dynamic Fund	13.19	13.32
Dominion Equity	24.40	24.92
European Growth	6.39	6.98
Federated Growth	6.37	6.96
First Oil Gas	5.51	6.02
Fonds Collective "A"	7.59	8.25
Fonds Collectif "B"	8.53	9.41
Fonds Collectif "C"	8.48	9.22
Fonds Mutuel Adanac	3.12	3.41
The Fraser Fund	9.02	9.38
Group Inc.	4.39	4.80
Growth Oil Gas	12.00	—
Guardian Growth	4.44	4.72
xIncorporated Invest	7.68	8.39
Investors Growth	8.94	9.71
Investors Intl Mut.	5.39	5.86
Investors Mut of Can	5.12	5.56
xKeystone Cust S-1	26.36	28.76
xKeystone Cust S-4	5.74	6.27
xKeystone Cust K-2	6.20	6.77
xMass Invest Trust	17.49	19.11
Mass Invest Growth	9.68	10.58
Mutual Bond	8.31	8.71
Mutual Accumul	5.11	5.59
Mutual B I F	5.88	6.16
Mutual Income	6.64	7.26
One William	16.01	—
Pret Revenue	7.56	8.29
Provident Mut	6.16	6.70
xPutnam Growth	10.58	11.56
Radisson R.I.	5.32	5.85
Regent Fund	7.65	8.36
xResearch Investing	14.92	16.30
Savings Invest	7.58	8.29
1962 Exec of Can	7.08	7.33
xTV Electronics	8.63	9.41
Timed Invest	7.40	8.13
United Accum	9.13	9.93
xWellington Fund	13.27	16.64
Western Growth	6.16	6.73

x—Devises américaines

denrées AGRICOLES

Cours des denrées transmis à Montréal par le ministère fédéral de l'Agriculture :

Oeufs : prix de gros aux centrales de campagne, cageots de fibre : extra-gros .37 à .38 ; A-gros .36 à .37 ; A-moyens .34 à .35 ; A-petits .29 ; B. .29 ; C. .23.

Beurre : arrivages courants : non admissible 52¾. En gros, non admissible : 53½.

Fromage : livré à Montréal, ciré, arrivages courants, en gros québecois blanc ou coloré .38.

Pommes de terre : prix de gros, nouvelles du Nouveau-Brunswick $2.05 à $2.15 les 50 livres, .47 à .50 les 10 livres; Ile-du-Prince-Edouard $2.40 à $3.50 les 75 livres, $2.30 à $2.40 les 80 livres, .54 à .56 les 10 livres.

Poudre de lait écrémé : procédé par vaporisation, no 1 en sacs : 15 à 16, procédé par rouleau, no 1 en sacs : 14 à 15, autre catégorie pour nourrissage 13 à 13½. Poudre de lait de beurre pour nourrissage : 11 à 11½. Poudre de lait clair : 4¼ à 4½ cents.

Marché des bestiaux

MONTREAL (PC) — Les prix des bovins et des veaux étaient fermes aujourd'hui au marché à bestiaux de l'est de la métropole.

Les arrivages ont été les suivants : 160 bovins, 271 veaux, 27 porcs, 11 agneaux et moutons.

Les génisses communes se vendaient entre $13.50 et $16.50.

Les vaches moyennes de $14.50 à $14.75, les communes de $12 à $13.75, les sujets destinés à la mise en conserve de $8 à $11.75.

Les veaux moyens cotaient de $20 à $27, les communs de $13 à $19.

Les porcs de catégorie "A" valaient de $27 à $28, les truies, $18.

Les prix des agneaux et des moutons n'ont pas été fixés.

Cours du dollar

NEW YORK — Le dollar canadien était en baisse de 5/64 à .92¼ en argent américain.

La livre sterling a augmenté de 3/64 à $2.79 9/64.

* * *

MONTREAL — Le dollar américain était en hausse de 3/16 à $1.08 13/32 en argent canadien.

La livre sterling était en hausse de 9/16 à $3.02 11/16.

cote des grains

WINNIPEG

23 MARS 1965

Marché à terme :

	Ouv.	Haut	Bas	Clôt.
AVOINE :				
Mai	82⅞	83	82⅞	82⅞
Juil.	82⅜	82⅜	82¼	82⅜
Oct.	—	—	—	80⅛
Déc.	—	—	—	80¾
ORGE :				
Mai	1 26⅞	1 29	1 28¾	1 28¾
Juil.	1 28¼	1 28½	1 27⅜	1 27⅛
Oct.	1 21⅞	1 22⅜	1 21⅜	1 22⅛
Déc.	—	—	—	1 21⅜
LIN :				
Mai	3 28¼	3 28½	3 26⅞	3 27⅛
Juil.	3 30⅜	3 30⅝	3 29¼	3 29½
Oct.	3 25⅞	3 25⅞	3 25¼	3 25⅜
Déc.	—	—	—	3 21¼
SEIGLE :				
Mai	1 25⅞	1 26¼	1 25¼	1 25⅝
Juil.	1 27¾	1 28	1 27⅛	1 27⅜
Oct.	1 30	1 30	1 29¾	1 29⅞
Déc.	1 30	1 30	1 29¾	1 29⅞
GRAINE DE COLZA :				
Mars	3 04	3 04	3 01⅝	3 01¾
Mai	3 05⅜	3 06	3 02½	3 02⅝
Juil.	3 04½	3 04½	3 00⅜	3 00⅝
Nov.	2 50	2 50	2 49¾	2 49¾

AVOINE : 2 cw 83¼ ; ex 3 cw 80⅞ ; 3 cw et ex 1 fourragère 79⅛ ; 1 fourragère 76⅞ ; 2 fourragère 73⅜ ; 3 fourragère 70⅝ ; fourragère mélangée 50.

ORGE : 1 et 2 cw 6 rang 1.28¾ ; 1 cw 2-rang 1.27½ ; 2 cw 2-rang 1.24¾ ; 1 cw 6-rang 1.27½ ; 1 cw 2-rang et 1 fourragère 1.22¾ ; 2 fourragère 1.21¾ ; 3 fourrag

CAHIER No 5 / PAGES 57 - 72 LA PRESSE ANNONCES CLASSEES

MONTREAL, MERCREDI 24 MARS 1965 — 81e ANNEE — No 69

VU DE WASHINGTON

Il faudrait de l'humour dans leur narcissisme

par M. P. DEAN
(exclusif à LA PRESSE)

Les Américains se sont plaints, hier, du manque de "sportsmanship" des Français parce que les journaux de Paris, "France-Soir", en particulier, ont écrit que l'exploit des astronautes américains n'était pas à la hauteur de celui des cosmonautes soviétiques. Le correspondant de CBS à parlé de ces commentaires pendant plus d'une minute.

Les Américains ont raison de se soucier de ce que le reste du monde pense d'eux. Ils ne sont pas seuls au monde malgré le fait que les moins brillants parmi eux voudraient bien être seuls.

Le ministre des Affaires étrangères de la Grande-Bretagne, M. Michael Stewart, a rappelé, hier, aux Américains que leur Déclaration d'indépendance dit qu'ils doivent agir en prenant en considération l'opinion mondiale.

Les Etats-Unis ont des alliés. Les pays qui n'entrent pas dans cette catégorie, ils voudraient qu'ils soient au moins neutres et sans hostilité.

Faire le nécessaire

Les Américains sont très conscients du besoin d'être aimés. Ils exagèrent même sur ce point, mais ils semblent être de moins en moins capables de faire le nécessaire.

Ils étaient beaucoup plus aimés quand ils ne se mêlaient pas des affaires étrangères. Ils étaient alors un symbole de liberté pour de nombreux peuples opprimés. Les journaux, même les politiciens, parlaient de liberté et de lutte contre le colonialisme. Ces paroles plaisaient aux peuples qui n'avaient pas encore leur indépendance.

Il était inévitable que l'entrée des Américains dans l'arène internationale allait leur faire perdre des amis. Il est beaucoup plus facile de plaire aux gens quand on se tient à l'écart et qu'on critique les "oppresseurs". Mais quand on joue le rôle de policier international, rôle auquel une grande puissance ne peut se dérober, les amis d'hier, les nouvellement libérés, commencent à vous détester.

Impopularité inévitable

Un certain degré d'impopularité était inévitable pour les Etats-Unis. Mais ils firent des choses qui augmentèrent cette impopularité, plus que de raison. Le problème racial, naturellement, a contribué à cette baisse de popularité. Mais le trait de caractère américain qui fait peut-être le plus de torts aux Etats-Unis, c'est le narcissisme.

Les Américains, comme tous ceux qui appartiennent à un grand peuple, s'admirent immodérément — pas plus toutefois que les Français, les Allemands, les Britanniques, les Soviétiques ou les Chinois. Les habitants des petits pays semblent seuls capables de se voir avec un certain réalisme.

Mais tandis que les autres pays narcissistes ont appris à exprimer leur narcissisme de façon supportable aux autres narcissistes, les Américains l'expriment avec une innocence agaçante, avec la ferveur de certaines sectes protestantes très rigides.

Le sens de l'humour

L'Anglais et le Français se méprisent mutuellement mais ils y mettent beaucoup d'humour. Les Français, par exemple, écrivent des livres avec le titre "Les Anglais sont-ils humains ?" et c'est en Angleterre que le livre se vend le mieux.

J'admets que les Allemands n'ont pas cette sorte d'humour et c'est peut-être le sang allemand qui donne aux Américains leur narcissisme sérieux et sincère. Pour faire du narcissisme, il ne faut pas être sincère.

Sur le plan national, il n'y a rien de moins sincère que la sincérité. Les Américains s'acharnent à tâcher de nous convaincre tous de leur sincérité. Comme ils sont les grands maitres de la publicité, ils nous accablent de slogans, de réclames, d'affiches, de films de propagande et d'un journalisme qui se croit le plus objectif du monde (mais c'est seulement son jargon qui est objectif, la substance l'est de plus en plus rarement).

Un mérite unanime

D'autres grands pays libres ont ces mêmes défauts mais ces autres pays ont une population où s'expriment beaucoup plus d'opinions différentes qu'aux Etats-Unis, surtout sur la question du narcissisme national, tandis que les Américains sont beaucoup plus unanimes que quiconque dans la conviction de leur propre valeur, beaucoup plus acharnés dans leur publicité et beaucoup plus surpris qu'aucun autre quand on ne les aime pas.

Un Français n'est jamais surpris qu'on puisse le détester. Prenez, à titre d'exemple, les hôteliers et restaurateurs de Paris. Vous n'entendrez jamais un député français se demander si l'aide à l'étranger va acheter des amis. L'Américain, non seulement le demande, mais il insiste pour écrire sur chaque caisse de médicaments envoyée dans un pays pauvre : "Cadeau du peuple américain".

L'Américain s'efforce beaucoup plus de payer pour se faire aimer que de s'examiner franchement pour découvrir ce qui a fait tomber sa popularité. Un tel examen mettrait en doute le mythe national, la conviction que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes. Sans cette conviction, l'Américain donne l'impression qu'il se sent nu.

Dean Rusk nie que les Etats-Unis veuillent introduire la guerre des gaz au Vietnam

Il explique qu'il ne s'est jamais agi de gaz mortels ; que ces gaz n'ont été utilisés que deux ou trois fois depuis le début de l'année et que ces gaz non mortels continueront à être utilisés pour épargner des vies.

WASHINGTON (PA, UPI, AFP) — Les Etats-Unis n'ont aucunement l'intention d'introduire la guerre des gaz au Vietnam, a affirmé le secrétaire d'Etat Dean Rusk au cours d'une conférence de presse aujourd'hui. Mais il a ajouté qu'il n'était pas question d'interdire aux militaires américains là-bas l'emploi de bombes lacrymogènes chaque fois que ce sera nécessaire pour épargner la vie des civils.

Tout en soulignant que l'émotion qui a saisi l'opinion publique mondiale était injustifiée, M. Rusk a admis que la façon dont avait été rapportée de Saigon l'utilisation récente des gaz lacrymogènes au Vietnam avait pu prêter à confusion.

Il ne s'agit pas, a-t-il affirmé, d'une expérience destinée à être étendue. La portée de l'utilisation des gaz de police dans les opérations militaires est d'ailleurs trop limitée pour que son extension puisse devenir un élément important de la lutte contre le Vietcong.

Le secrétaire d'Etat a révélé, en effet, que l'emploi des gaz lacrymogènes dans deux ou trois circonstances précises depuis le début de l'année ne s'était pas avéré particulièrement efficace. Il s'agissait de cas dans lesquels les Vietcong s'étaient, soit mêlés à la population d'un village, soit à des prisonniers et des otages que les forces gouvernementales cherchaient à libérer.

Au cours de son exposé, le secrétaire d'Etat a clarifié l'étendue des responsabilités du gouvernement américain dans l'emploi des gaz lacrymogènes contre le Vietcong.

1.—Le gouvernement américain a fourni au Sud-Vietnam des gaz lacrymogènes destinés à être utilisés dans la répression des émeutes ;

2.—L'autorisation du gouvernement américain à Washington n'a pas été spécifiquement demandée chaque fois que ces gaz ont été utilisés dans des opérations contre le Vietcong.

M. Rusk a ajouté qu'aucune directive n'avait été adressée à Saigon par le gouvernement américain pour suspendre l'utilisation des gaz lacrymogènes. Il a laissé entendre qu'ils continueraient à l'être, comme ils le sont dans le monde entier, pour contrôler les émeutes ainsi que dans certains cas limités contre le Vietcong lorsque cela permet d'éviter l'emploi d'armes plus meurtrières.

L'emploi des gaz par les militaires américains au Vietnam a soulevé l'indignation de la presse mondiale et semé l'inquiétude dans les ambassades.

Le secrétaire au Foreign Office, M. Michael Stewart, avait clairement exprimé au secrétaire d'Etat Dean Rusk hier "la grande préoccupation de la Grande-Bretagne et d'autres pays" devant le choix des armements, en particulier les gaz, pour combattre les communistes au Vietnam.

Au terme de sa visite de trois jours à Washington, le ministre a dit, au cours d'une conférence de presse donnée au "National Press Club", que les Etats-Unis ne devaient pas faire fi de l'opinion mondiale.

M. Stewart a ajouté qu'il avait demandé au gouvernement américain des explications sur les propos prêtés au général Maxwell Taylor, ambassadeur américain à Saigon, selon lesquels les Américains étaient décidés à poursuivre au Vietnam "une guerre sans limites".

M. Stewart a dit avoir reçu à ce sujet l'assurance que les affirmations répétées du président Johnson et de M. Rusk que les Etats-Unis ne recherchaient pas au Vietnam "une guerre plus large" demeuraient la seule expression véritable de la politique permanente américaine.

Nouveau raid

Des chasseurs-bombardiers "Skyraiders" de l'aviation sud-vietnamienne, appuyés par des appareils à réaction américains, ont attaqué aujourd'hui des installations de radar situées à 60 milles à l'intérieur du territoire nord-vietnamien. Selon les autorités de Saigon, les "Skyraiders" ont détruit 90 pour cent des cibles qu'ils visaient. En outre, les huit "Skyraiders", prenant part au raid, ont coulé quatre embarcations nord-vietnamiennes qui avaient ouvert le feu contre eux. Le raid d'aujourd'hui est le quatrième en autant de jours par des appareils sud-vietnamiens et américains contre les installations nord-vietnamiennes.

G.-B. : victoire des conservateurs à une élection partielle

LONDRES. (UPI, Reuter) — La majorité du gouvernement travailliste britannique au sein des Communes a été réduite à trois sièges aujourd'hui par suite de la victoire du candidat conservateur dans la circonscription électorale de Saffron Walden.

Les électeurs de cette circonscription ont été appelés aux urnes pour remplacer M. R. A. Butler, ancien secrétaire au Foreign Office au sein du gouvernement conservateur, qui a été élevé à la pairie.

Une autre élection complémentaire, qui a lieu aujourd'hui dans une circonscription écossaise, pourrait réduire la majorité du gouvernement Wilson à deux sièges seulement.

Le siège anciennement occupé par M. Butler aux Communes a été remporté par M. Peter Kirk, un ancien ministre conservateur qui avait été battu aux élections générales d'octobre dernier. Toutefois, la majorité des suffrages de M. Kirk sur son adversaire travailliste a été réduite par rapport aux résultats d'octobre dernier.



téléphoto UPI

Un sourire d'occasion

Le ministre britannique des Affaires étrangères, M. Michael Stewart, apparait souriant alors qu'il pose pour les photographes en compagnie du président Johnson, qui le recevait hier à la Maison blanche. Mais au cours de la journée, le chef du Foreign Office devait faire part aux autorités américaines de l'inquiétude de son pays devant la politique suivie par les USA au Vietnam.

La Pravda critique Pearson

MOSCOU (PC) — La Pravda soutient aujourd'hui que la solution au problème sud-vietnamien proposée par le premier ministre Pearson équivaut à encercler le Sud-Vietnam d'un barrage de baïonnettes afin d'assurer la liberté de mouvement aux Américains dans leur tentative d'abattre les guérilleros vietcong.

Dans un article signé B. Dmitiev, le quotidien du parti communiste a jeté une douche d'eau froide sur la suggestion faite par M. Pearson le 5 mars dernier à l'effet que soit mise sur pied une force internationale destinée à écarter toute intrusion étrangère au Sud-Vietnam.

Selon l'auteur de l'article, ceci voudrait dire que "les forces conjuguées de pays alliés des Etats-Unis encercleraient le Sud-Vietnam avec des baïonnettes de manière à ce que les militaristes américains et le régime de Saigon puissent sans entrave s'en prendre aux patriotes sud-vietnamiens".

Cette critique du quotidien soviétique se trouve à admettre implicitement l'importance de l'aide que reçoit le Vietcong de l'extérieur.

La solution que M. Pearson avait avancée dans un discours prononcé à New York visait à mettre un terme à toute intrusion extérieure. Le premier ministre canadien a dit que le but de la communauté internationale dans le Sud-Est asiatique était de créer des conditions dans lesquelles "moyennant contrôle international, et sous la surveillance d'une force de police effective, tout Etat dans cette région peut vaquer à ses propres affaires et appliquer sa politique propre sans l'ingérence d'un voisin ou d'une puissance extérieure".

Le Vietcong menace de faire appel à l'aide militaire des pays étrangers

TOKYO. (PA) — Les communistes du Sud-Vietnam ont déclaré aujourd'hui qu'ils feront appel à une assistance militaire de caractère international, si les Etats-Unis continuent d'élargir la guerre au Vietnam. Ils ont fait savoir également que les Sud-Vietnamiens vivant actuellement au Vietnam-Nord participeront dorénavant aux combats, si les circonstances l'exigent.

Ces avertissements ont été diffusés sur les ondes de la radio nord-vietnamienne au nom du comité central du Front de libération nationale du Sud-Vietnam, le pendant politique du Vietcong.

Le Front national de libération précise que si "les impérialistes américains continuent d'engager dans la bataille des troupes de combat des Etats-Unis et des pays satellites, en vue d'étendre la guerre du Nord-Vietnam et au Laos, le Front de libération du Sud-Vitnam fera appel aux peuples des différents pays d'envoyer des jeunes et des militaires pour aider le peuple sud-vietnamien à écraser l'ennemi commun".

Tandis que les "impérialistes américains imposent des souffrances et sèment la mort au Sud-Vietnam, le Front de libération, si cela est nécessaire, se verra obligé de rappeler au Sud-Vietnam les citoyens qui ont quitté ce pays en 1954 pour se regrouper au Nord-Vietnam en vue de se conformer aux accords d'armistice de Genève", conclut la déclaration communiste.

Moscou enverrait des fusées modernes et des "spécialistes" au Nord-Vietnam

MOSCOU. (AFP) — Les observateurs étrangers de Moscou cherchent à dégager la forme exacte que pourrait prendre une intervention soviétique dans la guerre du Vietnam, à la suite des remarques de M. Leonid Brejnev qui a annoncé sur la Place Rouge "que de nombreux citoyens soviétiques étaient prêts à prendre part à la lutte du peuple vietnamien pour la paix et l'indépendance".

Selon certains, le premier secrétaire du parti pourrait annoncer prochainement l'arrivée au Nord-Vietnam de "spécialistes militaires" volontairement détachés des forces armées soviétiques, pour utiliser le matériel "défensif" dont il a confirmé l'envoi au Nord-Vietnam. On pense généralement qu'il pourrait s'agir de fusées anti-aériennes modernes.

On envisage également l'arrivée au Nord-Vietnam de pilotes soviétiques aux commandes d'avions de combat, même si ces pilotes, fait-on remarquer, se limitaient à des missions purement défensives, le risque de confrontation directe entre Américains et Soviétiques dans le ciel du Vietnam resterait grand.

D'autres, plus optimistes, estiment qu'il ne s'agirait, du moins dans un premier stade, que d'une menace destinée à faire réfléchir les Etats-Unis.

On estime généralement, quelle que soit l'interprétation qu'il convient de donner à la remarque de M. Brejnev, que celui-ci semble avoir signifié que le processus "d'escalade" n'était pas unilatéral et que l'Occident pourrait se trouver devant une crise grave, comparable à celle de Suez en 1956 ou à celle de Cuba en 1962.

Avertissement au Japon

Par ailleurs, le ministère soviétique des Affaires étrangères de l'URSS a adressé hier au gouvernement japonais un mémorandum où il attire l'attention de celui-ci sur le fait que les Etats-Unis ont utilisé leurs bases militaires au Japon, y compris à Okinawa, pour les récents mouvements des forces militaires américaines vers le Sud-Vietnam, annonce l'agence Tass.

Enfant abandonné baptisé "Gemini"

PITTSBURGH (UPI) — Les infirmières de l'hôpital Magee, à Pittsburgh aux Etats-Unis, ont souligné à leur façon le lancement de la capsule Gemini.

Elles ont recueilli un bébé naissant, une fillette, qu'on avait abandonnée. Elles l'ont transportée immédiatement à la salle d'urgence à l'hôpital et l'ont baptisée "Gemini".

La fillette pèse près de sept livres et demi et son état est satisfaisant. Le bébé a été trouvé par des ouvriers de construction dans une bouche d'égoût, une heure avant le lancement de "Gemini" à Cap Kennedy.



Les "marcheurs de la liberté" sous bonne garde

Un des soldats de la garde nationale, postés à mi-chemin du parcours de 50 milles que doivent franchir les défenseurs des droits civiques pour se rendre à Montgomery, ne semble avoir d'autre souci, pour le moment, que celui de satisfaire sa faim, tout en continuant à exercer une vigilance attentive sur les protégés du président Johnson.

Les marcheurs de l'Alabama entreprennent l'étape de 14 milles qui les mènera à Montgomery ce soir

LOWNDESBORO, Alabama (PA, UPI, AFP) — La marche de Selma à Montgomery a repris à 7 heures ce matin, soit une heure plus tôt qu'on s'attendait. Les marcheurs entendent parcourir 14 milles aujourd'hui, ce qui devrait les amener aux abords même de Montgomery ce soir.

Le soleil est radieux, et il fait chaud aujourd'hui dans la région où défilent les marcheurs. Hier, ils ont franchi 11 milles sous une pluie torrentielle. Trempés et fourbus, ils ont passé la nuit sous des tentes dressées sur un monticule boueux, près de la ville de Lowndesboro.

Les trois cents marcheurs, fatigués et trempés mais toujours aussi courageux, ont campé à 20 milles de leur destination sur une élévation surplombant des pâturages inondés. Ils se proposent de parcourir une distance de 16 milles aujourd'hui pour atteindre les limites de la ville de Montgomery et camper dans la cour d'une école catholique de la capitale.

Le pasteur Martin Luther King avait quitté le groupe avant son départ hier matin pour se rendre à Cleveland, Ohio. Il doit reprendre aujourd'hui la direction de la marche. Le rév. Ralph D. Abernathy, le premier assistant du leader noir, a également quitté le groupe hier pour retourner à Atlanta. Il a décrit cette marche comme étant "la plus grande manifestation en faveur de la liberté qui se soit déroulée au pays depuis qu'Abraham Lincoln a signé la proclamation de l'émancipation des Noirs.

M. Abernathy a indiqué qu'une fois la marche terminée demain, les leaders noirs lanceront des campagnes d'enregistrement sur les listes électorales dans dix comtés de l'Alabama. Il a précisé qu'il se proposait de se rendre à Louisville, au Kentucky, pour organiser une campagne destinée au prélèvement d'une somme de quelque $6,000 pour financer les campagnes d'inscription sur les registres électoraux.

Les marcheurs faisaient entendre des chants de liberté sur la route 80 alors qu'ils approchaient de Lowndesboro. Une religieuse et plusieurs prêtres se joignirent au groupe des marcheurs hier.

Au cours d'une conférence de presse qu'il donnait le long de la route, le rév. Andrew Young a annoncé que deux trains nolisés de New York et Washington transporteraient des participants à Montgomery pour la grande marche finale vers le capitole de Montgomery. Des avions ont également été nolisés à cette fin à Los Angeles, Pittsburgh, Chicago et Détroit.

A Montgomery, le commissaire de police, M. L. B. Sullivan, a lancé un appel à tous les citoyens de la capitale, leur recommandant instamment de vaquer à leurs affaires habituelles et de se tenir loin de la manifestation.

Une nouvelle crise semble avoir été évitée à Chypre

NICOSIE. (AFP,UPI) — "La paix à Chypre doit être préservée et les hostilités doivent être évitées", a déclaré hier M. Petros Garoufalias, ministre grec de la Défense, en quittant Nicosie. M. Garoufalias a démenti, d'autre part, les informations selon lesquelles il aurait proposé un cessez-le-feu de six mois.

Le gouvernement chypriote se serait engagé à s'abstenir de toute initiative susceptible d'entrainer une aggravation de la situation. L'envoyé du gouvernement d'Athènes aurait admis, de son côté, que les responsables chypriotes continueraient à renforcer leur potentiel militaire, à des fins purement défensives.

La presse chypriote grecque est unanime à déclarer qu'il existe entre Athènes et Nicosie un désaccord et que Mgr Makarios a rejeté le "plan de paix" proposé par M. Garoufalias.

Nouvelle crise évitée

La décision de Mgr Makarios de permettre la rotation d'une partie du contingent turc à la fin du mois, sur les instances du secrétaire général U Thant, a écarté le danger d'une nouvelle crise comme celle qui s'est produite l'automne dernier quand le président de la république chypriote a essayé d'empêcher la rotation prévue du contingent turc en alléguant que l'accord entre la Grèce et la Turquie prévoyant le stationnement de garnisons à Chypre n'était plus valide.

La déclaration de M. Paul Martin, ministre canadien des Affaires extérieures, demandant que les pouvoirs du contingent canadien de la force de paix de l'ONU à Chypre soient renforcés, a été favorablement accueillie à Ankara.

Le remplacement par roulement des troupes canadiennes participant à cette force de paix est commencé et il devrait être terminé dans deux semaines environ, a déclaré hier aux Communes le ministre de la Défense, M. Hellyer.

Les cosmonautes russes sont l'objet d'une fête de famille au Kremlin

MOSCOU. (AFP) — Les dirigeants soviétiques ont fait, hier soir au Kremlin, un accueil enthousiaste et familier aux deux héros du cosmos, Pavel Belyaev et Alexei Leonov. On avait rarement vu les membres de l'actuelle équipe dirigeante aussi détendus, aussi exubérants.

Après être restés une heure dans la salle Saint-Georges, au milieu des chefs des missions diplomatiques et des personnalités moscovites, MM. Leonid Brejnev et Alexei Kossyguine ainsi que les autres membres du Praesidium se sont rendus dans la salle "Vladimir" en compagnie des deux cosmonautes. Ils ont été accueillis là dans une ambiance de fête de famille avec des exclamations de joie, des embrassades et de grandes tapes dans le dos par une cinquantaine de personnes, cosmonautes, futurs cosmonautes et, de toute évidence, les responsables du programme spatial soviétique.

M. Brejnev, après avoir porté un toast aux "futurs cosmonautes" en levant son verre vers un groupe de jeunes officiers, a interpellé familièrement deux jeunes hommes portant l'insigne de l'artillerie.

"Tout reposait entre vos mains", leur a-t-il dit, faisant sans aucun doute allusion au vol du "Voskhod-2".

Détente parfaite

Le service d'ordre semblait avoir disparu. Les journalistes étrangers présents se mêlaient librement aux dirigeants et aux constructeurs d'engins spatiaux, dont l'identité constitue pourtant un secret d'Etat.

Après cet intermède, les dirigeants ont regagné la grande salle où les attendaient les autres invités. Au début de la réception, au moment même où les deux cosmonautes américains commençaient leur vol, Pavel Belyaev et Alexei Leonov ont reçu les insignes de "Héros de l'Union soviétique".

Sur la Place Rouge, 10,000 personnes

Quelque 10,000 personnes se sont assemblées sur la Place Rouge pour acclamer les cosmonautes qui ont passé à travers la foule dans une voiture décapotable, couverte de gerbes de fleurs.

Les cosmonautes se sont rendus directement à Moscou depuis la base spatiale de Baikonour, à 1,250 milles au sud-est de la capitale.

Au cours de la réception au Kremlin, Leonov a donné quelques précisions sur sa marche dans l'espace, à 17,400 milles à l'heure, jeudi dernier.

"Je pouvais voir, au-dessous, a-t-il dit, très distinctement le contour de la côte de la mer Noire, les monts du Caucase couverts de neige, la Volga, l'Oural aux crêtes grises. Je suis allé, dans le cosmos, de la mer Noire à l'île de Sakhaline."

Dans son discours, M. Kossyguine a dit que le "peuple soviétique a démontré qu'il était capable de faire la conquête du ciel, au sens propre du mot" après avoir rappelé que Karl Marx décrivait les Communards de Paris comme des "hommes montant à l'assaut du ciel."

AVIS
IMPORTANT

Choisissez dès maintenant le camp d'été de votre choix pour vos enfants.

SURVEILLEZ LA PRESSE DE DEMAIN
pour une page complète

en couleur, vous donnant une liste de camps d'été, l'endroit où ils sont situés et leurs particularités.

C'est un guide sans pareil que vous vous devez de conserver

SAUVÉ FRÈRES
(1957) LIMITÉE

6554 ST-HUBERT, sur la Plaza Tél. 273-6392

avis de DÉCÈS

BEAUDET (Gilberte) — A Montréal-Nord, le 23 mars 1965, à l'âge de 63 ans, est décédée Gilberte Biondin épouse de Raoul Beaudet demeurant à 11,725 L'Archevêque. Les funérailles auront lieu vendredi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons

A Savaria Ltée.
5091 boul. Henri-Bourassa est
coin Ste-Gertrude

à 9 hrs 30 pour se rendre à l'église Ste-Gertrude où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BEAULAC (Alderic, P.S.S.) — A l'hôpital Notre-Dame de Montréal, le 22 mars 1965, à l'âge de 65 ans, est décédé M. Alderic Beaulac, prêtre de Saint-Sulpice, curé de la paroisse St-Jacques. Outre sa famille spirituelle, il laisse dans le deuil 5 frères et 3 sœurs : Charles, Lorenzo et Romulus, de Montréal, Maurice (de Mildred, Sask.), Gabriel (de Chibougamau), Elnane (Mme Donat Grenier, de Montréal), Mariette (Mme Léo Laforest, de Ste-Rose-de-Poulariest et Marguerite (Mme Paul-Emile Thiboutot, de Barville, Abitibi). La dépouille mortelle est exposée dans le transept nord de l'église St-Jacques où se fera la translation des restes mercredi soir à 7 h. 30, où le service funèbre sera chanté le jeudi 25 mars à 7 h. 30 du soir. Inhumation au cimetière du Grand Séminaire.

Direction L. Thériault

BISSON (Aurore) — A Montréal, le 20 mars 1965 à l'âge de 49 ans, est décédée Aurore Warren, épouse d'Edouard Bisson, autrefois de Gaspé. Mère de Léonard Bisson, employé à la Maison Georges Godin Enrg., directeur de funérailles, demeurant à 4209 St-Christophe. Les funérailles auront lieu jeudi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Georges Godin Enrg.
518 rue Rachel Est

à 8 hrs 15, pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste, où le service sera célébré à 8 hrs 30 et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOURDON (Roland) — Accidentellement à Ste-Clotilde de Châteauguay, le 20 mars 1965, à l'âge de 24 ans, est décédé M. Roland Bourdon, époux de Rita Chenail. Les funérailles auront lieu jeudi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons

A. N. Ostiguy,
44, rue Chèvrefils, St-Rémi,

pour se rendre à l'église St-Clotilde de Châteauguay, où le service sera célébré à 10 hres et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BRAULT (Marie-Louise) — A Hartford, Conn., le 23 mars 1965, est décédée Mme Auguste Brault, née Marie-Louise Desranleau, elle laisse

Brault de Montreal. Les funérailles auront lieu jeudi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Joseph Dion & Fils,
Redford

pour se rendre à l'église Venise en Québec, co. Missisquoi où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BRISSETTE (Marc) — Subitement à Montréal, le 23 mars 1965 à l'âge de 39 ans est décédé M. Marc Brissette, fils de feu Joseph Brissette et de Marie-Blanche Poupart, frère d'Aline et Paul. Les funérailles auront lieu samedi le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée
4737 rue de Lorimier

pour se rendre à l'église St-Eusèbe de Verceil ou le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de Chambly-Bassin, lieu de l'inhumation. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BRISSON (Cora) — A Pointe-aux-Trembles, le 22 mars 1965, à l'âge de 66 ans, est décédée Mme Auguste Brisson, née Cora Bibeault, demeurant à 12,153 rue Ontario Est, Pte-aux-Trembles. Les funérailles auront lieu jeudi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Bonneville et Gingras,
11,813 rue Notre-Dame Est,

à 9h.45, pour se rendre à l'église St-Enfant-Jésus, où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BRUNS (Robert) — A Montréal, le 23 mars 1965, à l'âge de 74 ans, est décédé Robert (Bob) Burns, ex-employé du C.P.R., fils de feu Joseph Burns et de Mary Murphy, demeurant à 1302 Logan et frère de Arthur, Annie (Mme Kelly) Theresa (Mme Doren). Les funérailles auront lieu vendredi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Dallaire et Pelletier
1373 rue Ste-Catherine est,

à 8 hrs 30, pour se rendre à l'église St-Pierre-Apôtre, où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CADIEUX (Edouard) — A St-Jérôme, le 22 mars 1965, à l'âge de 66 ans, est décédé subitement M. Edouard Cadieux, ex-contremaître à la Dominion Rubber, époux de Marie-Rose Lamoureux, demeurant au 611 St-Georges. Les funérailles auront lieu vendredi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Hervé Trudel et Fils
400 rue Labelle, St-Jérôme

pour se rendre à la cathédrale de St-Jérôme où le service sera célébré à 9 hrs 30. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHAMPAGNE (Béatrice) — A Montréal, est décédée le 23 mars Rév. Soeur Marie Béatrice des Congrégations des Petites Filles de St-Joseph, née Beatrice Champagne, fille de feu Esdras Champagne et de Alphonsine Gagnon de St-Zéphirin de Courval. La défunte était la cousine de la Rév. Soeur Marie-Eugène, même congrégation, de Mgr Romeo Gagnon, évêque d'Edmundston, de M. l'abbé Napoléon Gagnon, de Pointe-du-lac, et du Rév. Père Claude Héroux, franciscain des Trois-Rivières. Elle était la tante de Frère Donatien, des Frères du Sacré-Coeur, de l'Ancienne Lorette. Les funérailles auront lieu vendredi à 8 hrs 30 a.m. à la Chapelle de la Maison Mère, 2333 rue Sherbrooke, ouest. Mtl. Inhumation cimetière de la Côte-des-Neiges. Direction L. Thériault.

CHARBONNEAU (Antoinette) — A Montréal, le 23 mars 1965, est décédée Mme Raoul Charbonneau, née Antoinette Corbeil, demeurant 9949 Clark. Les funérailles auront lieu samedi le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée
745, boul. Crémazie est

à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-André-Apôtre où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHARBONNEAU (Patrice) — A St-Jérôme, le 22 mars 1965 à l'âge de 44 ans, est décédé M. Patrice Charbonneau fils de feu Léon Charbonneau et de Maria Larocque demeurant St-Antoine-des-Laurentides. Les funérailles auront lieu jeudi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Hervé Trudel & Fils
136 rue Labelle, St-Jérôme

pour se rendre à l'église Paroissiale St-Antoine-des-Laurentides où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière du même endroit lieu de la sepulture. Par entsel amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHARRON (Albert) — A Montréal, le 22 mars 1965, à l'âge de 81 ans est décédé Albert Charron, célibataire, frère de Mme Jean-Baptiste Bernard de Beloeil, neveu du docteur Albert Bernard, cardiologue de Ste-Jeanne-D'Arc. Les funérailles auront lieu vendredi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée
231 Boul. Laurier, Beloeil

à 9 hrs 45 pour se rendre à l'église Ste-Théodosie, co. Verchères où le service sera célébré à 10 h. 30 et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHARTRAND (Mélina) — A Montréal, le 23 mars 1965, à l'âge de 84 ans, est décédée Mme veuve Odias Chartrand, née Mélina Labranche, demeurant à 1282 A. Papineau. Les funérailles auront lieu vendredi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Dallaire & Pelletier
1375, rue Ste-Catherine est

à 7 h. 45, pour se rendre à l'église Ste-Brigide où le service sera célébré à 8 h., et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHARTRAND (Rose-Alma) — A Duvernay, le 23 mars 1965, à l'âge de 65 ans, est décédée Mlle Rose-Alma Chartrand, fille de feu Joseph Chartrand, et de feu Rose-Anna Dexjardins. Les funérailles auront lieu vendredi le 26 courant. Le convoi funèbre partira de la residence funéraire

Magnus Fournier Inc.
6320 rue St-Denis,

à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Edouard où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CONNOLLY-DRISCOLL (Patricia) — A Brasher Falls, N.Y., le 24 mars 1965, à l'âge de 51 ans est décédée Mme John Connolly née Patricia Driscoll, autrefois de Montreal. Les funérailles auront lieu vendredi le 26 courant à 10 hres en l'église St-Patrick de Brasher Falls. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DAIGNEAULT (Alice) — A Montréal, le 23 mars 1965, est décédée Mlle Alice Daigneault I.H.L., fille de feu Henri Daigneault et de feu Appoline Dupuis, demeurant à 7203 Des Erables. Les funérailles auront lieu vendredi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée et Société
Coopérative des Frais Funéraires
2231 rue Jean-Talon est

à 9 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Barthelemy où le service sera célébré à 10 hres et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sepulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DESJARDINS (Alexina) — A Montréal-Nord, le 23 mars 1965, à l'âge de 81 ans, est décédée Mme Joseph Desjardins, née Alexina Larouche, demeurant au 12,102 boul. L'Archevêque, appt 225. Les funérailles auront lieu vendredi, le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Giroux & Fils Inc.,
11,130 boul. Pie-IX,

à 8 h. 45, pour se rendre à l'église Ste-Gertrude, où le service sera célébré à 9 h., et de là, au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DESJARDINS (Philias) — A Montréal, le 23 mars 1965 à l'âge de, 64 ans est décédé M. Philias Desjardins, époux de Aurore Jolicoeur, demeurant à 7464 Bordeaux. Les funérailles auront lieu vendredi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée
2251 est, rue Jean-Talon

à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Barthélemi où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DESMARCHAIS (Adrien) — A Montréal, le 22 mars 1965, à l'âge de 61 ans, est décédé M. Adrien Desmarchais, époux de Florida Pelletier, demeurant à 4289 Bélanger. Les funérailles auront lieu jeudi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons

T. Sansregret Ltée
6440, 23e avenue, Rosemont
angle Beaubien

pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste-Marie-Vianney où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de St-Hubert, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUCHARME (Jeanne) — A Pointe-aux-Trembles, le 23 mars 1965 à l'âge de 53 ans est décédée Mme Arthur Ducharme née Jeanne Piché demeurant à 1536-53e avenue. Les funérailles auront lieu vendredi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Bonneville et Gingras
11,813 rue Notre-Dame Est

à 9 hrs 45 pour se rendre à l'église Ste-Germaine-Cousin où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de Pointe-aux-Trembles, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ETHIER (Harold) — Subitement, à Chicoutimi, le 22 mars 1965, à l'âge de 52 ans, est décédé Harold (Sunny) Ethier, employé de Bruck Engineering, époux de Marguerite Major, père de Francine (Mme Serge Beriault), Claudette (Mme Claude Quintal), Nicole (Mme Pierre Roy), Serge et Christiane. Les funérailles auront lieu samedi le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons

J. B. Deslauriers Ltée
790, boul. Ste-Croix, St-Laurent

pour se rendre à l'église Ste-Odile où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sepulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GAGNON (Odilon) — A Montréal, le 23 mars 1965, à l'âge de 78 ans, est décédé M. Odilon Gagnon, époux en 1ères noces de Alphonsine Cyr et en 2emes noces de feu Bernadette Beaupré. Les funérailles auront lieu vendredi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Adolphe Lemay Inc.
23, avenue Laurier est

à 8.45 hres, pour se rendre à l'église St-Enfant-Jesus où le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière de St-Hermas, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. S.V.P., pas de fleurs.

GASCON (Florida) — A St-Jérôme, le 22 mars 1965, est décédée Mme Henri Gascon, née Florida Grandmaison, dame de Ste-Anne et Tiers Ordre, demeurant chez son gendre, M. Roger Ficard, à St-Antoine-des-Laurentides. Les funérailles auront lieu vendredi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons

470 rue Labelle, St-Jérôme

pour se rendre à l'église St-Lucien de St-Jérôme où le service sera célébré à 10.30 hres. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GINGRAS (Laura) — A Beauharnois, le 22 mars 1965, à l'âge de 76 ans, est décédée Mme veuve Stanislas Gingras, née Laura Choquette, demeurant 27 Des Bois. Les funérailles auront lieu jeudi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Bourgie et Frères Enrg.
127, rue Ellice

pour se rendre à l'église St-Clément de Beauharnois, où le service sera célébré à 9 h. 30 et de là au cimetière de Marieville, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GLOBENSKY (Ben) — A Montréal, le 22 mars 1965, à l'âge de 71 ans, est décédé M. Ben Globensky, époux de Alice Guilbault, demeurant à 10,785 Waverly. Les funérailless auront lieu jeudi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée.
400 Boul. Henri-Bourassa Est,

pour se rendre à l'église Ste-Madeleine Sophie, où le service sera célébré à 9 h. 30, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

HANARD (Marie) — A Pointe-St-Charles, le 22 mars 1965, à l'âge de 75 ans, est décédée Mme Marie Hanard, née Magnils, demeurant 1158 D'Argenson. Les funérailles auront lieu jeudi le 25 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire

L. Thériault
1270, rue Laprairie

à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Charles où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

HURTUBISE (Albert) — A Côte-Ste-Catherine, le 22 mars 1965, à l'âge de 79 ans, est décédé M. Albert Hurtubise, époux de feu Eglantine Campeau demeurant au 160 rue Centrale, Côte-Ste-Catherine. Les funérailles auront lieu jeudi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée
223 rue St-Jacques, Laprairie

pour se rendre à l'église Ste-Catherine-d'Alexandrie où le service sera célébré à 9 hrs 30 et de là au cimetière de Laprairie, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

JOLICOEUR (Valentine) — A Montréal, le 23 mars 1965, à l'âge de 70 ans 8 mois, est décédée Mme veuve Ovila Jolicoeur, née Valentine Domery, demeurant à 7905 Sherbrooke est, à l'Aide du vieux couple. Les funérailles auront lieu jeudi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Bonneville & Gingras Ltée
5805 rue Boileau, près Lacordaire,

à 8 h. 45 pour se rendre à l'église Ste-Louise-de-Marillac où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

KING (Léandre) — A Champlain, New York, le 22 mars 1965, à l'âge de 53 ans, est décédé M. Léandre King, époux de Yvonne Bugeaud, demeurant à 5170 West-Hill. Les funérailles auront lieu jeudi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée,
angle Boul. Décarie et
avenue Notre-Dame-de-Grâce

à 9 hres, pour se rendre à l'église Ste-Catherine-de-Sienne, où le service sera célébré à 9 h. 30, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAFLEUR (Eva) — A Montréal, le 22 mars 1965, à l'âge de 84 ans, 10 mois, est décédée Eva Cormier, épouse de feu Gustave B. Lafleur, mère du docteur Yves Lafleur de St-Hyacinthe, Mme Roland Paquette (Berthe), Mlle Jeannine Lafleur de Montréal. Les funérailles auront lieu jeudi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Georges Vandelac Ltée
4340 rue St-Denis

à 8 hrs 30 pour se rendre à l'église St-Louis-de-France où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de St-Michel, Sherbrooke, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAFORTUNE (Normand) — A Montréal, le 23 mars 1965, à l'âge de 5 ans, est décédé Normand Lafortune, fils de feu Maurice Lafortune et de Thérèse Lavigne. La cérémonie des anges aura lieu jeudi le 25 courant. Le convoi fnèbre partira des salons

A. Bazinet Inc.
1922, boul. Rosemont

à 2 h. 45 pour se rendre à l'église St-Jean-Berchmans où la cérémonie sera célébrée à 3 h. et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAMARRE (Hector) — A Montréal, le 23 mars 1965 à l'âge de 67 ans est décédé M. Hector Lamarre, époux en 1ères noces de Jeanne Lefebvre et en 2èmes noces Odila Perras. Les funérailles auront lieu vendredi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons

A. Bazinet Inc.
1922 Boul. Rosemont

à 8 hres 45, pour se rendre à l'église St-Jean-Berchmans où le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière Château-auguay, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAPOINTE-MURPHY (Catherine) — A Montréal, le 22 mars 1965, à l'âge de 65 ans, est décédée Catherine Murphy, épouse de Napoléon Lapointe, demeurant 81 rue Laurier, lac Mégantic, comté Frontenac. Les funérailles auront lieu jeudi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Giguère & Tomasso,
3999 rue Hochelaga

à 8 h. 30, pour se rendre à l'église Notre-Dame-d'Anjou, où le service sera célébré à 9 hres et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEFEBVRE (Lucille) — A Montréal, le 23 mars 1965, à l'âge de 47 ans, est décédée Mme Gérard Lefebvre, née Lucille Boyer, demeurant 2112 Albert. Les funérailles auront lieu vendredi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée.
2330 rue Notre-Dame, ouest,

pour se rendre à l'église Ste-Cunégonde où le service sera célébré à 9 hres 30, et de là au cimetière de St-Clément de Beauharnois, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. S.V.P., pas de fleurs.

LEVEILLEE-CHARBONNEAU (Zepherina) — A Montréal, le 23 mars 1965, à l'âge de 95 ans, est décédée Zepherina St-Jean, épouse en 1ères noces de Joseph Charbonneau et en 2es noces de feu Wilfrid Léveillée. Les funérailles auront lieu vendredi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons

J.-H. Benoit.
1364 rue Laurier est,

à 8 hres 45, pour se rendre à l'église St-Stanislas-de-Kostka, où le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

McMANIMAN (Charles) — A Crabtree Mills, le 22 mars 1965, à l'âge de 57 ans, est décédé M. Charles Mc Maniman, époux en 1ères noces de May Markey et en 2es noces de Flore Malo, demeurant 215, 4e av. à Crabtree. Les funérailles auront lieu jeudi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Garceau, Perreault & Garceau,
636, boul. Manseau, Joliette,

pour se rendre à l'église du Sacré-Coeur de Crabtree, où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière de Ste-Marcelline, lieu de la sépulture où un libera sera chanté. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MARTEL (Léontine) — A Repentigny, le 22 mars 1965 à l'âge de 61 ans, est décédée Mme Ernest Martel, née Leontine Perreault, demeurant rue Notre-Dame. Les funérailles auront lieu vendredi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Yvon Champagne
438 rue Notre-Dame, Repentigny

à 10 hres, pour se rendre à l'église paroissiale de Lavaltrie, où le service sera célébré à 10.30 hres. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Prière de ne pas envoyer de fleurs.

MARTIN (Emile) — A Montréal, le 23 mars 1965 à l'âge de 69 ans est décédé M. Emile Martin, époux de Lucienne Lavigne, demeurant à 2503 rue Ste-Catherine Est. Les funérailles auront lieu vendredi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons

J. A. Gauthier Enrg.
2521 rue Ste-Catherine Est

pour se rendre à l'église St-Vincent-de-Paul où le service sera célébré à 8 h. 30. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MASSICOTTE (Maria) — A Montréal, le 22 mars 1965, à l'âge de 74 ans, est décédée Maria Chartier, épouse de feu Fernand Massicotte, demeurant à 7930 Casgrain. Les funérailles auront lieu jeudi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons

A. Savaria Ltée.
8078, rue Drolet coin Jarry,

à 8 h. 45, pour se rendre à l'église St-Vincent-Ferrier, où le service sera célébré à 9 hres et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MENARD (Aline-Eugénie) — A l'hôpital St-Mary's, le 24 mars 1965, est décédée Aline-Eugénie Borlos, épouse bien-aimée de feu le Rév. Moise Ménard. Elle était dans sa 75e année et mère de Phillippe. Avis des funérailles plus tard.

MERCIER (Armand) — A Montréal, le 23 mars 1965, à l'âge de 59 ans, est décédé M. Armand Mercier, époux d'Angèle Perreault, demeurant à Saint-Théodore-de-Chertsey, comté Montcalm. Les funérailles auront lieu samedi le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée
4955, rue Adam

à 10 h. 30, pour se rendre à l'église St-Clément de Viauville où le service sera célébré à 10 h. 45, et de là au cimetière de St-Théodore-de-Chertsey, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MERIZZI (Eva) — A Montréal, le 22 mars 1965, à l'âge de 82 ans, est décédée Mme veuve Emile Mérizzi, née Eva Paquet, autrefois de Napierville, mère de Soeur Marie Denise Jacqueline S.S.A. Les funérailles auront lieu jeudi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée
4505 ouest, rue Notre-Dame

à 9 h. 45 pour se rendre à l'église Ste-Cunegonde où le service sera célébré à 10 h et de là au cimetière du Sault-au-Récollet, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PACI (Leonilde) — A Montréal, le 23 mars 1965, à l'âge de 81 ans, est décédée Mme veuve Giuseppe Paci, née Léonilde De Grandis, mère de Feruccio, Liperio, Flaminio, Mme Amalia (Molly) Bacchiochi, Mme Nando Drudi (Vittoria Vicky), Mme Arturo Galardo (Yola). Les funérailles auront lieu vendredi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Granato Enrg.
292 rue Jean-Talon est

pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-la-Défense où le service sera célébré à 9 h. 30, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PAQUETTE (Wilfrid) — A Montréal, le 21 mars 1965, à l'âge de 52 ans, 4 mois, est décédé M. Wilfrid Paquette, époux de Yvonne Groleau, père de Wilfrid, Robert, Lucien et Rollande, demeurant au 1563 Lafontaine. Les funérailles auront lieu jeudi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Monty, Gagnon et Monty
1926 Plessis

à 8 hrs 15 pour se rendre à l'église Sacré-Coeur où le service sera célébré à 8 hrs 30 et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PLAMONDON (Lucien) — A Montréal, le 23 mars 1965, à l'âge de 71 ans, est décédé M. Lucien Plamondon, autrefois de St-Hyacinthe, époux de Bertha Ledoux, demeurant 10207 St-Denis, père de Lucie, Jacques et Guy, M.D. Les funérailles auront lieu vendredi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée
400, boul. Henri-Bourassa est

à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Jude (10120 d'Auteuil) où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de St-Hyacinthe, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

POIRIER (Paul) — A Montréal, le 22 mars 1965, à l'âge de 63 ans, est décédé Paul Poirier, fils de feu Joseph Poirier et de Virginie Binette, demeurant à 5133, rue St-Laurent. Les funérailles auront lieu jeudi le 25 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire

F. Brisebois Inc.
1565, boulevard Labelle

à 10 h. 45, pour se rendre à l'église St-Martin où le service sera celebrée à 11 h., et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

RICHARD (Irène) — A Duvernay, le 23 mars 1965, à l'âge de 76 ans, est décédée Mme Philias Richard, née Irène Boissonneau Etudienne, demeurant à 655 Boul. Leblanc, Duvernay. Les funérailles auront lieu samedi le 27 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée
400 Boul. Henri-Bourassa Est

à 8 h. 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Ecorés où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ROBERT (Germaine) — A Montréal, le 23 mars 1965, à l'âge de 55 ans, est décédée Mme veuve Eugène Robert, née Germaine Sansoucy. Les funérailles auront lieu vendredi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons

René Thériault Ltée
1120 est, rue Jean-Talon

à 8 h. 15 pour se rendre à l'église St-Arsène où le service sera célébré à 8 h. 30 et de là au cimetière de St-Vincent-de-Paul, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

STE-MARIE (Albertina) — A Longueuil, le 22 mars 1965, à l'âge de 87 ans, est décédée Albertina Beaugrand, épouse de feu Napoléon Ste-Marie, mère de Marcel (Jim), Gérard et Germaine (Mme Deschesnes), ses brus, Hélena, Gabrielle, Jeanne et Margo, demeurant à 271 Boul. Quinn. Les funérailles auront lieu jeudi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons

B. Francoeur et Fils Enrg.
70 Boul. Lemoyne, Longueuil

à 9 h. 45, pour se rendre à l'église Ste-Clara où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de Longueuil, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

SAVARIA (Théodore) — A Montréal, le 23 mars 1965, à l'âge de 83 ans, est décédé M. Théodore Savaria, époux de feu Alice Gauthier, autrefois de Boucherville, demeurant à 6510 Louis-Hémon, Montréal. Les funérailles auront lieu vendredi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Charron et Tétreault
531, rue St-Charles, à Boucherville

pour se rendre à l'église Ste-Famille, de Boucherville, où le service sera célébré à 9 h. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

SEGUIN (Berthe) — A Montréal-Nord, le 23 mars 1965, à l'âge de 60 ans, est décédée Mme Joseph Seguin, née Berthe Bouthillier, demeurant 10999 Cobourg. Les funérailles auront lieu vendredi le 26 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée,
1925 rue Monselet,

à 8 hres 45, pour se rendre à l'église St-Vital, où le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

SIMARD (Rosa) — A Montréal, le 22 mars 1965, à l'âge de 85 ans, est décédée Mme Clément Simard, née Rosa Simard, demeurant au 1473 Montcalm. Les funérailles auront lieu jeudi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Victor Dubois Enrg.
1730 rue Amherst,

à 8 hres 45 pour se rendre à l'église St-Pierre-Apôtre où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

SMITH (Jean-Paul) — A Chomedey, le 22 mars 1965, à l'âge de 37 ans, est décédé subitement Jean-Paul Smith, célibataire, demeurant au no 997 rue St-Thomas à Chomedey. Les funérailles auront lieu jeudi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des résidences funéraires

F. Brisebois Inc.,
1565 Boul. Labelle, Chomedey

à 9 h. 15, pour se rendre à l'église St-Martin, où le service sera célébré à 9 h. 30 et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

TRUDEL (Joseph-Georges-Alfred) — A Verdun, le 23 mars 1965, à l'âge de 67 ans 8 mois, est décédé M. Joseph-Georges-Alfred Trudel, époux de Geneviève Simonneau, demeurant à 4076 rue Lanouette, appt 2, père de Rita (Mme A. Aubry) et Yvon. Les funérailles auront lieu jeudi le 25 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funeraire

L. Thériault
512, rue de l'Eglise

à 8.45 hres, pour se rendre à l'église Notre-Dame-Auxiliatrice où le service sera célébré à 9 hres et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

TURCOTTE (Ulric) — A Montréal, le 22 mars 1965 à l'âge de 79 ans est décédé Ulric Turcotte, frère de Mlle Alexina Turcotte, demeurant à 4329 Berri. Les funérailles auront lieu jeudi le 25 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire

Georges Godin Enrg.
518 est, rue Rachel

à 9 h. 15 pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste où le service sera célébré à 9 h. 30 et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

VALADE (Arthur) — A Montréal, le 22 mars 1965, à l'âge de 69 ans, est décédé M. Arthur Valade, époux de feu Marguerite Mireault, demeurant Boul Rosemont. Les funérailles auront lieu jeudi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons

A. Dallaire Inc.
3234 rue Bellechasse
coin 11ème avenue, Rosemont

à 8 hrs 30 pour se rendre à l'église St-Brendan's où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

VALIQUETTE (Isai) — A Ville d'Anjou, le 22 mars 1965, à l'âge de 86 ans, est décédé M. Isai Valiquette, époux en 1ères noces d'Alexina Lauzon et en 2èmes noces de feu Emélie Lauzon, demeurant au 7422 Baldwin. Les funérailles auront lieu jeudi le 25 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée
745 rue Crémazie Est

à 8 hrs 30 pour se rendre à l'église St-Conrad où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Messe Anniversaire

LEONARD (Albert) — Le 26 mars, l'anniversaire du décès de M. Albert Léonard, une messe sera chantée à 8 h. 30 en l'église Notre-Dame-du-Foyer. Parents et amis sont priés d'y assister.

REMERCIEMENTS

URBAIN (Alida) — La famille Alida Urbain remercie sincèrement les personnes qui ont bien voulu lui témoigner des marques de sympathie à l'occasion de la mort de Mme Alida Urbain, survenue le 11 mars, soit par offrande de messe, de fleurs, de sympathies, soit par bouquet spirituel, visite ou assistance aux funérailles. Les personnes ayant omis de s'inscrire sont priées de considérer ces remerciements comme personnels.

MESSIER (Gérard) — Mme Gérard Messier remercie sincèrement les personnes qui ont bien voulu lui témoigner des marques de sympathie à l'occasion de la mort de M. Gérard Messier, survenue le 26 février 1965, soit par offrande de messe, de fleurs, de télégrammes, visite ou assistance aux funérailles. Les personnes ayant omis de s'inscrire sont priées de considérer ces remerciements comme personnels.

REMERCIEMENTS



M. J. Georges Boulet, employé de A. Bélanger (détail) Ltée est décédé subitement, le 28 janvier, laissant dans le deuil, outre son épouse Juliette Roy, quatre en